

LECTURES CHOISIES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Manuel d'économie politique** (Guillaumin). 1 vol. in-18, 5^e édit.
Prix. 4 fr.
- Jean Bodin et son temps.** Tableau des théories politiques et des idées économiques au xvi^e siècle (Guillaumin). 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50
(L'Académie française a décerné à cet ouvrage le grand prix Montyon)
- Études de Philosophie morale et d'Économie politique** (Guillaumin).
2 vol. in-8. Prix. 7 fr.
- Philosophie de l'Économie politique. — Des Rapports de la Morale avec l'Économie politique** (Guillaumin). 1 vol. in-8, 2^e édit.
Prix. 9 fr.
- La Liberté du travail et la Démocratie** (Guillaumin). 1 vol. in-18.
Prix. 3 fr. 50
- Publicistes modernes** (Didier), 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
- Éléments d'économie rurale, industrielle et commerciale** (Delagrave et Guillaumin). 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
- Économie politique populaire** (Hachette). 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
- La Famille et l'Éducation en France** (Didier). 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- Histoire du luxe privé et public** (Hachette). 4 vol. in-8, chaque volume. Prix. 7 fr. 50

0
LECTURES CHOISIES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRÉCÉDÉES D'UNE PRÉFACE ET ACCOMPAGNÉES DE NOTES

PAR

M. H. BAUDRILLART

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANCIEN PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE

PARIS

GUILLAUMIN ET C^{ie}, LIBRAIRES

De la Collection des principaux Economistes, du Journal des Economistes, du Dictionnaire
de l'Économie politique,
du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation, etc.

14, Rue Richelieu, 14

—
1884

~~Econ 1027.1.10~~
Econ 1027.1.10 ✓
✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
CLAPP FUND

Dec 9, 1929 0

57-140
4

PRÉFACE

Nous avons pensé que ce recueil de *lectures choisies* sur l'économie politique, tirées des écrivains qui font autorité en cette matière, viendrait à propos combler une lacune regrettable. Il ne manque ni de grands ouvrages ni de traités élémentaires qui exposent, les uns sous des formes scientifiques et avec des développements abondants, les autres d'une manière à la fois plus accessible à tous et plus résumée, les principes généraux de la science économique. Mais tout le monde n'a pas le temps ou le courage d'aborder la lecture des premiers. Quant aux manuels, qui se bornent à les résumer, ils ne s'appuient guère sur les textes qu'il y aurait intérêt à connaître au moins en partie, et qui leur serviraient très utilement de commentaire. Les extraits que nous offrons au public rempliront cet office. Nous les présentons dans un certain ordre, qui les éclaire en quelque sorte d'une lumière successive. C'est à peu près l'ordre dans lequel nous avons disposé notre *Manuel d'Économie politique* (1), dont le présent volume forme comme

(1) *Manuel d'Économie politique*, 1 vol. gr. in-18 (librairie Guillaumin). — Nous avons publié aussi un volume renfermant des conférences sur les points les plus essentiels et les plus utiles sous le titre de *Économie politique populaire* (1 vol. gr. in-18, librairie Hachette).

le complément, ainsi qu'il peut l'être d'ailleurs de tout autre traité d'économie politique élémentaire. Il est par sa composition même de nature à rendre de réels services soit à la lecture courante, soit à l'enseignement en mettant entre les mains des professeurs et des élèves des textes qui portent sur les sujets de l'intérêt le plus général, choisis de telle façon que la clarté la plus entière dans les idées et dans le langage s'y trouve toujours; l'agrément s'y réunit même assez fréquemment; car, ainsi que pourront s'en convaincre ceux qui l'auront lu, si l'économie politique a ses maîtres habiles à exposer les vérités utiles sous une forme d'une simplicité et d'une lucidité admirables, comme Jean-Baptiste Say, elle a aussi ses écrivains à la fois piquants et solides, ingénieux et judicieux, qui plaisent et même savent amuser en instruisant; tel un Benjamin Franklin, par exemple, d'un bon sens si spirituel, d'un tour si neuf et si heureux dans l'expression de vérités aussi anciennes qu'oubliées et méconnues dans la pratique, tel un Frédéric Bastiat, d'une verve si familière et si enjouée qui donne à la raison la forme imprévue du paradoxe et sait faire souvent d'une vérité d'expérience un petit tableau, d'une démonstration sérieuse un petit drame.

J'ai pensé qu'un tel recueil, véritable cours populaire de science sociale, saine, libérale, opportune et salutaire pour toutes les conditions, pourrait être lu avec profit et non sans plaisir, au gré de chacun, par morceaux détachés ou à la suite, soit dans le cabinet du travailleur, soit, comme je viens de le faire entendre, dans les classes de nos lycées ou des divers établissements secondaires. On sait en effet que, par une innovation des mieux justifiées, le professeur de

philosophie est chargé de donner des notions d'économie politique. Le livre ne serait pas déplacé même dans l'école primaire, s'il tombait entre les mains de l'instituteur. A peine en ce dernier cas deux ou trois morceaux devraient-ils être écartés comme dépassant la portée du jeune âge; les autres pour la plupart seraient facilement compris pour peu que le maître prit soin d'expliquer certains mots de façon à les faire pénétrer dans l'intelligence. L'économie politique *pratique* et même l'économie *domestique* occupent une place considérable à côté de vérités théoriques, qui n'ont rien d'effrayant d'ailleurs, et qui peuvent seules assurer le jugement dans ces questions économiques et sociales aujourd'hui discutées partout, par l'artisan comme par l'homme engagé dans les professions dites libérales, au village comme à la ville. Où n'est-il pas question en effet de la propriété, du communisme, du travail, du capital, du crédit, de l'impôt, des dépenses privées et publiques? Quoi de plus utile que d'avoir sur tous ces sujets autant de petits traités, courts, nets, substantiels, dégagés de tout appareil scolastique, et comme délivrés et épurés de tous les accessoires systématiques qui les surchargent ou les altèrent? Nous ne livrons au public que le métal irréprochable le plus éprouvé, celui que la main même des maîtres a pris soin de rendre utilisable pour la circulation et de frapper pour ainsi dire en médailles comme une monnaie destinée à avoir cours, et à qui rien ne manque, ni le poids ni le titre aisés à vérifier. Ces formules de la vérité économique brillent aussi d'un pur éclat qui les désigne au milieu des amas de faits et d'observations où elles se trouvent mêlées dans les

livres d'où nous les avons tirées. C'est ce qui achève de leur donner le caractère éminemment usuel et populaire que nous venons d'indiquer. La plupart réunissent enfin un autre mérite, le caractère moral. Un vrai trésor de morale est offert en effet dans ces enseignements sur le travail, l'économie, l'épargne, les consommations. Il y a là tout un code de préceptes et de lois pour une démocratie laborieuse. Cette sorte de « manuel civique », par le côté spécial et de première importance qu'il embrasse, a bien aussi son prix aujourd'hui.

J'ai écarté les vivants de ce choix d'auteurs célèbres pour éviter les omissions ou les citations trop complaisantes. Quand ils auront disparu, ceux qui se chargeront de grossir ce volume verront s'il y a lieu de tirer quelque extrait de leurs livres. Jusque-là nous récusons l'œuvre trop délicate de passer le ciseau dans l'œuvre de nos contemporains, rien n'étant plus périlleux au point de vue des amours-propres. On risquerait de ne satisfaire personne, les exclus se plaignant d'un oubli qui leur semblerait injurieux, les élus trouvant qu'on aurait pu faire un choix meilleur ou plus complet dans leur œuvre qu'on aurait mutilée. Mais nous avons cité souvent des morts d'hier, morts, non pas tous peut-être immortels devant la postérité, mais en possession d'une véritable notoriété, et qui ont élucidé tel ou tel point d'une manière particulièrement heureuse ou utile. A défaut d'une galerie exclusivement composée de grands hommes, de génies supérieurs, j'offre une collection de bonnes pages où l'expérience, le savoir, la raison et très souvent le talent ont mis fortement leur empreinte. Chacun de leurs auteurs, ceux du dix-huitième

siècle, et ceux de notre temps qu'hier encore nous voyions mêlés dans nos rangs ou marchant à notre tête pour nous guider, chacun, dis-je, de ces écrivains, inégaux par les titres et divers par les mérites, est ici l'objet d'une courte notice. Les lecteurs sauront ainsi à qui rapporter ces pages détachées et de quel ensemble d'idées elles dépendent. Quelques lignes de biographie, un jugement bref et motivé sur le caractère de l'œuvre accomplie, suffisent à apprendre aux uns, à rappeler aux autres, ce qu'il est nécessaire de savoir. Qu'on n'accuse pas ces notices d'une excessive bienveillance, d'une trop grande libéralité d'éloges. Bienveillantes, elles le sont certainement. Nous avons connu personnellement plusieurs, la plupart même de ceux qui furent nos contemporains; nous avons pu apprécier de près leurs efforts pour faire avancer la science économique ou pour la répandre, et pour en assurer les utiles applications. Quant à la louange, elle est toujours contenue loin du ton outré qui prévaut aujourd'hui dans la critique, à moins qu'il n'y soit remplacé par le dénigrement. Après cela peut-être trouvera-t-on, au milieu de tant d'idées fausses qui courent, que c'est un éloge presque sans pareil de présenter toute une série d'hommes ayant écrit sur les choses sociales comme autant d'esprits sages qui ont su exprimer d'une façon scientifique et saisissante, et non sans courage, des vérités souvent méconnues et peu goûtées. Cet éloge si simple ne serait-il pas en effet le comble de l'éloge? En ce cas nous n'y serions pour rien. Si en effet cette sagesse tirait une partie de son haut prix de ce qu'elle est devenue assez rare aujourd'hui, il ne faudrait voir là qu'une confirmation d'une des lois de l'éco-

nomie politique qui donne aux choses une valeur relative, indépendamment de leur valeur absolue.

Que si l'économie politique n'a produit que cinq ou six noms tout à fait grands dans l'ordre scientifique, on doit considérer en effet qu'elle n'est pas très ancienne comme corps de science, et peut-être le champ de ses études n'offre-t-il pas une carrière indéfinie de découvertes. Ce n'est point ici comme en physique ou en chimie. Le monde économique, ainsi qu'il est établi dans plusieurs morceaux de ce volume, présente, sous des combinaisons extrêmement variées, qui diffèrent selon les pays et que le temps enfante successivement, un mécanisme naturel dont l'étude n'est peut-être pas inépuisable, quoiqu'il n'y ait pas très longtemps qu'on ait tenté d'en faire l'objet d'une observation méthodique et complète. C'est ce qui expliquera aux lecteurs de ce recueil que les noms cités ne remontent pas au delà du dix-huitième siècle. Il importe, en effet, que ceux qui ne sont pas tout à fait au courant du développement historique de l'économie politique le sachent bien : l'économie politique, comme formant une classe de faits spéciaux, objet de lois et de règlements, est sans doute fort ancienne, elle a même existé toujours depuis qu'il y a des sociétés et des législateurs ; mais l'économie politique, *comme corps de science régulière*, portant sur l'étude de la *richesse* envisagée comme un *objet spécial*, *ayant ses principes et ses lois*, est au contraire une science moderne. Elle a été entrevue dans l'antiquité par le génie d'un Aristote, mais non menée à fin, comme une œuvre d'ensemble. Pour la première fois dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, la méthode analytique s'est attachée aux phénomènes

compliqués de la *production*, de la *circulation*, de la *distribution* et de la *consommation* des produits. On ne doit pas perdre un seul instant de vue la distinction que nous venons de faire. Elle est fondamentale. Elle seule peut nous éclairer sur ce qu'est l'économie politique et sur ce qu'on doit entendre par un économiste. On se fait souvent là-dessus des idées si bizarres ! Tel tire de son imagination une combinaison de crédit qui commence tout justement par méconnaître les principes les plus essentiels du crédit, économiste ! Tel organise le travail sur un plan chimérique, économiste ! Tel autre, moins utopiste et même très sensé et très zélé philanthrope, découvre un moyen de réduire le prix des consommations comestibles pour les ouvriers associés, de rendre moins coûteuse la distribution des secours donnés aux pauvres, économiste aussi celui-là, puisqu'il réalise des économies ! L'erreur est grande pourtant. L'auteur d'un système social qui s'élève contre des faits d'expérience, contre des vérités inéluctables, n'est pas un économiste. Celui qui trouve un expédient heureux n'a pas droit non plus à cette qualification d'un ordre tout scientifique. La découverte des lois du corps social et du corps humain ne se confond pas avec la satisfaction de leurs besoins. La science, l'art, l'empirisme ne sauraient être pris l'un pour l'autre.

Cela dit, je souhaite bonne fortune à ce petit volume ; je le puis sans amour-propre d'auteur, puisque je n'y suis pour rien. Puissent les jeunes gens qui le liront y trouver une initiation facile à des vérités qu'il n'est pas plus permis d'ignorer que de méconnaître, et s'épargner par là bien des écoles funestes pour la société et pour eux-mêmes ! Puissent aussi les hommes d'un âge plus mûr se confirmer par

la force des démonstrations dans ces sages principes, condition à la fois de l'ordre et du progrès économique et social, et de toute pacification dans les esprits divisés par des erreurs dangereuses et de cruels malentendus ! Notre société a un tel besoin d'idées vraies, qui rapprochent les âmes comme elles concilient les intérêts ! La bonne, raisonnable, heureuse démocratie est à ce prix. Hors de là, rien que troubles stériles, souffrances certaines. Puissent enfin tous, en fermant ce recueil où ce qu'il y a de plus clair et de plus décisif en matière économique est condensé, quoique d'une manière incomplète, arriver à se dire : « Quoi ! l'économie politique, n'est-ce que cela ? Une science, dites-vous, mais tout au plus, c'est le bon sens, c'est la sagesse, c'est l'expérience ! On entrevoit sans doute quelques théories fortes ou raffinées ; mais les vérités fondamentales ressortent d'une observation que tout le monde est apte à confirmer. Nous nous disions déjà tout cela au fond ; mais nous aimons qu'on nous le dise. » C'est ainsi que devant certaines œuvres littéraires très simples, mais accomplies, chacun se dit avec une inexpérience naïve qu'il en aurait bien fait autant. Le vœu que nous énonçons pour l'économie politique de se confondre avec le bon sens paraît être modeste, on voit qu'il ne l'est pas tout à fait autant qu'il en a l'air ; mais c'est celui que nous formons dans l'intérêt d'une science qui s'adresse à tous et de notre cher pays.

HENRI BAUDRILLART.

LECTURES CHOISIES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

AVANTAGES GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ. — LA COOPÉRATION ET LA DIVISION DES TRAVAUX.

(Adam Smith)

Adam Smith, né dans le village de Kirkaldy, du comté de Fife, en Écosse, le 5 juin 1723, mort en 1790, est le principal fondateur de l'économie politique moderne, dont il a exposé les principes dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776). Professeur de philosophie morale à Glasgow, il avait publié quelques années auparavant sa célèbre *Théorie des sentiments moraux*, qui lui assigne un rang distingué parmi les philosophes. Il doit beaucoup aux Économistes français, nommés *physiocrates*, dont le chef était Quesnay et dont le plus illustre représentant est Turgot. Il les vit dans son séjour en France, et il aurait dédié son ouvrage à Quesnay, si celui-ci n'avait été enlevé par la mort au moment où paraissaient les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. A. Smith élimina la partie systématique et hypothétique de la théorie des Économistes, pour fonder l'économie politique sur le *travail* sous toutes ses formes et non plus seulement sur la terre. Il défend la liberté de l'industrie et du commerce et embrasse la science dans toutes ses parties. Le début de son livre est très frappant par le rôle prépondérant qu'il attribue à l'homme et par l'analyse très neuve et très

fine qu'il fait des immenses avantages de la division du travail qu'il démontre à l'aide d'un exemple resté fameux : la fabrication des épingles. Nous citons seulement ce qui sert de conclusion générale à ces longs développements. Jamais les bienfaits de la société et de l'échange n'avaient été si parfaitement mis en lumière.

Observez dans un pays civilisé et florissant, ce qu'est le mobilier d'un simple journalier ou du dernier des manœuvres, et vous verrez que le nombre des gens dont l'industrie a concouru pour une part quelconque à lui fournir ce mobilier, est au delà de tout calcul possible. La veste de laine, par exemple, qui couvre ce journalier, toute grossière qu'elle paraisse, est le produit du travail réuni d'une innombrable multitude d'ouvriers. Le berger, celui qui a trié la laine, celui qui l'a peignée ou cardée, le teinturier, le fileur, le tisserand, le foulonnier, celui qui adoucit, chardonne et unit le drap, tous ont mis une portion de leur industrie à l'achèvement de cette œuvre grossière. Combien d'ailleurs n'y a-t-il pas eu de marchands et de voituriers employés à transporter la matière à ces divers ouvriers qui souvent demeurent dans des endroits fort distants les uns des autres ! Que de commerce et de navigation mis en mouvement ! Que de constructeurs de vaisseaux, de matelots, d'ouvriers en voiles et en cordages, mis en œuvre pour opérer le transport des différentes drogues du teinturier, rapportées souvent des extrémités du monde ! Quelle variété de travail aussi pour produire les outils du moindre de ces ouvriers ! Sans parler des machines les plus compliquées, comme le vaisseau du commerçant, le moulin du foulonnier, ou même le métier du tisserand, considérons seulement quelle multitude de travaux exige une des machines les plus simples, les ciseaux avec lesquels le berger a coupé la laine. Il faut que le mineur, le constructeur du fourneau où le minéral a été fondu, le bûcheron qui a coupé

le bois de la charpente, le charbonnier qui a cuit le charbon consommé à la fonte, le briquetier, le maçon, les ouvriers qui ont construit le fourneau, le constructeur du moulin de la forge, le forgeron, le coutelier, aient tous contribué, par la réunion de leur industrie, à la production de cet outil. Si nous voulions examiner de même chacune des autres parties de l'habillement de ce même journalier, ou chacun des meubles de son ménage, la grosse chemise de toile qu'il porte sur la peau, les souliers qui chaussent ses pieds, le lit sur lequel il repose, et toutes les différentes parties dont ce meuble est composé ; le gril sur lequel il fait cuire ses aliments, le charbon dont il se sert, arraché des entrailles de la terre et apporté peut-être par de longs trajets sur terre et sur mer, tous ses autres ustensiles de cuisine, ses meubles de table, ses couteaux et fourchettes, les assiettes de terre ou d'étain sur lesquelles il sert et coupe ses aliments, les différentes mains qui ont été employées à préparer son pain et sa bière, le châssis de verre qui lui procure à la fois de la chaleur et de la lumière, en l'abritant du vent et de la pluie ; l'art et les connaissances qu'exige la préparation de cette heureuse et magnifique invention, sans laquelle nos climats du Nord offriraient à peine des habitations supportables ; si nous songions aux nombreux outils qui ont été nécessaires aux ouvriers employés à produire ces diverses commodités ; si nous examinions en détail toutes ces choses ; si nous considérions la variété et la quantité de travaux que suppose chacune d'elles, nous sentirions que, sans l'aide et le concours de plusieurs milliers de personnes, le plus petit particulier, dans un pays civilisé, ne pourrait être vêtu et meublé, même selon ce que nous regardons assez mal à propos, comme la manière la plus simple et la plus commune. Il est bien vrai que son mobilier paraîtra extrêmement simple et commun, si on le compare avec le luxe extravagant d'un

grand seigneur ; cependant, entre le mobilier d'un prince d'Europe et celui d'un paysan laborieux et rangé, il n'y a peut-être pas autant de différence qu'entre les meubles de ce dernier et ceux de tel roi d'Afrique qui règne sur dix mille sauvages nus, et qui dispose en maître absolu de leur liberté et de leur vie.

.

Dans une société civilisée, chacun a besoin à tout moment de l'assistance et du concours d'une multitude d'hommes, tandis que toute sa vie suffirait à peine pour lui gagner l'amitié de quelques personnes. Dans presque toutes les espèces d'animaux, chaque individu, quand il est parvenu à sa pleine croissance, est tout à fait indépendant, et, tant qu'il reste dans son état naturel, il peut se passer de l'aide de toute autre créature vivante. Mais l'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il serait plus sûr de réussir, s'il s'adresse à leur intérêt personnel et s'il leur persuade que leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. C'est ce que fait celui qui propose à un autre un marché quelconque ; le sens de sa proposition est ceci : *Donnez-moi ce dont j'ai besoin, et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin vous-même* ; et la plus grande partie de ces bons offices, qui nous sont si nécessaires, s'obtiennent de cette façon. Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur intérêt (1) ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous parlons, c'est toujours de leur avantage. Il n'y a qu'un mendiant qui puisse se ré-

(1) L'économie politique ne s'occupe que de ces services rémunérés et par conséquent intéressés. Il serait absurde de lui imputer pour cela la négation de la charité, du devoir, du dévouement. (H. B.)

soudre à dépendre de la bienveillance d'autrui ; encore ce mendiant n'en dépend-il pas en tout : c'est bien la bonne volonté des personnes charitables qui lui fournit le fond entier de sa subsistance ; mais quoique ce soit là en dernière analyse le principe d'où il tire de quoi satisfaire aux besoins de sa vie, cependant ce n'est pas celui-là qui peut y pourvoir à mesure qu'ils se font sentir. La plus grande partie de ses besoins du moment se trouvent satisfaits, comme ceux des autres hommes, par traité, par échange et par achat. Avec l'argent que l'un lui donne, il achète du pain. Les vieux habits qu'il reçoit d'un autre, il les troque contre d'autres vieux habits qui l'accommodent mieux, ou bien contre un logement, contre des aliments, ou enfin contre de l'argent qui lui servira à se procurer un logement, des aliments ou des habits quand il en aura besoin.

Comme c'est ainsi par traité, par troc et par achat que nous obtenons des autres la plupart de ces bons offices qui nous sont mutuellement nécessaires, c'est cette même disposition à trafiquer qui a dans l'origine donné lieu à la *division du travail*. Par exemple, dans une tribu de chasseurs ou de bergers, un individu fait des arcs et des flèches avec plus de célérité et d'adresse qu'un autre. Il troquera fréquemment ces objets avec ses compagnons contre du bétail ou du gibier, et il ne tarde pas à s'apercevoir que, par ce moyen, il pourra se procurer plus de bétail et de gibier que s'il allait lui-même à la chasse. Par calcul d'intérêt donc, il fait sa principale occupation de fabriquer des arcs et des flèches, et le voilà devenu une espèce d'armurier. Un autre excelle à bâtir et à couvrir les petites huttes ou cabanes mobiles ; ses voisins prennent l'habitude de l'employer à cette besogne, et de lui donner en récompense du bétail et du gibier, de sorte qu'à la fin il trouve qu'il est de son intérêt de s'adonner exclusivement à cette besogne et de se faire en quelque sorte charpentier et constructeur. Un troisième devient

de la même manière forgeron ou chaudronnier ; un quatrième est le tanneur ou le corroyeur des peaux ou cuirs qui forment le principal vêtement des sauvages. Ainsi la certitude de pouvoir troquer tout le produit de son travail qui excède sa propre consommation, contre un pareil surplus du produit du travail des autres qui peut lui être nécessaire, encourage chaque homme à s'adonner à une occupation particulière, et à cultiver et perfectionner tout ce qu'il peut avoir de talent et d'intelligence pour cette espèce de travail.

Dans la réalité, la différence des talents naturels entre les individus est bien moindre que nous ne le croyons, et les aptitudes si différentes qui semblent distinguer les hommes de diverses professions quand ils sont parvenus à la maturité de l'âge, n'est pas tant la cause que l'effet de la *division du travail*, en beaucoup de circonstances. La différence entre les hommes adonnés aux professions les plus opposées, entre un philosophe, par exemple, et un portefaix, semble provenir beaucoup moins de la nature que de l'habitude et de l'éducation. Quand ils étaient l'un et l'autre au commencement de leur carrière, dans les six ou huit premières années de leur vie, il y avait peut-être entre eux une telle ressemblance que leurs parents ou camarades n'y auraient pas remarqué de différence sensible. Vers cet âge ou bientôt après, ils ont commencé à être employés à des occupations fort différentes. Dès lors a commencé entre eux cette disparité qui s'est augmentée insensiblement, au point qu'aujourd'hui la vanité du philosophe consentirait à peine à reconnaître un seul point de ressemblance. Mais, sans la disposition des hommes à trafiquer et à échanger, chacun aurait été obligé de se procurer lui-même toutes les nécessités et commodités de la vie. Chacun aurait eu la même tâche à remplir et le même ouvrage à faire, et il n'y aurait pas eu lieu à cette grande différence d'occupations, qui seule

peut donner naissance à une grande différence de talents.

Comme c'est ce penchant à troquer qui donne lieu à cette diversité de talents, si remarquable entre hommes de différentes professions, c'est aussi ce même penchant qui rend cette diversité utile. Beaucoup de races d'animaux, qu'on reconnaît pour être de la même espèce, ont reçu de la nature des caractères distinctifs et des aptitudes différentes beaucoup plus sensibles que celles qu'on pourrait observer entre les hommes, antérieurement à l'effet des habitudes et de l'éducation. Par nature, un philosophe n'est pas de moitié aussi différent d'un portefaix, en aptitude et intelligence, qu'un mâtin l'est d'un lévrier, un lévrier d'un épagneul, et celui-ci d'un chien de berger. Toutefois ces différentes races d'animaux, quoique de même espèce, ne sont presque d'aucune utilité les unes pour les autres. Le mâtin ne peut pas ajouter aux avantages de sa force en s'aidant de la légèreté du lévrier ou de la sagacité de l'épagneul, ou de la docilité du chien de berger. Les effets de ces différentes aptitudes ou degrés d'intelligence, faute d'une faculté ou d'un penchant au commerce et à l'échange, ne peuvent être mis en commun, et ne contribuent pas le moins du monde à l'avantage ou à la commodité commune de l'espèce. Chaque animal est toujours obligé de s'entretenir et de se défendre lui-même à part et indépendamment des autres, et il ne peut retirer la moindre utilité de cette variété d'aptitudes que la nature a réparties entre ses pareils. Parmi les hommes, au contraire, les talents les plus disparates sont utiles les uns aux autres ; les différents produits de leur industrie respective, au moyen de ce penchant universel à troquer et à commercer, se trouvent mis, pour ainsi dire, en une masse commune où chaque homme peut aller acheter, suivant ses besoins, une portion quelconque du produit de l'industrie des autres.

ORGANISATION NATURELLE DE LA SOCIÉTÉ.

(Frédéric Bastiat)

Frédéric Bastiat, né à Bayonne en 1801, mort à Rome en 1850, est un des principaux économistes français. Éminent comme théoricien, bien qu'on puisse contester quelques-unes de ses vues, notamment sur la rente foncière, il l'est aussi comme écrivain. Nul n'a su donner plus de relief et une forme plus piquante à ses idées dans des écrits presque tous empreints d'un caractère polémique. Bastiat appartient à l'école libérale économique poussée jusqu'à l'exclusion presque entière de l'intervention de l'État à l'exception de la sécurité publique. Ses écrits en faveur du libre échange, notamment ses *Sophismes économiques*, jouissent d'une grande célébrité. Ses petits traités intitulés *Pamphlets* sont dirigés, non contre les personnes, mais contre les idées fausses, qui combattent l'intérêt général au nom d'intérêts privés ou de vues systématiques. Les adversaires de Bastiat sont les protectionnistes et les socialistes, les organisateurs de société *a priori*. Il croit, comme tous les économistes, que la société a des lois, des conditions d'existence naturelles. Plus qu'aucun autre même, il se montre pénétré de l'harmonie de ces lois. De là le titre de son seul ouvrage dogmatique : les *Harmonies économiques*. Personne, dans cet ordre d'idées, n'a eu plus d'esprit depuis Galiani, et il y joint sur la société et sur l'ensemble de la science économique des vues et un jugement bien supérieurs.

Est-il bien certain que le mécanisme social, comme le mécanisme céleste, comme le mécanisme du corps humain, obéisse à des lois générales ? Est-il bien certain que ce soit un ensemble harmonieusement *organisé* ? Ce qui s'y fait remarquer surtout, n'est-ce pas l'absence de toute

organisation ? N'est-ce pas précisément une *organisation* que recherchent aujourd'hui tous les hommes de cœur et d'avenir, tous les publicistes avancés, tous les pionniers de la pensée ? Ne sommes-nous pas une pure juxtaposition d'individus agissant en dehors de tout concert, livrés aux mouvements d'une liberté anarchique ? Nos masses innombrables, après avoir recouvré péniblement et l'une après l'autre toutes les libertés, n'attendent-elles pas qu'un grand génie les coordonne dans un ensemble harmonieux ? Après avoir détruit, ne faut-il pas fonder ?

Si ces questions n'avaient d'autre portée que celle-ci : La société peut-elle se passer de lois écrites, de règles, de mesures répressives ? chaque homme peut-il faire un usage illimité de ses facultés, alors même qu'il porterait atteinte aux libertés d'autrui, ou qu'il infligerait un dommage à la communauté tout entière ? en un mot, faut-il voir dans cette maxime : *Laissez faire, laissez passer*, la formule absolue de l'économie politique ? si, dis-je, c'était là la question, la solution ne pourrait être douteuse pour personne. Les économistes ne disent pas qu'un homme peut tuer, saccager, incendier, que la société n'a qu'à le *laisser faire* ; ils disent que la résistance sociale à de tels actes se manifesterait de fait, même en l'absence de tout code ; que, par conséquent, cette résistance est une loi générale de l'humanité ; ils disent que les lois civiles ou pénales doivent régulariser et non contrarier l'action de ces lois générales *qu'elles supposent*. Il y a loin d'une organisation sociale fondée sur les lois générales de l'humanité à une organisation artificielle, imaginée, inventée, qui ne tient aucun compte de ces lois, les nie ou les dédaigne, telle enfin que semblent vouloir l'imposer plusieurs écoles modernes (1).

(1) Il importe de poser la question en termes simples et précis pour ceux qui n'ont pas encore étudié l'économie politique. Voici le sens de la fameuse formule tant attaquée. *Laissez faire* veut dire laissez

Car, s'il y a des lois générales qui agissent indépendamment des lois écrites et dont celles-ci ne doivent que régulariser l'action, il faut étudier ces *lois générales* ; elles peuvent être l'objet d'une science, et l'économie politique existe. Si, au contraire, la société est une invention humaine, si les hommes ne sont que de la matière inerte, auxquels un grand génie, comme dit Rousseau, doit donner le sentiment et la volonté, le mouvement et la vie, alors il n'y a pas d'économie politique ; il n'y a qu'un nombre indéfini d'arrangements possibles et contingents, et le sort des nations dépend du *fondateur* auquel le hasard aura confié leurs destinées.

Pour prouver que la société est soumise à des lois générales, je ne me livrerai pas à de longues dissertations. Je me bornerai à signaler quelques faits qui, pour être un peu vulgaires, n'en sont pas moins importants.

Rousseau a dit : « Il faut beaucoup de philosophie pour observer les faits qui sont trop près de nous. »

Tels sont les phénomènes sociaux au milieu desquels nous vivons et nous nous mouvons. L'habitude nous a tellement familiarisés avec ces phénomènes, que nous n'y faisons plus attention, pour ainsi dire, à moins qu'ils n'aient quelque chose de brusque et d'anormal qui les impose à notre observation.

Prenons un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par exemple, et observons tous les services qu'il rend à la société et tous ceux qu'il en reçoit ; nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente.

Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à

travailler librement, laissez passer veut dire laissez échanger. Cela ne supprime en rien la nécessité des lois répressives et de certains règlements. Mais le travail et l'échange sont soumis, comme on le voit, à des lois ou conditions naturelles, et il n'appartient pas au législateur de les organiser de toutes pièces. (H. B.)

fabriquer des tables et des armoires, il se plaint de sa condition, et cependant que reçoit-il en réalité de cette société en échange de son travail ?

D'abord, tous les jours, en se levant il s'habille, et il n'a personnellement fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Or, pour que ces vêtements, tout simples qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transport, d'inventions ingénieuses, ait été accomplie. Il faut que des Américains aient produit du coton, des Indiens de l'indigo, des Français de la laine et du lin, des Brésiliens du cuir ; que tous ces matériaux aient été transportés en des villes diverses, qu'ils y aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc. (1).

Ensuite il déjeune. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que des terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées ; il faut que les récoltes aient été préservées avec soin du pillage ; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude ; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé ; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre aient été convertis par le travail en instruments de travail ; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres du poids d'une chute d'eau, etc. ; toutes choses dont chacune, prise isolément, suppose une masse incalculable de travail mise en jeu, non seulement dans l'espace, mais dans le temps.

Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile, sans se servir de quelques ustensiles.

Il enverra son fils à l'école, pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins

(1) On aperçoit l'analogie de ces idées avec celles qui ont été précédemment développées par Adam Smith. L'auteur les confirme par ses observations et leur donne sa forme originale. (H. B.)

des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'imagination est effrayée.

Il sort : il trouve une rue pavée et éclairée.

On lui conteste une propriété : il trouvera des avocats pour défendre ses droits, des juges pour l'y maintenir, des officiers de justice pour faire exécuter la sentence ; toutes choses qui supposent encore des connaissances acquises, par conséquent des lumières et des moyens d'existence.

Il va à l'église : elle est un monument prodigieux, et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui enseigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme ; et, pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires, puiser à toutes les sources de la tradition humaine, qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps.

Si notre artisan entreprend un voyage, il trouve que, pour lui épargner du temps et diminuer sa peine, d'autres hommes ont aplani, nivelé le sol, comblé des vallées, abaissé des montagnes, joint les rives des fleuves, amoindri tous les frottements, placé des véhicules à roues sur des blocs de grès ou des bandes de fer, dompté les chevaux ou la vapeur, etc.

Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion, véritablement incommensurable, qui existe entre les satisfactions que cet homme puise dans la société et celles qu'il pourrait se donner, s'il était réduit à ses propres forces. J'ose dire que, dans une seule journée, il consomme des choses qu'il ne pourrait produire lui-même en dix siècles.

Ce qui rend le phénomène plus étrange encore, c'est que tous les autres hommes sont dans le même cas que lui. Chacun de ceux qui composent la société absorbe des millions

de fois plus qu'il n'aurait pu produire ; et cependant ils ne se sont rien dérobé mutuellement. Et si l'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que ce menuisier a payé en services tous les services qui lui ont été rendus. S'il tenait ses comptes avec une rigoureuse exactitude, on se convaincrerait qu'il n'a rien reçu sans le payer au moyen de sa modeste industrie ; que quiconque a été employé à son service, dans le temps ou dans l'espace, a reçu ou recevra sa rémunération.

Il faut donc que le mécanisme social soit bien ingénieux, bien puissant, puisqu'il conduit à ce singulier résultat, que chaque homme, même celui que le sort a placé dans la condition la plus humble, a plus de satisfactions en un jour qu'il n'en pourrait produire en plusieurs siècles.

Ce n'est pas tout, et ce mécanisme social paraîtra bien plus ingénieux encore, si le lecteur veut bien tourner ses regards sur lui-même.

Je le suppose simple étudiant. Que fait-il à Paris ? Comment y vit-il ? On ne peut nier que la société ne mette à sa disposition des aliments, des vêtements, un logement, des diversions, des livres, des moyens d'instruction, une multitude de choses enfin, dont la production, seulement pour être expliquée, exigerait un temps considérable, à plus forte raison pour être exécutée. Et, en retour de toutes ces choses, qui ont demandé tant de travail, de sueurs, de fatigues, d'efforts physiques ou intellectuels, de transports, d'inventions, de transactions, quels services cet étudiant rend-il à la société ? Aucun ; seulement il se prépare à lui en rendre. Comment donc ces millions d'hommes qui se sont livrés à un travail positif, effectif et productif, lui en ont-ils abandonné les fruits ? Voici l'explication : c'est que le père de cet étudiant, qui était avocat, médecin ou négociant, avait rendu autrefois des services, — peut-être à la société chinoise, — et en avait retiré, non des services immédiats, mais des *droits* à des

services qu'il pourrait réclamer dans le temps, dans le lieu et sous la forme qu'il lui conviendrait (1). C'est de ces services lointains et passés que la société s'acquitte aujourd'hui; et, chose étonnante! si l'on suivait par la pensée la marche des transactions infinies qui ont dû avoir lieu pour atteindre le résultat, on verrait que chacun a été payé de sa peine; que ces droits ont passé de main en main, tantôt se fractionnant, tantôt se groupant jusqu'à ce que, par la consommation de cet étudiant, tout ait été balancé. N'est-ce pas là un phénomène bien étrange?

On fermerait les yeux à la lumière, si l'on refusait de reconnaître que la société ne peut présenter des combinaisons si compliquées, dans lesquelles les lois civiles et pénales prennent si peu de part, sans obéir à un mécanisme prodigieusement ingénieux. Ce mécanisme est l'objet qu'étudie l'*Économie politique*.

Une chose encore digne de remarque, c'est que dans ce nombre, vraiment incalculable, de transactions qui ont abouti à faire vivre pendant un jour un étudiant, il n'y en a peut-être pas la millionième partie qui se soit faite directement. Les choses dont il a joui aujourd'hui, et qui sont innombrables, sont l'œuvre d'hommes dont un grand nombre ont disparu depuis longtemps de la surface de la terre. Et pourtant ils ont été rémunérés comme ils l'entendaient, bien que celui qui profite aujourd'hui du produit de leur travail n'ait rien fait pour eux. Il ne les a pas connus, il ne les connaîtra jamais. Celui qui lit cette page, au moment même où il la lit, a la puissance, quoiqu'il n'en ait peut-être pas conscience, de mettre en mouvement des hommes de tous les pays, de toutes les races, et je dirai presque de tous les temps, des blancs, des noirs, des rouges, des jaunes; il fait concourir à ses satisfactions

(1) La monnaie, qui sert à tout acheter, représente le moyen de se faire payer en nature pour ces services autrefois rendus. (H. B.)

actuelles des générations éteintes, des générations qui ne sont pas nées ; et cette puissance extraordinaire, il la doit à ce que son père a rendu autrefois ces services à d'autres hommes qui, en apparence, n'ont rien de commun avec ceux dont le travail est mis en œuvre aujourd'hui. Cependant il s'est opéré une telle balance, dans le temps et dans l'espace, que chacun a été rétribué et a reçu ce qu'il avait calculé devoir recevoir.

En vérité, tout cela a-t-il pu se faire, des phénomènes aussi extraordinaires ont-ils pu s'accomplir sans qu'il y eût, dans la société, une naturelle et savante *organisation* qui agit pour ainsi dire à notre insu ?

On parle beaucoup de nos jours d'inventer une nouvelle *organisation*. Est-il bien certain qu'aucun penseur, quelque génie qu'on lui suppose, quelque autorité qu'on lui donne, puisse imaginer et faire prévaloir une organisation supérieure à celle dont je viens d'esquisser quelques résultats ?

Que serait-ce, si j'en décrivais aussi les rouages, les ressorts et les mobiles ?

Ces rouages sont des hommes, c'est-à-dire des êtres capables d'apprendre, de réfléchir, de raisonner, de se tromper, de se rectifier, et par conséquent d'agir sur l'amélioration ou sur la détérioration du mécanisme lui-même. Ils sont capables de satisfaction et de douleur, et c'est en cela qu'ils sont non seulement les rouages, mais les ressorts du mécanisme. Ils en sont aussi les mobiles, car le principe d'activité est en eux. Ils sont plus que cela encore, ils en sont l'objet même et le but, puisque c'est en satisfactions et en douleurs individuelles que tout se résout en définitive.

Or on a remarqué, et malheureusement il n'a pas été difficile de remarquer, que, dans l'action, le développement et même le progrès (par ceux qui l'admettent) de ce puissant mécanisme, bien des rouages étaient inévitable-

ment, fatalement écrasés ; que, pour un grand nombre d'êtres humains, la somme des douleurs imméritées surpassait de beaucoup la somme des jouissances.

A cet aspect, beaucoup d'esprits sincères, beaucoup de cœurs généreux ont douté du mécanisme lui-même. Ils l'ont nié, ils ont refusé de l'étudier, ils ont attaqué, souvent avec violence, ceux qui en avaient recherché et exposé les lois ; ils se sont élevés contre la nature des choses, et enfin ils ont proposé d'*organiser* la société sur un plan nouveau, où l'injustice, la souffrance et l'erreur ne sauraient trouver place.

A Dieu ne plaise que je m'élève contre des intentions manifestement philanthropiques et pures ! Mais je déserterais mes convictions, je reculerais devant les injonctions de ma propre conscience, si je ne disais que, selon moi, ces hommes sont dans une fausse voie.

En premier lieu, ils sont réduits, par la nature même de leur propagande, à la triste nécessité de méconnaître le bien que la société développe, de nier ses progrès, de lui imputer tous les maux, de les rechercher avec un soin presque avide et de les exagérer outre mesure.

Quand on croit avoir découvert une organisation sociale différente de celle qui est résultée des naturelles tendances de l'humanité, il faut bien, pour faire accepter son invention, décrire sous les couleurs les plus sombres les résultats de l'organisation qu'on veut abolir. Aussi les publicistes auxquels je fais allusion, après avoir proclamé avec enthousiasme et peut-être exagéré la perfectibilité humaine, tombent dans l'étrange contradiction de dire que la société se détériore de plus en plus. A les entendre, les hommes sont mille fois plus malheureux qu'ils ne l'étaient dans les temps anciens, sous le régime féodal et sous le joug de l'esclavage ; le monde est devenu un enfer. S'il était possible d'évoquer le Paris du dixième siècle, j'ose croire qu'une telle thèse serait insoutenable.

Ensuite ils sont conduits à condamner le principe même d'action des hommes, je veux dire l'*intérêt personnel*, puisqu'il a amené un tel état de choses. Remarquons que l'homme est organisé de telle façon, qu'il recherche la satisfaction et évite la peine ; c'est de là, j'en conviens, que naissent tous les maux sociaux, la guerre, l'esclavage, le monopole, le privilège ; mais c'est de là aussi que viennent tous les biens, puisque la satisfaction des besoins et la répugnance pour la douleur sont les mobiles de l'homme. La question est donc de savoir si ce mobile qui, par son universalité, d'individuel devient social, n'est pas en lui-même un principe de progrès.

En tout cas, les inventeurs d'organisations nouvelles ne s'aperçoivent-ils pas que ce principe, inhérent à la nature même de l'homme, les suivra dans leurs organisations, et que là il fera bien d'autres ravages que dans notre organisation naturelle, où les prétentions injustes et l'intérêt de l'un sont au moins contenus par la résistance de tous. Ces publicistes supposent toujours deux choses inadmissibles : la première, que la société telle qu'ils la conçoivent sera dirigée par des hommes infallibles et dénués de ce mobile, — l'intérêt ; la seconde, que la masse se laissera diriger par ces hommes.

Enfin les Organisateur ne paraissent pas se préoccuper le moins du monde des moyens d'exécution. Comment feront-ils prévaloir leurs systèmes ? Comment décideront-ils tous les hommes à la fois à renoncer à ce mobile qui les fait mouvoir : l'attrait pour les satisfactions, la répugnance pour les douleurs ? Il faudrait donc, comme disait Rousseau, *changer la constitution morale et physique de l'homme*.

ÉDIT DE TURGOT PROCLAMANT LA LIBERTÉ DU TRAVAIL ET L'ABOLITION DES CORPORATIONS.

(Turgot)

Turgot (Anne-Robert), né à Paris le 10 mai 1727, mort le 20 mars 1781, un des plus célèbres ministres qu'ait eue la France. Le nom de Turgot rappelle surtout la suprême tentative faite pour prévenir la Révolution par des réformes. Il échoua dans cette tentative contre la coalition des ordres privilégiés. Il a laissé dans sa longue intendance de Limoges les plus beaux modèles de réformes partielles. L'amour de la vérité et l'amour du bien se trouvent unis dans Turgot. Il n'est pas moins éminent comme penseur que comme administrateur et ministre. Il a répandu de grandes vues sur la philosophie de l'histoire. Sa compétence était vaste et son savoir encyclopédique. En économie politique il est l'élève du docteur Quesnay et de l'école dite *physiocratique* (1). Il en partage les idées vraies sur la liberté du travail et du commerce, et aussi les erreurs sur le *produit net* qui attribue à l'agriculture seule la faculté de laisser un tel excédent de richesse. Il a combattu dans divers écrits les erreurs du papier-monnaie, établi la légitimité de l'intérêt du capital, démontré dans des lettres à l'abbé Terrai, contrôleur général, les bienfaits de la libre circulation des grains, et il a résumé ses idées dans un court traité sur : *la Formation et la distribution des richesses*. Les édits par lesquels, étant ministre, Turgot portait abolition des corvées et d'autres abus, sont restés célèbres. Aucun ne l'est plus que celui qui semble ouvrir l'ère de la liberté du travail dont il proclame le principe et dont il met les considérants dans la bouche de Louis XVI. Nous le citons presque en entier. On verra quelle satisfaction il donnait aux idées sur la liberté du travail si méconnues alors dans la pratique.

(1) Le mot *physiocratie* signifie gouvernement des lois naturelles.

« Nous devons à tous nos sujets (dit le préambule de l'édit de mars 1776) de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits; nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister.

« Nous avons vu avec peine les atteintes multipliées qu'ont portées à ce droit naturel et commun des institutions, anciennes à la vérité, mais que ni le temps, ni l'opinion, ni les actes mêmes émanés de l'autorité, qui semble les avoir consacrées, n'ont pu légitimer.

« Dans presque toutes les villes de notre royaume, l'exercice de différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communautés, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets de commerce particulier dont ils ont le privilège exclusif; en sorte que ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées, par lesquels une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consommée en pure perte.

« Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces pertes sont réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'empire des maîtres, à languir dans l'indigence ou à porter hors de leur patrie une industrie qu'ils auraient pu rendre utile à l'État.

« Toutes les classes de citoyens sont privées du droit de choisir les ouvriers qu'ils voudraient employer et des avantages que leur donnerait la concurrence par le bas

prix et la perfection du travail. On ne peut souvent exécuter l'ouvrage le plus simple sans recourir à plusieurs ouvriers de communautés différentes, sans essayer les lenteurs, les infidélités, les exactions que nécessitent ou favorisent les prétentions de ces différentes communautés, et les caprices de leur régime arbitraire et intéressé.

« Ainsi les effets de ces établissements sont, à l'égard de l'État, une diminution inappréciable de commerce et de travaux industriels : à l'égard d'une nombreuse partie de nos sujets, une perte de salaires et de moyens de subsistance ; à l'égard des habitants des villes en général, l'asservissement à des privilèges exclusifs dont l'effet est absolument analogue à celui d'un monopole effectif : monopole dont ceux qui l'exercent contre le public, en travaillant et en vendant, sont eux-mêmes les victimes dans tous les moments où ils ont à leur tour besoin des marchandises ou du travail d'une autre communauté.

« La source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se réunir en un corps.....

« Il paraît que, lorsque les villes commencèrent à s'affranchir de la servitude féodale et à se former en communes, la facilité de classer les citoyens par le moyen de leur profession introduisit un usage inconnu jusqu'alors. Les différentes professions devinrent ainsi comme autant de communautés particulières dont la communauté générale était composée. Les confréries religieuses, en resserrant encore les liens qui unissaient entre elles les personnes d'une même profession, leur donnèrent des occasions plus fréquentes de s'assembler et de s'occuper, dans ces assemblées, de l'intérêt commun des membres de la société particulière, qu'elles poursuivirent avec une activité continue, au préjudice des intérêts de la société générale.

« Les communautés, une fois formées, rédigèrent des

statuts, et, sous différents prétextes du bien public, les firent autoriser par la police. La base de ces statuts est d'abord d'exclure du droit d'exercer le métier quiconque n'est pas membre de la communauté ; leur esprit général est de restreindre, le plus qu'il est possible, le nombre des maîtres, de rendre l'acquisition de la maîtrise d'une difficulté presque insurmontable pour tout autre que pour les enfants des maîtres actuels. C'est à ce but que sont dirigées la multiplicité des frais et des formalités de réception, les difficultés du chef-d'œuvre, toujours jugé arbitrairement, surtout la cherté et la longueur inutile des apprentissages, et la servitude prolongée du compagnonnage ; institutions qui ont encore l'objet de faire jouir les maîtres gratuitement, pendant plusieurs années, du travail des aspirants.

« Les communautés s'occupèrent surtout d'écarter de leur territoire les marchandises et les ouvrages des forains ; elles s'appuyèrent sur le prétendu avantage de bannir du commerce des marchandises qu'elles supposaient être mal fabriquées. Ce motif les conduisit à demander pour elles-mêmes des règlements d'un nouveau genre, tendant à prescrire la qualité des matières premières, leur emploi et leur fabrication. Ces règlements, dont l'exécution fut confiée aux officiers des communautés, donnèrent à ceux-ci une autorité qui devint un moyen non seulement d'écarter encore plus sûrement les forains, sous prétexte de contravention, mais encore d'assujettir les maîtres mêmes de la communauté à l'empire des chefs, et de les forcer, par la crainte d'être poursuivis pour des contraventions supposées, à ne jamais séparer leurs intérêts de l'association, et par conséquent à se rendre complices de toutes les manœuvres inspirées par l'esprit de monopole aux principaux membres de la communauté.

« Parmi les dispositions déraisonnables et diversifiées

à l'infini de ces statuts, mais toujours dictées par le plus grand intérêt des maîtres de chaque communauté, il en est qui excluent entièrement tous autres que les fils de maîtres, ou ceux qui épousent des veuves de maîtres ; d'autres rejettent tous ceux qu'ils appellent étrangers, c'est-à-dire ceux qui sont nés dans une autre ville. Dans un grand nombre de communautés, il suffit d'être marié pour être exclu de l'apprentissage et par conséquent de la maîtrise. L'esprit de monopole qui a présidé à la confection de ces statuts a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne peuvent exercer pour leur propre compte.

« Nous ne suivrons pas plus loin l'énumération des dispositions bizarres, tyranniques, contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs, dont sont remplis ces espèces de codes obscurs rédigés par l'avidité, adoptés sans examen, dans des temps d'ignorance, et auxquels il n'a manqué, pour être l'objet de l'indignation publique, que d'être connus.

« C'est sans doute l'appât des moyens de finance qui a prolongé l'illusion sur le préjudice immense que l'existence des communautés cause à l'industrie et sur l'atteinte qu'elle porte au droit de travail. Cette illusion a été portée chez quelques personnes jusqu'au point d'avancer que le *droit de travailler* était un *droit royal* que le prince pouvait vendre, et que les sujets devaient acheter.

« Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime.

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes.

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes de

notre bienfaisance d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité : nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche ; qui éloignent l'émulation de l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté ; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient ; qui retardent le progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels les différentes communautés disputent le droit d'exécuter les découvertes qu'elles n'ont point faites ; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tous genres, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans fruit pour l'État ; qui enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguier entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser, au-dessus de leur proportion naturelle, les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple.

« Nous ne serons point arrêté dans cet acte de justice par la crainte qu'une foule d'artisans n'usent de la liberté rendue à tous pour exercer des métiers qu'ils ignorent, et que le public ne soit inondé d'ouvrages mal fabriqués ; la

liberté n'a point produit ces fâcheux effets dans les lieux où elle est établie depuis longtemps. Les ouvriers des faubourgs et des autres lieux privilégiés ne travaillent pas moins bien que ceux de l'intérieur de Paris. Tout le monde sait, d'ailleurs, combien la police des jurandes, quant à ce qui concerne la perfection des ouvrages, est illusoire, et que tous les membres des communautés étant portés par l'esprit de corps à se soutenir les uns les autres, un particulier qui se plaint se voit presque toujours condamné et se lasse de poursuivre de tribunaux en tribunaux une justice plus dispendieuse que l'objet de sa plainte (1). »

(1) Cet édit fut révoqué. Mais les vœux des États, en 1789, restèrent hostiles au système réglementaire. Enfin, la loi du 2 mars 1791 établit la liberté de l'industrie en ces termes :

« ART. 2. Les offices de perruquiers, barbiers, baigneurs étuvistes, et tous autres offices, pour l'inspection et les travaux des arts et du commerce ; les brevets et lettres de maîtrise ; les droits perçus pour la réception des maîtrises et jurandes, ceux du collège de pharmacie et tous les privilèges de profession, sous quelque dénomination que ce soit, sont supprimés.

« ART. 7. Il sera libre à toute personne de faire tel négoce, ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue de se pourvoir d'une patente, d'en acquitter le prix, et de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront être faits. »

DE L'EMPLOI DU CAPITAL (1).

(Jean-Baptiste Say)

Jean-Baptiste Say, né à Lyon, le 5 janvier 1767, mort à Paris, le 15 novembre 1832, le principal fondateur de l'économie politique en France. Avant lui, les économistes du dix-huitième siècle avaient répandu beaucoup de vérités d'une capitale importance et A. Smith avait, on l'a vu, rectifié leurs idées hypothétiques. J.-B. Say, dans son *Traité d'économie politique* paru en 1803, et complété dans les éditions suivantes, défend les mêmes principes de liberté du travail et du commerce qu'Adam Smith, qu'on peut regarder comme son maître, mais il procède avec plus de méthode, dégage les principes des faits, et réforme ses prédécesseurs sur plus d'un point. Il reconnaît des produits *immatériels* à côté des produits matériels que Smith admettait seuls. Il expose le premier avec une clarté complète et avec toutes ses conséquences, la *théorie des débouchés*. Sa tendance est de restreindre extrêmement les attributions de l'État. Il fait d'ailleurs bonne justice des fausses théories qui justifient les dépenses *improductives* ou excessives, soit des gouvernements, soit des particuliers.

La critique a pu contester quelques vues de l'auteur du *Traité d'économie politique*, mais une exposition toujours lumineuse, des vérités qui resteront toujours utiles à rappeler, ne cesseront de recommander le nom de J.-B. Say, comme celui d'un maître.

Pour ne point fatiguer l'esprit du lecteur par des abstractions, je commencerai par des exemples, et je les choisirai dans les faits les plus communs. Les principes généraux en sortiront ensuite d'eux-mêmes, et le lecteur

(1) Cette citation est formée du chapitre x et d'une grande partie du chap. xi du *Traité d'Économie politique* de J.-B. Say, liv. I.

sentira la possibilité de les appliquer à tous les autres cas sur lesquels il voudra porter un jugement sain.

Lorsqu'un cultivateur fait lui-même valoir ses terres, outre la valeur de sa terre, il doit posséder un capital, c'est-à-dire une valeur quelconque composée en premier lieu des défrichements et constructions, qu'on peut, si l'on veut, considérer comme faisant partie de la valeur du fonds, mais qui sont cependant des produits de l'industrie humaine, et un accroissement de la valeur du fonds (1). Cette portion du capital s'use peu ; quelques réparations faites à mesure suffisent pour lui conserver son ancienne valeur. Si ce cultivateur trouve chaque année, sur les produits de l'année, de quoi subvenir à ces réparations, cette portion du capital se trouve par là perpétuellement maintenue.

Une seconde partie du capital de ce même cultivateur se compose d'outils aratoires, d'ustensiles, de bestiaux qui s'usent plus rapidement, mais qui s'entretiennent et, au besoin, se renouvellent de même aux dépens des produits annuels de l'entreprise, et conservent ainsi leur valeur entière.

Enfin, il faut des provisions de plusieurs espèces, des semences, des denrées, des fourrages pour l'entretien des hommes et des animaux, de l'argent pour le salaire des manouvriers, etc. (2). Remarquez que cette portion du capital

(1) Arthur Young, dans sa *Revue de l'agriculture française*, ne donne point d'évaluation de la portion permanente et fixe du capital employé sur les terres de l'ancienne France ; seulement, il estime qu'elle est inférieure d'environ 36 francs par acre anglaise à la portion équivalente des capitaux ainsi employés en Angleterre. Ainsi, en admettant la supposition modeste que les améliorations des terres, en France, s'élèvent à la moitié seulement de celles de l'Angleterre, on évaluerait le capital ainsi fixé dans l'ancienne France à 36 francs par acre ; ce qui, en comptant 131 millions d'acres en France, donnerait 4 milliards 716 millions de francs pour cette portion seulement du capital français. (Note de J.-B. Say.)

(2) Le même auteur, qui vient d'être cité, estime qu'en France ces deux dernières portions du capital employé à l'agriculture (j'entends les outils, bestiaux, provisions d'entretien, etc.) peuvent être éva-

se dénature tout à fait dans le cours d'une année, et même plusieurs fois par an. L'argent, les grains, les provisions de tous genres se dissipent en totalité; mais il le faut, et nulle partie du capital n'est perdue, si le cultivateur, indépendamment des profits qui payent le service productif du terrain (ou le fermage), le service productif du capital lui-même (ou l'intérêt), et le service productif de l'industrie qui les a mis en jeu, est parvenu, au moyen de ses produits de l'année, à rétablir ses approvisionnements en argent, en grains, en bestiaux, fût-ce même en fumier, jusqu'à former une valeur égale à celle avec laquelle il a commencé l'année d'auparavant.

On voit que, bien que presque toutes les parties du capital aient reçu des atteintes, et que quelques-unes aient été anéanties tout à fait, le capital a néanmoins été conservé; car un capital ne consiste pas en telle ou telle matière, mais en une valeur qui n'est pas altérée, toutes les fois qu'elle reparaît en d'autres matières d'une égale valeur.

On conçoit même aisément, si cette terre a été assez vaste et son exploitation conduite avec assez d'ordre, d'économie et d'intelligence, que les profits du cultivateur, après que son capital a été rétabli dans son entière valeur et que toutes ses dépenses et celles de sa famille ont été payées, lui aient fourni un excédent à mettre de côté. Les conséquences qui résulteront de cet excédent sont fort importantes, et feront la matière du chapitre suivant. Il suffit, quant à présent, de bien concevoir que la valeur du capital, quoique consommée, n'est pas détruite, parce qu'elle

luées à 48 francs par acre, soit à 6 milliards 288 millions pour toute la France, le fort portant le faible. En ajoutant cette portion du capital français à la précédente, nous trouverions qu'on peut évaluer à 11 milliards la portion du capital de l'ancienne France qui est employée à l'industrie agricole. Le même auteur évalue au double ce même capital en Angleterre, proportion gardée de l'étendue du territoire. (Note de J.-B. Say.)

a été consommée de manière à se reproduire, et qu'une entreprise peut se perpétuer et donner tous les ans de nouveaux produits avec le même capital, quoiqu'il soit consommé sans cesse.

Après avoir suivi les transformations que subit un capital dans l'industrie agricole, on suivra sans peine les transformations qu'il subit dans les manufactures et le commerce.

Dans les manufactures, il y a, comme dans l'agriculture, des portions du capital qui durent plusieurs années, comme les bâtiments des usines, les machines et certains outils, tandis que d'autres portions changent totalement de forme ; c'est ainsi que les huiles, la soude, que consomment les savonniers, cessent d'être de l'huile, de la soude, pour devenir du savon. C'est ainsi que les drogues pour la teinture cessent d'être de l'indigo, du bois d'Inde, du rocou, et font partie des étoffes qu'elles colorent. Les salaires et l'entretien des ouvriers sont dans le même cas.

Dans le commerce, la presque totalité des capitaux subit, et souvent plusieurs fois l'année, des transformations complètes. Un négociant, avec des espèces, achète des étoffes et des bijoux : première transformation. Il les envoie à Buenos-Ayres, où on les vend : seconde transformation. Il donne ordre d'en employer le montant en peaux d'animaux : troisième transformation. Cette marchandise, arrivée au lieu de sa destination, est vendue à son tour ; la valeur en est remise en effets de commerce sur Paris ; et ces valeurs, changées en espèces, reproduisent le capital, et probablement avec bénéfice, sous sa première forme, celle d'une monnaie française.

On voit que les choses faisant office de capital sont innombrables. Si, dans un moment donné, on voulait connaître de quoi se compose le capital d'une nation, on trouverait qu'il consiste en une multitude d'objets, de denrées, de matières dont il serait absolument impossible d'assigner

avec quelque exactitude la valeur totale, et dont quelques-unes même sont à plusieurs milliers de lieues de ses frontières. On voit en même temps que les denrées les plus fugitives et les plus viles sont non seulement une partie, mais une partie souvent indispensable de ce capital ; quoique perpétuellement consommées et détruites, elles ne supposent point que le capital lui-même soit consommé et détruit, pourvu que sa valeur soit conservée ; et que, par conséquent, l'introduction, l'importation qui peut avoir lieu de ces denrées viles et fugitives, peut avoir le même avantage que l'introduction des marchandises plus durables et plus précieuses, comme l'or et l'argent ; qu'elles en ont vraisemblablement davantage du moment qu'on les préfère ; que les producteurs sont les seuls juges compétents de la transformation, de l'extraction, de l'introduction de ces diverses denrées et matières, et que toute autorité qui intervient là-dedans, tout système qui veut influencer sur la production, ne peut qu'y être nuisible.

Il y a des entreprises où le capital est entièrement rétabli, et recommence de nouveaux produits plusieurs fois par année. Dans les manufactures où trois mois suffisent pour confectionner et vendre un produit complet, le même capital peut remplir le même office quatre fois par an. Le profit qu'il rapporte est ordinairement proportionné au temps qu'il est occupé. On comprend qu'un capital qui rentre au bout de trois mois ne rapporte pas un profit aussi grand que celui qui n'est rétabli qu'au bout d'une année ; si cela était, le profit serait quadruple dans l'année, et attirerait dans cet emploi une masse de capitaux dont la concurrence ferait baisser les profits.

Par la raison contraire, les produits qui exigent plus d'une année de confection, comme les cuirs, doivent, indépendamment du rétablissement de la valeur capitale, rendre les profits de plus d'une année ; autrement, qui voudrait s'en occuper ?

Dans le commerce que l'Europe fait avec l'Inde et la Chine, le capital est occupé pendant deux ou trois années avant de se remonter. Et dans le commerce, dans les manufactures, comme dans l'entreprise agricole que nous avons choisie pour exemple, il n'est point nécessaire qu'un capital soit réalisé et transformé en numéraire, pour reparaître dans son intégrité : la plupart des négociants et des manufacturiers *réalisent* en espèces la totalité de leur capital, tout au plus au moment où ils quittent les affaires ; et ils n'en savent pas moins chaque fois qu'ils veulent le savoir, au moyen d'un inventaire de toutes les valeurs qu'ils possèdent, si leur capital est diminué ou s'il est augmenté.

La valeur capitale employée à une production n'est jamais qu'une avance destinée à payer des services productifs, et que rembourse la valeur du produit qui en résulte.

Un mineur tire du minerai du sein de la terre ; un fondeur le lui paie. Voilà sa production terminée et soldée par une avance prise sur le capital du fondeur.

Celui-ci fond le minerai, l'affine, et en fait de l'acier qu'un coutelier lui achète. Le prix de cet acier rembourse au fondeur l'avance qu'il avait faite en achetant la matière, de même que l'avance des frais de la nouvelle façon qu'il y a ajoutée.

A son tour, le coutelier fabrique des rasoirs avec cet acier, et le prix qu'il en tire lui rembourse ses avances et lui paie la nouvelle valeur qu'il a ajoutée au produit.

On voit que la valeur des rasoirs a suffi pour rembourser tous les capitaux employés à leur production, et payer cette production elle-même ; ou plutôt, les avances ont payé les services productifs, et le produit a remboursé les avances. C'est comme si la valeur entière du produit, sa valeur brute, avait directement payé les frais de sa production. C'est même ainsi que le fait s'exprime ordinaire-

ment; mais il est bon d'observer après quelles saccades arrive ce résultat.

On vient de voir comment les capitaux productifs perpétuellement occupés, tourmentés, usés pendant la production, s'en tirent, lorsqu'elle est terminée, avec leur valeur entière. Or, comme c'est la valeur de la matière, et non la matière elle-même qui constitue la richesse, on a compris, j'espère, comment le capital productif, quoiqu'il ait plusieurs fois changé de forme matérielle, est cependant toujours le même capital.

On comprendra avec la même facilité que, comme c'est la valeur produite qui a remplacé la valeur consommée, cette valeur produite a pu être moindre, égale, ou supérieure à la valeur consommée. Si elle a été égale, le capital a été seulement rétabli et entretenu; si elle a été moindre, le capital a été entamé; et si elle a été supérieure, il y a eu augmentation, accroissement de capital. C'est la position où nous avons laissé l'entrepreneur-cultivateur qui nous a servi d'exemple au chapitre précédent. Nous avons supposé qu'après avoir rétabli son capital dans son entière valeur, tellement entière, qu'il pouvait recommencer une autre année avec des moyens égaux, ce cultivateur a eu un excédent de ses produits sur ses consommations pour une valeur quelconque, que nous ferons monter à mille écus, pour fixer nos idées.

Observons maintenant tous les emplois qu'il peut faire de cet excédent de mille écus, et ne méprisons point une observation qui paraît si simple: j'avertis qu'il n'en est point qui exerce une aussi grande influence sur le sort des hommes, et point dont les résultats soient plus méconnus.

Quels que soient les produits qui composent cet excédent, dont nous estimons la valeur mille écus, il peut l'échanger contre de la monnaie d'or et d'argent, et l'enfouir dans la terre pour la retrouver au besoin. Cet enfouisse-

ment ôte-t-il mille écus à la masse des capitaux de la société? Non, puisque nous venons de voir que la valeur de son capital a été auparavant rétablie complètement. A-t-il fait tort de cette somme à quelqu'un? Pas davantage; car il n'a volé ni dupé personne, et n'a jamais reçu aucune valeur qu'il n'ait donné une valeur égale en échange. On dira peut-être : *Il a donné du blé en échange des mille écus enfouis; ce blé n'a pas tardé à être consommé, et les mille écus n'en demeurent pas moins soustraits au capital de la société.* Mais le blé vendu ne faisait plus partie du capital de notre cultivateur, puisqu'il n'était plus sa propriété; c'était l'argent reçu en échange du blé qui en faisait partie. Le blé, devenu la propriété d'une autre personne, peut au surplus faire partie du capital de son nouveau possesseur, si celui-ci le consomme reproductivement; car on sait que des matières consommables et fugitives peuvent faire partie d'un capital aussi bien que les plus durables, aussi longtemps qu'on les consomme de manière à en reproduire la valeur.

Du moment donc que le capital de notre cultivateur a été rétabli dans son ancienne valeur, et qu'il recommence avec les mêmes moyens qu'auparavant, les mille écus d'excédent qu'il a épargnés fussent-ils jetés à la mer, le capital social ne serait pas moins égal à ce qu'il était auparavant.

Mais continuons toutes les suppositions possibles relativement à l'emploi des mille écus.

Par une nouvelle supposition, ils n'ont pas été enfouis; le cultivateur s'en est servi pour donner une très belle fête. Cette valeur a été détruite dans une soirée; un festin magnifique, les ornements d'un bal et un feu d'artifice ont absorbé la somme. Cette valeur, ainsi détruite, n'est point restée dans la société; elle n'a plus continué à faire partie de la richesse générale; car les personnes entre les mains de qui les mille écus en espèces ont passé,

ont fourni une valeur équivalente en viandes, en vins, en rafraichissements, en poudre, et de toute cette valeur il ne reste rien ; mais la masse des capitaux n'a pas été diminuée par cet emploi plus que par le précédent. Il y avait eu un excédent de valeur produite, cet excédent a été détruit. Les choses sont restées au même point.

Par une troisième supposition, les mille écus ont servi à acheter des meubles, du linge, de l'argenterie. Point encore de diminution dans le capital productif de la nation ; mais aussi point d'accroissement. Il n'y a de plus, dans cette supposition, que les jouissances additionnelles que procure au cultivateur et à sa famille le supplément de mobilier qu'ils ont acquis.

Enfin, par une quatrième supposition, qui est la dernière, le cultivateur ajoute à son capital productif les mille écus qu'il a épargnés, c'est-à-dire les réemploie productivement selon les besoins de sa ferme ; il achète quelques bestiaux, nourrit un plus grand nombre d'ouvriers, et il en résulte, au bout de l'année, un produit qui a conservé ou rétabli avec profit l'entière valeur des mille écus, de manière qu'ils peuvent servir l'année suivante, et perpétuellement, à donner chaque année un nouveau produit.

C'est alors, et seulement alors, que le capital productif de la société est véritablement augmenté de la valeur de cette somme. L'accumulation qui forme un nouveau capital ne commence qu'après que l'ancien capital est complètement rétabli.

Il est bien essentiel qu'on remarque que, de manière ou d'autre, soit qu'on dépense improductivement une épargne, soit qu'on la dépense productivement, elle est toujours dépensée et consommée ; et ceci détruit une opinion bien fautive, quoique bien généralement répandue, c'est que l'épargne nuit à la consommation. Toute épargne, pourvu qu'on en fasse l'objet d'un placement,

ne diminue en rien la consommation et, au contraire, elle donne lieu à une consommation qui se reproduit et se renouvelle à perpétuité, tandis qu'une consommation improductive ne se répète point. On voit que l'accumulation, présentée sous ses véritables traits, n'a rien qui doive la rendre odieuse. On sentira tout à l'heure, au contraire, les bons effets dont elle est suivie.

Je prie aussi de remarquer que la forme sous laquelle la valeur épargnée se trouve être épargnée et réemployée ne change rien au fond de la question ; elle l'est avec plus ou moins d'avantage, selon l'intelligence et la position de l'entrepreneur. Rien ne s'oppose à ce que cette portion de capital ait été accumulée sans avoir été un seul instant sous la forme de monnaie d'argent. Un des produits épargnés peut avoir été planté ou semé avant d'avoir subi aucun échange ; le bois, qui aurait inutilement chauffé des appartements superflus, peut se monter en palissades, s'élever en charpente, et d'une portion de revenu qu'il était au moment de la coupe, devenir un capital après avoir été employé.

La nature des besoins de chaque nation, sa position géographique, et le génie de ses habitants, déterminent communément la forme sous laquelle s'amassent ses capitaux. La plus grande partie des accumulations d'une société naissante consiste en constructions, en outils d'agriculture, en bestiaux, en amélioration de son fonds de terre ; la plupart de celles d'une nation manufacturière consistent en matières brutes, ou qui sont dans un état plus ou moins ouvragé entre les mains de ses fabricants. Ses capitaux se composent encore des usines et des machines propres à façonner les produits.

Chez une nation principalement commerçante, la plus grande partie des capitaux accumulés est en marchandises brutes ou manufacturées que les négociants ont achetées, et qu'ils se proposent de revendre. Les navires et

autres bâtiments de commerce, les magasins, les chars, les chevaux, font aussi une partie importante des capitaux d'une telle nation.

Une nation qui cultive à la fois l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale, voit son capital composé de produits de toutes ces différentes sortes, de cette masse de provisions de tout genre que nous voyons actuellement entre les mains des peuples policés et qui, employés avec intelligence, sont perpétuellement entretenus, et même augmentés, malgré l'immense consommation qui s'en fait, pourvu que l'industrie de ces peuples produise plus de valeurs que leur consommation n'en détruit.

Ce n'est point à dire que chaque nation ait précisément produit et mis en réserve les choses qui composent actuellement son capital ; elle a pu mettre en réserve des valeurs quelconques, qui, par la voie des transmutations, ont pris la forme qui convenait le mieux ; un boisseau de blé épargné peut nourrir également un maçon et un brodeur. Dans le premier cas, le boisseau de blé reparaitra sous la forme d'une portion de bâtiment, produit durable faisant partie d'un capital ; dans le second cas, il reparaitra dans un habit brodé qui ne durera qu'un temps.

Tout entrepreneur d'industrie, faisant lui-même travailler son capital, trouve avec facilité les moyens d'occuper productivement ses épargnes. S'il est cultivateur, il achète des portions de terre, ou augmente par des bonifications le pouvoir productif de celles qu'il a. S'il est négociant, il achète et revend une plus grande masse de marchandises. Les capitalistes ont à peu près les mêmes moyens ; ils augmentent de tout le montant de leurs épargnes leur capital déjà placé, ou bien ils cherchent de nouveaux placements, pour eux d'autant plus faciles à trouver, que, connus pour avoir des fonds à placer, ils reçoivent plus que d'autres des propositions pour l'em-

ploi de leurs épargnes. Mais les propriétaires de terres affermées, et les personnes qui vivent de leurs rentes ou du salaire de leur main-d'œuvre, n'ont pas la même facilité, et ne peuvent placer utilement un capital qu'autant qu'il se monte à une certaine somme. Beaucoup d'épargnes sont, par cette raison, consommées improductivement, qui auraient pu être consommées reproductivement, et grossir les capitaux particuliers, et, par conséquent, la somme du capital national. Les caisses et les associations qui se chargent de recevoir, de réunir et de faire valoir les petites épargnes des particuliers, sont en conséquence (toutes les fois qu'elles offrent une sûreté parfaite) très favorables à la multiplication des capitaux.

L'accroissement des capitaux est lent de sa nature ; car il n'a jamais lieu que là où il y a des valeurs véritablement produites, et des valeurs ne se créent pas sans qu'on y mette, outre les autres éléments, du temps et de la peine (1). Et comme les producteurs, tout en créant des valeurs, sont obligés d'en consommer, ils ne peuvent jamais accumuler, c'est-à-dire n'employer reproductivement que la portion des valeurs produites qui excède leurs besoins ; c'est le montant de cet excédent qui constitue l'enrichissement des particuliers et des sociétés. Un pays marche d'autant plus rapidement vers la prospérité, que chaque année il s'y trouve plus de valeurs épargnées et employées reproductivement. Ses capitaux augmentent ; la masse d'industrie mise en mouvement devient plus considérable ; et de nouveaux produits pouvant être

(1) Les épargnes que font un riche traitant, un spoliateur du bien d'autrui, un favori comblé de privilèges, de pensions et de places, sont bien des accumulations véritables et quelquefois assez faciles. Mais ces valeurs, accumulées par un petit nombre de privilégiés, sont le produit très réel des travaux, des capitaux et des terres d'un grand nombre de producteurs qui auraient pu les épargner et les accumuler eux-mêmes à leur profit, si l'injustice et la force ne les leur avaient ravies. (Note de J.-B. Say.)

créés par cette addition de capitaux et d'industrie, de nouvelles épargnes deviennent toujours plus faciles.

Toute épargne, tout accroissement de capital, prépare un gain annuel et perpétuel, non seulement à celui qui a fait cette accumulation, mais à tous les gens dont l'industrie est mise en mouvement par cette portion du capital. Elle prépare un intérêt annuel au capitaliste qui a fait l'épargne, et des profits annuels aux industriels qu'elle fait travailler. Perpétuellement consommée, elle est autant de fois reproduite pour être consommée de nouveau, de même que les profits qu'elle fait naître. Aussi, le célèbre Adam Smith compare-t-il un homme frugal, qui augmente ses capitaux productifs, ne fût-ce que dans une seule occasion, à l'un des fondateurs d'une maison d'industrie où une société d'hommes laborieux seraient nourris à perpétuité des fruits de leur travail ; et un prodigue, au contraire, qui mange une partie de son capital, est comparé par lui à l'administrateur infidèle qui dilapiderait les biens d'une fondation pieuse et laisserait sans ressources, non seulement ceux qui y trouvaient leur subsistance, mais tous ceux qui l'y auraient trouvée par la suite. Il n'hésite pas à nommer le dissipateur un fléau public, et tout homme frugal et rangé un bienfaiteur de la société (1).

(1) *Rich. des Nat.*, liv. II, chap. III. Lord Lauderdale, dans un livre intitulé : *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique*, a cru prouver, contre Smith, que l'accumulation des capitaux était nuisible à l'accroissement de la richesse. Il se fonde sur ce que l'accumulation retire de la circulation des valeurs qui seraient favorables à l'industrie. C'est une erreur. Ni le capital productif, ni ses accroissements, ne sont retirés de la circulation. Autrement, ce capital demeurerait oisif et ne rapporterait aucun profit. Bien au contraire, l'entrepreneur qui en fait usage l'emploie, le dépense, le consomme tout entier ; mais c'est de manière à le reproduire, et même avec profit. Je fais remarquer cette erreur de lord Lauderdale, parce qu'elle sert de base à d'autres ouvrages d'économie politique, dont, par conséquent, toutes les déductions sont fausses, partant d'un principe faux. (Note de J.-B. Say.)

CE QU'ON VOIT ET CE QU'ON NE VOIT PAS (1)

(Frédéric Bastiat)

Dans la sphère économique, un acte, une habitude, une institution, une loi, n'engendrent pas seulement un effet, mais une série d'effets. De ces effets, le premier seul est immédiat ; il se manifeste simultanément avec sa cause, *on le voit*. Les autres ne se déroulent que successivement, *on ne les voit pas* : heureux si on les *prévoit*.

Entre un mauvais et un bon économiste, voici toute la différence : l'un s'en tient à l'effet *visible* ; l'autre tient compte et de l'effet *qu'on voit* et de ceux qu'il faut *prévoir*.

Mais cette différence est énorme, car il arrive presque toujours que, lorsque la conséquence immédiate est favorable, les conséquences ultérieures sont funestes, et *vice versa*. — D'où il suit que le mauvais économiste poursuit un petit bien actuel qui sera suivi d'un grand mal à venir, tandis que le vrai économiste poursuit un grand bien à venir, au risque d'un petit mal actuel.

Du reste, il en est ainsi en hygiène, en morale. Souvent, plus le premier fruit d'une habitude est doux, plus les autres sont amers. Lors donc qu'un homme, frappé de l'effet *qu'on voit*, n'a pas encore appris à discerner ceux *qu'on ne voit pas*, il s'abandonne à des habitudes funestes, non seulement par penchant, mais par calcul.

Ceci explique l'évolution fatalement douloureuse de

(1) Ce morceau est célèbre et donne le moyen de résoudre bien des questions économiques. (H. B.)

l'humanité. L'ignorance entoure son berceau ; donc, elle se détermine dans ses actes par leurs premières conséquences, les seules, à son origine, qu'elle puisse voir. Ce n'est qu'à la longue qu'elle apprend à tenir compte des autres. Deux maîtres, bien divers, lui enseignent cette leçon : l'Expérience et la Prévoyance. L'expérience régente efficacement, mais brutalement. Elle nous instruit de tous les effets d'un acte en nous les faisant ressentir, et nous ne pouvons manquer de finir par savoir que le feu brûle, à force de nous brûler. A ce rude docteur, j'en voudrais, autant que possible, substituer un plus doux : la Prévoyance. C'est pourquoi je rechercherai les conséquences de quelques phénomènes économiques, opposant à celles *qu'on voit* celles *qu'on ne voit pas*.

Avez-vous jamais été témoin de la fureur du bon bourgeois Jacques Bonhomme, quand son fils terrible est parvenu à casser un carreau de vitre ? Si vous avez assisté à ce spectacle, à coup sûr vous aurez aussi constaté que tous les assistants, fussent-ils trente, semblent s'être donné le mot pour offrir au propriétaire infortuné cette consolation uniforme : « A quelque chose malheur est bon. De tels accidents font aller l'industrie. Il faut que tout le monde vive. Que deviendraient les vitriers, si l'on ne cassait jamais de vitres ? »

Or, il y a dans cette formule de condoléance toute une théorie, qu'il est bon de surprendre *flagrante delicto*, dans ce cas très simple, attendu que c'est exactement la même que celle qui, par malheur, régit la plupart de nos institutions économiques.

A supposer qu'il faille dépenser six francs pour réparer le dommage, si l'on veut dire que l'accident fait arriver six francs à l'industrie vitrière, qu'il encourage dans la mesure de six francs la susdite industrie, je l'accorde, je ne conteste en aucune façon, on raisonne juste. Le vitrier va venir, il fera sa besogne, touchera six francs, se frottera

les mains et bénira dans son cœur l'enfant terrible. *C'est ce qu'on voit.*

Mais si, par voie de déduction, on arrive à conclure, comme on le fait trop souvent, qu'il est bon qu'on casse les vitres, que cela fait circuler l'argent, qu'il en résulte un encouragement pour l'industrie en général, je suis obligé de m'écrier : Halte-là ! Votre théorie s'arrête à *ce qu'on voit*, elle ne tient pas compte de *ce qu'on ne voit pas*.

On ne voit pas que, puisque notre bourgeois a dépensé six francs à une chose, il ne pourra plus les dépenser à une autre. *On ne voit pas* que, s'il n'eût pas eu de vitre à remplacer, il eût remplacé, par exemple, ses souliers éculés ou mis un livre de plus dans sa bibliothèque. Bref, il aurait fait de ses six francs un emploi quelconque qu'il ne fera pas.

Faisons donc le compte de l'industrie *en général*.

La vitre étant cassée, l'industrie vitrière est encouragée dans la mesure de six francs ; *c'est ce qu'on voit*.

Si la vitre n'eût pas été cassée, l'industrie cordonnrière (ou toute autre) eût été encouragée dans la mesure de six francs ; *c'est ce qu'on ne voit pas*.

Et si l'on prenait en considération *ce qu'on ne voit pas*, parce que c'est un fait négatif, aussi bien que *ce que l'on voit*, parce que c'est un fait positif, on comprendrait qu'il n'y a aucun intérêt pour l'industrie *en général*, ou pour l'ensemble du *travail national*, à ce que des vitres se cassent ou ne se cassent pas.

Faisons maintenant le compte de Jacques Bonhomme.

Dans la première hypothèse, celle de la vitre cassée, il dépense six francs et a, ni plus ni moins que devant, la jouissance d'une vitre.

Dans la seconde, celle où l'accident ne fût pas arrivé, il aurait dépensé six francs en chaussure et aurait eu tout à la fois la jouissance d'une paire de souliers et celle d'une vitre.

Or, comme Jacques Bonhomme fait partie de la société,

il faut conclure de là que, considérée dans son ensemble, et toute balance faite de ses travaux et de ses jouissances, elle a perdu la valeur de la vitre cassée.

Par où, en généralisant, nous arrivons à cette conclusion inattendue : « La société perd la valeur des objets inutilement détruits, » — et à cet aphorisme qui fera dresser les cheveux sur la tête des protectionnistes : « Casser, briser, dissiper, ce n'est pas encourager le travail national, » ou plus brièvement : « Destruction n'est pas profit. »

Que direz-vous, *Moniteur industriel*, que direz-vous, adeptes de ce bon M. de Saint-Chamans, qui a calculé avec tant de précision ce que l'industrie gagnerait à l'incendie de Paris, à raison des maisons qu'il faudrait reconstruire ?

Je suis fâché de déranger ses ingénieux calculs, d'autant qu'il en a fait passer l'esprit dans notre législation. Mais je le prie de les recommencer, en faisant entrer en ligne de compte ce qu'on ne voit pas à côté de ce qu'on voit.

Il faut que le lecteur s'attache à bien constater qu'il n'y a pas seulement deux personnages, mais trois dans le petit drame que j'ai soumis à son attention. L'un, Jacques Bonhomme, représente le Consommateur, réduit par la destruction à une jouissance au lieu de deux. L'autre, sous la figure du Vitrier, nous montre le Producteur dont l'accident encourage l'industrie. Le troisième est le Cordonnier (ou tout autre industriel) dont le travail est découragé d'autant par la même cause. C'est ce troisième personnage qu'on tient toujours dans l'ombre et qui, personnifiant *ce qu'on ne voit pas*, est un élément nécessaire du problème. C'est lui qui nous fait comprendre combien il est absurde de voir un profit dans une destruction. C'est lui qui bientôt nous enseignera qu'il n'est pas moins absurde de voir un profit dans une restriction, laquelle n'est après tout qu'une destruction partielle. —

Ainsi, allez au fond de tous les arguments qu'on fait valoir en sa faveur, vous n'y trouverez que la paraphrase de ce dicton vulgaire : « *Que deviendraient les vitriers, si l'on ne cassait jamais de vitres?* » .

LE CAPITAL ET L'INTÉRÊT (1)

(Frédéric Bastiat)

Les lois économiques agissent sur le même principe, qu'il s'agisse d'une nombreuse agglomération d'hommes, de deux individus, ou même d'un seul, condamné par les circonstances à vivre dans l'isolement.

L'individu, s'il pouvait vivre quelque temps isolé, serait à la fois capitaliste, entrepreneur, ouvrier, producteur et consommateur. Toute l'évolution économique s'accomplirait en lui. En observant chacun des éléments qui la composent : le besoin, l'effort, la satisfaction, l'utilité gratuite et l'utilité onéreuse, il se ferait une idée du mécanisme tout entier, quoique réduit à sa plus grande simplicité.

Or, s'il y a quelque chose d'évident au monde, c'est qu'il ne pourrait jamais confondre ce qui est gratuit avec ce qui exige des efforts. Cela implique contradiction dans les termes. Il saurait bien quand une matière ou une force lui sont fournies par la nature, sans la coopération de son travail, alors même qu'elles s'y mêlent pour le rendre plus fructueux.

L'individu isolé ne songerait jamais à demander une chose à son travail tant qu'il pourrait la recueillir directement de la nature. Il n'irait pas chercher de l'eau à une lieue, s'il avait une source près de sa hutte. Par le même motif, chaque fois que son travail aurait à intervenir, il chercherait à y substituer le plus possible de collaboration naturelle.

(1) *Harmonies économiques.*

C'est pourquoi, s'il construisait un canot, il le ferait du bois le plus léger, afin de mettre à profit le poids de l'eau. Il s'efforcerait d'y adapter une voile, afin que le vent lui épargnât la peine de ramer, etc.

Pour faire concourir ainsi des puissances naturelles, il faut des instruments.

Ici, on sent que l'individu isolé aura un calcul à faire. Il se posera cette question : Maintenant j'obtiens une satisfaction avec un effort donné; quand j'e serai en possession de l'instrument, obtiendrai-je la même satisfaction avec un effort moindre, en ajoutant à celui qui me restera à faire celui qu'exige la confection de l'instrument lui-même ?

Nul homme ne veut dissiper ses forces pour le plaisir de les dissiper. Notre Robinson ne se livrera donc à la confection de l'instrument qu'autant qu'il apercevra, au bout, une économie définitive d'effort à satisfaction égale, ou un accroissement de satisfactions à efforts égaux.

Une circonstance qui influe beaucoup sur le calcul, c'est le nombre et la fréquence des produits auxquels devra concourir l'instrument pendant sa durée. Robinson a un premier terme de comparaison. C'est l'effort actuel, celui auquel il est assujéti chaque fois qu'il veut se procurer la satisfaction directement et sans nulle aide. Il estime ce que l'instrument lui épargnera d'efforts dans chacune de ces occasions; mais il faut travailler pour faire l'instrument, et ce travail il le répartira, par la pensée, sur le nombre total des circonstances où il pourra s'en servir. Plus ce nombre sera grand, plus sera puissant aussi le motif déterminant à faire concourir l'agent naturel. — C'est là, c'est dans cette répartition d'une *avance* sur la totalité des produits, qu'est le principe et la raison d'être de l'Intérêt.

Une fois que Robinson est décidé à fabriquer l'instrument, il s'aperçoit que la bonne volonté et l'avantage ne

suffisent pas. Il faut des instruments pour faire des instruments; il faut du fer pour battre le fer, et ainsi de suite en remontant de difficulté en difficulté vers une difficulté première qui semble insoluble. Ceci nous avertit de l'extrême lenteur avec laquelle les capitaux ont dû se former à l'origine et dans quelle proportion énorme l'effort humain était sollicité pour chaque satisfaction.

Ce n'est pas tout. Pour faire les instruments de travail, eût-on les outils nécessaires, il faut encore des *matériaux*. S'ils sont fournis gratuitement par la nature, comme la pierre, encore faut-il les réunir, ce qui est une peine. Mais presque toujours la possession de ces matériaux suppose un travail antérieur, long et compliqué, comme s'il s'agit de mettre en œuvre de la laine, du lin, du fer, du plomb, etc.

Ce n'est pas tout encore. Pendant que l'homme travaille ainsi, dans l'unique vue de faciliter son travail ultérieur, il ne fait rien pour ses besoins actuels. Or, c'est là un ordre de phénomènes dans lequel la nature n'a pas voulu mettre d'interruption. Tous les jours il faut se nourrir, se vêtir, s'abriter. Robinson s'apercevra donc qu'il ne peut rien entreprendre, en vue de faire concourir des forces naturelles, qu'il n'ait préalablement accumulé des *provisions* (1). Il faut que chaque jour il redouble d'activité à la chasse, qu'il mette de côté une partie du gibier, puis qu'il s'impose des privations, afin de se donner le temps nécessaire à l'exécution de l'instrument de travail qu'il projette. Dans ces circonstances, il est plus que vraisemblable que sa prétention se bornera à faire un instrument imparfait et grossier, c'est-à-dire très peu propre à remplir sa destination.

(1) Bastiat, selon nous, met à tort les provisions en vue de consommer dans le capital qui ne renferme que la partie de la richesse mise de côté en vue de produire; instrument productif ou matière de vente. Ainsi le définit A. Smith. (H. B.)

Plus tard, toutes les facultés s'accroîtront de concert. La réflexion et l'expérience auront appris à notre insulaire à mieux opérer; le premier instrument lui-même lui fournira les moyens d'en fabriquer d'autres et d'accumuler des provisions avec plus de promptitude.

Instruments, matériaux, provisions, voilà sans doute ce que Robinson appellera son *capital*; et il reconnaîtra aisément que plus ce capital sera considérable, plus il asservira de forces naturelles, plus il les fera concourir à ses travaux, plus enfin il augmentera le rapport de ses satisfactions à ses efforts.

Plaçons-nous maintenant au sein de l'ordre social. Le Capital se composera aussi des instruments de travail, des matériaux et des provisions sans lesquels, ni dans l'isolement ni dans la société, il ne se peut rien entreprendre de longue haleine. Ceux qui se trouveront pourvus de ce capital ne l'auront que parce qu'ils l'auront créé par leurs efforts ou par leurs privations, et ils n'auront fait ces efforts (étrangers aux besoins actuels), ils ne se seront imposé ces privations qu'en vue d'avantages ultérieurs, en vue, par exemple, de faire concourir désormais une grande proportion de forces naturelles. De leur part, céder le capital, ce sera se priver de l'avantage cherché, ce sera céder cet avantage à d'autres, ce sera rendre *service*. Dès lors, ou il faut renoncer aux plus simples éléments de la justice, il faut même renoncer à raisonner, ou il faut reconnaître qu'ils auront parfaitement le droit de ne faire cette cession qu'en échange d'un *service* librement débattu, volontairement consenti. Je ne crois pas qu'il se rencontre un seul homme sur la terre qui conteste l'équité de la *mutualité des services*, car mutualité des services signifie, en d'autres termes, équité. Dira-t-on que la transaction ne devra pas se faire *librement*, parce que celui qui a des capitaux est en mesure de faire la loi à celui qui n'en a pas? Mais comment devra-t-elle se faire?

A quoi reconnaître l'équivalence des services, si ce n'est quand, de part et d'autre, l'échange est volontairement accepté? Ne voit-on pas d'ailleurs que l'emprunteur, libre de le faire, refusera, s'il n'a pas avantage à accepter, et que l'emprunt ne peut jamais empirer sa condition? Il est clair que la question qu'il se posera sera celle-ci : L'emploi de ce capital me donnera-t-il des avantages qui fassent plus que compenser les conditions qui me sont demandées? ou bien : L'effort que je suis maintenant obligé de faire, pour obtenir une satisfaction donnée, est-il supérieur ou moindre que la somme des efforts auxquels je serai contraint par l'emprunt, d'abord pour rendre les services qui me sont demandés, ensuite pour poursuivre cette satisfaction à l'aide du capital emprunté? — Que si, tout compris, tout considéré, il n'y a pas avantage, il n'empruntera pas, il conservera sa position; et, en cela, quel tort lui est-il infligé? Il pourra se tromper, dira-t-on. Sans doute. On peut se tromper dans toutes les transactions imaginables. Est-ce à dire qu'il ne doit y en avoir aucune de libre? Qu'on aille donc jusque-là, et qu'on nous dise ce qu'il faut mettre à la place de la libre volonté, du libre consentement. Sera-ce la contrainte, car je ne connais que la contrainte en dehors de la liberté? Non, dit-on, ce sera le jugement d'un tiers. Je le veux bien, à trois conditions. C'est que la décision de ce personnage, quelque nom qu'on lui donne, ne sera pas exécutée par la contrainte. La seconde, qu'il sera infailible, car pour remplacer une faillibilité par une autre ce n'est pas la peine; et celle dont je me défie le moins est celle de l'intéressé. Enfin, la troisième condition, c'est que ce personnage ne se fasse pas payer; car ce serait une singulière manière de manifester sa sympathie pour l'emprunteur que de lui ravir d'abord sa liberté et de lui mettre ensuite une charge de plus sur les épaules en compensation de ce philanthropique service. Mais laissons la

question de droit, et rentrons dans l'économie politique.

Un capital, qu'il se compose de matériaux, de provisions ou d'instruments, présente deux aspects : l'Utilité et la Valeur. J'aurais bien mal exposé la théorie de la Valeur, si le lecteur ne comprenait pas que celui qui cède un capital ne s'en fait payer que la *valeur*, c'est-à-dire le service rendu à son occasion, avec la peine épargnée au cessionnaire. Un capital, en effet, est un produit comme un autre. Il n'emprunte ce nom qu'à sa destination ultérieure. C'est une grande illusion de croire que le capital soit une chose existant par elle-même. Un sac de blé est un sac de blé, encore que, selon les points de vue, l'un le vende comme revenu et l'autre l'achète comme capital. L'échange s'opère sur ce principe invariable : valeur pour valeur, service pour service ; et tout ce qui entre dans la chose d'utilité gratuite est donné par-dessus le marché, attendu que ce qui est gratuit n'a pas de valeur, et que la valeur seule figure dans les transactions. En cela, celles relatives aux capitaux ne diffèrent en rien des autres.

Il résulte de là, dans l'ordre social, des vues admirables et que je ne puis qu'indiquer ici. L'homme isolé n'a de capital que lorsqu'il a réuni des matériaux, des provisions et des instruments. Il n'en est pas de même de l'homme social. Il suffit à celui-ci d'avoir rendu des *services*, et d'avoir ainsi la faculté de retirer de la société, par l'appareil de l'échange, des services équivalents. Ce que j'appelle l'appareil de l'échange, c'est la monnaie, les billets à ordre, les billets de banque, et même les banquiers. Quiconque a rendu un *service* et n'a pas encore reçu la *satisfaction* correspondante est porteur d'un titre, soit pourvu de valeur, comme la monnaie, soit fiduciaire, comme les billets de banque, qui lui donne la faculté de retirer du milieu social, quand il voudra, où il voudra, et sous la forme qu'il voudra, un *service* équivalent. Ce qui

n'altère en rien, ni dans les principes, ni dans les effets, ni au point de vue du droit, la grande loi que je cherche à élucider : *Les services s'échangent contre les services*. C'est toujours le troc embryonnaire qui s'est développé, agrandi, compliqué, sans cesser d'être lui-même.

Le porteur du titre peut donc retirer de la société, à son gré, soit une satisfaction immédiate, soit un objet, qui, à son point de vue, ait le caractère d'un capital. C'est ce dont le cédant ne se préoccupe en aucune façon. On examine l'*équivalence des services*, voilà tout.

Il peut encore céder son titre à un autre pour en faire ce qu'il voudra, sous la double condition de la *restitution* et d'un *service*, au temps fixé. Si l'on pénètre le fond des choses, on trouve qu'en ce cas le cédant *se prive* en faveur du cessionnaire ou d'une satisfaction immédiate qu'il recule de plusieurs années, ou d'un instrument de travail qui aurait augmenté ses forces, fait concourir les agents naturels, et augmenté à son profit le rapport des satisfactions aux efforts. Ces avantages, il s'en prive pour en investir autrui. C'est là certainement rendre *service*, et il n'est pas possible d'admettre, en bonne équité, que ce service soit sans droit à la mutualité. La restitution pure et simple, au bout d'un an, ne peut être considérée comme la rémunération de ce service spécial. Ceux qui le soutiennent ne comprennent pas qu'il ne s'agit pas ici d'une vente, dans laquelle, comme la livraison est immédiate, la rémunération est immédiate aussi. Il s'agit d'un délai. Et le délai, *à lui seul*, est un service spécial, puisqu'il impose un sacrifice à celui qui l'accorde, et confère un avantage à celui qui le demande. Il y a donc lieu à rémunération, ou il faut renoncer à cette loi suprême de la société : *Service pour service*. C'est cette rémunération qui prend diverses dénominations selon les circonstances : *loyer, fermage, rente*, mais dont le nom générique est *Intérêt.....*

Pour se déterminer à former un capital, il faut prévoir l'avenir, lui sacrifier le présent, exercer un noble empire sur soi-même et sur ses appétits, résister non seulement à l'appât des jouissances actuelles, mais encore aux aiguillons de la vanité et aux caprices de l'opinion publique, toujours si partielle envers les caractères insoucians et prodigues. Il faut encore lier les effets aux causes, savoir par quels procédés, par quels instruments la nature se laissera dompter et assujettir à l'œuvre de la production. Il faut surtout être animé de l'esprit de famille, et ne pas reculer devant des sacrifices dont le fruit sera recueilli par les êtres chéris qu'on laissera après soi. Capitaliser, c'est préparer le vivre, le couvert, l'abri, le loisir, l'instruction, l'indépendance, la dignité aux générations futures. Rien de tout cela ne se peut faire sans mettre en exercice les vertus les plus sociales, qui plus est, sans les convertir en habitudes.

S'il y a de la sociabilité morale dans la formation du capital, il n'y en a pas moins dans son action. Son effet propre est de faire concourir la nature; de décharger l'homme de ce qu'il y a de plus matériel, de plus musculaire, de plus brutal dans l'œuvre de la production; de faire prédominer de plus en plus le principe intelligent; d'agrandir de plus en plus la place, je ne dis pas de l'oisiveté, mais du loisir; de rendre de moins en moins impérieuse, par la facilité de la satisfaction, la voix des besoins grossiers, et d'y substituer des jouissances plus élevées, plus délicates, plus pures, plus artistiques, plus spirituelles.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, qu'on considère le Capital dans ses rapports avec nos besoins qu'il ennoblit, avec nos efforts qu'il soulage, avec nos satisfactions qu'il épure, avec la nature qu'il dompte, avec la moralité qu'il change en habitude, avec la sociabilité qu'il développe, avec l'égalité qu'il provoque, avec la li-

berté dont il vit, avec l'équité qu'il réalise par les procédés les plus ingénieux, partout, toujours et à la condition qu'il se forme et agisse dans un ordre social qui ne soit pas détourné de ses voies naturelles, nous reconnaitrons en lui ce qui est le cachet de toutes les grandes lois providentielles : l'Harmonie.

NÉCESSITÉ D'ACCROITRE LA PRODUCTION ET LE CAPITAL POUR AMÉLIORER LE SORT DES CLASSES POPULAIRES (1).

(Michel Chevalier)

Michel Chevalier, né à Limoges, le 13 janvier 1806, mort en 1880, s'est signalé par son esprit d'initiative dans les grandes questions économiques. Il a mis d'abord ses connaissances spéciales d'ingénieur au service de l'importante question des chemins de fer qu'il avait étudiée aux États-Unis. Il remplaçait Rossi dans sa chaire d'économie politique au Collège de France, et il abordait les problèmes d'application dont la solution importait à l'amélioration de la condition sociale. En 1848, il combattait, dans des *Lettres sur l'organisation du travail*, les utopies de Louis Blanc et d'autres socialistes. Il s'est depuis lors occupé de la question monétaire à laquelle il a consacré divers écrits. Mais c'est surtout à la défense de la liberté commerciale qu'il s'est voué avec persévérance, une grande connaissance des faits et un talent remarquable d'exposition et de discussion. Sa situation importante sous le second empire lui a permis de donner aux principes de la liberté du commerce international un commencement de sanction officielle dans les fameux traités de commerce de 1860, auxquels il prit avec Richard Cobden la principale part.

Je regarde comme établi que de toutes les causes pour lesquelles un si grand nombre de nos concitoyens vivent dans une déplorable pauvreté, la principale peut s'exprimer en ces termes : La France ne produit pas assez ! Sous l'empire de circonstances assez multiples, le travail de 35 millions de Français ne crée pas les provi-

(1) *Lettres sur l'Organisation du travail*.

sionnements de tout genre qui seraient nécessaires pour que les besoins des populations fussent passablement satisfaits. Le travail de la France n'est pas assez fécond pour procurer à la nation la masse de denrées alimentaires, de tissus et autres articles d'habillement, de mobilier et de chauffage, de livres, d'objets de toute sorte qu'elle réclame ; il n'est pas assez puissant pour chasser la misère du sol de la patrie et pour faire participer chacun des citoyens, même médiocrement, aux bienfaits divers de la civilisation. Ainsi l'amélioration populaire exige avant tout l'agrandissement de la production, le développement de la puissance productive de notre travail. Or, pour atteindre ce but, quelle est la principale condition à remplir ?

Pour répondre à cette question, jetons un coup d'œil en arrière, afin de savoir à la suite de quel changement dans l'économie de la société les ouvriers des champs et des villes sont parvenus à leur existence actuelle, qui, si elle laisse infiniment à désirer, au gré, je ne dis pas de la fraternité religieuse ou civique, mais même de la plus tiède philanthropie, est cependant extrêmement supérieure au sort du travailleur dans les temps antiques. Autrefois l'esclavage était le lot du travailleur ; et là-dessus entendons-nous bien. L'esclave, ce n'était pas seulement l'homme qui répondait à notre journalier de la ville ou de la campagne ou à notre artisan plus industriel ; c'était aussi celui qui peu à peu est devenu un chef d'industrie aisé, opulent même. Notre maître de forges qui, dans les temps prospères du moins, est un personnage politique, entraînant après lui une nombreuse et docile clientèle, c'était alors un pauvre esclave qui cheminait péniblement dans les lieux escarpés, pliant sous le poids de son marteau, grattant la terre dans les endroits où la nature lui présentait des indices de minéral, suivi de deux ou trois autres esclaves, portant le reste de l'attirail.

Les prédécesseurs de nos grands manufacturiers en tout genre, de leurs commis, de leurs ingénieurs, de leurs contre-maitres, tout comme du simple fileur ou du tisserand, c'étaient de malheureux esclaves, vivant de privations, courbant la tête sous la dégradation, cette tête que le Créateur, dit le poète, a placée haute sur le corps de l'homme afin qu'il regardât le ciel. Quel est le magicien qui a opéré la métamorphose par laquelle ces hommes tenus tous indistinctement si bas se sont élevés à de hautes positions dans l'État ou ont acquis l'aisance ou ont au moins tempéré la rigueur de leur dénûment ? C'est, répondra un philosophe, l'esprit humain qui a eu conscience de ses destinées et a surmonté une partie des obstacles dont le chemin de la liberté était barré, en soulevant le voile qui cachait les secrets de la nature et en découvrant des méthodes de travail moins écrasantes, plus fécondes. C'est, reprendra un prédicateur, la charité chrétienne, qui n'a plus pu supporter qu'un homme fût une chose pour son frère, et qui, par la force de son expansion, a brisé les fers des esclaves. — Oui sans doute, tous les progrès procèdent du ressort de la pensée humaine, qui est amoureuse de la liberté, dont la liberté est l'essence même. Oui, toutes les améliorations que le sort de l'humanité souffrante a éprouvées supposent que l'amour divin a de plus en plus embrasé les âmes, et que, sous la loi du Christ, les hommes ont appris à s'aimer les uns les autres. Mais enfin l'esprit philosophique et la charité chrétienne, ces deux nobles mobiles, dont autant que personne je reconnais et je bénis l'influence, n'ont pas été seuls à accomplir ces perfectionnements si excellents. En dessous d'eux, il y a un autre agent d'une essence moins céleste, mais aussi d'une action plus immédiate, qui poursuit tous les jours l'œuvre, en augmentant sans cesse d'énergie ; et cet agent, quel est-il ?

Pour le savoir sûrement, il n'y a qu'à comparer le tra-

vail tel qu'il était dans l'antiquité à ce qu'il est aujourd'hui. Dans ce parallèle, le génie bienfaisant que nous cherchons à connaître se montrera à nous sous mille formes, et peut-être il nous déclinera son nom.

Dans l'antiquité, le travail est profondément ingrat, c'est bien le mot propre, car l'homme ne retire de la nature presque rien en retour d'un grand effort. C'est que le travailleur n'a pas à son service encore les machines, les outils perfectionnés. L'arsenal des procédés avancés lui est fermé. Les forces de la nature dont nous avons fait des esclaves obéissants, l'eau qui marche et l'air en mouvement, la force élastique de la vapeur ne lui donnent aucun concours ; il n'a pas su encore les asservir. Les animaux, qu'il a domptés cependant, ne lui prêtent, dans la plupart des cas, qu'un secours très faible. Le cheval n'est qu'une bête de bât, il sert à peine comme bête de trait, c'est qu'on n'a que de détestables chemins dont une charrette ne saurait gravir les pentes abruptes, ou dans les ornières desquels on s'embourberait.

On est dépourvu d'avances, et la grande fabrication, qui est éminemment économique, n'existe pas ; l'industrie est purement domestique. On produit au sein de la famille et pour la famille. C'est un morcellement extrême, et cependant ce que les modernes appellent la division du travail, qui accroît la production dans une proportion si forte, est inconnu. Pour un labeur énorme des résultats misérables, tel est le bilan général de la société. Au milieu de cette pénurie, le maître lui-même n'est point dans l'abondance, et il a fallu le génie poétique des Grecs pour faire admirer à nos générations l'existence des chefs de famille d'alors. Un fort simple citoyen d'aujourd'hui mène une existence matérielle plus commode et plus douce que celle des héros couronnés qui assiégèrent Troie ou qui firent tomber les murs de Thèbes. Quant à l'esclave, il est dans un dénûment abject, il est flétri tout

entier : il est une chose par le corps, une brute par l'âme.

L'abaissement du travailleur de ce temps-là ne doit pas être imputé seulement à la dureté égoïste du maître ou à ses préjugés insolents. La part de l'esclave était ce qu'elle pouvait être dans la permanente détresse de la société. Cette détresse venait de ce que la société manquait de ce qui fait la fécondité relative de l'industrie moderne, la richesse relative de nos sociétés européennes ; ce quelque chose, il faut en prononcer le nom, quoiqu'on veuille apprendre aux ouvriers à le maudire, c'est le capital. Car tout ce que j'énumérais tout à l'heure, cette longue liste d'auxiliaires puissants dont le travailleur dans l'antiquité était dépourvu, c'est du capital. Les outils, les machines, les appareils, tout ce qui compose enfin l'attirail gros ou menu de nos échoppes, de nos ateliers, de nos usines ; les forces de la nature dès qu'elles sont appropriées, le vent sur les ailes du moulin, la chute d'eau sur les palettes ou dans les augets de la roue, la vapeur d'eau contre le piston de la machine à feu ; toutes les inventions, une fois qu'elles ont pris un corps dans un engin quelconque, c'est du capital ; les vastes approvisionnements de matières que nécessite la grande industrie, encore du capital ; les routes, les canaux, les chemins de fer, le bateau de nos rivières, le navire à voiles ou à vapeur qui fend les mers, le cheval du roulier et la locomotive, toujours du capital.

L'habileté de l'ouvrier lui-même, qu'il doit à une instruction préalable, à un apprentissage, à l'exemple et aux conseils de son père, à sa propre expérience, c'est aussi du capital, capital précieux, capital d'une rare puissance. Même l'application et l'énergie de l'ouvrier à la besogne, son esprit d'ordre dans l'atelier, son souci pour le succès de la production, c'est une autre espèce de capital dont l'intervention est du plus grand prix.

Quand il y a peu de capital, la production est languis-

sante, il y a peu de produits ; la classe la plus nombreuse est vouée à la misère. Tout ce que peut obtenir le travailleur en s'exténuant, c'est une grossière pâture qui l'empêche tout juste de mourir de faim. Si alors l'inégalité sociale permet du luxe à quelques-uns, c'est pour une minorité tellement faible que, en la dépouillant pour reporter sur le grand nombre la substance des plaisirs qu'elle se donne, l'existence du grand nombre n'en serait pas visiblement changée ; le travailleur resterait misérable, avili dans son esprit comme dans sa chair. Sans capital, toute société un peu nombreuse est forcée, pour subsister, d'accepter pour base de sa constitution, sous quelque nom que ce soit, la dépendance absolue des travailleurs ou d'une partie d'entre eux, la loi de contrainte la plus brutale, la dégradation physique et morale d'une grande partie des hommes, l'esclavage enfin. Nécessité tellement horrible que les plus grands esprits des sociétés antiques, pour la faire concevoir au vulgaire et pour s'en rendre compte à eux-mêmes, furent obligés de la personnifier dans une sorte de divinité supérieure à toutes les autres, inexorable, aveugle, insensible, n'ayant aucune volonté, si ce n'est de peser inflexiblement sur les hommes et sur les dieux, le Destin. La puissante intelligence d'Aristote, pour expliquer qu'il y ait des hommes réduits à cette lamentable condition, est obligée de distinguer dans l'espèce humaine deux natures, la nature libre et la nature esclave.

Au contraire, quand le capital s'est agrandi et s'est multiplié, le travail des hommes produit assez pour donner du bien-être à un grand nombre de personnes, pour retirer tout le monde de la misère avilissante où la multitude croupissait autrefois ; et ici il faut que je cite un éclair de génie du grand philosophe que je nommais tout à l'heure. « Si la navette et le ciseau, dit Aristote dans sa *Politique*, pouvaient marcher seuls, l'esclavage ne serait

plus nécessaire. » L'agrandissement du capital a en effet résolu le problème de faire marcher seuls la navette et le ciseau ; et alors, selon le pressentiment profond du Stagyrite, l'esclavage a pu disparaître, le travailleur a pu devenir libre et aspirer pour ses enfants et pour lui-même à des destinées meilleures et plus dignes. Avec le secours du capital, les forces de la nature sont venues se joindre à celles des bras de l'homme, et ont dégagé l'espèce humaine des labeurs les plus pénibles et les plus humiliants. Les découvertes de la science ont pu prendre corps. Une meilleure distribution des labeurs est devenue possible. Le commerce, restreint autrefois à un horizon fort étroit, a pu prendre son vol, successivement embrasser dans ses entreprises toute l'étendue des empires, toute la surface de la planète, fournir aux hommes les éléments de jouissances qu'ils ignoraient, procurer à des conditions plus avantageuses, je veux dire contre moins de travail, les matières premières dont on a besoin, devenir le lien des nations, préparer l'association universelle. Le capital, enfin, a fécondé le travail de mille manières. A mesure qu'il s'est développé, le joug de la misère est devenu moins lourd et a fait courber une moindre proportion de têtes, et la condition humaine a gagné sous tous les rapports, au moral comme au physique. L'histoire à la main, nous avons le droit de le proclamer, c'est un grand libérateur.

Dans les monarchies que la conquête avait fondées en Europe sur les ruines de l'empire romain, le tiers état ne se constitua et n'acquiesça de l'influence que lorsqu'une certaine quantité de capital eut été créée, et il tira son importance de ce capital même, car ce fut à cause de ce capital qu'on l'appela dans les états généraux, afin d'obtenir de lui des subsides. Il ne se fortifia que parce que le capital s'agrandissait, et Dieu sait par quels labeurs c'était alors ! Lorsque, il y a soixante ans, la classe moyenn

fit son avènement politique et ouvrit l'ordre de choses tout nouveau qui devait se dérouler par degrés, il y avait dans la société beaucoup de capital, et si ce n'était pas la classe moyenne qui en possédait le plus, c'était elle incontestablement qui était la plus propre à le faire valoir et à l'accroître dans l'intérêt général.

ORIGINE, CARACTÈRES ET PROGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ (1)

(Léon Faucher)

Léon Faucher, né à Limoges, le 8 septembre 1804, mort en 1854, a laissé sa trace dans l'économie politique par de savants et vigoureux écrits. Député, et, après 1848, ministre, mêlé au journalisme sous des formes sérieuses, mais militantes sous Louis-Philippe, dans les rangs de l'opposition modérée, il suffit à des tâches laborieuses et diverses par beaucoup d'énergie et d'activité. Avant la révolution de février 1848, il s'était fait connaître par la part qu'il prit aux efforts faits pour la liberté des échanges. Il réunissait les matériaux et publiait des fragments, qui produisirent un grand effet sur le public, de ses *Études sur l'Angleterre*. Ce livre est un saisissant tableau de l'Angleterre industrielle et de son paupérisme. Après 1848 il combattit les idées socialistes avec beaucoup de force et de talent dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Économistes*, le *Dictionnaire de l'économie politique*. Ses études substantielles, serrées, écrites d'un style ferme et qui forment quelquefois de véritables traités, ont été réunies en deux volumes. Une de ces études sur la propriété foncière en France avait déjà attiré l'attention publique qui fut appelée encore dans les dernières années d'une vie trop tôt terminée par des articles étendus et bien étudiés sur les finances de la Russie et de la France.

Pourquoi la plupart des philosophes et des jurisconsultes ont-ils mal connu et mal défini la propriété? D'où vient que l'origine et la nature d'une institution qui tient une aussi grande place dans l'ordre social ne se révèlent à nous avec quelque clarté que depuis la fin du

(1) Tiré des volumes de *Mélanges*.

dernier siècle ? Comment se fait-il que les plus beaux génies, s'attachant à cette étude, n'aient trop souvent inventé que des théories dont le plus humble propriétaire ne pourrait pas s'accommoder dans la pratique de chaque jour ? C'est que le phénomène qu'ils observaient et qu'ils décrivaient a plus d'une fois changé de face. La propriété a participé au progrès général de la civilisation : en même temps, elle a suivi une loi de développement qui lui était propre. Elle a marché comme la liberté, comme l'industrie et comme les arts dans le monde ; elle a passé par des âges divers et successifs, à chacun desquels a dû correspondre une différente théorie.

La distinction du tien et du mien est aussi vieille que l'espèce humaine. Dès que l'homme a eu le sentiment de sa personnalité, il a dû chercher à l'étendre aux choses qui tombaient sous sa main. Il s'est approprié le sol et les produits du sol, les animaux et leur croît, le fruit de son activité et les œuvres de ses semblables. La propriété existe chez les peuples pasteurs aussi bien que parmi les nations parvenues au plus haut point de la richesse agricole et de l'industrie ; mais elle existe à d'autres conditions. L'occupation du sol a commencé par être annuelle avant d'être viagère, et elle a été viagère dans la personne du tenancier avant de devenir héréditaire et en quelque sorte perpétuelle. Elle a appartenu à la tribu avant d'appartenir à la famille, et elle a été le domaine commun de la famille avant de prendre le caractère individuel. Les poètes, qui sont les premiers historiens, attestent cette transformation graduelle des héritages.

Ce qui distingue profondément le monde ancien du monde moderne, c'est que la propriété s'acquerrait trop souvent autrefois par la conquête, tandis qu'aujourd'hui elle a pour base essentielle le travail. Non seulement, dans l'antiquité et dans le moyen âge, les individus comme les peuples s'enrichissaient par l'usurpation,

mais les hommes libres dédaignaient l'industrie, et le sol était cultivé par des esclaves. La force des armes, qui était le titre le plus sûr à la possession des domaines, procurait aussi les instruments de la production. Comment aurait-on sondé la nature et embrassé l'horizon de la propriété, à une époque où le conquérant s'arrogeait tantôt le droit de vendre les vaincus comme des bêtes de somme, tantôt celui de les attacher à la glèbe ; où les hommes étaient traités comme des choses ; où le travail passait d'abord par l'épreuve de l'esclavage, ensuite par celle du servage, avant de devenir l'honneur des hommes libres et la richesse des nations ?

Ce n'est pas tout. La propriété, en subissant des évolutions analogues à celles de la liberté, s'est étendue et multipliée, et a, pour ainsi parler, envahi l'espace. Au début de la civilisation, ce que l'homme possède est bien peu de chose, des troupeaux, quelques ustensiles grossiers, à peine un coin de terre qui produise des grains, au milieu d'une steppe déserte ; il ne s'est approprié encore presque aucun des agents naturels. Les peuples agriculteurs, qui succèdent aux tribus de pasteurs, ont bientôt décuplé et centuplé la propriété, qui s'attache alors peu à peu à la surface du globe. Mais il n'appartient qu'aux nations habiles dans l'industrie et dans le commerce de la porter à son plus haut développement. A mesure que la terre s'individualise en quelque sorte, et que chaque parcelle tombe dans le domaine d'un propriétaire qui la féconde de ses capitaux et de ses sueurs, ceux qui se trouvent en dehors de ce partage du sol ne sont pas pour cela exclus de la propriété. En effet, les capitaux naissent de l'accumulation. La propriété mobilière se greffe sur la propriété foncière. Il se forme des trésors accessibles à tout le monde, dont chacun peut avoir sa part et qu'il peut augmenter à l'aide du travail. Un hectare de terre, qui vaut peut-être 10 francs en Al-

gérie et 25 francs dans l'ouest des États-Unis, se vend couramment de 500 francs à 5,000 francs dans l'Europe occidentale. Malgré le prix élevé qu'une agriculture perfectionnée ne tarde pas à donner aux propriétés rurales, on n'exagérerait pas en affirmant qu'aujourd'hui la richesse mobilière en Angleterre et en France surpasse de beaucoup la valeur incorporée au sol.

Ajoutons qu'à mesure que la civilisation avance, chaque citoyen voit s'accroître et s'étendre la propriété commune dont il jouit au même titre que tous les autres membres de l'État. Les routes, les canaux, les chemins de fer, les écoles, les hospices et autres établissements publics sont incomparablement plus nombreux et mieux administrés qu'ils ne l'étaient il y a un quart de siècle. Que serait-ce si, remontant le cours de l'histoire, nous comparions la somme de jouissances et de facultés que la société mettait à la disposition de ses membres dans les républiques de la Grèce et de Rome, et celle qui leur est réservée de nos jours ? Assurément le plus modeste de nos ouvriers ne voudrait pas se trouver exposé aux misères ni aux humiliations qui attendaient les prolétaires de l'antiquité. C'est donc avec raison que M. Thiers, en rappelant que la propriété est un fait universel, affirme en même temps qu'elle est un fait croissant.

Écoutons cet auteur exposant l'origine et la marche de la propriété dans les temps historiques :

« Chez tous les peuples, quelque grossiers qu'ils soient, on trouve la propriété comme un fait d'abord, et puis comme une idée, idée plus ou moins claire suivant le degré de civilisation auquel ils sont parvenus, mais toujours invariablement arrêtée. Ainsi le sauvage chasseur a du moins la propriété de son arc, de ses flèches et du gibier qu'il a tué. Le nomade, qui est pasteur, a du moins la propriété de ses tentes, de ses troupeaux. Il n'a pas encore admis celle de la terre, parce qu'il n'a pas jugé à propos d'y appliquer ses efforts. Mais

l'Arabe, qui a élevé de nombreux troupeaux, entend bien en être le propriétaire et vient en échanger les produits contre le blé qu'un autre Arabe, déjà fixé sur le sol, a fait naître ailleurs. Il mesure exactement la valeur de l'objet qu'il donne contre la valeur de celui qu'on lui cède, il entend bien être propriétaire de l'un avant le marché, propriétaire du second après. La propriété immobilière n'existe pas encore chez lui. Quelquefois seulement, on le voit pendant deux ou trois mois de l'année se fixer sur des terres qui ne sont à personne, y donner un labour, y jeter du grain, le recueillir, puis s'en aller en d'autres lieux... Sa propriété dure en proportion de son travail. Peu à peu cependant le nomade se fixe et devient agriculteur, car il est dans le cœur de l'homme d'aimer à avoir son *chez lui*... Il finit par choisir un territoire, par le distribuer en patrimoines où chaque famille s'établit, travaille, cultive pour elle et pour sa postérité. De même que l'homme ne peut laisser errer son cœur sur tous les membres de la tribu et qu'il a besoin d'avoir à lui sa femme, ses enfants qu'il aime, soigne, protège, sur lesquels se concentrent ses craintes, ses espérances, sa vie enfin, il a besoin d'avoir son champ qu'il cultive, plante, embellit à son goût, enclôt de limites, qu'il espère livrer à ses descendants couvert d'arbres qui n'auront pas grandi pour lui, mais pour eux. Alors à la propriété mobilière du nomade succède la propriété immobilière du peuple agriculteur ; la seconde propriété croît, et avec elle des lois compliquées, il est vrai, que le temps rend plus justes, plus prévoyantes, mais sans en changer le principe. La propriété, résultant d'un premier effet de l'instinct, devient une convention sociale, car je protège votre propriété pour que vous protégiez la mienne.

« A mesure que l'homme se développe, il devient plus attaché à ce qu'il possède, plus propriétaire en un mot. A l'état barbare, il l'est à peine ; à l'état civilisé, il l'est avec passion. On a dit que l'idée de la propriété s'affaiblissait dans le monde. C'est une erreur de fait. Elle se règle, se précise et s'affermi, loin de s'affaiblir. Elle cesse par exemple de s'appliquer à ce qui n'est pas susceptible d'être une chose possédée, c'est-à-dire à l'homme ; et dès ce moment l'esclavage cesse. C'est un

progrès dans les idées de justice, ce n'est pas un affaiblissement de la propriété... Chez les anciens, la terre était la propriété de la république ; en Asie, elle est celle du despote ; dans le moyen âge, elle était celle des seigneurs suzerains. Avec le progrès des idées de liberté, en arrivant à affranchir l'homme, on affranchit sa chose ; il est déclaré, lui, propriétaire de sa terre, indépendamment de la république, du despote ou suzerain. Dès ce moment, la confiscation se trouve abolie. Le jour où on lui a rendu l'usage de ses facultés, la propriété s'est individualisée davantage ; elle est devenue plus propre à l'individu lui-même, plus propriété qu'elle n'était (1). »

Il y a une autre observation, et celle-là rentre plus directement dans le domaine de l'économie politique. C'est que plus la propriété s'accroît, se fortifie, se trouve respectée, et plus les sociétés prospèrent. « Tous les voyageurs, dit encore M. Thiers, ont été frappés de l'état de langueur, de misère et d'usure dévorante des pays où la propriété n'était pas suffisamment garantie. Allez en Orient, où le despotisme se prétend propriétaire unique, ou ce qui revient au même, remontez au moyen âge, et vous verrez partout les mêmes traits : la terre négligée, parce qu'elle est la proie la plus exposée à l'avidité de la tyrannie et réservée aux mains esclaves qui n'ont pas le choix de leur profession ; le commerce préféré comme pouvant échapper plus facilement aux exactions ; dans le commerce, l'or, l'argent, les bijoux recherchés comme les valeurs les plus faciles à cacher ; tout capital prompt à se convertir en ces valeurs, et quand il se résout à se donner, se concentrant dans les mains d'une classe prosaïque, laquelle affichant la misère, vivant dans des maisons hideuses au dehors, somptueuses au dedans, opposant une constance invincible au maître barbare qui veut lui arracher le secret de ses trésors, se dédommage en lui

(1) *De la propriété.*

faisant payer l'argent plus cher et se venge ainsi de la tyrannie par l'usure (1). »

Voilà donc les racines de la propriété dans l'histoire. Et quant au droit, on pourrait dire que l'universalité du fait suffit pour l'établir. Si la propriété était quelque chose d'accidentel pour la société humaine, si l'institution était née chez un peuple insulaire et formait une exception à la coutume générale, je concevrais qu'on lui demandât de produire ses titres ; mais il tombe sous le sens que les hommes ont dû avoir le droit de faire ce qu'ils ont fait de tout temps et dans tous les lieux habités. Le consentement universel est un signe infailible de la nécessité, et par conséquent de la légitimité d'une institution.

Mais le droit peut se prouver indépendamment de la raison historique. « L'homme, dit M. Thiers, a une première propriété dans sa personne et ses facultés ; il en a une seconde moins adhérente à son être, mais non moins sacrée, dans le produit de ces facultés, qui embrasse tout ce qu'on appelle les biens de ce monde, et que la société est intéressée au plus haut point à lui garantir, car, sans cette garantie, point de travail ; sans travail, pas de civilisation, pas même le nécessaire, mais la misère, le brigandage et la barbarie (2). » Cette définition n'est ni assez absolue ni complète. M. Thiers semble placer uniquement dans le travail les fondements de la propriété. Sans doute il en est la source la plus légitime, mais il n'est pas la seule, ni surtout la première en date. Dans les commencements de l'état social, l'homme s'appropriait le sol par l'occupation avant de se l'assimiler par le labeur de ses bras. Partout la conquête de la terre sur l'homme ou sur les animaux, la prise de possession en un mot, a précédé la culture. Un territoire appartient à une peu-

(1) *De la propriété*, liv. I, chap. v.

(2) *Ibid.*

plade, à une tribu collectivement, avant de se répartir entre ses divers membres. C'est là ce que l'école appelle le droit du premier occupant, droit qui s'explique par le fait même d'une prise de possession opérée sans obstacle et par le pouvoir de défendre, de protéger, et par conséquent d'approprier le sol occupé.

A côté des hommes qui acquièrent leurs biens par l'occupation ou par le travail, il est des nations, il est des individus qui ont usurpé ce qu'ils possèdent par la fraude ou par la violence. Les lois et la force publique mise au service des lois font justice de l'usurpation là où leur pouvoir s'étend et obtient à la fois l'obéissance et le respect. Mais il arrive, et l'histoire en fournit des exemples fréquents, que la propriété qui procède de cette source impure se transmet ensuite paisiblement de génération en génération, donne lieu à un nombre infini de contrats et devient la base des fortunes. Doit-on, après tous ces faits accomplis, rechercher, en vue d'une condamnation, l'origine des patrimoines? ou plutôt l'intérêt social ne commande-t-il pas de légitimer les transactions subséquentes en passant l'éponge sur le point de départ? Cet état de choses a donné naissance au système de la prescription, qui est la véritable sauvegarde de la propriété. « Aucune transaction ne serait possible, dit encore M. Thiers, aucun échange ne pourrait avoir lieu, s'il n'était acquis qu'après un certain temps celui qui détient un objet le détient justement et peut le transmettre. Figurez-vous quel serait l'état de la société, quelle acquisition serait sûre, dès lors faisable, si on pouvait remonter au douzième et au treizième siècle, et vous disputer une terre, en prouvant qu'un seigneur l'enleva à son vassal, la donna à un favori ou à un de ses hommes d'armes, lequel la vendit à un membre de la confrérie des marchands, qui la transmet lui-même, de mains en mains, à je ne sais quelle lignée de possesseurs plus ou moins res-

pectables ! Il faut bien qu'il y ait un terme fixe où ce qui est, par cela seul qu'il est, soit déclaré légitime et tenu pour bon, sans quoi voyez quel procès s'élèverait sur toute la surface du globe ! »

Il convient d'ajouter cependant que la conquête et l'usurpation ne sont pas un fait constant ni exclusif, quoique l'on puisse le supposer en voyant dominer par les armes, sur la scène du monde, tantôt les Assyriens, tantôt les Perses, tantôt les Grecs, tantôt les Romains et tantôt les barbares du Nord, qui se dépossédaient successivement les uns les autres. Non, la violence n'a pas marqué l'origine de toutes les propriétés. M. Thiers, après avoir avancé, contre le témoignage de l'histoire bien comprise et bien interprétée, que *toute société présentait au début ce phénomène de l'occupation plus ou moins violente*, explique à merveille, dans les lignes qui suivent, comment il se fait que la plus grande partie des propriétés foncières dérivent du travail :

« Le monde civilisé n'est pas une vaste usurpation, et, malgré les barbaries du régime féodal, malgré les bouleversements de la révolution de 1789, la propriété foncière remonte en France, et pour la plus grande partie, à l'origine la plus pure. Les champs que les Romains enlevèrent aux Gaulois étaient peu considérables, car le sol était à peine cultivé, et il ressemblait aux forêts que les Américains concèdent aujourd'hui aux Européens. Les Barbares le trouvèrent dans un état peu différent. Mais c'est surtout pendant les siècles qui ont suivi, et sous le régime féodal, que le défrichement a commencé et s'est continué sans interruption ; ce qu'indique le nom de *roture*, venant de *ruptura*, donné à toute propriété qui avait le défrichement pour origine. Toute terre roturière venait par conséquent du travail le plus respectable, et c'était le plus grand nombre ; car beaucoup de terres anoblies avec le temps, à cause de celui qui les possédait, avaient com-

mencé par être des terres *roturières*. Depuis, sous une longue suite de rois, d'excellentes lois avaient rendu la transmission régulière, et le commerce, lorsqu'il voulait acquérir des domaines fonciers, les achetait à beaux deniers comptants des possesseurs roturiers ou nobles. Nous pouvons donc, nous autres Français, posséder nos terres en pleine tranquillité de conscience, fussions-nous même acquéreurs de biens nationaux ; car, en définitive, on paya ces biens avec la monnaie que l'État lui-même donnait à tout le monde, que tout le monde était obligé d'accepter de ses débiteurs, et enfin, quelques scrupules restant à la Restauration, elle a consacré 800 millions à les dissiper (1). »

La propriété entraîne l'inégalité des conditions dans l'état social, et l'inégalité des conditions n'est elle-même que le reflet des différences que la nature a mises entre les hommes. Tous les hommes n'ont pas la même force musculaire, ni le même degré d'intelligence, une égale aptitude ni une égale application au travail. Par cela seul qu'il en existe de plus forts, de plus habiles, et, s'il faut le dire aussi, de plus heureux que d'autres, il y en a qui marchent d'un pas plus rapide et plus sûr dans les voies de la richesse. La propriété n'aggrave pas ces irrégularités naturelles, mais elle les traduit en caractères durables et leur donne un corps. Dans l'origine, celui qui cultive mieux possède davantage. Quel intérêt la société aurait-elle à l'empêcher ? Le plus habile et le plus robuste cultivateur, en enrichissant sa famille, augmente la somme générale des produits et enrichit par conséquent la société. L'égalité des conditions, le partage égal des propriétés et l'égalité des salaires sont trois formes d'une même idée, ce qui revient à dire que le plus fort ne doit pas produire plus que le plus faible, et que la pensée de l'homme éclairé

(1) *De la propriété*, livre I, chap. XII.

doit s'abaisser au niveau de celle de l'homme ignorant; cesserait limiter la production, comprimer l'intelligence, étouffer dans leurs germes les lettres, les sciences et les arts.

Le droit de posséder a pour conséquence nécessaire le droit de disposer des biens que l'on possède, et de les transmettre soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, de les échanger, de les vendre, de les donner entre-vifs ou par testament, et finalement de les laisser en héritage. La propriété implique l'hérédité. L'homme est ainsi fait qu'il veut se survivre à lui-même. Le soin de sa propre conservation s'étend à celle de la famille; il travaillerait beaucoup moins pour lui, s'il ne travaillait en même temps pour les siens. La propriété, réduite à l'usufruit, n'aurait que la moitié de sa valeur pour les individus et de son utilité sociale.

Cette pensée est exprimée dans de très belles pages, que j'aime mieux emprunter ici que chercher à refaire : « L'homme n'ayant que lui-même pour but s'arrêterait au milieu de sa carrière, dès qu'il aurait acquis le pain de sa vieillesse, et, de peur de produire l'oisiveté du fils, vous auriez commencé par ordonner l'oisiveté du père ! Mais est-il vrai d'ailleurs qu'en permettant la transmission héréditaire des biens, le fils soit forcément un oisif dévorant dans la paresse et dans la débauche la fortune que son père lui léguera ? Premièrement le bien, dont vivra l'oisiveté supposée de ce fils, que représente-t-il après tout ? un travail antérieur, qui aura été celui du père ; et, en empêchant le père de travailler pour obliger le fils à travailler lui-même, tout ce que vous gagnerez, c'est que le fils devra faire ce que n'aura pas fait le père. Il n'y aura pas eu un travail de plus. Dans le système de l'hérédité, au contraire, au travail illimité du père se joint le travail illimité du fils, car il n'est pas vrai que le fils s'arrête parce que le père lui a légué une portion plus ou moins considérable de biens. D'abord il est rare qu'un père lègue

à son fils le moyen de ne rien faire. Ce n'est que dans le cas de l'extrême richesse qu'il en est ainsi. Mais ordinairement, dans la plupart des professions, ce n'est qu'un point de départ plus avancé dans la carrière que le père ménage à son fils en lui léguant son héritage. Il l'a poussé plus loin, plus haut ; il lui a donné de quoi travailler avec de plus grands moyens, d'être fermier quand lui n'a été que valet de ferme, ou d'équiper dix vaisseaux quand lui ne pouvait en équiper qu'un, d'être banquier quand il ne fut que petit escompteur, ou bien de changer de carrière, de s'élever de l'une à l'autre, de devenir notaire, médecin, avocat, d'être Cicéron ou Pitt, quand il ne fut lui-même que simple chevalier comme le père de Cicéron, ou cornette de régiment comme le père de M. Pitt.

« De même qu'il songeait à ses enfants et à cette idée devenait infatigable, son fils songe aussi à ses propres enfants, et à cette idée devient infatigable à son tour. Dans le système de l'interdiction de l'hérédité, le père se serait arrêté, et le fils également. Chaque génération bornée dans sa fécondité, comme une rivière dont on retient les eaux par un barrage, n'aurait donné qu'une partie de ce qu'elle avait en elle, et se serait interrompue au quart, à la moitié du travail dont elle était capable. Dans le système de l'hérédité des biens, au contraire, le père travaille tant qu'il peut, jusqu'au dernier jour de sa vie ; le fils qui était sa perspective en trouve une pareille dans ses enfants, et travaille pour eux comme on a travaillé pour lui, ne s'arrête pas plus que ne s'est arrêté son père, et tous, penchés vers l'avenir comme un ouvrier sur une meule, font tourner, tourner sans cesse cette meule d'où s'échappent le bien-être de leurs petits-enfants, et non seulement la prospérité des familles, mais celle du genre humain (1). »

(1) *De la propriété*, par M. Thiers, livre I, chap. x.

En dépit des progrès de la civilisation, le vieux monde présente encore, sur quelques points, des types des phases diverses que la propriété a parcourues. En comparant les peuples entre eux, tout observateur peut reconnaître que leur prospérité est en raison directe de l'extension et des garanties qu'ils donnent au droit de propriété. L'Orient est immobile et semble frappé de stérilité ; l'Occident, qui se prête à toutes les combinaisons du génie humain, accumule et multiplie les richesses. Voyez les tribus arabes : elles vivent, comme au temps de Moïse et de Mahomet, campées sur le sol qu'elles partagent annuellement entre leurs membres, n'étendant pas la propriété au delà des fruits d'une récolte, faisant métier du pillage et toujours en danger d'être dépouillées. Ont-elles conquis un pouce de terre sur le désert ? n'ont-elles pas, au contraire, en devenant de plus en plus misérables, dévasté ou laissé dévaster presque sans ressource une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, là où germèrent des moissons abondantes, où s'établirent de puissants royaumes, et où brillèrent de superbes cités ? Prenez ensuite les contrées dans lesquelles la propriété se trouve de fait ou de droit limitée à l'usufruit : la Turquie, la Perse et l'Inde ; le sol est fécond, le climat invite à la production, et pourtant les produits sont misérables. Les populations vivent dans la pauvreté et dans l'ignorance. Le défaut de moralité égale l'absence de sécurité. La société paraît constamment chanceler sur sa base ; elle n'a pas en elle la force de résistance, et elle manque de point d'appui. En Europe enfin, où la propriété est héréditaire, la richesse et les lumières semblent être échues à chaque peuple, dans la proportion des garanties plus ou moins complètes dont il entoure la transmission des héritages. La Russie, avec d'immenses étendues de pays et avec une population de soixante millions d'hommes, ne pourrait pas payer la moitié du budget que supporte aisément la

Grande-Bretagne; et dans les contrées soumises encore au régime de la confiscation, les terres, à qualité égale, ne valent pas la moitié de ce qu'elles valent en France, en Belgique ou en Hollande.

Ainsi, l'hérédité est nécessaire à la propriété, comme la propriété elle-même à l'ordre social; c'est l'hérédité qui, en permettant l'accumulation des richesses, crée le capital et féconde par là le travail des hommes. Les lois de tous les peuples libres et industriels la consacrent; mais elle est tellement indispensable au développement de la famille et à la marche des sociétés, que si elle n'était pas la conséquence invincible de la nature humaine et de l'état social, si elle n'existait pas en un mot, il faudrait l'inventer.

DU COMMUNISME ET DU SOCIALISME (1)

(Léon Faucher)

Les adversaires de la propriété se partagent en sectes qui la nient d'une manière absolue, et en sectes qui, sans afficher la prétention de la détruire, veulent en transformer la nature ou en corriger les effets. Celles-ci ont proposé divers systèmes, tels que l'association des travailleurs, le droit au travail et la banque d'échange ; celles-là tendent plus ou moins directement à la communauté des biens et par conséquent des familles, et ont joui seules, dans les temps de commotions politiques ou sociales, d'une sorte de popularité.

Cette popularité se conçoit. Le peuple n'a qu'un petit nombre d'idées, et il lui faut des idées simples, il est logicien avant tout. Vous pouvez surprendre et abuser des esprits cultivés, mais peu assurés d'eux-mêmes, avec les rêveries de Saint-Simon ou de Fourier ; mais si vous dites aux masses que nul n'a le droit d'occuper le sol et que la propriété individuelle est une usurpation, elles ne s'arrêteront pas à moitié chemin ; elles ne se contenteront pas d'abolir l'hérédité ou de rechercher les moyens de rendre le travail attrayant, et elles iront droit à la conclusion légitime qu'entraîne la négation de la propriété, à savoir, la communauté des biens.

Dans la crise révolutionnaire que nous venons de traverser, les ouvriers et les paysans, que les prédications du socialisme avaient égarés, ne suivaient ni le drapeau

(1) Tiré des *Mélanges*.

de M. Considérant ni celui de M. Proudhon, ils étaient simplement communistes. Les disciples de Fourier n'ont trouvé personne qui consentit, après l'expérience de Condé-sur-Vègre, à leur apporter, pour la reconstruction du phalanstère, son capital et ses bras. Owen au contraire dans la Grande-Bretagne et M. Cabet en France ont recruté sans peine des hommes qui s'aventureraient même au delà des mers pour réaliser l'utopie antisociale, qui allaient mourir de misère à la Nouvelle-Harmonie ou dans la république icarienne.

En dehors de ces tentatives récentes, il existe plusieurs agrégations d'hommes, dans lesquelles on a cherché à introduire, quoique imparfaitement et sous des formes diverses, la communauté des biens. Je ne parlerai pas des communautés religieuses, dans lesquelles on s'interdit également l'accumulation du capital et la reproduction de l'espèce. Celles-là évidemment sont des exceptions et des anomalies placées en dehors du monde, qui ne peuvent servir de type à aucun ordre social; elles accomplissent, comme on l'a fait remarquer, le suicide chrétien. C'est une manière de mourir avant le temps; ce n'est pas un mode de vivre. Il existe à la vérité en Russie des communes dans lesquelles chaque année on partage à nouveau les terres cultivables entre les habitants; mais ceux-ci disposent comme ils l'entendent de la récolte qu'ils ont semée, et chacun demeure propriétaire de sa maison, de ses bestiaux, ainsi que de son capital d'exploitation. C'est la tradition de la vie nomade se continuant dans la vie sédentaire. Encore ce système ne peut-il durer quelque temps, l'amélioration du sol étant sans intérêt pour le laboureur, et devenant par conséquent impossible, qu'à la condition d'une population stationnaire ou dont le surplus serait absorbé par l'émigration.

Tous les exemples de communisme dont l'histoire dépose n'ont abouti qu'à des essais incomplets, informes

et éphémères. Tels qu'ils sont, ils prouvent, en face des sociétés fondées sur la propriété et qui celles-là prospèrent, qu'aucun ordre n'a pu s'établir sur la base contre nature de la communauté des biens.

Au reste, un état social mixte ne se conçoit pas. Ou il faut que l'homme travaille pour lui-même et acquière ainsi la propriété, ou il faut qu'il travaille pour la communauté qui, recueillant les fruits de son travail, se chargera de pourvoir à ses besoins. Dans ce dernier système, l'homme ne peut mettre en réserve et individualiser ni ses intérêts ni ses affections. La communauté des biens conduit nécessairement à la communauté des femmes. « Ou tout en propre, ou rien, dit avec raison M. Thiers ; alors rien, ni le pain, ni la femme, ni les enfants ; tout en commun, le travail et la jouissance. »

Le communisme détruit la personnalité humaine, la liberté, le travail et la famille.

Le communisme supprime la liberté. Pour éviter les mauvaises chances à l'homme, de peur qu'il ne rencontre la pauvreté en courant après la richesse, on l'oblige à travailler pour la communauté qui lui distribue la nourriture, les vêtements et un abri ; mais c'est à condition d'humilier sa volonté devant la volonté commune, de faire abnégation de son jugement et de ses penchants, de suivre littéralement l'ordre qui lui est donné, d'être mathématicien quand il voudrait cultiver la poésie ou l'histoire, d'être tisserand ou forgeron quand il voudrait labourer les champs ; enfin de se laisser opprimer en tout temps par une égalité grossière. On traite ainsi l'espèce humaine comme une ruche d'abeilles ou comme un rassemblement de castors. On oublie que l'homme suit naturellement, non pas un instinct irrésistible et fatal, mais une loi morale à laquelle il conforme librement ses actes ; que la liberté consiste à pouvoir se tromper et à pouvoir souffrir ; que c'est là ce qui élève notre nature

au-dessus de celle des animaux; et que, pour supprimer la liberté individuelle, il faudrait pouvoir annuler la responsabilité.

Le communisme détruit le travail; car il décourage l'ouvrier en éloignant le but que l'ouvrier veut atteindre. L'homme qui exécute une tâche a besoin de croire, en y consacrant toutes ses facultés, qu'il obtiendra une rémunération proportionnée à ses efforts; il y mettrait la main bien mollement s'il pouvait craindre qu'un ouvrier moins habile ou moins laborieux reçût le même salaire. Or, l'égalité des salaires est la conséquence inévitable de la communauté. Ce n'est pas tout: dans la communauté, le mobile du travail manque. On ne compte ni son temps ni sa peine quand on s'efforce de produire pour soi ou pour sa famille. Mais en sera-t-il de même quand il faudra produire pour cet être de raison qu'on appelle la société? La plus simple connaissance du cœur humain enseigne que, si le législateur a raison de généraliser et d'élever la notion du devoir, il ne saurait trop individualiser celle des mobiles intéressés. Vous pouvez dire à un citoyen: « Va te faire tuer pour ton pays! » Vous serez mal reçu à lui dire: « Veille et prodigue tes forces pour enrichir la société. » Dans les sociétés où la propriété est admise et où le travail profite à celui qui s'y livre, c'est tout au plus si l'on parvient à procurer du pain à tout le monde; mais une société communiste, endormant le zèle et glaçant les facultés de ses membres, ne tarderait pas à mourir de faim. Les tribus qui vivent à l'état sauvage, dans les savanes de l'Amérique ou dans les steppes de l'Asie, mettent à peu près toutes choses en commun; aussi, quand la famine vient les frapper, peu s'en faut que les races ne s'éteignent.

La famille n'est pas seulement un centre d'affections, embrassant la destinée de l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe, elle est aussi un groupe d'intérêts.

Le communisme, en détruisant les intérêts, tend à ébranler les affections qui s'y rattachent. Abolissez les limites de la propriété, et vous effacez, ou peu s'en faut, les limites de la famille. Dans le régime de la communauté, un mari qui aime sa femme, un père qui chérit ses enfants, ne pouvant absolument rien pour eux, est soumis à une torture de tous les instants. La communauté encourage, engendre même l'indifférence des parents pour les enfants et des enfants pour les parents. Elle étouffe ou glace les sentiments, pour ne laisser de place qu'aux appétits.

Les monstruosité du communisme s'ajustent les unes aux autres. C'est un édifice hideux à voir et inhospitalier pour l'homme, mais dont toutes les parties se rapportent du moins à un plan d'ensemble. C'est une société fantastique, si l'on veut, et placée dans les conditions de l'absurde, mais enfin une société nouvelle qui aspire à supplanter la vieille société. Le socialisme, au contraire, dans les variations infinies qu'affecte l'esprit de secte, n'est qu'un communisme inconséquent. Il laisse subsister la société actuelle en cherchant à y introduire des éléments qu'elle repousse et des germes de mort. Les socialistes admettent la propriété, mais ils attaquent le capital, la concurrence et la liberté de disposer, les conditions, en un mot, en dehors desquelles la propriété n'a rien de durable.

J'ai traité ailleurs la question du droit au travail, et je me bornerai à rappeler ici que M. Proudhon, en disant : « Donnez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété, » en a prononcé la condamnation la plus sévère.

Dans le système de l'association, qui a été consacré non seulement par des réunions libres d'ouvriers, mais par des prêts d'argent faits par l'État, l'on se proposait de soustraire les ouvriers à ce que l'on appelait alors la tyrannie du capital, et le travail aux effets de la concurrence.

Une association de capitalistes se conçoit ; car le capital est le levier à l'aide duquel, dans les régions de l'industrie et dans celles du crédit, on soulève les montagnes. Un concert d'intérêts entre des capitalistes et des entrepreneurs d'industries ou des directeurs du travail semble tout aussi naturel ; car il y a là des forces diverses qui viennent concourir au même but, et dont chacune ajoute à la puissance des autres. A la rigueur et dans des circonstances exceptionnelles, un effet utile peut résulter de la réunion du capital et du talent avec le travail mécanique, suivant la formule de Saint-Simon. Mais agglomérer des ouvriers et les associer entre eux, c'est méconnaître la vraie matière de l'association qui suppose la combinaison de forces diverses.

Les machines les plus ingénieuses et les plus puissantes ont besoin d'un moteur. Le travail humain a deux moteurs dont il ne saurait se passer, le capital et l'intelligence. Il y a folie à prétendre que l'on peut supprimer sans inconvénient, soit dans l'industrie, soit dans l'agriculture, l'intervention des capitalistes et celle des entrepreneurs, des patrons. Les associations d'ouvriers se donnent un gérant par l'élection ; mais l'élection est le plus mauvais de tous les moyens pour découvrir la capacité, et l'investiture que l'on reçoit de ses égaux ne confère ni les lumières ni l'expérience. En outre on ne conduit bien et l'on ne fait prospérer une entreprise qu'avec le stimulant et avec les inspirations de l'intérêt privé. Les associations d'ouvriers les mieux dirigées ont manqué visiblement de cet instinct commercial qui développe les affaires, qui en éclaire et qui en assure la marche. Une réunion d'ouvriers travaillant sans l'assistance des patrons, c'est le travail sans direction, une machine sans moteur, la révolte des bras contre la tête, et, pour tout dire, l'anarchie.

Toute industrie a besoin d'un capital ; car c'est le ca-

pital qui fournit les outils, le fonds de roulement et les matières premières. Or les ouvriers n'ont que leurs bras à mettre en commun. Il faut que le capital leur vienne de quelque part; ils le demanderont certainement à l'État, s'ils ne le reçoivent pas librement des capitalistes. L'État cependant n'est riche que de la richesse commune. Le trésor public se forme du produit des contributions acquittées par chaque citoyen. Le gouvernement n'a pas le droit de s'en servir pour commanditer certaines combinaisons, une classe de citoyens au détriment des autres. Au fond, l'État, prêtant ou donnant le capital à des ouvriers associés, deviendrait un véritable entrepreneur d'industrie. Ce serait lui qui ferait concurrence aux capitalistes et aux patrons avec les fonds de tout le monde. Il n'y a qu'un pas d'un pareil régime au monopole, à la communauté; et ce pas serait bientôt franchi.

Il convient de remarquer encore que le système de l'association entre ouvriers, qui a été imaginé dans l'intérêt des ouvriers des grandes industries, ne saurait convenir à ceux de l'agriculture qui occupe en France 24 millions d'hommes. Ainsi l'État commettrait une injustice, il ferait de plus une détestable spéculation, et il la ferait dans l'intérêt de quatre à cinq cent mille personnes, que les doctrines socialistes ont perverties et constituées, d'une manière à peu près permanente, à l'état d'hostilité contre l'ordre public.

Reste le système de la réciprocité, la *Banque du peuple* : ce système n'est pas une innovation; il se compose de deux éléments déjà éprouvés, qui ont fait couler beaucoup de sang et de larmes, le maximum et les assignats. L'auteur a voulu recommencer l'expérience sur nouveaux frais. Il a ouvert, dans un moment où la passion politique venait à son aide, la souscription à la *Banque du peuple*. Mais ce peuple, qui verse des millions à la caisse d'épar-

gne, est resté indifférent devant les promesses du banquier de l'échange, et n'a pas trouvé 200,000 francs à lui offrir : en attendant l'influence de la contrainte, la combinaison sous la forme spontanée et libre a complètement échoué. L'établissement est mort d'inanition, avant d'expirer sous le ridicule.

Examinons cependant le système, comme s'il était encore à expérimenter. M. Proudhon prétend décréter le bon marché et supprimer le numéraire ; à ce prix, tous les maux de l'humanité seront guéris, et nous entrerons dans un âge de bonheur sans mélange, que j'appellerais volontiers l'âge d'or, par une réminiscence classique, sans l'horreur de M. Proudhon pour l'emploi des métaux précieux.

Mais comment opérer le bon marché de toutes choses, et comment amener le monde à répudier lui-même l'usage de l'argent ? Il s'agit de réduire, par une décision de la puissance législative, tous les revenus, tels que loyers de maisons, fermages de terres, intérêts de capitaux, salaires de toute nature ; puis cela fait, et par voie de compensation, l'on diminuera d'une quantité proportionnelle la valeur des choses. Le prix des consommations s'affaiblissant en même temps et au même degré que les salaires, il y aura une sorte de réciprocité. Mais quel sera le résultat, et quel but veut-on atteindre ? Évidemment cette combinaison doit avorter. Car il ne dépend ni du pouvoir qui représente la société, ni des individus qui la composent, de fixer arbitrairement le prix des choses. On peut rogner par un décret le traitement des fonctionnaires publics, et c'est une besogne dont la révolution de Février s'est acquittée à la satisfaction, je pense, des niveleurs égalitaires. Mais on ne détermine à volonté ni la valeur des services ni celle des objets de consommation. Le travail et les matériaux du travail se payent plus ou moins cher sur le marché, selon qu'ils sont plus ou moins demandés. Il

n'y a pas de décret qui permette d'é luder l'inflexible loi du rapport de l'offre à la demande. Mais en supposant l'impossible, que gagnerait-on au succès du système? Si les salaires sont réduits dans la proportion exacte de la réduction opérée sur le prix des choses, on ne s'en trouvera ni bien ni mal, car il n'y aura rien de changé. Personne n'en sera ni plus riche ni plus pauvre. La somme des jouissances restera la même ainsi que celle des besoins. Ce sera pour ainsi dire le mouvement sur place; on aura pris une grande peine, on aura fait mouvoir tous les rouages de la machine sociale, pour accomplir une opération qui est un pur jeu de l'esprit.

Après le bon marché, vient l'échange. Il s'agit de créer une vaste banque qui ait pour gage la production entière du pays, comme la dette publique et comme l'impôt. Cette banque sera ouverte à tout travailleur qui, sur sa demande, en recevra le papier dont il a besoin. Le papier de la banque ayant cours, comme le numéraire que l'on prétend remplacer, le travailleur pourra se procurer ainsi les moyens de produire et de jouir. C'est le crédit universel, le crédit fait à tout le monde, à ceux qui ne produisent pas, aux incapables comme aux habiles, aux paresseux comme aux ouvriers diligents, et aux fripons comme aux gens honnêtes. C'est le crédit offert indistinctement aux premiers venus; car le système s'est interdit de refuser, et au premier refus, le papier d'échange aurait tous les inconvénients que l'on reproche au numéraire. Une banque, sur de tels principes, n'aurait ni le droit ni le pouvoir de limiter ses émissions; elle succomberait bientôt à une dépréciation inévitable. M. Proudhon s'indignait comme d'une injure d'un rapprochement entre la banque d'échange et les assignats. Il avait tort; ce sont les inventeurs des assignats qui auraient le droit de se plaindre. Les assignats, en effet, ayant une hypothèque spéciale, offraient, jusque dans l'abîme de la dépréciation,

une valeur quelconque au porteur. Les bons d'échange, hypothéqués sur la foi publique, dans un gouvernement socialiste, au milieu du discrédit général et de la ruine universelle, ne représenteraient plus rien.

En voilà bien assez, pour un travail qui doit être sommaire, sur les divers systèmes que l'on oppose à la propriété. Ces systèmes ont fait bien du mal. Quelques-uns, après avoir commencé par être des rêves, ont fini par être des crimes. Au lieu de remuer des idées, de prétendus réformateurs ont secoué sur le monde la torche qui allume les appétits et qui échauffe les passions. On a troublé ainsi, pour longtemps peut-être, les esprits en Europe ; mais on n'a pas ébranlé, quoi qu'on ait dit et quoi qu'on ait entrepris, au milieu de la tourmente sociale, les fondements inébranlables de la propriété. Les socialistes de nos jours ne feront pas ce que les Jacques au moyen âge et les Anabaptistes au seizième siècle n'ont pas pu faire. Comme toutes les institutions qui servent de base à l'ordre social, la propriété est en progrès. Elle marche, elle s'étend, et elle comble chaque jour de ses bienfaits ceux-là mêmes qui la maudissent. Il n'y a de moralité et de richesse que là où la propriété se trouve solidement assise et fortement garantie : c'est, les yeux fixés sur le passé de la propriété, que l'économie politique en proclame le principe et en défend l'avenir.

LE DROIT AU TRAVAIL ET LE DROIT A L'ASSISTANCE (1).

(Joseph Garnier)

Joseph Garnier, né à Breuil, dans le département des Alpes-Maritimes, le 3 octobre 1813, mort à Paris le 25 septembre 1881, s'est fait connaître par de nombreux travaux sur l'économie politique et par son zèle à la propager. Professeur de l'École des ponts et chaussées, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, dont il fut l'un des fondateurs, rédacteur en chef du *Journal des économistes*, et dans les dernières années de sa vie, membre de l'Institut et sénateur, il fit de l'étude, de la propagation et de l'application des principes de la science économique, l'objet pour ainsi dire unique de sa vie. Il prit une part active aux associations formées pour la liberté des échanges et pour la paix. Ses écrits sont caractérisés par l'exactitude et la solidité du savoir, la clarté de l'exposition, une raison ferme, et sa fidélité aux enseignements des maîtres de l'économie politique, fidélité qu'il pousse jusqu'à la plus rigoureuse orthodoxie. Élève de Smith et de Say, il l'est aussi de Ricardo et de Malthus, et s'est porté le défenseur de leurs théories critiquées dans le sein de l'école même. Un *Traité* qui résume et formule les enseignements de la science classique, des *Notes et petits traités* qui forment à eux seuls un ouvrage instructif, un livre sur le *Principe de population* où il défend les propositions de Malthus contre les attaques, enfin un *Traité des finances* qui expose les éléments de cette science, témoignent des services rendus par Joseph Garnier aux études économiques dont il a été un très efficace vulgarisateur.

Que comprennent les socialistes par le *Droit au travail*?
Est-ce le droit pour tous les citoyens de travailler de

(1) Tiré du livre : *Du principe de population*.

leurs bras, de leur intelligence, d'exercer leur industrie, leur profession, conformément à leur aptitude, à leur capacité, à leur goût, à leurs facultés, à leurs moyens? Alors le *Droit au travail* serait simplement la *Liberté du travail*, ou bien encore le *Droit de travailler* que Turgot proclamait dans ses mémorables édits de 1776; liberté du travail dont les économistes réclament l'application franche et complète; que la première Constituante a proclamée en partie, et à laquelle les gouvernements subséquents ont de nouveau mis des entraves.

Turgot, ce type de l'homme de bien, du philosophe politique, de l'économiste aux affaires, mettait dans la bouche de Louis XVI les paroles suivantes :

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du *droit de travailler* la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Est-ce cette doctrine que les socialistes résument dans leur formule? Est-ce la condamnation des anciens droits féodaux perçus par la noblesse ou le clergé? Est-ce la condamnation des corporations, des jurandes et des maîtrises? Est-ce la suppression des inégalités, des monopoles, des privilèges, des règlements inutiles ou abusifs, de la tyrannie bureaucratique, de l'intervention administrative, des prohibitions et des tarifs réglementaires qui se sont glissés ou perpétués dans nos lois, et qui enchaînent à la fois le travail agricole, le travail industriel, le travail intellectuel et scientifique? En un mot, le *Droit de travailler* est-ce l'application du principe de *Liberté* et d'*Égalité* dans le domaine du travail?

Si telle était la signification du Droit au travail, assurément il n'y aurait pas eu nécessité d'une nouvelle formule. Pour l'exprimer, il n'y aurait eu qu'à reprendre la formule de Turgot, ou bien ce mot si connu depuis 89 : la Liberté.

Mais les socialistes entendent bien autre chose, en vérité! Ils entendent tout le contraire. Il y en a parmi eux qui rêvent des organisations analogues aux corporations. Loin de demander le développement de la liberté du travail et la cessation de toute réglementation administrative ou bureaucratique, ils proposent la suppression de toute liberté et une réglementation universelle qu'ils décorent du nom pompeux d'*organisation*. Que leur parlez-vous d'exceptions, de privilèges, de monopoles, de prohibitions, de hauts tarifs? Ils disent qu'il n'y a point assez d'entraves, que l'industrie et le commerce sont trop libres, et que tout va mal parce que, sur beaucoup de points, la Révolution de 89 a proclamé le laisser-passer en commerce, le laisser-faire en industrie, la concurrence enfin.

Si les socialistes repoussent la liberté du travail, ils repoussent aussi l'égalité dans le travail. L'égalité, c'est encore la concurrence : la concurrence, ils l'ont dit sur tous les tons, est cause des trois quarts des maux de la société, des falsifications, des sinistres commerciaux, des faillites, de la baisse des salaires, de la misère, du vol, et de je ne sais combien d'autres crimes encore.

Le Droit au travail, est-ce le droit de jouir des fruits de son travail? est-ce, en d'autres termes, le droit de propriété? Tout aussi peu; car ce droit, personne ne le conteste si ce n'est les socialistes eux-mêmes, si ce n'est surtout l'école d'un socialiste éminent, qui a été jusqu'à nier le droit à la propriété et notamment le droit à la jouissance des fruits de propriété résultant du travail accumulé, c'est-à-dire du capital.

Mais, qu'est-ce donc que le Droit au travail?

Nous venons de dire ce que n'est pas le Droit au travail; pour dire ce qu'il est, il nous faudra encore faire d'interminables énumérations.

La formule a été et est employée par plusieurs espèces

de socialistes plus ou moins avérés, plus ou moins complets, plus ou moins francs :

1° Ceux qui prennent les mots pour ce qu'ils disent, ceux qui nomment les choses par leur nom ;

2° Ceux qui comprennent ou feignent de comprendre comme les précédents, mais manquent de bonne foi ou de courage ;

3° Ceux qui par irréflexion, ignorance, ou par conception incomplète, donnent à la formule un sens qu'elle n'a réellement pas ; qui ne croient pas à la logique inexorable des populations ; qui croient au contraire qu'il est possible de les satisfaire par des clauses ambiguës.

Un jour M. Proudhon (M. Proudhon est le type de la première espèce), discutant avec M. Goudchaux au sein du comité des finances, lui dit : « Oh ! mon Dieu, monsieur Goudchaux, si vous me passez le Droit au travail, je vous cède le Droit de propriété. » Ces paroles ont eu quelque retentissement : elles ont été prises pour une trahison par tous les socialistes qui ne pensent pas qu'il soit *politique* de dire la vérité. M. Proudhon avait raison : si l'on admet le droit au travail, il faut renoncer au droit de propriété.

Le droit au travail des uns est si bien un droit à la propriété des autres, qu'il ne se conçoit pas sans cette corrélation. Je demande du travail à la société représentée par une autorité quelconque ; avec quoi celle-ci peut-elle occuper mes bras, fournir des avances à mon industrie ? avec un Capital. Comment cette société peut-elle se procurer ce capital ? par l'impôt. Or, qu'est-ce que l'impôt, si ce n'est un prélèvement sur la propriété des autres ? y a-t-il besoin d'insister sur cette évidence ? Cependant, c'est parce que la propriété des uns passe par la phase d'*impôt* et salarie des percepteurs et des intermédiaires, avant d'alimenter le travail des autres, que beaucoup de gens se laissent prendre au sophisme. A leurs yeux, il

semblerait que l'impôt est un produit spontané de l'État, être réputé supérieur et mystérieux, mais qui, en fait de subsides, se borne très simplement à demander aux contribuables ce qu'on réclame de lui.

Il est vrai que ceux à qui on fait toucher la chose du doigt peuvent répondre que l'impôt ou la propriété de ceux-ci, destiné à faire travailler ceux-là, sera consacré à des emplois productifs capables de rembourser et au delà cette espèce d'emprunt forcé; ils peuvent répondre que leurs systèmes d'organisation donneront ces résultats, et ici il faudrait m'arrêter sur les plans des divers communismes, sur ceux du fouriérisme et autres. Je me borne à dire que le jour où on me montrera quelque part des phalanstères et des communautés, des monastères ou des combinaisons d'associations quelconques en prospérité, et les populations libres empressées d'y accourir, ce jour je trouverai naturel et inutile qu'on mette dans la Constitution une promesse facile à tenir et qui n'aura plus le moindre danger; car alors les hommes sauront bien que le Droit au travail des uns est le sacrifice de l'avoir des autres; car, à cette époque, ce partage sera tout à fait de leur goût, et fera partie de la nature humaine dès lors totalement changée.

Je ne m'arrêterai pas aux socialistes de la seconde espèce, qui comprennent la formule et qui en enveloppent le sens dans des circonlocutions littéraires, sentimentales et politiques, et suffisamment insidieuses pour faire prendre le change aux auditeurs inexercés. Convaincre n'est pas leur affaire; ce qu'il leur faut, c'est agiter.

Les variétés des socialistes de la troisième espèce, des socialistes sans principes arrêtés, sans boussole, sont infinies, et les définitions qu'ils ont données du Droit au travail sont également innombrables. Chacun d'eux, niant le droit absolu, est obligé de s'accrocher à un point quelconque de l'échelle de relation, les uns plus haut, les

autres plus bas ; mais, leurs propositions ne résistant pas à l'épreuve d'un raisonnement tant soit peu serré, ils sont forcés de se rallier au Droit au travail proprement dit, ou de nier ce droit, à moins qu'ils ne s'échappent par une inconséquence.

.

Je raisonne autrement que M. Louis Blanc ; mais je pense comme lui, et avec Malthus (M. Louis Blanc serait bien étonné d'être en communion d'idées avec Malthus!), que le *droit à l'assistance* n'est autre chose que le *droit au travail*, et que la proclamation de ce droit engage la société dans des difficultés, dans des impossibilités tout à fait semblables à celles qui dérivent du droit au travail. Qui dit *Droit* dit que celui qui a ce droit, que celui à qui l'assistance est due, peut sommer la société et le gouvernement qui la représente de lui donner cette assistance. Or comment payer cette assistance due ? Par l'impôt : — et l'impôt, encore une fois, est-ce autre chose que la propriété ? Ainsi droit au travail, droit à l'assistance, droit à la propriété d'autrui, sont au fond synonymes. Les Anglais l'ont bien compris. Une fois le principe posé dans la loi des pauvres, ils en ont accepté toutes les conséquences pratiques jusqu'à ce que l'expérience leur ait ouvert les yeux et les ait engagés à rebrousser chemin, ce qu'ils ont déjà tenté par la réforme de 1834, et ce qu'ils ont beaucoup de peine à réaliser. Or savez-vous jusqu'où allaient ces conséquences ? Dans la séance des communes du 15 décembre 1830, un député signalait cinquante familles de la Cité qui avaient été obligées de vendre leur mobilier pour acquitter la taxe des pauvres. Depuis 1834, année à partir de laquelle le Parlement a mis quelques restrictions au droit à l'assistance, la taxe des pauvres a coûté de quatre à six millions de livres, ou cent à cent cinquante millions de francs. Mais le chiffre de la dépense n'est que le moindre des arguments ; et, bien que je ne

veuille et que je ne puisse pas traiter la question ici, je rappellerai que la taxe des pauvres a produit pour résultats généraux : la multiplication des pauvres, l'imprévoyance des populations, leur démoralisation, et finalement la baisse des salaires, le pauvre faisant entrer en ligne de compte le revenu assuré qu'il touche du bureau de charité.

LA MONNAIE (1)

(Turgot)

Toute marchandise a les deux propriétés essentielles de la monnaie, de mesurer et de représenter toute valeur; et dans ce sens, toute marchandise est monnaie.

Ces deux propriétés de servir de commune mesure de toutes les valeurs, et d'être un gage représentatif de toute marchandise de pareille valeur, renferment tout ce qui constitue l'essence et l'utilité de ce que l'on appelle monnaie; et il suit des détails dans lesquels je viens d'entrer que toutes les marchandises sont à quelques égards monnaie et participent à ces deux propriétés essentielles, plus ou moins à raison de leur nature particulière. Toutes sont plus ou moins propres à servir de commune mesure à raison de ce qu'elles sont d'un usage plus général, d'une qualité plus semblable, et plus faciles à se diviser en parties d'une valeur égale. Toutes sont plus ou moins propres à être un gage universel des échanges, à raison de ce qu'elles sont moins susceptibles de déchet et d'altération dans leur qualité.

Réciproquement, toute monnaie est essentiellement marchandise.

On ne peut prendre pour commune mesure des valeurs que ce qui a une valeur, ce qui est reçu dans le commerce en échange des autres valeurs; et il n'y a de gage universellement représentatif d'une valeur qu'une autre valeur égale. Une monnaie de pure convention est donc une chose impossible.

(1) Tiré de son essai sur la *Formation et la distribution des richesses*.

Les métaux, et surtout l'or et l'argent, y sont plus propres qu'aucune autre substance, et pourquoi?

Nous voici arrivés à l'introduction des métaux précieux dans le commerce. Tous les métaux, à mesure qu'ils ont été découverts, ont été admis dans les échanges à raison de leur utilité réelle : leur brillant les a fait rechercher pour servir de parure ; leur ductilité et leur solidité les ont rendus propres à faire des vases plus durables et plus légers que ceux d'argile. Mais ces substances ne purent entrer dans le commerce sans devenir presque aussitôt la monnaie universelle. Un morceau de quelque métal que ce soit a exactement les mêmes qualités qu'un autre morceau du même métal, pourvu qu'il soit également pur. Or, la facilité qu'on a de séparer, par différentes opérations de chimie, un métal des autres métaux avec lesquels il serait allié, fait qu'on peut toujours les réduire au degré de pureté ou, comme on s'exprime, *au titre* qu'on veut, alors la valeur du métal ne peut plus différer que par son poids. En exprimant la valeur de chaque marchandise par le poids du métal qu'on donne en échange, on aura donc l'expression de toutes les valeurs la plus claire, la plus commode et la plus susceptible de précision, et dès lors il est impossible que dans l'usage on ne la préfère pas à toute autre. Les métaux ne sont pas moins propres à devenir le gage universel de toutes les valeurs qu'ils peuvent mesurer ; comme ils sont susceptibles de toutes les divisions imaginables, il n'y a aucun objet dans le commerce dont la valeur, petite ou grande, ne puisse être exactement payée par une certaine quantité de métal. A cet avantage de se prêter à toutes sortes de divisions, ils joignent celui d'être inaltérables, et ceux qui sont rares, comme l'argent et l'or, ont une très grande valeur sous un poids et un volume très peu considérables.

Ces deux métaux sont donc de toutes les marchan-

dises les plus faciles à vérifier pour leur qualité, à diviser pour leur quantité, à conserver éternellement sans altération, et à transporter en tous lieux aux moindres frais. Tout homme qui a une denrée superflue, et qui n'a pas dans le moment besoin d'une autre denrée d'usage, s'empressera donc de l'échanger contre de l'argent, avec lequel il est plus sûr qu'avec toute autre chose de se procurer la denrée qu'il voudra au moment du besoin.

L'or et l'argent sont constitués, par la nature des choses, monnaie et monnaie universelle, indépendamment de toute convention et de toute loi.

Voilà donc l'or et l'argent constitués monnaie et monnaie universelle, et cela sans une convention arbitraire des hommes, sans l'intervention d'aucune loi, mais par la nature des choses. Ils ne sont point, comme bien des gens l'ont imaginé, *des signes de valeur* ; ils ont eux-mêmes une valeur. S'ils sont susceptibles d'être la mesure et le gage des autres valeurs, cette propriété leur est commune avec tous les autres objets qui ont une valeur dans le commerce.

Ils n'en diffèrent que parce qu'étant à la fois plus divisables, plus inaltérables et plus faciles à transporter que les autres marchandises, il est plus commode de les employer à mesurer et à représenter les valeurs.

Les autres métaux ne sont employés à ces usages que subsidiairement.

Tous les métaux seraient susceptibles d'être employés comme monnaie. Mais ceux qui sont fort communs ont trop peu de valeur sous un trop grand volume pour être employés dans les échanges courants du commerce. Le cuivre, l'argent et l'or sont les seuls dont on fait un usage habituel.

Et même, à l'exception de quelques peuples auxquels ni les mines ni le commerce n'avaient encore pu fournir une quantité suffisante d'or et d'argent, le cuivre n'a

jamais servi que dans les échanges des plus petites valeurs.

L'usage de l'argent a beaucoup facilité la séparation des divers travaux entre les différents membres de la société.

Plus l'argent tenait lieu de tout, plus chacun pouvait, en se livrant uniquement à l'espèce de culture ou d'industrie qu'il avait choisie, se débarrasser de tout soin pour subvenir à ses autres besoins, et ne penser qu'à se procurer le plus d'argent qu'il pourrait par la vente de ses fruits ou de son travail, bien sûr, avec cet argent, d'avoir tout le reste : c'est ainsi que l'usage de l'argent a prodigieusement hâté les progrès de la société.

CARACTÈRES ET DIFFÉRENCES DE LA MONNAIE ET DU PAPIER-MONNAIE (1).

(Michel Chevallier)

Qu'est-ce que la monnaie? Il y a longtemps qu'Aristote en a donné la définition, maintenue comme la meilleure par les modernes. La monnaie est une marchandise qui intervient dans les transactions à deux titres inséparables l'un de l'autre : celui de mesure et celui d'équivalent. Ce n'est pas une mesure du genre du mètre, qu'on peut se figurer à l'état idéal dans l'espace; c'est quelque chose de substantiel, ayant une valeur propre et intervenant pour cette pleine valeur. Ainsi, celui qui achète et paye un hectolitre de blé 20 francs, donne contre cette quantité de grains une quantité de métal qui à ce moment en est l'équivalent. La monnaie est donc une réalité et non point un signe, quoique l'usage soit fort répandu de l'appeler le *signe représentatif*.

La monnaie a des signes qui la représentent elle-même avec une fidélité plus ou moins irréprochable, et dont l'emploi est de plus en plus étendu. Ainsi le billet de banque, le chèque tant usité en Angleterre et trop peu pratiqué en France, la lettre de change, le billet à ordre et les virements de compte, sont des signes ou des artifices de comptabilité qui représentent la monnaie et qui en tiennent lieu, de telle sorte que les circonstances où elle intervient personnellement, si je puis ainsi parler,

(1) Tiré de son article sur la *Monnaie* inséré au *Dictionn. de l'Écon. polit.* L'auteur aborde le même sujet à peu près dans les mêmes termes, dans un volume consacré à la *Monnaie*.

dans les opérations du commerce proprement dit, sont plutôt l'exception que la règle.

Les services que rend la monnaie par elle-même ou par ses substituts sont considérables. Les transactions en sont facilitées et simplifiées. Si l'on n'avait pas la monnaie, les hommes seraient obligés de pratiquer sans cesse le troc, c'est-à-dire l'échange direct entre une marchandise ou un service destiné à satisfaire nos besoins, et la marchandise ou le service dont un autre dispose; or le troc est une forme de transaction qu'au premier aspect on jugerait simple, mais qui, au fond, est hérissée de lenteurs et même d'impossibilités. C'est ce qui est démontré en détail dans tous les traités d'économie politique, et je ne puis qu'y renvoyer.

Du moment qu'on met en action cet agent intermédiaire qui est la monnaie, vingt obstacles s'aplanissent. Par une première opération, je convertis sur le marché l'objet, dont j'ai la disposition, en monnaie; plus tard, en choisissant mon temps, avec cette monnaie, à laquelle j'ajoute ou dont je retranche, selon les cas, je me procure ce qu'il me faut. Un examen superficiel peut faire croire que cette substitution de deux opérations à une seule est une complication; elle est au contraire une simplification et un grand bienfait: peu d'inventions ont été aussi utiles que la monnaie qui en fournit le moyen.

Les deux opérations qui se succèdent, par l'intervention de la monnaie, sont la vente et l'achat. Je possède un objet en retour duquel je désire en obtenir un autre. Je commence par le *vendre*, c'est-à-dire par l'échanger contre des pièces de monnaie. L'opération à laquelle je me livre postérieurement, quand je crois le moment venu, consiste à *acheter* ce que je désire, c'est-à-dire à donner une certaine quantité de pièces de monnaie contre cet autre objet.

Chacune des opérations est complète; dans chacune d'elles, une des parties contractantes s'acquitte avec de la monnaie. A ce point de vue, on peut dire que la monnaie est le moyen de s'acquitter d'une dette ou d'un engagement, un moyen complet et définitif. Quelques personnes ont même pensé que ce pouvait être la définition de la monnaie. Mais ce serait une définition prêtant à l'équivoque et qui ne pourrait s'accepter que moyennant un complément et un commentaire.

Par l'intermédiaire de la monnaie, la transaction, qui eût été un troc, est donc transformée en un acte double, qui consiste à recevoir en échange d'un objet et à donner en échange d'un autre une quantité parfaitement déterminée de pièces de monnaie, c'est-à-dire, et ceci est à remarquer, un certain poids d'un métal spécifié. La transaction dont il s'agit acquiert ainsi le caractère d'une précision parfaite. La notion plus ou moins incertaine ou du moins mobile de la valeur disparaît; à la place, apparaissent des quantités mathématiquement fixées, au sujet desquelles il n'y a pas de contestation possible.

Je viens de dire un certain poids de métal, parce que l'or et l'argent sont les deux seules substances propres à faire de la monnaie. C'est ce qui est longuement établi dans tous les traités. La démonstration que la science fournit à cet égard est complète. Nulle autre substance ne présente au même degré, à beaucoup près, les conditions essentielles qui sont requises pour la fonction monétaire: 1° d'être d'une valeur élevée, de manière qu'il en faille une petite quantité pour faire l'équivalent des objets qu'on a communément lieu d'acheter; 2° d'être inaltérable; 3° d'être homogène, c'est-à-dire toujours égale à soi-même; 4° d'être aisée à reconnaître; 5° de se bien prêter à recevoir une empreinte nette et délicate; 6° d'être divisible presque indéfiniment, sans que la division en diminue la valeur, et en même temps de présen-

ter une grande facilité pour la réunion des parcelles en un seul bloc ; 7° enfin d'être une valeur aussi stable ou aussi peu instable que possible, dans l'espace de temps limité qu'embrassent les transactions du commerce et la plupart des affaires civiles.

L'or et l'argent figurant dans les transactions pour leur poids, l'usage s'introduisit bientôt chez la plupart des peuples, selon la remarque d'Aristote, de les mettre sous la forme de disques de grandeur variée, pour répondre à la division des valeurs et pour la commodité des transactions. De là des pièces de monnaie diverses, et dans chacune de ces catégories les disques ont été d'un poids constant. Une fois adoptée cette conversion en disques, le soin de les fabriquer a été remis au gouvernement, qu'on a jugé plus apte que personne à en certifier le poids, ou a été absorbé par lui. La règle a cependant comporté des exceptions remarquables. Les Égyptiens qui, de même que nous, se servaient de l'or et de l'argent comme intermédiaire dans les échanges, n'avaient pas pris le système des disques vérifiés ou plutôt fabriqués par l'État. Il en est de même des Chinois, encore à l'heure qu'il est. Dans ce vaste empire, l'argent se transmet de main en main dans les transactions sous la forme de lingots d'un poids quelconque, absolument comme chez nous on se livre du fer, ou du plomb, ou du sucre. Il s'ensuit que les particuliers ont à le peser dans chaque transaction. Au contraire, dans toutes les contrées que baignent la Méditerranée et ses annexes, l'Égypte exceptée, et généralement dans l'occident de l'ancien continent, on a pratiqué presque de temps immémorial la transformation des lingots en disques, dont la fabrication est confiée à l'autorité.

En cela, les Occidentaux ont eu, pour la rapidité des règlements de compte, des avantages inconnus de l'antique Égypte, et ignorés des Chinois de nos jours ; mais,

en revanche, ils ont subi les dommages résultant de la coupable opération à laquelle s'est si souvent laissée aller l'autorité, tantôt clandestinement, tantôt à ciel ouvert, de vicier les monnaies, c'est-à-dire d'y mettre moins d'or ou d'argent qu'il ne fallait. Tous les gouvernements de l'Europe, dans les siècles passés, ont ainsi abusé de la mission de confiance qui leur avait été donnée de certifier les disques. Celui de tous qui a le moins faussé la monnaie, le gouvernement anglais, en a soustrait les deux tiers du métal. L'ancien système, maintenu par les Chinois, leur a aussi épargné les inconvénients moins graves et cependant fort sérieux qu'a eus la négligence apportée par les pouvoirs publics de l'Europe à l'accomplissement du devoir qui consiste à perpétuer la parfaite exactitude des disques, alors qu'ils tendent sans cesse à s'affaiblir par le passage de main en main.

Dans ces lingots certifiés qui constituent les pièces de monnaie, il ne faut prendre en considération que la quantité de métal fin qui s'y trouve. L'or et l'argent ont de la disposition à se combiner avec d'autres métaux, en formant avec ceux-ci des alliages qui en changent peu ou point l'aspect. Presque jamais on ne les trouve purs dans la nature : le soufre, l'antimoine, ou le chlore, ou l'arsenic, ou d'autres substances encore, dénaturent le plus souvent l'un des deux (l'argent) dans le sein de la terre. L'autre, l'or, se présente le plus communément allié à un peu d'argent et à quelques atomes d'autres métaux qui n'en modifient guère l'apparence. L'expérience a même montré que l'or et l'argent, pour faire une monnaie solide conservant l'empreinte dont on l'aura une fois revêtue, et s'usant peu par le frottement de la circulation, avaient besoin d'être alliés à une certaine proportion de quelque autre métal tel que le cuivre. En un mot, il est rare qu'un lingot d'or ou d'argent, tel qu'il est fourni par les arts métallurgiques, soit du métal

fin, à moins d'avoir subi une opération toute spéciale, et il est bon que les pièces de monnaie contiennent une certaine dose d'alliage. La proportion de fin qu'un lingot ou une pièce de monnaie contient, en est ce qu'on appelle le *titre*. L'usage en France est d'exprimer le titre en millièmes. Les monnaies françaises d'or et d'argent sont au titre de 900 millièmes. C'est principalement par respect pour le système décimal qu'on a adopté cette proportion; elle s'écarte peu de celle qui donnerait le maximum de dureté, et qui pour l'or serait le douzième.

De ce fait, qu'à moins d'une élaboration toute spéciale on rencontre rarement l'or et l'argent dans le commerce autrement qu'à l'état d'alliage avec un autre métal, il suit que, dans les pays tels que la Chine, où les métaux ne servent dans les intermédiaires qu'à l'état de lingots d'un poids et d'une composition indéterminés, avant d'accepter des lingots d'argent (c'est à ce métal qu'en Chine est réservé le rôle de monnaie), les particuliers ont à en déterminer non seulement le poids, mais aussi le titre, opération qui ne laisse pas que d'être d'une certaine délicatesse. Aussi, en Chine, l'usage s'est-il introduit de ramener le métal à l'état complet de fin; c'est ce qu'on nomme l'argent *saï-si*. On le coule, ainsi affiné, dans des moules en forme de chaussures. Encore faut-il vérifier, à chaque transmission, si c'est bien effectivement de l'argent *saï-si*. Au surplus, l'emploi de l'argent *saï-si* est loin d'être exclusif en Chine. Il y circule de l'argent à divers autres titres, et surtout des piastres espagnoles de l'espèce dite à colonnes, et des fragments de ces piastres.

La notion de lingot certifié répond si parfaitement à la fonction monétaire qu'elle pourrait servir de définition de la monnaie, en entendant que le certificat porte à la fois sur le poids et le titre. La forme de disque et l'empreinte plus ou moins délicate dont le disque est revêtu

sur chacune de ses faces et sur la tranche ne sont que des accessoires. Cela est si vrai, que les États-Unis viennent de revenir purement et simplement, sur une grande échelle, à la notion de lingots certifiés. Chez ce peuple essentiellement commerçant, la loi du 21 février 1853 autorise les particuliers à faire certifier, dans les hôtels des monnaies, les lingots d'or ou d'argent. Plus exactement, les hôtels des monnaies ramènent les matières d'or ou d'argent, soit à l'état de fin, soit au titre légal des monnaies, et y frappent une petite empreinte attestant ce titre. Les particuliers usent grandement de cette faculté à l'égard de l'or. Les lingots d'or, sortis ainsi des hôtels des monnaies de l'Union, ont fait, dans l'exercice 1856-57, 22,645,697 millions de dollars ; dans l'exercice 1857-58, 22,636,075 millions. C'était presque tout en métal fin.

On désigne quelquefois du nom de *monnaie réelle* celle qui existe positivement sous la forme de disques de l'un ou de l'autre des métaux précieux d'un poids ou d'un titre déterminés. On emploie cette dénomination de *monnaie réelle* pour distinguer les espèces qui circulent de ce qu'on nomme la *monnaie de compte*. Celle-ci est un type idéal en ce sens qu'il n'a pas pris corps, mais duquel il est expressément entendu qu'on lui attribue un poids parfaitement fixe de fin. Le nom de monnaie de compte vient de ce que ce type est l'unité de compte adoptée ou même imposée pour les livres de comptabilité des particuliers et des comptables publics. Telle était la livre *tournois* sous l'ancien régime. C'était une monnaie de compte, puisque la pièce d'une livre tournois n'existait pas.

On distingue aussi la *monnaie de banque*, dont l'exemple le plus connu est le marc de banque de Hambourg. C'est une monnaie de compte dont le type se compose d'une quantité fixée une fois pour toutes d'argent fin, et

qui avait été imaginée par les commerçants de cette cité importante pour parer à l'inconvénient qu'entraînait la circulation de pièces de monnaie de toute origine, dont la plupart étaient usées. Le moyen de paiement qui serait résulté d'une monnaie réelle ainsi constituée d'éléments si divers et si difficilement comparables, eût été trop incertain. Pour se dégager de cette incertitude, les commerçants hambourgeois convinrent de déposer à la banque les pièces de monnaie qu'ils possédaient, et l'usage s'en est perpétué jusqu'à nous. On ouvre à chacun un compte où l'on porte à son crédit les espèces qu'il a déposées pour la quantité de fin qu'elles contiennent, et l'unité qui sert de dénominateur commun à ces quantités diverses est le *marc de banque*. On voit que le marc de banque, résultant d'une libre convention des particuliers, est une unité plus immuable que ne pouvait l'être la livre *tournois*. Celle-ci variait au gré ou au caprice des souverains, qui, par un acte essentiellement arbitraire, superposaient leur volonté à toutes les conventions entre les parties. Il y a eu aussi une monnaie de banque à Gênes, à Venise, à Amsterdam.

Il faut nommer encore la *monnaie obsidionale*. Ce sont des pièces de cuivre grossièrement fabriquées que, dans les villes assiégées, l'autorité fait frapper pour la solde des troupes, et pour subvenir aux petits achats que celles-ci ont à faire, ainsi qu'à divers besoins du même ordre. Ce ne sont jamais que des pièces de peu de valeur nominale, quoique effectivement elles valent beaucoup moins que nominale, et elles passent pour cette valeur nominale à la faveur du cours forcé. A proprement parler, de la part de l'autorité ce sont des promesses de payer plutôt qu'un moyen de paiement définitif, car une pareille monnaie n'a qu'un cours provisoire ; après le siège, quand tout est rentré dans l'ordre accoutumé, elle doit être retirée et remboursée en espèces courantes.

Les billets de banque sont souvent qualifiés de *monnaie fiduciaire* ; mais ce n'est pas de la monnaie, ce n'en est que la représentation. Dans le cours des discussions auxquelles on s'est livré en Angleterre, au sein du parlement et dans la presse, à l'occasion de la charte de la Banque d'Angleterre, telle qu'elle a été renouvelée en 1844, on a soutenu que le billet de la Banque d'Angleterre était absolument de la monnaie. L'illustre sir Robert Peel avait énoncé cette opinion en présentant le bill, et elle a été appuyée avec force et talent par plusieurs écrivains, surtout par le colonel Torrens. Mais ici il y a un malentendu. Si, comme sir Robert Peel et le colonel Torrens, on donne le nom de monnaie à tout instrument au moyen duquel la loi permet d'acquitter une dette, il est bien clair que le billet de la Banque d'Angleterre est de la monnaie, pourvu qu'au moment où l'on parle la Banque n'ait pas cessé d'échanger à présentation ses billets contre de l'or, car c'est sous cette réserve, que la loi anglaise confère au billet de banque la qualité de *legal tender*, c'est-à-dire d'instrument que le débiteur est fondé à donner en paiement sans que le créancier puisse le refuser. Si, au contraire, comme dans tous les traités d'économie politique, on entend que la monnaie soit par elle-même un équivalent, il n'est plus permis de dire que le billet de banque est de la monnaie, car par lui-même ce billet de banque n'est qu'un chiffon de papier.

Le *papier-monnaie*, tel qu'il est pratiqué communément, est un expédient qui ne manque pas d'analogie avec la monnaie obsidionale, mais qui se produit sur des proportions bien autrement considérables, et peut entraîner des inconvénients infiniment plus grands, jusques et y compris la ruine d'une multitude de particuliers et le bouleversement des finances publiques.

Quand un gouvernement ne voit pas d'autre moyen de se procurer les voies et moyens nécessaires à ses entre-

prises, il émet un papier dont il déclare le cours forcé, ou, en d'autres termes, qu'il érige de sa propre autorité en un instrument valable pour l'acquit des dettes publiques ou privées. Il en fait, en un mot, ce que les Anglais appellent un *legal tender*. Presque toujours lorsqu'un gouvernement émet du papier-monnaie, il pose en principe que toutes les stipulations contraires qui peuvent être contenues dans les contrats antérieurs sont nulles et non avenues. L'émission du papier-monnaie est ainsi aggravée de tout ce qui constitue le caractère offensif et abusif de la rétroactivité. On doit donc regarder cette mesure comme essentiellement violente et, par cela même, comme destinée presque toujours à devenir funeste.

Il est arrivé souvent que les gouvernements qui émettaient du papier-monnaie aient voulu y donner un gage positif, matériel. C'est ainsi qu'en France, pendant la Révolution, les domaines nationaux étaient assignés comme la garantie des *assignats* ; ce n'en fut pas moins le plus éclatant exemple qu'offre l'histoire des désastres que peut causer le papier-monnaie.

La *monnaie continentale*, émise par les États-Unis de l'Amérique du Nord pendant la guerre de l'indépendance, était aussi du papier-monnaie émis par un gouvernement dans l'embarras ; mais ce papier n'avait même pas l'apparence du gage que reçurent les assignats français. Il donna lieu aussi à de nombreuses ruines, parce qu'il aboutit au même discrédit : les billets de la *monnaie continentale* tombèrent à rien.

Le cours forcé donné aux billets d'une banque est une autre forme du *papier-monnaie*, qui a été pratiquée quelquefois. L'Autriche, qui avait déjà fait la triste expérience des dangers de cette pratique à la fin de la guerre de Sept ans, y revint cependant durant ses guerres acharnées contre la république française et le premier empire ; après la révolution de 1848, elle en a offert de nouveau le dé-

plorable spectacle. M. de Tegoborski, qui a résumé l'histoire du papier-monnaie autrichien dans son ouvrage sur les *finances de l'Autriche*, rapporte que ce papier était tombé après 1809 au cinquième de sa valeur. L'Angleterre a subi aussi cette forme du papier-monnaie pendant vingt-deux ans, de 1797 à 1819, sans discontinuer. La dépréciation des billets de la Banque d'Angleterre n'a jamais atteint, dans cette longue période, celle des billets de la Banque de Vienne ; pendant un certain nombre d'années elle a été insignifiante, elle a pourtant été, à quelques moments, de 30 %.

Le danger auquel les diverses formes du papier-monnaie sont sujettes et auquel à peu près toujours elles ont succombé est l'exagération de l'émission. Le montant des émissions d'assignats a été de 20 milliards. Les émissions de la *monnaie continentale* des États-Unis se sont élevées à 360 millions de dollars, soit 1,944 millions. Un pareil excès détermine une dépréciation qui s'accroît rapidement, plus qu'en raison de l'excès même.

Étalon monétaire. — L'Etat se charge, dans la plupart des pays, de choisir un des deux métaux pour mesure générale des valeurs, au lieu de reconnaître ce caractère aux deux métaux à la fois dont le rapport serait établi une fois pour toutes. Entend-on par là supprimer dans l'usage l'emploi des deux métaux circulant concurremment ? Aucunement. Les qualités diverses de l'or et de l'argent répondent à des besoins commerciaux trop divers eux-mêmes et trop universels pour qu'un pareil vœu soit raisonnable. L'or est plus portatif, il se compte bien plus rapidement ; mêlé d'une dose convenable d'alliage, il résiste mieux au frottement. Le frais sur la monnaie d'or est quatre fois moindre que sur la monnaie d'argent. D'un autre côté, l'argent se plie plus commodément aux subdivisions de moindre valeur. Le but qu'on se propose est uniquement de se rapprocher le plus possible, dans

les paiements, de l'exacte équité. Si tout débiteur en effet peut payer indifféremment avec l'un ou l'autre métal, sans tenir compte de la différence qui existe à chaque instant dans leur valeur réciproque, il est trop certain quand l'expérience ne l'aurait pas cent fois prouvé, qu'il payera dans la monnaie dépréciée : c'est pour éviter une pareille injustice, ainsi que les perturbations qui en sont la suite, que l'Etat doit adopter un des deux métaux comme monnaie légale, à laquelle l'autre métal sera tenu de se rapporter. Ainsi que Locke l'a dit avant les économistes, dans un langage déjà parfaitement scientifique : « Deux métaux, tels que l'or et l'argent, ne peuvent servir au même moment, dans le même pays, de mesure dans les échanges, parce qu'il faut que cette mesure soit perpétuellement la même et reste dans la même proportion de valeur. Prendre pour mesure de la valeur commerciale des choses, des matières qui n'ont pas entre elles de rapport fixe et invariable, c'est comme si l'on choisissait pour mesure de la longueur un objet qui fût sujet à s'allonger ou à se rétrécir. Il faut donc qu'il n'y ait dans chaque pays qu'un seul métal qui soit la monnaie de compte, le gage des conventions et la mesure des valeurs. »

DE L'ALTÉRATION DES MONNAIES (1).

(J.-B. Say)

Du droit attribué au gouvernement seul de fabriquer la monnaie, on a fait dériver le droit d'en déterminer la valeur. Nous avons vu combien est vaine une semblable prétention, la valeur de l'unité monétaire étant déterminée uniquement par l'achat et la vente, qui sont nécessairement libres. Il était impossible de ne pas s'apercevoir qu'une pièce de monnaie achetait tantôt plus, tantôt moins de marchandise ; mais comme la valeur de toutes les marchandises est variable de son côté, on s'imaginait que c'était la marchandise qui variait et non la monnaie, même au milieu des circonstances les plus propres à la faire varier, telles que les changements survenus dans sa composition, ou bien sa multiplication plus ou moins considérable.

Ainsi, quand Philippe I^{er}, roi de France, mêla un tiers d'alliage dans la livre d'argent de Charlemagne, qui pesait 12 onces d'argent (2), et qu'il appela du même nom de *livre* un poids de 8 onces d'argent fin seulement, il crut néanmoins que sa livre valait autant que celle de ses prédécesseurs. Elle ne valut cependant que les deux tiers de la livre de Charlemagne. Pour une livre de monnaie, on ne trouva plus à acheter que les deux tiers de la quantité de marchandise que l'on avait auparavant pour une livre. Les créanciers du roi et ceux des particuliers ne retirèrent plus de leurs créances que les deux tiers de ce

(1) Tiré du *Traité d'Economie politique*, liv. I, chap. xxv.

(2) La livre de poids était de 12 onces au temps de Charlemagne.

qu'ils devaient en retirer ; les loyers ne rendirent plus aux propriétaires de biens-fonds que les deux tiers de leur précédent revenu, jusqu'à ce que de nouveaux contrats remissent les choses sur un pied plus équitable.

On commit et l'on autorisa, comme on voit, bien des injustices ; mais on ne fit pas valoir une livre de 8 onces d'argent pur autant qu'une livre de 12 onces (1).

Dans l'année 1113, ce qu'on appelait *livre* ne contenait plus que 6 onces d'argent fin ; au commencement du règne de Louis VII, elle ne contenait plus que 4 onces. Saint Louis appela du nom de *livre* une quantité d'argent pesant 2 onces 6 gros 6 grains (2). Enfin, à l'époque de la Révolution française, ce qu'on appelait du même nom n'était plus que la sixième partie d'une once, tellement que la livre tournois n'avait plus que la 72^e partie de la quantité d'argent fin qu'elle contenait du temps de Charlemagne.

Je ne m'occupe point en ce moment de la diminution qui a eu lieu dans la valeur de l'argent fin, qui, à égalité de poids, ne vaut guère, échangé contre des choses utiles, que le sixième de ce qu'il valait alors. Cette considération sort du sujet de ce chapitre ; j'en parle ailleurs.

On voit que le nom de *livre* a successivement été appliqué à des quantités fort diverses d'argent fin. Tantôt ce changement s'est opéré en diminuant la grandeur et le

(1) Suivant ce qui a été dit au chapitre xxiii, on serait fondé à croire que la valeur de la livre, qui contenait 8 onces d'argent fin, devait conserver la même valeur, pourvu qu'on n'augmentât pas la *quantité* de la monnaie frappée. Mais comme l'élévation du prix des marchandises suivit la dégradation des espèces, on peut présumer que le gouvernement, pour tirer parti de ses opérations monétaires, ordonna des refontes, et avec huit pièces d'argent en faisait douze, en augmentant l'alliage. L'augmentation dans la quantité suivit la diminution du titre ; autrement le gouvernement n'aurait rien gagné à altérer le titre (Note de J.-B. Say).

(2) On voit, dans les *Prolegomènes* de Le Blanc, p. 25, que le sou d'argent de saint Louis pesait 1 gros 7 grains 1/2, ce qui, multiplié par 20, fait bien pour la livre 2 onces 6 gros 6 grains.

poids des pièces d'argent de même dénomination, tantôt en altérant leur titre, c'est-à-dire en mettant sous le même poids plus d'alliage et moins d'argent fin ; tantôt en augmentant la dénomination d'une même pièce, et nommant, par exemple, 4 livres tournois une pièce qui n'était auparavant que de trois livres. Comme il n'est ici question que de l'argent fin, puisque c'est la seule marchandise ayant quelque valeur dans la monnaie d'argent, de toutes ces manières l'altération a eu le même effet, puisqu'elle a diminué la quantité d'argent qu'on a appelée du nom de *livres tournois*. C'est ce que nos écrivains, d'après les ordonnances, appellent fort ridiculement *augmentation des monnaies*, parce qu'une telle opération augmente la valeur nominale des espèces, et ce qu'il serait plus raisonnable d'appeler *diminution des monnaies*, puisqu'elle diminue la quantité du métal qui seul fait la monnaie.

Bien que cette quantité ait été en diminuant depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, plusieurs rois l'ont cependant augmentée à diverses époques, notamment depuis saint Louis. Les raisons qu'ils avaient de la diminuer sont bien évidentes : il est plus commode de payer ce qu'on doit avec une moindre quantité d'argent. Mais les rois ne sont pas seulement débiteurs, ils sont, dans beaucoup de cas, créanciers ; ils sont, relativement aux contribuables, dans la situation du propriétaire relativement au fermier. Or, quand tout le monde était autorisé à s'acquitter avec une moindre quantité d'argent, le contribuable payait ses contributions, de même que le fermier son fermage, avec une moindre quantité de ce métal.

Tandis que le roi recevait moins d'argent, il en dépendait autant qu'auparavant, car les marchandises haussaient nominalement de prix en proportion de la diminution de la quantité d'argent contenue dans la livre. Quand on appelait 4 livres la quantité d'argent nommée auparavant

3 livres, le gouvernement payait 4 livres ce qu'il aurait eu pour 3 auparavant. Il se voyait forcé d'augmenter les impôts ou d'en établir de nouveaux, c'est-à-dire que, pour lever la même quantité d'argent fin, on demandait aux contribuables un plus grand nombre de *livres*. Mais ce moyen, toujours odieux, même lorsqu'il ne fait réellement pas payer davantage, était quelquefois impraticable. Alors on revenait à ce qu'on appelait la *forte monnaie*. La livre contenant un plus grand poids d'argent, les peuples, en payant le même nombre de livres, donnaient, en effet, plus d'argent (1). Aussi voyons-nous que les augmentations de métal fin contenues dans les monnaies datent à peu près de la même époque que l'établissement des impôts permanents. Auparavant, les rois n'avaient pas d'intérêt à accroître la valeur intrinsèque des pièces qu'ils frappaient.

On se tromperait, si l'on supposait que, dans l'exécution, ces nombreuses variations de la quantité du métal fin contenue dans les monnaies fussent aussi simples, aussi claires que je les présente ici pour la commodité du lecteur. Quelquefois l'altération n'était pas avouée, et on la cachait le plus longtemps qu'on pouvait; de là le jargon barbare adopté dans ce genre de manufacture (2). D'autres

(1) C'est ce qu'avait déjà fait à Rome l'empereur Héliogabale, noté dans l'histoire pour ses épouvantables profusions. Les citoyens romains devant payer, non un certain poids en or, mais un certain nombre de pièces d'or (*aurei*), l'empereur, pour recevoir davantage, en fit fabriquer qui pesaient jusqu'à 2 livres (24 onces). Le vertueux Alexandre-Sévère, animé par des motifs opposés, les réduisit de beaucoup. (Note de J.-B. Say.)

(2) Philippe de Valois, dans le mandement qu'il adressa aux officiers des monnaies, en 1350, leur ordonne le secret sur l'affaiblissement des monnaies, et le leur fait jurer sur l'Évangile, afin que les marchands y soient trompés. « Faites savoir aux marchands, dit-il, le cours du marc d'or de la bonne manière, en sorte qu'ils ne s'aperçoivent qu'il y a mutation de pied. » On voit, sous le roi Jean, plusieurs exemples semblables. (Le Blanc, *Traité historique des Monnaies*, p. 251.) (Note de J.-B. Say.)

fois, on altérait une espèce de monnaie et l'on ne changeait rien aux autres; à la même époque, la livre représentée par certaines pièces de monnaie contenait plus d'argent fin que la livre représentée par d'autres pièces. Enfin, presque toujours, pour rendre la matière plus obscure, on obligeait les particuliers à compter tantôt par livres et par sous, tantôt par écus, et à payer en pièces qui n'étaient ni des livres, ni des sous, ni des écus, mais seulement des fractions ou des multiples de ces monnaies de compte. Il est impossible de voir, dans tous les princes qui ont eu recours à ces misérables ressources, autre chose que des faussaires armés de la puissance publique.

On comprend le tort qui devait en résulter pour la bonne foi, pour l'industrie, pour toutes les sources de la prospérité; il a été tel, qu'à plusieurs époques de notre histoire, les opérations monétaires ont mis complètement en fuite toute espèce de commerce. Philippe le Bel fit désertier nos foires par tous les marchands étrangers en les forçant à recevoir en paiement sa monnaie décriée, et en leur défendant de contracter en une monnaie qui leur inspirait plus de confiance (1). Philippe de Valois fit de même l'égard des monnaies d'or. Pareil effet s'ensuivit. Un historien de son temps (2) dit que presque tous les marchands étrangers cessèrent de venir trafiquer dans le royaume; que les Français mêmes, ruinés par ces fréquents changements dans les monnaies et l'incertitude de leurs valeurs, se retirèrent en d'autres pays; et que les autres sujets du roi, nobles et bourgeois, ne se trouvèrent pas moins appauvris que les marchands; ce qui faisait, ajoute l'historien, que le roi n'était pas du tout aimé.

(1) Le Blanc, *Traité historique des Monnaies*, p. 27. (Note de J.-B. Say).

(2) Mathieu Villani.

J'ai puisé mes exemples dans les monnaies françaises; les mêmes altérations ont eu lieu chez presque tous les peuples anciens et modernes. Les gouvernements populaires n'ont pas agi mieux que les autres. Les Romains, dans les plus belles époques de leur liberté, firent banqueroute en changeant la valeur intrinsèque de leurs monnaies. Dans la première guerre punique, l'*as*, qui devait être de 12 onces de cuivre, n'en pesa plus que 2; et dans la seconde, il ne fut plus que de 1 (1).

La Pensylvanie, qui, bien que ce fût avant la révolution d'Amérique, agissait en cela comme État indépendant, ordonna en 1722 qu'une livre sterling passerait pour 1 livre 5 sous sterling (2); et les États-Unis, la France même, après s'être déclarés républiques, ont depuis fait pis encore. « Si l'on voulait, dit Steuart, entrer dans le détail « de tous les artifices inventés pour brouiller les idées des « nations relativement aux monnaies, dans le but de dé- « guiser ou de faire paraître utiles, justes ou raisonnables « les altérations qu'en ont faites presque tous les princes, « on en composerait un gros livre (3). » Steuart aurait pu ajouter que ce gros livre aurait peu d'utilité, et n'empêcherait pas qu'un artifice nouveau ne pût être pratiqué dès le lendemain. Ce qu'il faut éclaircir, c'est la fange au sein de laquelle germent ces abus; car si l'on parvient à la transformer en une eau limpide, chaque abus, dès sa naissance, pourra être découvert et déconcerté.

Et qu'on ne s'imagine pas que les gouvernements perdent un avantage précieux en perdant le plaisir de tromper. L'astuce ne leur sert que pendant un temps bien court, et finit par leur causer plus de préjudice qu'elle ne leur a fait de profit. Nul sentiment dans l'homme ne tient son intelligence éveillée autant que l'intérêt personnel; il

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXII, ch. XI.

(2) Smith, *Richesses des nations*, liv. II, chap. II.

(3) Steuart, t. I, p. 553.

donne de l'esprit aux plus simples. De tous les actes de l'administration, ceux, en conséquence, dont on est le moins la dupe, sont ceux qui touchent à l'intérêt personnel. S'ils tendent à procurer, par la finesse, des ressources à l'autorité, les particuliers ne s'y laisseront pas prendre; s'ils font un tort dont les particuliers ne puissent se garantir, comme lorsqu'ils renferment un manquement de foi, quelque artistement déguisé qu'on le suppose, on s'en apercevra bientôt; dans l'opinion qu'on se formera d'un tel gouvernement, l'idée de la ruse se joindra à celle de l'infidélité, et il perdra la confiance, avec laquelle on fait de bien plus grandes choses qu'avec un peu d'argent acquis par la fraude. Souvent même ce sont les seuls agents du gouvernement qui tirent parti de l'injustice qu'on a commise envers les peuples. Le gouvernement perd la confiance, et ce sont eux qui font le profit; ils recueillent le fruit de la honte qu'ils ont fait rejaillir sur l'autorité.

Ce qui convient le mieux aux gouvernements, c'est de se procurer, non des ressources factices et malfaisantes, mais des ressources réellement fécondes et inépuisables. C'est donc les bien servir que de les écarter des unes, et de leur indiquer les autres.

- L'effet immédiat de l'altération des monnaies est une réduction des dettes et des obligations payables en monnaie, des rentes perpétuelles ou remboursables, payables par l'État ou par les particuliers, des traitements et des pensions, des loyers et fermages, de toutes les valeurs enfin, qui sont exprimées en monnaie; réduction qui fait gagner au débiteur ce qu'elle fait perdre au créancier. C'est une autorisation donnée à tout débiteur dont la dette est exprimée en une certaine quantité de monnaie, de faire banqueroute du montant de la diminution du métal fin employé sous cette même dénomination.

Ainsi, un gouvernement qui a recours à cette opération ne se contente pas de faire un gain illégitime ; il excite tous les débiteurs de sa domination à faire le même gain.

Cependant nos rois, en diminuant ou en augmentant la quantité de métal fin contenue sous une même dénomination, n'ont pas toujours voulu que leurs sujets, dans les relations qu'ils avaient entre eux, se prévalussent de cette circonstance pour leur profit particulier. Le gouvernement a bien toujours entendu payer moins ou recevoir plus d'argent fin qu'il ne devait en payer ou en recevoir ; mais il a quelquefois obligé les particuliers, au moment d'un changement, à payer et à recevoir en monnaie ancienne, ou bien en monnaie nouvelle, au cours qui s'établissait entre les deux monnaies (1).

Les Romains en avaient donné l'exemple lorsque, dans la seconde guerre punique, ils réduisirent à une once de cuivre l'*as* qui en pesait deux. La république paya en *as*, c'est-à-dire la moitié de ce qu'elle devait. Quant aux particuliers, leurs obligations étaient stipulées en *deniers* : le denier jusque-là n'avait valu que 10 *as* ; l'ordonnance porta qu'il en vaudrait 16. Il fallut payer 16 *as* ou 16 onces de cuivre pour un denier : auparavant, on en aurait payé 20, c'est-à-dire, pour chaque denier, 10 *as* à 2 onces chaque. La république fit banqueroute de moitié, et n'autorisa les particuliers à le faire que d'un cinquième.

On a quelquefois regardé une banqueroute faite par l'altération des monnaies comme une banqueroute simple franche, portant réduction de la dette. On a cru qu'il était moins dur pour un créancier de l'État de recevoir une monnaie altérée, qu'il peut donner pour la même valeur qu'il l'a reçue, que de voir sa créance réduite d'un quart, de moitié, etc. Distinguons. Des deux manières, le créan-

(1) Voyez l'ordonnance de Philippe le Bel, de 1302 ; celles de Philippe de Valois, de 1329 et de 1343 ; celle du roi Jean, de 1354 ; celle de Charles VI, de 1421.

cier supporte la perte quant aux achats qu'il fait postérieurement à la banqueroute. Que ses rentes soient diminuées de moitié, ou qu'il paye tout le double plus cher, cela revient exactement au même pour lui.

Quant aux créanciers qu'il a, il les paie à la vérité sur le même pied qu'il est payé lui-même par le trésor public ; mais sur quel fondement croit-on que les créanciers de l'État soient toujours débiteurs relativement aux autres citoyens ? Leurs relations privées sont les mêmes que celles des autres personnes : et tout porte à croire qu'en somme totale, il est dû autant aux créanciers de l'État par les autres particuliers, qu'il est dû à ceux-ci par les créanciers de l'État. Ainsi, l'injustice qu'on les autorise à exercer est compensée par celle à laquelle on les expose, et la banqueroute provenant de l'altération des monnaies ne leur est pas moins fâcheuse que toute autre.

Mais elle a de plus de très graves inconvénients. Elle occasionne dans les prix des denrées un bouleversement qui a lieu de mille manières, suivant chaque circonstance particulière, ce qui dérange les spéculations les plus utiles et les mieux combinées ; elle détruit toute confiance pour prêter et emprunter. On ne prête pas volontiers là où l'on est exposé à rendre plus qu'on a reçu. Les capitaux, en conséquence, ne peuvent pas chercher les emplois productifs. Les *maximum* et les taxes de denrées, qui marchent souvent à la suite des dégradations des monnaies, portent à leur tour un coup funeste à la production.

La morale d'un peuple ne souffre pas moins des variations monétaires ; elles confondent toujours pendant un certain temps ses idées relativement aux valeurs, et, dans tous les marchés, donnent l'avantage au fripon adroit sur l'honnête homme simple ; enfin elles autorisent, par l'exemple et par le fait, le vol et la spoliation, mettent aux prises l'intérêt personnel avec la probité, et l'autorité des lois avec les mouvements de la conscience.

L'OR ET L'ARGENT ET LA MONNAIE UNIVERSELLE.

(Louis Wolowski).

Louis Wolowski, né à Warsovie en 1810, mort en 1876, s'est signalé par de nombreux et savants écrits et par le cours d'*Économie politique et industrielle* qu'il professa pendant de longues années au Conservatoire des arts et métiers. Il a contribué à répandre un des premiers l'idée du crédit foncier dans notre pays, et il fut appelé à diriger la grande institution qui le consacra. A la solidité des connaissances théoriques sur l'économie politique et le droit, Wolowski unit une vaste étude des faits dans les divers pays qu'il avait parcourus et dont il savait les langues. Député de Paris et plus tard sénateur, il associa son nom et prit part à diverses mesures importantes. Il défendit, en 1848, les principes de la liberté du travail au Luxembourg contre M. Louis Blanc qui y avait installé ses conférences. Les principaux ouvrages de Louis Wolowski sont consacrés à la liberté du commerce, à la question des banques et à la monnaie. Il se prononça pour le monopole de la Banque ; il soutint le double emploi légal de l'or et de l'argent contre l'opinion de la majorité des économistes. Sauf cette divergence sur un point spécial, il adopta et défendit les principes de l'économie politique tels que les ont posés les maîtres de la science.

Au milieu du Champ-de-Mars, au centre de l'édifice qui étalait les splendeurs de l'Exposition universelle, se trouvait un pavillon consacré à la collection des poids, des mesures et des monnaies du monde entier. Cette place d'honneur appartenait à juste titre aux plus admirables instruments mis en œuvre pour rapprocher les intérêts, faciliter les échanges et multiplier les rapports entre les hommes. Les poids et mesures, et les monnaies

fournissent le levier le plus énergique de la sécurité et de la fidélité des transactions ; ils ramènent à une sorte de langage commun l'infinie variété des relations, en leur imprimant le sceau de l'équité.

Le service rendu par cette invention du génie humain a suivi la marche même du développement acquis à l'échange des produits et à l'échange des services. Alors que dans chaque contrée on voyait dominer l'isolement local, la variété infinie des modes d'évaluation de la longueur, du poids, du volume, s'ajoutait à la variété infinie des monnaies ; un vieux chroniqueur, sans porter sa pensée au delà de notre pays, émettait le vœu, resté longtemps stérile, de voir mettre un terme à cette triste diversité de mesures et de monnaies, « qu'on voudrait, disait-il, mais qu'on ne pourra jamais réduire en une seule. » Dieu merci, nous possédons aujourd'hui en France une langue commerciale d'un accès facile pour tous, grâce à l'unité des poids et mesures, et un évaluateur commun, au moyen de la fixité et de l'uniformité de l'instrument intermédiaire des échanges. Cette réforme n'est pas un des moindres titres d'honneur de notre révolution : en rattachant le système métrique à la grandeur même du globe, le législateur a ramené aussi les monnaies au type invariable qui sert à déterminer les poids et mesures. Une pensée d'avenir faisait proposer à Prieur, de la Côte-d'Or (1), de graver sur la première pièce d'or frappée suivant le système métrique un génie cherchant à déterminer la grandeur du méridien terrestre. « A cet effet (nous citons ses paroles), il porterait d'une main hardie l'une des pointes d'un compas sur le pôle même, l'autre pointe étant dirigée vers l'équateur, ce qui indiquerait cette distance naturelle qui sert d'étalon primordial à toutes nos mesures. Cette légende : *Pour l'univers*, annoncerait

(1) Rapport au conseil des Cinq-Cents, au nom de la commission des finances, sur la loi des monnaies, 17 ventôse an VI.

que cette opération n'est particulière à aucune localité, que son utilité s'étend à toutes sortes de mesures, et qu'elle doit servir à tous les peuples. »

La parole prophétique de Prieur paraît à la veille de s'accomplir ; ce n'est pas pour satisfaire une vaine curiosité que tous les peuples ont réuni les instruments des poids et mesures et les monnaies qu'ils emploient, c'est pour franchir une nouvelle et dernière étape ; après avoir singulièrement réduit le nombre des types locaux, ou les avoir ramenés à l'unité nationale, ils cherchent aujourd'hui à s'entendre pour établir l'unité universelle. Le système métrique rallie à cet égard des suffrages de plus en plus nombreux et décisifs ; il nous est permis d'espérer que l'exposition de 1867 aura contribué à faire saluer bientôt l'unité générale des poids et mesures, et la communauté de la monnaie internationale.

A vrai dire, il n'existe plus d'obstacle sérieux en ce qui concerne la solution désirable pour les poids et mesures. Les difficultés paraissent plus graves en ce qui touche le règlement uniforme du régime monétaire ; elles ne sont cependant pas insurmontables. Ces difficultés tiennent à la nature des choses ; si un lien intime doit exister entre le système des poids et mesures et le système monétaire, on ne saurait méconnaître la différence fondamentale qui les sépare. Les *poids et mesures* déterminent d'une manière absolue, éternelle, invariable la longueur, la gravité, le volume des objets matériels ; la distance et le temps n'exercent sur eux aucun empire. Toute grandeur, de quelque ordre qu'elle soit, se mesure par une grandeur de la même espèce, adoptée comme unité ; ce type reste identiquement le même, dans les rapports précisés par les *poids et mesures*. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'exprimer la *valeur* des choses. Le rapport ne s'établit plus entre une quotité permanente et une quotité variable : il entraîne forcément la compa-

raison entre deux termes dont aucun ne possède une fixité absolue. La valeur ne peut être exprimée qu'au moyen d'une *valeur* ; il faut donc renoncer ici à l'idéal de la stabilité qu'on a recherché pour poser la base inébranlable du système métrique ; tout ce qu'il est permis d'atteindre, c'est une stabilité relative, en s'appliquant à trouver la mesure la moins variable (1).

Il importe de ne pas confondre l'instrument du mesurage avec l'objet mesuré ; le thermomètre indique la chaleur, il n'est pas la chaleur ; la balance marque le poids, elle n'en est pas l'équivalent. Un mètre, un hectolitre, déterminent la longueur et le volume des objets, mais sans se confondre avec eux et sans les remplacer.

Il en est autrement de la *valeur* destinée à donner l'idée de ce que sont les autres valeurs ; elle en est à la fois la

(1) On peut apprécier la valeur des choses, on ne peut pas la *mesurer*, c'est-à-dire la comparer avec un type invariable et connu, parce qu'il n'y en a point... « Une toise ou un mètre sont de véritables mesures, parce qu'elles présentent toujours à l'esprit l'idée d'une même grandeur. Fussé-je au bout du monde, je suis certain qu'un homme de 5 pieds 6 pouces (mesure de France) a la même taille qu'un homme de 5 pieds 6 pouces en France. Si, l'on me dit que la grande pyramide de Ghizé a 100 toises [de largeur à sa base, je peux à Paris mesurer un espace de 100 toises et me former une idée exacte de cette base ; mais si l'on me dit qu'un chameau vaut au Caire 50 sequins, qui font environ 2,800 grammes d'argent ou 500 francs, je n'ai pas une idée précise de la valeur de ce chameau, parce que les 500 francs d'argent valent indubitablement moins à Paris qu'au Caire, sans que je puisse dire de combien ils sont inférieurs en valeur. » (J.-B. SAY, *Traité d'Économie politique*, t. I, chap. xxvii : *De la production des richesses*, p. 280.)

« Le caractère d'une mesure est d'être invariable elle-même, de manière que, appliquée à différentes époques au même objet, on sache les variations qu'il a subies, ou à des objets distincts, quel est le rapport de leurs grandeurs. La monnaie ni, à vrai dire, aucun autre objet ne peut servir, en raison de sa valeur, à mesurer exactement la valeur d'un autre objet, parce que la valeur de tout objet quelconque est variable de sa nature, et qu'en conservant soigneusement l'objet qui aurait servi de mesure, on ne lui trouve plus, dans un autre temps ou dans un autre lieu, la valeur dont il était pourvu. » (J.-B. SAY, *Cours complet*, III^e part., chap. vi, p. 385.)

mesure et l'équivalent, le signe indicateur et le gage matériel. Autre chose est mettre en mouvement le mètre et l'hectolitre pour obtenir la notion exacte de la longueur de tel tissu, ou de la masse de telle denrée, autre chose est posséder le métal précieux, destiné, par le consentement universel et par la loi, à traduire la valeur des choses.

On ne cède pas la balance, le mètre, le thermomètre, quand on calcule le poids, la longueur, le degré de chaleur ; on transmet au contraire, ou on s'engage à transmettre le métal employé à servir d'intermédiaire aux échanges des produits ou des services.

Il ne suffit pas qu'un objet soit *valable*, pour qu'il serve utilement d'instrument de circulation. Dans son admirable traité *sur la formation et la distribution des richesses*, Turgot a posé le vrai principe : toute marchandise a les deux propriétés essentielles de la monnaie, de mesurer et de représenter toute valeur, et, dans ce sens, toute marchandise est monnaie. Réciproquement toute monnaie est essentiellement marchandise. Mais les métaux, et surtout l'or et l'argent, y sont plus propres qu'aucune autre substance. Ils sont homogènes, durables, se divisent et se recomposent à volonté, se conservent sans perte, se transportent sans grands frais, car ils possèdent une grande valeur sous un poids et un volume peu considérables, et ils sont faciles à vérifier pour leur qualité. Tels sont les motifs en vertu desquels l'or et l'argent sont constitués, par la nature des choses, *monnaie et monnaie universelle*, indépendamment de toute convention et de toute loi ; ils ne sont point des *signes de la valeur* ; ils sont susceptibles de former la mesure et le gage des autres valeurs comme tous les autres objets qui sont dans le commerce, et qui ont une valeur. Ils n'en diffèrent que parce qu'étant à la fois plus divisibles, plus inaltérables et plus faciles à transporter que les autres mar-

chandises, il est plus commode de les employer à tout représenter. Les autres métaux sont loin de posséder ces qualités diverses au même degré, aussi ne sont-ils utilisés à cet usage que subsidiairement ; ils n'ont pas également contribué à faciliter la division du travail et l'association des efforts, ce point de départ de tous les progrès de la production.

Turgot n'insiste pas assez sur une qualité essentielle des métaux précieux, celle de varier le moins de valeur dans l'espace de temps qui embrasse la durée ordinaire des transactions humaines. Ils ne se consomment guère et leur masse se conserve en grossissant ; quelle que soit l'importance des récoltes nouvelles d'or et d'argent, la proportion dans laquelle elles produisent diminue vis-à-vis des réserves acquises, et, par voie de conséquence, leur influence sur la valeur totale décline. Tandis que des moissons plus ou moins abondantes font rapidement osciller le prix du blé, parce que la portion conservée n'atteint pas le chiffre d'une seule récolte, les alluvions d'or et d'argent n'expriment qu'une fraction minime des existences en métaux précieux. La valeur de ceux-ci conserve une marche plus régulière, elle échappe à des variations soudaines. Cet avantage particulier a beaucoup contribué à les faire adopter et conserver comme *monnaie*.

Si nous avons réussi à rendre clairement notre pensée, il doit être reconnu qu'au lieu de se poser d'une manière simple, comme la question des poids et mesures, la question de la monnaie est singulièrement complexe. Elle se présente principalement sous un double aspect, qu'il est essentiel de ne point confondre :

La fixité matérielle de la substance employée pour l'outillage monétaire.

La stabilité de la valeur exprimée par cette substance.

Sous le premier aspect, tout le monde est d'accord, personne ne conteste l'utilité d'une règle immuable qui

préserve les disques de métal employés sous une certaine dénomination, de toute altération intrinsèque, de toute détérioration quant au poids et au *titre*, c'est-à-dire quant à la proportion de l'or et de l'argent purs qui entrent dans la masse. Ramener la composition et le poids des espèces métalliques à un rapport constant avec la base adoptée par le système métrique, c'est une décisive conquête ; elle élève un obstacle désormais invincible au retour du *morbus numericus*, dont gémissaient les siècles passés ; elle prévient les *falsifications officielles* qui jetaient fréquemment le désordre dans les transactions, et qui faisaient la désolation de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Nous possédons enfin des espèces sonnantes, droites de poids et de titre, qui échappent à la fraude et aux mutations capricieuses ; les anciennes erreurs qui rattachaient au pouvoir souverain la faculté d'imprimer aux pièces d'or et d'argent une valeur arbitraire, sont dissipées ; on est revenu aux notions exactes déjà formulées par le génie d'Aristote et par la pénétrante logique des jurisconsultes romains.

Aristote dit, en parlant de la monnaie :

« On convint de donner et de recevoir dans les échanges une matière qui, utile par elle-même, fût aisément maniable dans les usages habituels de la vie ; ce fut du fer, par exemple, de l'argent, ou telle autre substance analogue, dont on détermina d'abord la dimension et le poids, et qu'enfin, pour se délivrer des embarras de continuel mesurages, on marqua d'une empreinte particulière, signe de sa valeur. »

Le principe est nettement posé ; une *marchandise-tierce tertium comparationis*, comme l'ont nommée les jurisconsultes romains, facilite les relations d'échange, en ramenant la valeur de tous les produits au langage commun du *prix* ; cette *marchandise-tierce* vaut par la *substance*, par la composition intrinsèque, qu'un signe

extérieur, l'*empreinte*, se borne à constater et à révéler.

Cette vérité fondamentale n'a jamais été plus clairement mise en relief que dans ce passage admirable de Paul, conservé au Digeste (l. 18, titre I, 1).

« La vente commença par l'échange ; jadis il n'y avait pas de monnaie, et rien ne distinguait la *marchandise du prix*. Chacun, suivant la nécessité des temps et des choses, troquait ce qui lui était inutile contre ce qui pouvait lui présenter de l'utilité, car on voit le plus souvent que ce que l'on possède en trop manque à l'autre. Mais comme il n'arrivait pas toujours ni aisément que l'un possédât ce que l'autre désirait, on choisit une matière dont la constatation publique et durable permit de subvenir aux difficultés communes de l'échange par l'identité de l'évaluation : cette matière, revêtue d'une empreinte officielle, ne porte plus le nom de *marchandise*, mais celui de *prix*. »

Certes, Adam Smith, Turgot et J.-B. Say n'auraient point hésité à signer cette belle définition, qui suffit pour montrer que si *l'économie politique* est devenue depuis un siècle une science distincte, les doctrines fondamentales qu'elle enseigne étaient en grande partie familières aux esprits éminents de l'antiquité.

« L'autorité gardienne de la loi publique fut appelée à constater et à garantir la composition et le poids des espèces métalliques. Cette mesure de garantie ne tarda pas à devenir l'occasion et le prétexte des fraudes les plus honteuses et des altérations les plus graves. La foi attachée à l'empreinte fit naître la tentation d'en abuser ; le prince auquel la fabrication de la monnaie était dévolue, car il était présumé devoir veiller en père sur la richesse publique, se persuada ou feignit de croire que la valeur de la monnaie venait de l'effigie destinée simplement à en certifier l'intégrité. La monnaie, appelée à servir de régulateur aux conventions et de gage aux échanges, per-

dit le caractère essentiel de pureté et de fixité, en subissant l'atteinte de la fraude (1). »

Les erreurs et les abus se tiennent : la sophistication officielle de la monnaie entraîna la défense d'exporter le numéraire et les violences du *maximum* : elle s'unit aux rigueurs du système mercantile pour entraver les rapports entre les peuples et pour susciter de tristes hostilités.

Les pratiques déplorables des gouvernements, empressés de tourner au profit d'un fisc besogneux la vieille idée qui rattachait la valeur des monnaies à la volonté arbitraire du prince, luttèrent contre les révoltes de la conscience et contre les enseignements d'esprits supérieurs, affranchis de la routine, instruits aux sources pures de la sagesse antique, mûris par la réflexion.

Nous avons essayé, il y a quelques années, de mettre en lumière deux documents presque inconnus et oubliés : le *Traictie de la première invention des monnoies*, de Nicole Oresme, évêque de Lisieux (écrit vers 1370), et le *Traité de la monnaie*, de l'astronome Copernic (écrit vers 1526) (2). Ces deux ouvrages renferment des aperçus sains et vigoureux ; ils témoignent d'une égale entente de l'importance attachée à ce que l'instrument des échanges fût maintenu *droit de poids et de titre*, et d'une pareille justesse de vues en ce qui concerne le pouvoir du prince sur le règlement de la valeur monétaire.

Nicole Oresme et Copernic parlent de l'or et de l'argent comme étant destinés, par la nature des choses, à servir de *monnaie*.

Le prince a été appelé, comme personne publique et de la plus grande autorité, à *signer la monnaie* ; « le cours et

(1) Voir le mémoire sur *Nicole Oresme* (p. xxxvii) publié dans notre volume : *Nicole Oresme et Copernic*, 1864. (L. W.)

(2) *Nicole Oresme et Copernic*, 1 vol. gr. in-8°, 1854. Guillaumin, éditeur.

prix des monnoies doit être au royaume comme une loy et une ferme ordonnance qui nullement ne se doit muer ni changer. » L'effigie du prince ne doit servir que de garantie. La mutation des monnaies est d'autant plus périlleuse qu'« elle n'est pas sitôt sentie ni aperçue du peuple, comme le serait une autre cueillette, et toutefois nulle telle ou semblable ne peut être plus griefve ni plus grande. Encore en la terre où telles mutations se font, le fait de marchandise est si trouble, que les marchands et mécaniques ne savent comment communiquer ensemble..., et ainsi par telles mutations le monde est troublé (1). »

Ces justes appréciations de Nicole Oresme sont confirmées par Copernic : « Quelque innombrables, dit-il, que soient les fléaux qui d'ordinaire amènent la décadence des royaumes, des principautés et des républiques, les quatre suivants sont à mon sens les plus redoutables : la discorde, la mortalité, la stérilité de la terre et la détérioration de la monnaie. Pour les trois premiers, l'évidence fait que personne n'en ignore. Mais pour le quatrième, qui concerne la monnaie, excepté quelques hommes de grand sens, personne ne s'en occupe. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas d'un seul coup, mais petit à petit, par une action en quelque sorte latente, qu'il ruine l'État. »

Et il ajoute :

« L'or et l'argent marqués d'une empreinte constituent la monnaie servant à déterminer le prix des choses... La monnaie est donc en quelque sorte une mesure commune d'estimation des valeurs ; cette mesure doit toujours être fixe et conforme à la règle établie. Autrement, il y aurait de toute nécessité désordre dans l'État : acheteurs et vendeurs seraient à tout moment trompés, comme si l'aune,

(1) *Nicole Oresme et Copernic.* (L. W.)

le boisseau ou le pied ne conservaient point une quantité certaine. »

Enfin le grand astronome détermine les conditions de la monnaie :

« L'établissement de la monnaie a la nécessité pour cause. Bien qu'en pesant seulement l'*or ou argent*, on aurait pu pratiquer les échanges, ces métaux étant considérés partout du consentement unanime des hommes comme chose de prix, cependant comme il y aurait de nombreux inconvénients à être obligé d'apporter toujours des poids avec soi, et tout le monde n'étant pas apte à connaître du premier coup d'œil la pureté de l'or et de l'argent, on convint de faire marquer la monnaie par l'autorité, d'une empreinte destinée à révéler ce que chaque pièce contient d'or et d'argent et à servir de garantie à la foi publique. »

Nous ne voulons pas multiplier ces citations, bien qu'elles semblent avoir un intérêt de doctrine, supérieur à celui d'une simple satisfaction de la curiosité provoquée par une sorte d'exhumation archéologique. Les principes nettement établis et acceptés aujourd'hui ne sont que la confirmation définitive des vérités comprises par les esprits éminents des temps passés. Jean Bodin en France (1568 et 1578) (1), Scaruffi en Italie (1582), Price Vaughan, Cotton, Petty, North, Harris et Locke en Angleterre (au dix-septième siècle), ont parcouru successivement la voie ouverte par Nicole Oresme et par Copernic (2) ; leurs efforts réunis, couronnés par les travaux

(1) V. notre livre : *Jean Bodin et son temps*, tableau des théories politiques et des idées économiques au seizième siècle. (Henri Baudrillart.)

(2) Le Club d'économie politique de Londres a publié, sous le titre de *Tracts on money*, le recueil des plus anciens écrits consacrés à cette matière en Angleterre. En tête figure le travail de Price Vaughan : *A discourse of coin and coinage, the first invention, use, matter, forms, proportions and differences, ancient and modern.* (L. W.)

des économistes modernes, au premier rang desquels brille Turgot, ont réussi à introduire dans la pratique des nations les règles sur lesquelles repose la fixité des espèces métalliques.

Ces règles sont consacrées par nos lois, qui ont relié le système monétaire au principe immuable du système métrique. Le rapprochement auquel l'Exposition universelle a donné le signal devra amener une entente commune pour l'adoption d'un type uniforme des poids et mesures, et d'une échelle précise pour la correspondance établie entre les monnaies des divers États.

Mac-Culloch assigne à cet écrit la date de 1610 à 1635 ; il dit, dans la *préface* de cette publication :

« It is the earliest work in the english language, that give a general view of the origin of money, the materials of which it has been formed, its uses, and the abuses to which it has been subjected. »

Dans son *Traité* de 1626, Cotton s'attache à combattre l'erreur, commune alors, qui attribuait la valeur de la monnaie à la volonté du prince : « Heresy that the value of coins was to a considerable extent dependent on the stamp by which they were impressed. » La substance de la monnaie en détermine la valeur intrinsèque ; elle doit être une marchandise reconnue et certifiée, pour remplir la fonction monétaire. (L. W.)

ROLE ET UTILITÉ DU CRÉDIT (1).

(Charles Coquelin).

Charles Coquelin, né à Dunkerque le 27 novembre 1803, mort en 1852, un des principaux écrivains du *Dictionnaire de l'économie politique*, a publié un livre remarquable sur le *Crédit et les Banques*. Il y soutient la thèse de la liberté des banques. Il est regrettable que cet économiste de grand mérite ait été enlevé par la mort au moment où commençait une réputation qui n'aurait fait que s'accroître et dans le plein développement de ses facultés. Outre sa valeur spéciale comme savant, Charles Coquelin exposait avec beaucoup de force, d'abondance ingénieuse et de méthode, les enseignements de la science et ses propres idées. Il a publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Économistes*, etc., des articles nombreux, notamment en faveur de la liberté du commerce, et il montre dans ses études la connaissance, non seulement des théories, mais celle des faits qu'il avait étudiés d'une manière très attentive.

Quoique bien peu de gens comprennent les effets magiques du crédit et sachent mesurer toute l'étendue de sa puissance, il n'est personne qui ne connaisse l'emploi de ce mot et le sens ordinaire qu'on y attache. Dans l'acception la plus générale, le crédit, c'est la confiance, en tant qu'elle s'applique aux relations commerciales. L'acte par où cette confiance se manifeste le plus ordinairement, c'est le prêt, c'est-à-dire l'avance d'un capital faite par celui qui le possède à celui qui le demande, moyennant l'obligation contractée par ce dernier de le

(1) Tiré de : *le Crédit et les Banques*, chap. II.

rembourser plus tard. On dit que le crédit règne dans un pays, quand les prêts s'y font abondants et faciles, quand les détenteurs des capitaux les livrent fréquemment et sans beaucoup de peine, dans la confiance d'un remboursement futur. On dit de même d'un particulier qu'il a du crédit quand il trouve facilement des prêteurs.

Mais il ne faut pas croire, comme cela n'arrive que trop souvent, que le plus grand effet du crédit soit de faire passer l'argent, ou même, pour parler d'une manière plus générale, les capitaux, des mains des capitalistes proprement dits dans celles des travailleurs. A voir la manière dont on raisonne ordinairement sur ce sujet, il semblerait que ce fût là son unique but, ou la seule application dont il fût susceptible. C'est, au contraire, la plus rare et la moins digne d'être observée. Dans tout pays, le plus grand nombre des actes de crédit se consomment dans le cercle même des relations industrielles, c'est-à-dire de travailleur à travailleur, de commerçant à commerçant. Le producteur de la matière première en fait l'avance au fabricant qui doit la mettre en œuvre, en acceptant de lui une obligation payable à terme. Ce dernier, après avoir exécuté le travail qui le concerne, avance à son tour et aux mêmes conditions cette matière déjà préparée à quelque autre fabricant, qui doit lui faire subir une préparation nouvelle, et le crédit s'étend ainsi de proche en proche, d'un producteur à l'autre, jusqu'au consommateur. Le marchand en gros fait des avances de marchandises au marchand en détail, après en avoir reçu lui-même du fabricant ou du commissionnaire. Chacun emprunte d'une main et prête de l'autre, quelquefois de l'argent, mais bien plus souvent encore des produits. Ainsi se fait, dans les relations industrielles, un échange continuels d'avances qui se combinent et s'entre-croisent dans tous les sens. C'est surtout dans la multiplication et

l'accroissement de ces avances mutuelles que consiste le développement du crédit, et c'est là qu'est le véritable siège de sa puissance....

Le crédit, dit-on, ne crée pas les capitaux et ne peut rien ajouter à la richesse effective d'une nation (1). C'est ce que nous verrons bientôt. En attendant, peut-on nier que, dans le système qu'on vient de voir, le capital productif de chaque industriel ne soit finalement accru ? et s'il en est ainsi pour chacun en particulier, comment n'en serait-il pas de même pour l'ensemble ? Il faut remarquer, d'ailleurs, que tout ceci n'est pas une hypothèse ; c'est un fait qui se passe au grand jour, et dont chacun peut vérifier autour de soi l'exactitude. Ce système d'avances mutuelles entre producteurs se pratique journellement, couramment, avec plus ou moins d'extension, dans tout pays commerçant, et ses effets sont trop clairs, trop frappants, pour qu'on les mette en doute. C'est grâce à ce système que chaque négociant peut, selon l'étendue du crédit dont il jouit ou les habitudes du pays qu'il habite, doubler, tripler, quelquefois décupler la masse de ses affaires, c'est-à-dire opérer sur des valeurs deux, trois, quatre, dix fois plus fortes que sa fortune réelle, sans qu'aucun d'eux souffre des crédits accordés à ses voisins. Qu'on nie tant que l'on voudra, en thèse générale, la possibilité d'un accroissement de valeurs par l'effet du crédit, ces faits-là subsistent. Si l'économie politique, telle qu'on l'a faite, n'explique pas le phénomène, tant pis pour elle ; mais il ne faut pas, en s'autorisant d'une théorie suspecte, nier des faits évidents.

Tel est donc l'effet direct nécessaire du crédit, considéré dans les relations commerciales, qu'il augmente la somme des valeurs sur lesquelles chaque industriel opère et, partant, la puissance productive de tous.....

(1) Cela est et reste vrai en ce sens que le crédit suppose toujours un capital préexistant. (H. B.)

« Le crédit, dit J.-B. Say, ne crée pas les *capitaux*, c'est-à-dire que, si la personne qui emprunte pour employer productivement la *valeur* empruntée acquiert par là l'usage d'un *capital*, d'un autre côté, la personne qui prête se prive de l'usage de ce même capital. » D'où J.-B. Say conclut, avec une apparence de raison, que l'exercice du crédit n'opère qu'un déplacement de capital et ne procure au fond que de médiocres avantages. C'est ce qu'il faut voir.

Rien qu'à lire ce qui précède, on voit d'abord que J.-B. Say n'a considéré, dans le grand phénomène du crédit, que le seul cas du prêt fait à un industriel par un capitaliste. Il a suivi en cela l'erreur commune, qui semble tout rapporter à ce seul fait. On vient de voir que c'est là le cas le moins général, le moins intéressant et le moins digne d'être observé. Dans l'hypothèse où il se place, il est très vrai que le capitaliste qui prête se prive de l'usage du capital prêté. Il aurait pu l'employer lui-même à former un établissement, à faire des expéditions lointaines, à spéculer sur les marchandises, à escompter ; il renonce à cet usage du capital pour en faire jouir l'emprunteur. Il n'y a donc pas alors accroissement, mais seulement déplacement de capital ; ce qui est gagné d'un côté est évidemment perdu de l'autre, et tout ce qu'on peut dire, avec J.-B. Say, en faveur de ce déplacement, c'est que l'industriel qui reçoit le capital en prêt saura probablement le faire valoir un peu mieux que ne l'a fait son possesseur. Mais tout change quand on considère le crédit là où est son véritable siège, dans les avances mutuelles des producteurs. Ce qu'un producteur avance à un autre, ce ne sont pas des capitaux ; ce sont des produits, des marchandises. Ces produits, ces marchandises, pourront devenir et deviendront sans doute, entre les mains de l'emprunteur, des capitaux agissants, en d'autres termes, des instruments de travail ; mais ils ne sont

actuellement, entre les mains de leur possesseur, que des produits à vendre, et partant inactifs. De là une différence sensible d'un cas à l'autre, différence telle qu'elle renverse toutes les données du problème.

Si l'on veut se rendre compte des effets magiques du crédit, il faut toujours distinguer avec soin, dans les objets qui constituent la richesse d'un peuple, ce qui est produit ou marchandise de ce qui est agent de travail ou capital productif. Tous ces objets, on les confond souvent sous la dénomination commune de capitaux. On a raison quand on ne veut que dresser le bilan d'un peuple, car toute marchandise est capital, tout capital est marchandise, et tout cela fait indistinctement partie des fortunes particulières et de la richesse publique; mais quand on considère la puissance productive, c'est autre chose. Tant qu'un objet reste entre les mains de celui qui l'a produit, il n'est que marchandise; capital si l'on veut, mais capital inactif, inerte. Loin que l'industriel qui le détient en tire aucun avantage, c'est pour lui un fardeau, une cause incessante d'embarras, de faux frais et de pertes : frais de magasinage, d'entretien et de garde, intérêts des fonds et le reste, sans compter le déchet ou le coulage que presque toutes les marchandises subissent quand elles sont longtemps dans l'inaction. Que ces objets sortent donc de ses magasins par une vente à crédit, pourra-t-on dire qu'il se prive de leur usage? Non, puisqu'ils ne lui étaient plus utiles que pour la vente. Loin de là, il n'aura fait que se débarrasser d'un inutile fardeau. Et cependant, si l'on suppose que ces produits passent de ses magasins, où ils dormaient, dans ceux d'un autre industriel qui pourra les appliquer au genre de travail qui lui est propre, de marchandise inerte qu'ils étaient, ils deviendront pour ce dernier un capital actif. Il y aura donc ici un accroissement de capital productif d'un côté, sans aucune diminution de l'autre. Bien plus, si l'on

admet, comme nous le faisons toujours, que le vendeur, tout en livrant ses marchandises à crédit, a néanmoins reçu en échange des billets qu'il lui est loisible de négocier sur-le-champ, n'est-il pas clair qu'il se procure par cela même le moyen de renouveler à son tour ses matières premières et ses instruments de travail pour se remettre à l'œuvre ? Il y a donc ici double accroissement de capital productif ; en d'autres termes, puissance acquise des deux côtés, et ce n'est pas le vendeur ou prêteur qui a gagné le moins à cette opération.

Il semble pourtant qu'il y ait quelque chose de paradoxal à prétendre que, par le seul effet du crédit, chacun se trouve ou plus riche ou mieux pourvu qu'auparavant (1), car, enfin, ces valeurs en plus, que nous mettons si libéralement aux mains de tous, d'où sortent-elles ? Est-ce le crédit qui les a produites ? Le crédit, être moral, peut-il rien créer, rien enfanter ? Et, s'il n'a rien créé, peut-il faire autre chose que de déplacer les capitaux ? En quel sens lui appartiendrait-il d'augmenter en quoi que ce fût les ressources particulières ou la fortune publique ? Voilà l'objection dans toute sa force. Par ce qu'on vient de voir, elle est déjà presque résolue.

Non, sans doute, vulgairement parlant, le crédit ne produit rien ; mais, sans ajouter par lui-même aucune valeur nouvelle à la masse des valeurs qu'un pays possède, n'augmente-t-il pas tout au moins son capital productif, s'il rend seulement à des emplois féconds toutes celles des valeurs qui dorment inactives ? Considérez la situation d'un pays tel, par exemple, que la France. Parcourez les ateliers, les magasins, vous trouverez partout des masses considérables de marchandises invendues.

(1) En effet, l'auteur, qui veut surtout montrer la fécondité du crédit, n'insiste pas assez sur ce que le crédit, au fond, n'est si fécond que par le passage d'un capital des mains qui n'emploient pas le capital aux mains qui l'emploient. C'est toute la magie. (H. B.)

Nul doute qu'en tout temps leur importance ne surpasse de beaucoup celle du numéraire qui peut exister dans le pays. Elles sont à charge à leurs possesseurs, qui s'agitent en tous sens pour les vendre. Toutes ces marchandises pourtant, excepté celles qui sont destinées à la consommation définitive, pourraient être fructueusement employées par d'autres industriels, pour qui elles deviendraient, à leur grande satisfaction et à l'avantage du pays, ou des matières premières ou des instruments de travail. Au lieu de cela, elles chôment en attendant les acheteurs. Sans doute elles s'écouleront un jour, mais lentement, à la longue, et jusque-là quelle perte de temps et de travail ! Supposez que, par l'effet d'une baguette magique, tous ces produits trouvent à l'instant leurs preneurs ; que, d'une part, les magasins encombrés se vident ; que, de l'autre, tous ceux qui sont capables d'utiliser les produits existants soient pourvus ; qu'en un mot, toute la masse des marchandises à vendre passe rapidement, sans lenteurs et sans obstacles, de l'état de produit inerte à celui de capital actif, quelle activité nouvelle dans le pays ! quelle exaltation soudaine de la puissance productive ! et bientôt quel accroissement de la richesse ! La baguette magique, c'est le crédit, et cette transformation rapide est précisément le bienfait qu'il réalise.

Les bienfaits du crédit procèdent, en effet, de ce seul fait, qu'il active le service des capitaux (1). Il les ramène sans cesse vers des emplois féconds ; il abrège le temps de leur inertie, de leur sommeil, et multiplie en quelque sorte leur puissance reproductrice. C'est ce qu'on exprime ordinairement par ce mot énergique, *activité de la circulation*, mot bien connu, quoique rarement compris dans sa portée. Tout cela, réduit à sa plus simple expression, revient donc à dire que le crédit amène une circulation

(1) C'est là en effet tout le mystère. L'auteur a un peu trop l'air de combattre les économistes qui ne disent que cela au fond. (H. B.)

plus générale et plus active. Mais que de choses dans ces seuls mots ! Pour l'homme qui sait voir, tout est là : puissance productive, travail, richesse, bien-être de tous et de chacun.

C'est à l'aide de ce mot *activité de la circulation* qu'on peut expliquer ce phénomène, autrement inexplicable, de négociants et industriels faisant tous, à l'aide du crédit, dix fois plus d'affaires qu'ils n'en feraient privés de ce secours. Ils font dix fois plus d'affaires ; est-ce à dire que les valeurs existant entre leurs mains soient, dans un moment donné, dix fois plus considérables qu'elles ne le seraient sans le crédit ? Assurément non ; cela veut dire seulement que, dans un intervalle de temps donné, le négociant ou le producteur a dix fois, au lieu d'une, renouvelé ses matières ou ses produits ; qu'au lieu de laisser ses capitaux stérilement enfouis dans une masse incommode de marchandises à vendre, il a profité de leur prompt écoulement pour décupler sa production ; qu'enfin, grâce aux facilités qu'il accorde aux autres et à celles dont il use lui-même, ou il a augmenté dix fois le nombre de ses instruments de travail, ou il a fait rendre à chacun d'eux, par un emploi plus actif, des fruits dix fois plus abondants. Voilà tout le mystère, aussi simple dans ses termes que fécond dans ses résultats.

On peut cependant se demander encore par quelle mystérieuse influence le crédit opère tous ces miracles, et s'il ne serait pas possible d'obtenir les mêmes résultats par le seul emploi du numéraire. Peut-être ce que je viens de dire ne suffira-t-il pas pour lever à cet égard tous les scrupules. Si l'on voulait s'en rapporter au seul témoignage de ses yeux, il n'en faudrait pas davantage. On verrait clairement, en effet, que dans leurs opérations journalières, par les ventes qu'ils se font réciproquement à crédit, et par l'échange de leurs obligations, les industriels augmentent en réalité la masse de leurs affaires et,

par conséquent, la puissance productive de chacun d'eux. Et que faut-il de plus que ce fait évident? Mais il y a des préjugés obstinés qui résistent même à ce témoignage des yeux. Pour achever de les dissiper, il faudra pénétrer plus avant dans le sujet, ou le prendre de plus haut. Il faudra mettre à nu, pour ainsi dire, tout le mécanisme industriel; montrer comment la circulation des produits, quand elle roule sur le seul emploi du numéraire, est toujours lente, embarrassée, pénible, et pourquoi le crédit seul peut la débarrasser de ses entraves.

LA THÉORIE DES DÉBOUCHÉS ET LA LIBERTÉ DU COMMERCE (1).

(Jean-Baptiste Say)

Les entrepreneurs des diverses branches d'industrie ont coutume de dire que la difficulté n'est pas de produire, mais de vendre ; qu'on produirait toujours assez de marchandises si l'on pouvait facilement en trouver le débit. Lorsque le placement de leurs produits est lent, pénible, peu avantageux, ils disent que *l'argent est rare* ; l'objet de leurs désirs est une consommation active qui multiplie les ventes et soutienne les prix. Mais si on leur demande quelles circonstances, quelles causes sont favorables au placement de leurs produits, on s'aperçoit que le plus grand nombre n'a que des idées confuses sur ces matières, observe mal les faits, et les explique plus mal encore, tient pour constant ce qui est douteux, souhaite ce qui est directement contraire à ses intérêts, et cherche à obtenir de l'autorité une protection féconde en mauvais résultats.

Pour nous former des idées plus sûres et d'une haute application, relativement à ce qui ouvre des débouchés aux produits de l'industrie, poursuivons l'analyse des faits les plus connus, les plus constants ; rapprochons-les de ce que nous avons déjà appris par la même voie, et peut-être découvrirons-nous des vérités neuves, importantes, propres à éclairer les désirs des hommes industriels, et de nature à assurer la marche des gouvernements jaloux de les protéger.

(1) Tiré du *Traité d'économie politique*, liv. I, chap. xv.

L'homme dont l'industrie s'applique à donner de la valeur aux choses en leur créant un usage quelconque ne peut espérer que cette valeur sera appréciée et payée que là où d'autres hommes auront les moyens d'en faire l'acquisition. Ces moyens, en quoi consistent-ils ? En d'autres valeurs, d'autres produits, fruits de leur industrie, de leurs capitaux, de leurs terres : d'où il résulte, quoiqu'au premier aperçu cela semble un paradoxe, que c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits.

Que si un marchand d'étoffes s'avisait de dire : *Ce ne sont pas d'autres produits que je demande en échange des miens, c'est de l'argent*, on lui prouverait aisément que son acheteur n'est mis en état de le payer en argent que par des marchandises qu'il vend de son côté. « Tel fermier, « peut-on lui répondre, achètera vos étoffes si ses récoltes « sont bonnes ; il achètera d'autant plus qu'il aura pro- « duit davantage. Il ne pourra rien acheter s'il ne produit « rien.

« Vous-même, vous n'êtes mis à même de lui acheter « son froment et ses laines, qu'autant que vous produisez « des étoffes. Vous prétendez que c'est de l'argent qu'il « vous faut : je vous dis, moi, que ce sont d'autres pro- « duits. En effet, pourquoi désirez-vous cet argent ? N'est- « ce pas dans le but d'acheter des matières premières « pour votre industrie, ou des comestibles pour votre « bouche(1) ? Vous voyez bien que ce sont des produits « qu'il vous faut, et non de l'argent. La monnaie d'argent « qui aura servi dans la vente de vos produits, et dans « l'achat que vous aurez fait des produits d'un autre, ira,

(1) Lors même que ce serait pour enfouir la somme, le but ultérieur est toujours d'acheter quelque chose avec la somme. Si ce n'est l'enfouisseur qui achète, c'est son héritier, c'est celui aux mains de qui la somme tombe par quelque accident que ce soit ; car de la monnaie, en tant que monnaie, ne peut servir à aucun autre usage. (Note de J.-B. Say.)

« un moment après, servir au même usage entre deux
 « autres contractants ; elle servira ensuite à d'autres, et
 « à d'autres encore, sans fin : de même qu'une voiture
 « qui, après avoir transporté le produit que vous aurez
 « vendu, en transportera un autre, puis un autre. Lors-
 « que vous ne vendez pas facilement vos produits, dites-
 « vous que c'est parce que les acquéreurs manquent de
 « voitures pour les emporter ? Eh bien ! l'argent n'est que
 « la voiture de la valeur des produits. Tout son usage a
 « été de voiturer chez vous la valeur des produits que
 « l'acheteur avait vendus pour acheter les vôtres ; de
 « même, il transportera chez celui auquel vous ferez un
 « achat, la valeur des produits que vous aurez vendus à
 « d'autres.

« C'est donc avec la valeur de vos produits, transformée
 « momentanément en une somme d'argent, que vous
 « achetez, que tout le monde achète les choses dont cha-
 « cun a besoin. Autrement, comment ferait-on pour
 « acheter maintenant en France, dans une année, six ou
 « huit fois plus de choses qu'on en achetait sous le règne
 « misérable de Charles VI ? Il est évident que c'est parce
 « qu'on y produit six ou huit fois plus de choses, et qu'on
 « achète ces choses les unes avec les autres. »

Lors donc qu'on dit : *La vente ne va pas, parce que l'argent est rare*, on prend le moyen pour la cause ; on commet une erreur qui provient de ce que presque tous les produits se résolvent en argent avant de s'échanger contre d'autres marchandises, et de ce qu'une marchandise qui se montre si souvent paraît au vulgaire être la marchandise par excellence, le terme de toutes les transactions dont elle n'est que l'intermédiaire. On ne devrait pas dire : la vente ne va pas, parce que l'argent est rare, mais parce que les autres produits le sont. Il y a toujours assez d'argent pour servir à la circulation et à l'échange réciproque des autres valeurs, lorsque ces valeurs existent

réellement. Quand l'argent vient à manquer à la masse des affaires, on y supplée aisément, et la nécessité d'y suppléer est l'indication d'une circonstance bien favorable : elle est une preuve qu'il y a une grande quantité de valeurs produites, avec lesquelles on désire se procurer une grande quantité d'autres valeurs. La marchandise intermédiaire, qui facilite tous les échanges (la monnaie), se remplace aisément dans ce cas-là par des moyens connus des négociants (1), et bientôt la monnaie afflue, par la raison que la monnaie est une marchandise, et que toute espèce de marchandise se rend au lieu où l'on en a besoin. C'est un bon signe quand l'argent manque aux transactions, de même que c'est un bon signe quand les magasins manquent aux marchandises.

Lorsqu'une marchandise surabondante ne trouve point d'acheteurs, c'est si peu le défaut d'argent qui en arrête la vente, que les vendeurs de cette marchandise s'estimeraient heureux d'en recevoir la valeur en ces denrées qui servent à leur consommation, évaluées au cours du jour; ils ne chercheraient point de numéraire, et n'en auraient nul besoin, puisqu'ils ne le souhaitent que pour le transformer en denrées de leur consommation (2).

Le producteur qui croirait que ses consommateurs se composent, outre ceux qui produisent de leur côté, de beaucoup d'autres classes qui ne produisent pas matériellement, comme des fonctionnaires publics, des médecins,

(1) Des effets au porteur, des billets de banque, des crédits ouverts, des compensations de créance, comme à Amsterdam et à Londres.

(2) Par leur consommation j'entends toute celle qu'ils font, de quelque nature qu'elle soit; aussi bien celle qui est improductive et qui satisfait à leurs besoins et à ceux de leur famille, que celle qui est reproductrice et alimente leur industrie. Un fabricant de laine, un fabricant de coton consomment à la fois de la laine et du coton pour leur usage et pour celui de leurs manufactures; mais, quel que soit le but de leur consommation, soit qu'ils consomment pour reproduire, ou que ce soit pour jouir, ils cherchent à acheter ce qu'ils consomment avec ce qu'ils produisent. (Note de J.-B. Say.)

des gens de loi, des prêtres, etc., et qui de là tirerait cette induction, qu'il y a des débouchés autres que ceux que présentent les personnes qui produisent elles-mêmes ; le producteur, dis-je, qui raisonnerait ainsi, prouverait qu'il s'attache aux apparences, et ne pénètre pas le fond des choses. En effet, un prêtre va chez un marchand pour y acheter une étole ou un surplis. La valeur qu'il y porte est sous la forme d'une somme d'argent : de qui la tient-il ? D'un percepteur qui l'avait levée sur un contribuable. De qui le contribuable la tenait-il ? Elle avait été produite par lui. C'est cette valeur produite, changée d'abord contre des écus, puis donnée à un prêtre, qui a permis à celui-ci d'aller faire son achat. Le prêtre a été substitué au producteur, et le producteur, sans cela, aurait pu acheter pour lui-même, avec la valeur de son produit, non pas une étole ou un surplis, mais tout autre produit plus utile. La consommation qui a été faite du produit appelé surplis a eu lieu aux dépens d'une autre consommation. De toute manière, l'achat d'un produit ne peut être fait qu'avec la valeur d'un autre (1).

La première conséquence qu'on peut tirer de cette importante vérité, c'est que, dans tout État, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées,

(1) Le capitaliste qui dépense l'intérêt qu'il retire de ses capitaux dépense sa part des produits auxquels ses capitaux ont concouru ; et lorsqu'il dissipe le fonds de ses capitaux eux-mêmes, ce sont toujours des produits à la vérité réservés pour une consommation reproductive, mais très susceptibles d'être dépensés improductivement, comme ils le sont toutes les fois qu'on les dissipe.

Lorsqu'on divise une nation en producteurs et en consommateurs, on fait la plus sotte des distinctions. Tout le monde, sans exception, consomme. A très peu d'exceptions près, tout le monde produit du plus au moins, les uns par leurs travaux personnels, les autres par les travaux de leurs capitaux ou de leurs terres ; et il serait à désirer qu'on produisît encore plus généralement et plus activement : alors on consommerait moins souvent, au lieu de ses propres produits, le fruit des labours des autres, qui auraient eux-mêmes à dépenser les valeurs dont on ne les priverait pas. (Note de J.-B. Say.)

et plus les débouchés sont faciles, variés et vastes.

Dans les lieux qui produisent beaucoup, se crée la substance avec laquelle seule on achète : je veux dire la *valeur*. L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange; et, les échanges terminés, il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits.

Il est bon de remarquer qu'un produit terminé offre, *dès cet instant*, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur. En effet, lorsque le dernier producteur a terminé un produit, son plus grand désir est de le vendre, pour que la valeur de ce produit ne chôme pas entre ses mains. Mais il n'est pas moins empressé de se défaire de l'argent qui lui procure sa vente, pour que la valeur de l'argent ne chôme pas non plus. Or, on ne peut se défaire de son argent qu'en demandant à acheter un produit quelconque. On voit donc que le fait seul de la formation d'un produit ouvre, dès l'instant même, un débouché à d'autres produits.

C'est pour cela qu'une bonne récolte n'est pas seulement favorable aux cultivateurs, et qu'elle l'est en même temps aux marchands de tous les autres produits. On achète davantage toutes les fois qu'on recueille davantage. Une mauvaise récolte, au contraire, nuit à toutes les ventes. Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce. Une branche de commerce qui prospère fournit de quoi acheter, et procure conséquemment des ventes à tous les autres commerces; et d'un autre côté, quand une partie des manufactures ou des genres de commerce devient languissante, la plupart des autres en souffrent.

Cela étant ainsi, d'où vient, demandera-t-on, cette quantité de marchandises qui, à certaines époques, encombrant la circulation, sans pouvoir trouver d'acheteurs? Pourquoi ces marchandises ne s'achètent-elles pas les unes les autres?

Je répondrai que des marchandises qui ne se vendent pas, ou qui se vendent à perte, excèdent la somme des besoins qu'on a de ces marchandises, soit parce qu'on en a produit des quantités trop considérables, soit plutôt parce que d'autres productions ont souffert. Certains produits surabondent, parce que d'autres sont venus à manquer.

En termes plus vulgaires, beaucoup de gens ont moins acheté, parce qu'ils ont moins gagné (1); et ils ont moins gagné, parce qu'ils ont trouvé des difficultés dans l'emploi de leurs moyens de production, ou bien parce que ces moyens leur ont manqué.

Aussi, l'on peut remarquer que les temps où certaines denrées ne se vendent pas bien sont précisément ceux où d'autres denrées montent à des prix excessifs (2); et comme ces prix élevés seraient des motifs pour en favoriser la production, il faut que des causes majeures ou des moyens violents, comme des désastres naturels ou politiques, l'avidité ou l'impéritie des gouvernements, maintiennent forcément d'un côté cette pénurie, qui cause un engorgement de l'autre. Cette cause de maladie politique vient-elle à cesser, les moyens de production se portent vers les routes où la production est demeurée en arrière; en avançant dans ces voies-là, elle favorise l'avancement de la production dans toutes les autres. Un genre de production devancerait rarement les autres, et ses produits seraient rarement avilis,

(1) Les gains se composent, dans tous les états, depuis le plus gros négociant jusqu'au plus simple manœuvre, de la part qu'on obtient dans les valeurs produites. (Note de J.-B. Say.)

(2) Il est facile à tout lecteur d'appliquer ces observations générales aux pays et aux époques dont il a connaissance. Nous en avons un exemple bien frappant en France, dans les années 1811, 1812 et 1813, où l'on a vu marcher de front le prix exorbitant des denrées coloniales, du blé, et de plusieurs autres produits, avec l'avilissement de beaucoup de denrées qui ne trouvaient que des débouchés désavantageux. (Note de J.-B. Say.)

si tous étaient toujours laissés à leur entière liberté (1).

Une seconde conséquence du même principe, c'est que chacun est intéressé à la prospérité de tous, et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres. En effet, quels que soient l'industrie qu'on cultive, le talent qu'on exerce, on en trouve d'autant mieux l'emploi, et l'on en tire un profit d'autant meilleur,

(1) Ces considérations, qui sont fondamentales pour tout traité ou mémoire écrit sur des matières commerciales, et pour toute opération de l'administration relative aux mêmes objets, y sont restées jusqu'à présent presque entièrement étrangères. Il semble qu'on n'ait rencontré la vérité que par hasard, et qu'on n'ait pris la bonne route (quand par bonheur on l'a fait) que par un sentiment confus de ce qui convenait, sans être convaincu, et sans avoir le moyen de convaincre les autres.

M. de Sismondi, qui paraît n'avoir pas bien entendu les principes établis dans ce chapitre et dans les trois premiers chapitres du livre II de cet ouvrage, cite, comme une preuve que l'on peut *trop produire*, cette immense quantité de produits manufacturés dont l'Angleterre surcharge les marchés étrangers. (*Nouveaux Principes*, etc., livre IV, chap. IV.) Cette surabondance ne prouve autre chose que l'insuffisance de la production aux lieux où les marchandises anglaises surabondent. Si le Brésil produisait assez pour acheter les produits anglais qu'on y porte, ces produits ne s'y engorgeraient pas. Il faudrait pour cela que le Brésil fût plus industriel, qu'il possédât plus de capitaux, que ses douanes laissassent toute latitude sur le choix des marchandises qu'on juge à propos d'y porter, que les douanes anglaises ne fussent plus un obstacle à l'entrée en Angleterre des marchandises du Brésil, et laissassent toute liberté sur le choix des retours.

Le sens de ce chapitre-ci n'est pas qu'on ne puisse pas produire d'une certaine marchandise *trop* en proportion des besoins, mais seulement que ce qui favorise le débit d'une marchandise, c'est la production d'une autre.

Le traducteur de cet ouvrage en anglais, M. C. R. Prinsep, a joint à cette note une autre note que voici :

« Les vues de Sismondi à cet égard ont été adoptées par Malthus, et celles de notre auteur par Ricardo. Il en est résulté une discussion intéressante entre notre auteur et Malthus. Si les arguments contenus dans ce chapitre avaient besoin de confirmation, on la trouverait dans les Lettres adressées à Malthus sur ce sujet et sur quelques autres points de la science, par J.-B. Say. Sismondi, dans les *Annales de la Législation*, a vainement essayé de répondre à Ricardo et il a passé sous silence son premier antagoniste. » (Note de J.-B. Say.)

qu'on est plus entouré de gens qui gagnent eux-mêmes. Un homme à talent, que vous voyez tristement végéter dans un pays qui décline, trouverait mille emplois de ses facultés dans un pays productif, où l'on pourrait employer et payer sa capacité. Un marchand, placé dans une ville industrielle et riche, vend pour des sommes bien plus considérables que celui qui habite un canton pauvre où dominant l'insouciance et la paresse. Que feraient un actif manufacturier, un habile négociant dans une ville mal peuplée et mal civilisée de certaines portions de l'Espagne ou de la Pologne ? Quoiqu'il n'y rencontrât aucun concurrent, il y vendrait peu, parce qu'on y produit peu ; tandis qu'à Paris, à Amsterdam, à Londres, malgré la concurrence de cent marchands comme lui, il pourra faire d'immenses affaires. La raison en est simple : il est entouré de gens qui produisent beaucoup dans une multitude de genres, et qui font des achats avec ce qu'ils ont produit, c'est-à-dire avec l'argent provenant de la vente de ce qu'ils ont produit.

Telle est la source des profits que les gens des villes font sur les gens des campagnes, et que ceux-ci font sur les premiers : les uns et les autres ont d'autant plus de quoi acheter qu'ils produisent davantage. Une ville entourée de riches campagnes, y trouve de nombreux et riches acheteurs, et dans le voisinage d'une ville opulente, les produits de la campagne ont bien plus de valeur. C'est par une distinction futile qu'on classe les nations en nations agricoles, manufacturières et commerçantes. Si une nation réussit dans l'agriculture, c'est une raison pour que ses manufactures et son commerce prospèrent ; si ses manufactures et son commerce sont florissants, son agriculture s'en trouvera mieux (1).

(1) Tout grand établissement productif vivifie tout son voisinage. « Au Mexique, les champs les mieux cultivés, ceux qui rappellent à l'esprit du voyageur les plus belles campagnes de la France, sont

Une nation, par rapport à la nation voisine, est dans le même cas qu'une province par rapport à une autre province, qu'une ville par rapport aux campagnes ; elle est intéressée à la voir prospérer, et assurée de profiter de son opulence. C'est donc avec raison que les États-Unis ont toujours cherché à donner de l'industrie aux tribus sauvages dont ils sont entourés : ils ont voulu qu'elles eussent quelque chose à donner en échange, car on ne gagne rien avec des peuples qui n'ont rien à vous donner. Il est précieux pour l'humanité qu'une nation, entre les autres, se conduise, en chaque circonstance, d'après des principes libéraux. Il sera démontré, par les brillants résultats qu'elle en obtiendra, que les *vains systèmes*, les *funestes théories*, sont les maximes exclusives et jalouses des vieux États de l'Europe qu'ils décorent effrontément du nom de *vérités pratiques*, parce qu'ils les mettent malheureusement en pratique. L'Union américaine aura la gloire de prouver, par l'expérience, que la plus haute politique est d'accord avec la modération et avec l'humanité (1).

« les plaines qui s'étendent de Salamanca jusque vers Silao, Guanaxuato et Villa de Léon et qui entourent les mines les plus riches du monde connu. Partout où les filons métalliques ont été découverts, dans les parties les plus incultes des Cordillères, sur des plateaux isolés et déserts, l'exploitation des mines, bien loin d'entraver la culture du sol, l'a singulièrement favorisée. La fondation d'une ville suit immédiatement la découverte d'une mine considérable... Des fermes s'établissent autour, et une mine qui paraissait d'abord isolée au milieu des montagnes désertes et sauvages, se rattache en peu de temps aux terres anciennement labourées. » HUMBOLDT, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*. (Note de J.-B. Say.)

(1) Avant les derniers progrès de l'économie politique, ces vérités si importantes étaient méconnues, non seulement du vulgaire, mais des esprits les plus judicieux et les plus éclairés. On lit dans Voltaire : « Telle est la condition humaine, que souhaiter la grandeur de son pays, c'est souhaiter du mal à ses voisins.... Il est clair qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde. » (*Dictionn. philosophique*, article PATRIE.) Il ajoute que, pour être citoyen de l'univers, il ne faut vouloir sa patrie ni plus grande, ni plus petite, ni plus riche ni plus pauvre ; c'est une suite de la même erreur. Le vrai cosmopolite ne désire pas que sa patrie étende sa domination, parce

Une troisième conséquence de ce principe fécond, c'est que l'importation des produits étrangers est favorable à la vente des produits indigènes ; car nous ne pouvons acheter les marchandises étrangères qu'avec des produits de notre industrie, de nos terres et de nos capitaux, auxquels ce commerce, par conséquent, procure un débouché. — C'est en argent, dira-t-on, que nous payons les marchandises étrangères. — Quand cela serait, notre sol ne produisant point d'argent, il faut acheter cet argent avec des produits de notre industrie ; ainsi donc, soit que les achats qu'on fait à l'étranger soient acquittés en marchandises ou en argent, ils procurent à l'industrie nationale des débouchés pareils.

Par une quatrième conséquence du même principe, la consommation pure et simple, celle qui n'a d'autre objet que de provoquer de nouveaux produits, ne contribue point à la richesse du pays. Elle détruit d'un côté ce qu'elle fait produire d'un autre côté. Pour que la consommation soit favorable, il faut qu'elle remplisse son objet essentiel, qui est de satisfaire à des besoins. Lorsque Napoléon exigeait qu'on parût à sa cour avec des habits brodés, il causait à ses courtisans une perte égale, tout au moins, aux gains qu'il procurait à ses brodeurs. C'était pis encore lorsqu'il autorisait par des licences un commerce clandestin avec l'Angleterre, à la charge d'exporter en marchandises françaises une valeur égale à celle qu'on voulait importer. Les négociants qui faisaient usage de ces licences, chargeaient sur leurs navires des marchandises qui, ne pouvant être admises de l'autre côté du détroit, étaient jetées à la mer en sortant du port. Le gouvernement, tout à fait ignorant en économie politique, s'applaudissait de cette manœuvre comme étant favorable à nos manufactures. Mais quel en

qu'ainsi elle compromet son propre bonheur ; mais il désire qu'elle devienne plus riche ; car la prospérité de son pays est favorable à tous les autres. (Note de J.-B. Say.)

était l'effet réel ? Le négociant, obligé de perdre la valeur entière des marchandises françaises qu'il exportait, vendait en conséquence le sucre et le café qu'il rapportait d'Angleterre, le consommateur français payait le montant des produits dont il n'avait pas joui. C'était comme si, pour encourager les fabriques, on avait acheté aux dépens des contribuables les produits manufacturés pour les jeter à la mer (1).

Pour encourager l'industrie, il ne suffit pas de la consommation pure et simple ; il faut favoriser le développement des goûts et des besoins qui font naître parmi les populations l'envie de consommer : de même que, pour favoriser la vente, il faut aider les consommateurs à faire des gains qui les mettent en état d'acheter. Ce sont les besoins généraux et constants d'une nation qui l'excitent à produire, afin de se mettre en pouvoir d'acheter et qui, par là, donnent lieu à des consommations constamment renouvelées et favorables au bien-être des familles (2).

Après avoir compris que la demande des produits en

(1) L'Anglais ne demandait pas mieux que de vendre à bon compte ses denrées coloniales à la France. Il convenait de laisser faire, quoiqu'en guerre. Alors les Français, au lieu de dépenser 50 millions en sucre, n'en auraient dépensé que 25, et il leur serait resté 25 millions annuellement pour acheter les marchandises françaises qu'on jetait à la mer ; la même production aurait eu lieu, et il n'y aurait eu de perte pour personne. (Note de J.-B. Say.)

(2) Une note jointe en cet endroit à la traduction anglaise de ce livre, m'a obligé de développer un peu plus mon idée. Le traducteur me reprochait de jeter de la défaveur sur toute consommation qui n'est pas reproductive ; si je pouvais être entendu ainsi, j'avais mal exprimé ma pensée. Je sais fort bien que l'objet essentiel de la production est de satisfaire les besoins de l'homme ; je voulais seulement ajouter que lorsqu'elle est improductive, elle n'est accompagnée d'aucun autre avantage, et que, par conséquent, si l'on veut lui trouver des avantages, il faut probablement faire naître les besoins. Alors il y a un développement plus grand des facultés de l'homme, plus de capacité pour produire et pour jouir, plus de civilisation, et, comme il serait facile de le prouver, plus de facultés morales et intellectuelles. (Note de J.-B. Say.)

général est d'autant plus vive que la production est plus active, vérité constante malgré sa tournure paradoxale, on doit peu se mettre en peine de savoir vers quelle branche d'industrie il est à désirer que la production se dirige. Les produits créés font naître des demandes diverses, déterminées par les mœurs, les besoins, l'état des capitaux, de l'industrie, des agents naturels du pays ; les marchandises les plus demandées sont celles qui présentent, par la concurrence des demandeurs, de plus forts intérêts pour les capitaux qui y sont consacrés, de plus gros profits pour les entrepreneurs, de meilleurs salaires pour les ouvriers ; et ce sont celles-là qui sont produites de préférence.

On voudra savoir peut-être quel serait le terme d'une production croissante et où des produits, chaque jour plus considérables, s'échangeraient constamment les uns contre les autres ; car enfin ce n'est que dans les quantités abstraites qu'il y a des progressions infinies, et dans la pratique la nature des choses met des bornes à tous les excès. Or c'est l'économie politique pratique que nous étudions ici.

L'expérience ne nous a jamais offert encore l'exemple d'une nation complètement pourvue de tous les produits qu'elle est en état de créer et de consommer ; mais nous pouvons étendre par la pensée à tous les produits successivement, ce que nous avons observé sur quelques-uns. Au delà d'un certain point, les difficultés qui accompagnent la production, et qui sont en général surmontées par les services productifs, s'accroissent dans une proportion plus rapide, et ne tardent pas à surpasser la satisfaction qui peut résulter de l'usage qu'on fait du produit. Alors on peut bien créer une chose utile, mais son utilité ne vaut pas ce qu'elle coûte, et elle ne remplit pas la condition essentielle d'un produit, qui est d'égaliser tout au moins en valeur ses frais de production. Quand on a obtenu d'un territoire toutes les denrées alimentaires qu'on

peut en obtenir, si l'on fait venir de plus loin de nouvelles denrées alimentaires, leur production peut se trouver tellement dispendieuse que la chose procurée ne vaille pas ce qu'elle coûte. Si le travail de trente journées d'hommes ne pouvait les nourrir que pendant vingt jours, il ne serait pas possible de se livrer à une semblable production ; elle ne favoriserait pas le développement de nouveaux individus, qui, par conséquent, ne formeraient pas la demande de nouveaux vêtements, de nouvelles habitations, etc.

A la vérité, le nombre des consommateurs étant borné par les denrées alimentaires, leurs autres besoins peuvent se multiplier indéfiniment, et les produits capables de les satisfaire peuvent se multiplier de même et s'échanger entre eux. Ils ne peuvent se multiplier également pour former des accumulations et des capitaux. Toutefois, les besoins devenant de moins en moins pressants, on conçoit que les consommateurs feraient graduellement moins de sacrifices pour les satisfaire ; c'est-à-dire qu'il serait de plus en plus difficile de trouver dans le prix des produits une juste indemnité de leurs frais de production. Toujours est-il vrai que les produits se vendent d'autant mieux que les nations ont plus de besoins, et qu'elles peuvent offrir plus d'objets en échange, c'est-à-dire qu'elles sont plus généralement civilisées.

LES CHEMINS DE FER ET LA CIVILISATION (1).

(**Michel Chevalier.**)

C'est de l'intervention de la vapeur que les chemins de fer tirent leur importance extrême ; c'est par elle principalement qu'il leur est donné de jouer dans la politique, dans le commerce, dans les relations sociales, un rôle dont la grandeur, déjà visible à tous les regards, devient chaque jour plus manifeste. C'est par là que le chemin de fer est un instrument du plus haut prix pour l'exercice et le développement de la sociabilité humaine dans ses divers aspects, un puissant agent civilisateur. Si bien que le nom le plus juste pour le chemin de fer serait celui de chemin à vapeur.

Si on suppose qu'en France le réseau des chemins de fer soit achevé, les dépêches, les personnes, les marchandises, feront, sur le pied de 40 kilomètres à l'heure, le trajet qu'avant les chemins de fer on effectuait sur la base de 8 kilomètres ; c'est du moins la vitesse moyenne de nos messageries et de celles du reste du continent. La rapidité aura donc été accrue dans le rapport de 40 à 8 ou de 1 à 5. Par les chemins de fer donc, la transmission des personnes et des marchandises s'opérera avec la même facilité, dans un pays qui aura 500 kilomètres de long et 500 de large, qu'auparavant dans un autre qui n'aurait eu

(1) Ce morceau, quand il fut écrit, c'est-à-dire à un moment où les chemins de fer existaient à peine, annonçait l'avenir et attestait la grande efficacité de ces puissants moyens de communication, dont beaucoup de personnes même éclairées ne soupçonnaient pas l'importance. Ces mêmes pages mettent en lumière les services généraux que le chemin de fer, aujourd'hui dans son plein développement, rend à la civilisation (H. B.).

que 100 kilomètres dans les deux dimensions. Or la superficie de ce second pays serait 25 fois moindre que celle du premier. Aussi, pour les affaires administratives, la Russie et la vaste république de l'Union américaine du Nord deviennent des États dont la dimension n'a plus rien d'exagéré. Si l'on mesure les distances par le temps nécessaire au parcours, Vienne, Berlin, Paris, Londres, Édimbourg, Madrid, Lisbonne, Milan, Naples, Venise, ne sont plus les unes des autres qu'à la distance où se trouvaient, il y a 2,000 ans, Athènes, Sparte, Argos, Thèbes, Corinthe. Un champ indéfini s'ouvre ainsi aux espérances des hommes qui aiment l'accord des nations et qui appellent de leurs vœux l'harmonie des intérêts parmi tous les peuples civilisés.

Les Anglais et les Américains ont un adage qui, à mon gré, est une des preuves de leur avancement : *Le temps est de l'argent*, disent les premiers ; *c'est l'étoffe dont la vie est faite*, disent les autres. Par les chemins de fer, cette pensée salutaire tend à se graver dans l'esprit et la conduite des hommes, et on est fondé à dire qu'ils allongent la vie. N'est-ce pas l'allonger en effet que de supprimer la majeure partie des pertes de temps que nos pères étaient obligés de subir dans toutes les transactions qui impliquent un déplacement des hommes ou des choses ? Celui-là vit plus longtemps, qui, dans le même nombre de révolutions de la planète autour du soleil, accomplit plus de choses, passe par un plus grand nombre de sensations et d'idées. Un philosophe moderne a dit : *L'âge d'or, qu'une aveugle tradition avait mis dans le passé, est devant nous*. Si l'on admet que la longueur de l'existence soit un des caractères de l'âge d'or, les chemins de fer justifient cet aperçu profond. Par eux le commun des hommes atteindra une existence effectivement aussi longue que les 900 ans de Mathusalem.

Ils n'étendent pas moins la vie dans l'espace que dans

le temps. Et en effet, par les chemins de fer, combinant leur action avec les paquebots modernes, c'est-à-dire toujours par la vapeur, il n'y aura plus aucune contrée qui ne soit à notre portée ; c'est à peine s'il y en aura quelque'une dont on puisse dire qu'elle soit éloignée. On va déjà de Paris à Washighton dans le délai qui était nécessaire, il y a un siècle, sous Louis XV, pour se rendre de Paris à Marseille. Les Grandes Indes, dont on parlait sous François I^{er} comme d'une terre mystérieuse, inabordable, sont ou vont être à trois semaines de Londres. Les antipodes, ce terme extrême de l'éloignement sur la terre, seront, pour ainsi dire, à nos portes ; on pourra y aller en un mois. L'Européen aura une propriété dans la Nouvelle-Zélande ou l'Australie aussi naturellement qu'un seigneur de la cour de France avait, il y a 200 ans, une terre en Provence ou un baron anglais un château en Écosse. Deux amis, en se séparant à Paris, se donneront rendez-vous à Calcutta ou à Mexico, sans que cela paraisse extraordinaire. Pour sa santé, on ira prendre les eaux indifféremment à Tœplitz ou à Saratoga. De Rome à Édimbourg, on voisinera. Le même bourgeois qui, dans sa fatuité, voulait *avoir des pages*, comme les grands du temps de La Fontaine, répétera le regret d'Alexandre le Grand, que la terre soit trop petite.

Mais le sage pensera qu'au lieu d'avoir été rapetissée et ravalée, notre planète aura été fécondée. Les biens qu'elle rend quand l'homme l'arrose de ses sueurs pourront, en quelque lieu qu'ils aient été produits, se répandre sur tous les membres de la famille humaine, quelque lieu qu'ils habitent. Déjà, en tournant à profit la force des vents, l'homme a pu arriver à ce beau résultat que des denrées d'une conservation facile, comme le coton, le sucre, le blé, peuvent se transmettre à très bas prix d'un continent à l'autre, au travers des océans les plus redoutés autrefois. Cet avantage sera étendu à des

objets plus périssables, et les isthmes, les montagnes et l'épaisseur des continents n'arrêteront plus le commerce. Au lieu d'être renfermées dans les ports d'arrivage, les marchandises délicates pourront pénétrer à peu de frais et en masse dans le massif des terres. En ce moment les ports anglais reçoivent, par les paquebots à vapeur, des ananas des Antilles, et les chemins de fer distribuent aussitôt ces fruits délicieux dans le pays tout entier à un prix qui est relativement vil. Ce fait exceptionnel encore deviendra usuel. Chez nous, par la malle-poste, on transportait du raisin de Montauban à Paris; ce ne seront plus quelques paniers qu'on voiturera ainsi à grand renfort de précautions pour l'usage d'un tout petit nombre de riches; ce seront des récoltes en masse qui, de la Provence, ou du bas Languedoc, ou du Roussillon, viendront s'étaler sur le marché de Paris. Des montagnes de fruits et de légumes, primeurs pour le Parisien et l'homme du Nord, franchiront le même intervalle. Mais que parlé-je de la Provence et du Roussillon? Ce sera l'Algérie, ce sera l'Andalousie, l'Égypte même, qui quelque jour approvisionneront les tables des Parisiens, celles des Belges, des Hollandais, des Anglais, que sais-je? celles des Berlinoises, des Moscovites peut-être.

Le chemin de fer, ou, pour parler plus généralement, la vapeur, dont il est la plus surprenante application, est, dans l'économie intérieure des sociétés et dans celle du monde, l'agent efficace d'une double révolution vers laquelle la pente de l'histoire, ou, pour mieux parler, l'irrésistible génie qu'a mis en nous la Providence, nous mène depuis l'origine des temps. Premièrement, dans l'intérieur de chaque État, la condition des hommes tend à s'égaliser. Secondement, entre les États et les races les dissentiments s'effacent, les hostilités s'apaisent, les intérêts s'harmonisent. Ce double mouvement est l'effet d'une cause unique, la puissance qu'acquiert journallement le

sentiment de la fraternité parmi les hommes, et puis il réagit sur cette fraternité pour la renforcer. Or, ici, comment se présente le chemin de fer?

Autrefois, quand un seigneur voyageait, il était avec sa suite à cheval, en grand appareil de force. L'artisan qui se déplaçait cheminait à pied au milieu des fondrières ou par les sentiers escarpés, tout seul, quand il n'avait pu trouver quelques-uns de ses pareils qui eussent par hasard la même route à faire. Plus tard, le même seigneur et l'homme opulent du tiers état, qui s'était à beaucoup d'égards assimilé à lui, allaient en poste. Le paysan ou le compagnon continuait d'aller à pied, ou tout au plus il s'élevait à la patache. Aujourd'hui, tous vont sur le chemin de fer par le même convoi, dans des voitures qui se tiennent. Le petit bourgeois est souvent dans le même compartiment que le duc et pair, là où il subsiste encore des ducs et pairs. Personne n'éclabousse son voisin. Tout le monde obéit docilement au conducteur du convoi; nul n'a d'ordre à lui donner. Là aussi le droit commun s'est substitué au privilège.

Quant à l'action que le chemin de fer exerce en faveur de la sympathie réciproque des nations, de la fusion des races, j'en ai déjà dit rapidement quelque chose. Les peuples ne se sont tant haïs que parce qu'ils ne se connaissaient pas. Leur donner la faculté de se voir, c'est leur apprendre à s'aimer et à s'apprécier les uns les autres. Poussé par le sentiment qui porte l'homme à améliorer son sort, chaque peuple tend à emprunter aux autres les usages qui lui paraissent meilleurs que les siens, les idées qui sont plus avancées que celles qu'il professe. On conçoit sans peine à quel point les relations que nouent les chemins de fer favorisent ces changements successifs. Le commerce, par les échanges de produits qu'il opère, unit les nations les unes aux autres. Les chemins de fer provoquent, avec une énergie extrême, les échanges commer-

ciaux. Ils en donnent le moyen par les facilités qu'ils apportent au transport, et, par la connaissance qu'ils procurent à chaque peuple des productions des autres, ils font désirer celles-ci de plus en plus. L'ancien système de politique commerciale, qui est fondé sur une pensée d'isolement, n'a pas de plus grand ennemi que les chemins de fer. Le caractère vexatoire, attentatoire à la morale publique (par les visites à *corps*) que ce système imprime à la douane, le préjudice qu'il cause à la richesse publique, l'impossibilité de le concilier avec la liberté du travail et de l'industrie et avec l'équité, lui avaient déjà suscité bien des ennemis. Parmi les penseurs il était condamné depuis longtemps. Le chemin de fer vient pour lui donner un dernier coup de massue.

Il n'est pas jusqu'à la guerre à qui le chemin de fer ne présente des facilités. Le chemin de fer tend certainement à diminuer les chances de la guerre; mais, la guerre une fois déclarée, il doit en rendre les mouvements beaucoup plus prompts, les coups plus décisifs. Avec une seule des fortes locomotives qu'on fait en ce moment, on peut transporter un régiment d'infanterie tout entier. La cavalerie exigera plus d'appareils; mais déjà les chemins de fer se chargent des chevaux, et ils effectuent le transport des bœufs sur une grande échelle; en cas de besoin, il serait possible de transformer les wagons à bœufs en wagons à chevaux. L'artillerie ne serait pas un grand embarras. On peut calculer que pour un corps d'armée qui serait composé de 20,000 hommes d'infanterie, 5,000 de cavalerie et de 10 batteries (60 pièces) d'artillerie, il faudrait, y compris les bagages, 1,600 wagons (1); avec 75 ou 80 locomotives tout cela pourrait se déplacer au

(1) Savoir, un wagon pour 40 hommes d'infanterie ou 40 cavaliers démontés, ou pour 6 chevaux; un wagon pour une pièce d'artillerie du calibre de 8 et ses munitions. Il resterait pour les bagages 82 wagons.

(Note de Michel Chevalier.)

même moment. Or toute grande compagnie possède bien 80 locomotives et 1,600 wagons. La puissante compagnie anglaise du Nord-Ouest (Londres à Birmingham, Liverpool et Manchester) possédait, à la fin de 1847, 457 locomotives. Il est vrai que le développement total qu'elle desservait ne faisait pas moins de 1,030 kilomètres. A la même époque, sur l'ensemble des chemins de fer anglais, qui formaient alors un développement d'environ 8,000 kilomètres, le nombre des locomotives pouvait être de 2,000 environ. Le total des véhicules de la compagnie anglaise du Nord-Ouest montait à 1,626 voitures pour les voyageurs, 6,236 chars de toute espèce pour les marchandises. En France, la compagnie du Nord possède aujourd'hui 239 locomotives, 650 voitures pour les voyageurs, 3,306 wagons pour les marchandises.

Mais ne mêlons pas trop les chemins de fer et la guerre. Les chemins de fer se recommandent surtout comme des auxiliaires de la paix. Ils l'affermissent, ils dissipent les préjugés et les haines qui la compromettent, ils suscitent des intérêts qui ne peuvent s'en passer. Quant à la guerre même, s'ils sont appelés à y jouer un rôle, c'est principalement pour l'abrégé.

LA CONTREBANDE ET SES DIVERSES ESPÈCES (1767) (1)

(Benjamin Franklin.)

MONSIEUR,

Il y a beaucoup d'hommes qui veulent qu'on les croie et même qui se croient eux-mêmes des gens *honnêtes*, et qui cependant manquent d'honnêteté en certains points. La mode, la coutume, quelquefois même l'inattention les égare si bien que leur honnêteté n'est que *partielle*, au lieu d'être *générale* ou universelle. Tel qui dédaignerait de vous surfaire dans un marché, ne se fait aucun scrupule de vous tricher un peu aux cartes ; tel autre joue avec la plus grande loyauté, qui ne se gênera nullement pour vous attraper en vous vendant un cheval. Mais de toutes les espèces de déshonnêteté où tombent des gens, qui d'ailleurs sont honnêtes, il n'en est pas de plus commune et de moins sentie que la fraude faite au Gouvernement soit par la contrebande, soit par l'encouragement donné aux contrebandiers en achetant leurs marchandises.

Je fis cette réflexion l'autre jour, en entendant deux *gentlemen* de bonne réputation, qui causaient ensemble d'une propriété que l'un voulait vendre, et que l'autre voulait acheter. En recommandant sa propriété, le vendeur faisait remarquer que la situation en était très avantageuse. Placée sur la côte, dans un pays de contrebande,

(1) Ce morceau a été publié dans le *London Chronicle* du 24 novembre 1767 et adressé à l'éditeur du journal. Reproduit dans les *Essais* de Franklin (édit. Laboulaye), il mérite une place dans ce Recueil par la justesse, la finesse des vues et la probité des prescriptions qui enjoignent aux citoyens de ne pas se soustraire à l'impôt.

(H. B.).

elle offrait de fréquentes occasions de se procurer à bon marché les articles les plus chers dans un ménage. Thé, café, chocolat, eau-de-vie, vins, mousselines, dentelles de Bruxelles, soies françaises, marchandises de l'Inde, on pouvait acheter tout cela à vingt, trente et quelquefois même cinquante pour cent au-dessous du prix exigé, à l'intérieur des terres, par les marchands qui payent les droits. L'autre *gentleman*, non moins *honnête* que le premier, reconnaissait que c'était là un avantage, mais il trouvait que dans le prix demandé, le vendeur évaluait cet avantage un peu trop haut. Ni l'un ni l'autre n'avaient l'air de penser que traiter avec des contrebandiers soit une pratique dont un *honnête* homme ait à rougir (pourvu qu'il obtienne les articles à bon marché).

En un temps où le poids de notre dette publique et la lourde dépense des flottes¹ et des armées nécessaires à notre défense, nous oblige non seulement à maintenir les anciens impôts, mais souvent encore à en chercher de nouveaux, peut-être ne serait-il pas inutile de présenter cette question de la contrebande sous un jour que peu de gens semblent avoir aperçu.

Sous son heureuse constitution, le peuple de la Grande-Bretagne a un privilège dont jouissent peu d'autres pays : il choisit une des trois branches de la législature et c'est cette branche qui seule a le droit de régler l'impôt. Maintenant, toutes les fois que pour le commun intérêt, l'avantage, ou le salut de la nation, pour la sûreté de nos libertés, de nos biens, de la religion et de tout ce qui nous est cher, le Gouvernement trouve nécessaire de lever annuellement, au moyen de taxes et de droits, certaines sommes versées dans le Trésor et destinées à ces services publics, est-ce que tout *honnête homme* ne devrait pas librement et volontairement payer sa juste part de ces dépenses nécessaires ? A-t-il le droit de se dire *honnête homme*, celui qui, par fraude, strata-

gème ou artifice, évite de payer tout ou portion de sa quote-part ?

Que penserions-nous d'un compagnon qui, ayant soupé avec ses amis à la taverne, ayant pris sa part des plaisirs de la soirée, tout comme nous, s'arrangerait pour rejeter toute la dépense sur les autres, afin de sortir sans payer son écot ? Celui qui agirait de la sorte, on l'appellerait un drôle. Quel nom donnera-t-on à celui qui jouit des inestimables bienfaits de la société politique, et qui, néanmoins, se sert de la contrebande ou des contrebandiers, pour ne pas payer sa quote-part des dépenses, telle que l'ont établie ses propres représentants au Parlement, et pour la rejeter injustement sur ses voisins plus honnêtes et peut-être beaucoup plus pauvres que lui ? Il me dira qu'il ne fait aucun tort à ses voisins ; il méprise cette calomnie ; tout ce qu'il fait c'est de tricher un peu le roi, qui est assez riche pour supporter la perte. Mais c'est là une erreur. Le Trésor public, c'est le trésor de la nation, l'argent en est consacré aux dépenses nationales. Et quand on établit un impôt pour une certaine dépense publique et nécessaire, si la fraude fait tomber le revenu au-dessous de la somme exigée, s'il faut établir de nouveaux droits pour combler ce déficit, tout ce qu'on ajoute de nouvelles taxes, tout ce qui, à ce titre, est payé par le reste du peuple, ne fût-ce qu'un *demi-penny* ou un *farthing* par tête, tout cela est pris dans la poche du peuple par les contrebandiers, leurs complices ou ceux qui les encouragent. Ceux qui agissent ainsi sont-ils autre chose que des filous ? Valent-ils mieux ? Quelle misérable, quelle honteuse filouterie que de mettre la main dans la poche des gens pour un *demi-penny* ou un *farthing* ?

De ce que j'ai dit, je ne voudrais pas qu'on supposât que, selon moi, voler le roi soit un moindre délit contre l'honnêteté, que voler le public. Ici le roi et le public sont des noms différents pour une même chose ; mais,

à considérer le roi, comme distinct du public, le crime n'en sera pas moindre ; dire que le volé est riche et peut supporter la perte, ce n'est pas justifier le voleur. Le Roi a autant de droit devant la justice qu'en peut avoir le dernier de ses sujets, et comme il est vraiment le *père* de son peuple, ceux qui le volent tombent sous la malediction que l'Écriture prononce contre le fils *qui vole son père et dit que ce n'est pas un péché*.

Si honteuse que soit cette pratique, ne voit-on pas tous les jours des gens riches et considérés qui font la contrebande pour un misérable bénéfice ? Y a-t-il une dame qui rougisse de demander à un gentleman de sa connaissance partant en voyage, s'il voudra bien lui rapporter en fraude une pièce de soie ou de dentelle, de France ou de Flandre ? Y a-t-il un *gentleman* qui rougisse d'accepter ou d'exécuter cette commission ? Pas le moins du monde. Ils en parlent librement, même devant les tiers, dont ils pillent les poches par cette belle coquinerie.

Parmi les branches de notre revenu, une loi récente applique les recettes de la poste au paiement de la dette publique, afin de défrayer les dépenses de l'État. Il n'y a que les membres du Parlement et un petit nombre d'officiers publics, qui aient la franchise postale. Lorsqu'ils affranchissent une lettre qu'ils n'ont point écrite eux-mêmes, ou fait écrire pour leurs affaires, c'est un tort fait au revenu, une contravention qu'ils doivent prendre maintenant la peine de cacher eux-mêmes, en écrivant la suscription de leur propre main. Et cependant telle est sur ce point notre insensibilité en fait de justice, que rien n'est plus commun que de voir, en bonne société, un très *honnête* gentleman, une très *honnête* dame, déclarer son intention de frauder la nation en lui prenant trois pence par une *franchise*. On les voit s'adresser sans rougir à quelqu'un des législateurs mêmes, et lui deman-

der modestement s'il veut avoir la bonté de devenir leur complice, et de les aider dans la perpétration d'un délit.

Voilà des gens qui par ces pratiques puisent chaque année dans la bourse du public, et mettent l'argent dans leur poche. Si, en passant dans la chambre où le trésor public est déposé, quelqu'un saisissait l'occasion d'empocher une guinée et de l'emporter sans qu'on le vît, ne serait-ce pas vraiment un larron ? Et si un autre trouve moyen de ne pas payer au Trésor la guinée qu'il doit, et s'il l'applique à son profit, quand il sait qu'elle appartient au public, aussi bien que celle qui a été versée au Trésor, quelle différence y a-t-il dans la nature du crime, ou dans la bassesse de celui qui le commet ?

Il y a des lois qui punissent le recel comme le vol, sur ce principe que s'il n'y avait pas de recéleurs, il y aurait peu de voleurs. Un de nos proverbes dit justement : *Le recéleur est pire que le voleur*. De même façon, il y aurait peu de contrebandiers, si on ne les encourageait en achetant sciemment leurs marchandises ; et nous pouvons dire, en raisonnant de même : Ceux qui favorisent la contrebande ne valent pas mieux que les contrebandiers ; et comme les contrebandiers sont une espèce de voleurs, eux et leurs fauteurs méritent la peine du vol.

En considérant de cette façon le tort fait au revenu public, que devons-nous penser de ceux qui, au mépris de la loi et de la justice, trouvent moyen de ne point payer l'impôt pour leurs voitures ou leur argenterie, et qui cependant déclament contre la corruption et le péculat, comme si leurs mains et leurs cœurs étaient purs et sans souillure ? Les Américains nous font une grave offense, quand, contrairement à nos lois, ils font la contrebande pour introduire des marchandises dans leur propre pays. Mais du moins n'ont-ils point mis la main à la fabrication de ces lois. Je ne prétends pas les justifier par là. Mais je crois que ceux-là commettent un délit

plus grand, qui directement ou indirectement ont pris part à la loi qu'ils violent. Et quand j'entends ces mêmes individus déclamer contre les Américains (1); quand, à la première contravention contre les Actes de commerce, au moindre empêchement apporté par une poignée d'hommes à un officier de douane, ils crient vengeance contre un peuple de REBELLES et de TRAITRES, je ne puis m'empêcher de penser qu'il y a encore dans le monde des gens *qui voient une paille dans l'œil de leur frère, tandis qu'ils ne voient pas la poutre dans le leur*; et que le vieux proverbe est toujours vrai: *Tel aura meilleur marché à voler un cheval que tel autre à regarder par-dessus la haie.*

(1) On ne doit pas oublier, que ce morceau, paru dans un journal anglais, est censé écrit par un Anglais; autrement on ne comprendrait pas que Franklin parle des Américains comme d'étrangers. Cette publication, on le voit, est antérieure à l'émancipation des États-Unis, comme on le voit aussi par le mot de *roi*, qui signifie ici le Gouvernement, l'État anglais à qui les colonies américaines payaient l'impôt.

(H. B.).

DES PROGRÈS SIMULTANÉS DE LA RICHESSE. — LES VILLES ET LES CAMPAGNES (1).

(Adam Smith)

Le grand commerce de toute société civilisée est celui qui s'établit entre les habitants de la ville et ceux de la campagne.

Il consiste dans l'échange du produit brut contre le produit manufacturé, échange qui se fait soit immédiatement, soit par l'intervention de l'argent ou de quelque espèce de papier qui représente l'argent. La campagne fournit à la ville des moyens de subsistance et des matières pour ses manufactures. La ville rembourse ces avances en renvoyant aux habitants de la campagne une partie du produit manufacturé. La ville, dans laquelle il n'y a ni ne peut y avoir aucune reproduction de subsistances, gagne, à proprement parler, toute sa subsistance et ses richesses sur la campagne. Il ne faut pourtant pas s'imaginer pour cela que la ville fasse ce gain aux dépens de la campagne. Les gains sont réciproques pour l'une et pour l'autre, et en ceci, comme en toute autre chose, la division du travail tourne à l'avantage de chacune des différentes personnes employées aux tâches particulières dans lesquelles le travail se subdivise. Les habitants de la campagne achètent de la ville une plus grande quantité de denrées manufacturées avec le produit d'une bien moindre quantité de leur propre travail qu'ils n'auraient été obligés

(1) Smith explique comment s'établirent les échanges réciproques entre les villes et les campagnes, puis les développements successifs de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

d'en employer s'ils avaient essayé de les préparer eux-mêmes. La ville fournit un marché au surplus du produit de la campagne, c'est-à-dire à ce qui excède la subsistance des cultivateurs, et c'est là que les habitants de la campagne échangent ce surplus contre quelque autre chose qui est en demande chez eux. Plus les habitants de la ville sont nombreux et plus ils ont de revenu, plus est étendu le marché qu'ils fournissent à ceux de la campagne ; et plus ce marché est étendu, plus il est toujours avantageux pour le grand nombre. Le blé qui croît à un mille de la ville s'y vend au même prix que celui qui vient d'une distance de vingt milles. Or, le prix de celui-ci en général doit non seulement payer la dépense de le faire croître et de l'amener au marché, mais rapporter encore au fermier les profits ordinaires de la culture. Ainsi les propriétaires et cultivateurs qui demeurent dans le voisinage de la ville gagnent, dans le prix de ce qu'ils vendent, outre les profits ordinaires de la culture, toute la valeur du transport de pareil produit qui est apporté d'endroits plus éloignés, et ils épargnent de plus toute la valeur d'un pareil transport sur le prix de ce qu'ils achètent. Comparez la culture des terres situées dans le voisinage d'une ville considérable, avec celle des terres qui en sont à quelque distance, et vous pourrez aisément vous convaincre combien la campagne tire d'avantage de son commerce avec la ville. Parmi toutes les absurdités de cette théorie qu'on a imaginées sur la balance du commerce, on ne s'est jamais avisé de prétendre, ou que la campagne perd dans son commerce avec la ville, ou que la ville perd par son commerce avec la campagne qui la fait subsister.

La subsistance étant, dans la nature des choses, un besoin antérieur à ceux de commodité et de luxe, l'industrie qui fournit au premier de ces besoins doit nécessairement précéder celle qui s'occupe de satisfaire les autres. Par conséquent, la culture et l'amélioration de la campagne,

qui fournit la subsistance, doivent nécessairement être antérieures aux progrès de la ville, qui ne fournit que les choses de luxe et de commodité. C'est seulement le surplus du produit de la campagne, c'est-à-dire l'excédent de la subsistance des cultivateurs, qui constitue la subsistance de la ville, laquelle par conséquent ne peut se peupler qu'autant que ce surplus de produit vient à grossir. A la vérité, il se peut bien que la ville ne tire pas toujours la totalité de ses subsistances de la campagne qui l'avoisine, ni même du territoire auquel elle appartient, mais qu'elle les tire de campagnes fort éloignées ; et cette circonstance, sans faire exception à la règle générale, a néanmoins fait varier considérablement, chez différents peuples et dans différents siècles, la marche des progrès de l'opulence.

Cet ordre de choses, qui est en général établi par la nécessité, quoique certains pays puissent faire exception, se trouve, en tout pays, fortifié par le penchant naturel de l'homme. Si ce penchant naturel n'eût jamais été contrarié par les institutions humaines, nulle part les villes ne se seraient accrues au delà de la population que pouvait soutenir l'état de culture et d'amélioration du territoire dans lequel elles étaient situées, au moins jusqu'à ce que la totalité de ce territoire eût été pleinement cultivée et améliorée. A égalité de profits, ou à peu de différence près, la plupart des hommes aimeraient mieux employer leurs capitaux à la culture et à l'amélioration de la terre, que de les placer dans des manufactures ou dans le commerce étranger. Une personne qui fait valoir son capital sur une terre l'a bien plus sous les yeux et à son commandement, et sa fortune est bien moins exposée aux accidents que celle du commerçant ; celui-ci est souvent obligé de confier la sienne, non seulement aux vents et aux flots, mais à des éléments encore plus perfides, la folie et l'injustice des hommes, quand il accorde de grands

crédits, dans des pays éloignés, à des personnes dont il ne peut guère bien connaître la situation ni le caractère. Au contraire, le capital qu'un propriétaire a fixé, par des améliorations, au sol même de sa terre, paraît être aussi assuré que peut le comporter la nature des choses humaines. D'ailleurs, la beauté de la campagne, les plaisirs de la vie champêtre, la tranquillité d'esprit dont on espère y jouir, et l'état d'indépendance qu'elle procure réellement, partout où l'injustice des lois ne vient pas s'y opposer, sont autant de charmes plus ou moins séduisants pour tout le monde ; et comme la destination de l'homme, à son origine, fut de cultiver la terre, il semble conserver dans toutes les périodes de sa vie une prédilection pour cette occupation primitive de son espèce.

A la vérité, la culture de la terre, à moins d'entraîner avec soi beaucoup d'incommodités et de continuelles interruptions, ne saurait guère se passer de l'aide de quelques artisans. Les forgerons, les charpentiers, les faiseurs de charrues et de voitures, les maçons et briquetiers, les tanneurs, les cordonniers et les tailleurs, sont tous gens aux services desquels le fermier a souvent recours. Ces artisans ont aussi, de temps en temps, besoin les uns des autres ; et leur résidence n'étant pas nécessairement attachée, comme celle du fermier, à tel coin de terre plutôt qu'à l'autre, ils s'établissent naturellement dans le voisinage les uns des autres, et forment ainsi une petite ville ou un village. Le boucher, le brasseur, le boulanger viennent bientôt s'y réunir, avec beaucoup d'autres artisans et de détaillants nécessaires ou utiles pour leurs besoins journaliers, et qui contribuent encore d'autant à grossir la ville. Les habitants de la ville et ceux de la campagne sont réciproquement les serviteurs les uns des autres. La ville est une foire ou marché continuels où se rendent les habitants de la campagne pour échanger leur produit brut contre du produit manufacturé. C'est ce

commerce qui fournit aux habitants de la ville et les matières de leur travail, et les moyens de leur subsistance. La quantité d'ouvrage fait qu'ils vendent aux habitants de la campagne détermine nécessairement la quantité de matières et de vivres qu'ils achètent. Ainsi, ni leur occupation ni leur subsistance ne peuvent se multiplier en raison de la demande que fait la campagne d'ouvrage fait, et cette demande ne peut elle-même se multiplier qu'en raison de l'extension et de l'amélioration de la culture. Si les institutions humaines n'eussent jamais troublé le cours naturel des choses, les progrès des villes en richesses et en population auraient donc, dans toute société politique, marché à la suite et en proportion de la culture et de l'amélioration de la campagne ou du territoire environnant.

Dans nos colonies de l'Amérique septentrionale, où l'on peut encore se procurer des terres à cultiver à des conditions faciles, il ne s'est encore établi, dans aucune de leurs villes, de manufacture pour la vente au loin. Dans ce pays, quand un artisan a amassé un peu plus de fonds qu'il ne lui en faut pour faire aller le commerce avec les gens de la campagne voisine, en fournitures de son métier, il ne cherche pas à monter, avec ce capital, une fabrique pour étendre sa vente plus au loin, mais il l'emploie à acheter de la terre inculte et à la mettre en valeur. D'artisan il devient planteur : ni le haut prix des salaires, ni les moyens que le pays offre aux artisans de se procurer de l'aisance, ne peuvent le décider à travailler pour autrui plutôt que pour lui-même. Il sent qu'un artisan est le serviteur des maîtres qui le font vivre, mais qu'un colon qui cultive sa propre terre, et qui trouve dans le travail de sa famille de quoi satisfaire aux premiers besoins de la vie, est vraiment son maître et vit indépendant du monde entier.

Au contraire, dans les pays où il n'y a pas de terres

incultes, ou du moins qu'on puisse se procurer à des conditions faciles, tout artisan qui a amassé plus de fonds qu'il ne saurait en employer dans les affaires qui peuvent se présenter aux environs, cherche à créer des produits propres à être vendus sur un marché plus éloigné. Le forgeron élève une fabrique de fer; le tisserand se fait manufacturier en toiles ou en laineries. Avec le temps, ces différentes manufactures viennent à se subdiviser par degrés, et par ce moyen elles se perfectionnent de mille manières dont on peut aisément se faire idée, et qu'il est conséquemment inutile d'expliquer davantage.

Quand on cherche à employer un capital, on préfère naturellement, à égalité de profit ou à peu près, les manufactures au commerce étranger, par la même raison qu'on préfère naturellement l'agriculture aux manufactures; si le capital du propriétaire ou du fermier est plus assuré que celui du manufacturier, le capital du manufacturier, qui est toujours sous ses yeux et à son commandement, est aussi plus assuré que celui d'un marchand qui fait le commerce étranger. A la vérité, dans quelque *période* que soit une société, il faut toujours que le surplus de ses produits bruts et manufacturés ou ce qui n'est point en demande chez elle, soit envoyé au dehors pour y être échangé contre quelque chose dont il y ait demande au dedans. Mais il importe fort peu pour cela que le capital qui envoie à l'étranger ce produit superflu soit un capital étranger ou un capital national. Si la société n'a pas encore acquis un capital suffisant pour cultiver toutes ses terres et aussi pour manufacturer le plus complètement possible tout son produit brut, il y a même pour elle un avantage considérable à ce que son superflu soit exporté par un capital étranger, afin que tout le capital de la société soit réservé pour les emplois les plus utiles. La richesse de l'ancienne Égypte, celle de la Chine et de l'Indostan, suffisent pour démontrer qu'une nation

peut parvenir à un très haut degré d'opulence, quoique la plus grande partie de son exportation se fasse par des étrangers. Si nos colonies de l'Amérique septentrionale et des Indes occidentales n'avaient eu d'autre capital que celui qui leur appartenait pour exporter le surplus de leurs produits, leurs progrès eussent été bien moins rapides.

Ainsi, suivant le cours naturel des choses, la majeure partie du capital d'une société naissante se dirige d'abord vers l'agriculture, ensuite vers les manufactures, et en dernier lieu vers le commerce étranger. Cet ordre de choses est si naturel, que dans toute société qui a quelque territoire, il a toujours, à ce que je crois, été observé à un certain point. On y a toujours cultivé des terres avant qu'aucunes villes considérables y aient été établies, et on a élevé dans ces villes quelque espèce de fabriques grossières avant qu'on ait pensé sérieusement à faire par soi-même le commerce étranger.

Mais quoique cet ordre naturel de choses ait eu lieu jusqu'à un certain point en toute société possédant un territoire, cependant il a été tout à fait interverti, à beaucoup d'égards, dans tous les États modernes de l'Europe. C'est le commerce étranger de quelques-unes de leurs grandes villes qui a introduit toutes leurs plus belles fabriques ou celles dont les produits sont destinés à être vendus au loin, et ce sont à la fois les manufactures et le commerce étranger qui ont donné naissance aux principales améliorations de la culture des terres. Les mœurs et usages qu'avait introduits chez ces peuples la nature de leur gouvernement originaire, et qu'ils conservèrent encore après que ce gouvernement eut essuyé de grands changements, furent la cause qui les mit dans la nécessité de suivre cette marche rétrograde et contraire à l'ordre naturel.

**LA VIE RURALE ET SES AVANTAGES POUR L'AGRICULTURE.
COMPARAISON DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE (1).**

(L. de Lavergne)

Léonce de Lavergne, né le 24 janvier 1809, mort le 18 janvier 1880, a laissé deux livres qui suffirent pour assurer sa renommée à l'avenir, *l'Économie rurale de l'Angleterre*, et *l'Économie rurale de la France*, sans parler de nombreuses études qui se rapportent au même sujet et d'autres travaux importants. Léonce de Lavergne unit à la solidité des principes une connaissance étendue des faits et le charme du style. Il sait répandre de l'intérêt sur des matières réputées trop spéciales et techniques pour être goûtées du grand public. La vie de Léonce de Lavergne a été mêlée à la politique où il prit place dans le parti libéral et modéré. Il a contribué aussi aux réformes faites dans le sens de la liberté commerciale, sans refuser à notre agriculture les moyens de soulagement et de progrès destinés à en rendre les produits rémunérateurs et combinés de façon à ne pas nuire à la masse qui les consomme par la rareté et la cherté du produit. Il ne séparait pas l'agriculture des habitudes de la vie rurale, du développement des débouchés et des voies de communication, et de la prospérité de l'industrie et du commerce, non plus que de la bonne direction des affaires publiques et des institutions politiques.

Selon moi, la richesse agricole en Angleterre dérive en grande partie du goût de la portion la plus opulente et la plus influente de la nation pour la vie rurale.

Ce goût ne date pas d'hier; il remonte à toutes les origines historiques, et ne fait qu'un avec le caractère national. Saxons et Normands sont également enfants des

(1) *Économie rurale de l'Angleterre.*

forêts. Avec le génie de l'indépendance individuelle, les races barbares dont le mélange a formé la nation anglaise avaient toutes l'instinct de la vie solitaire. Les peuples latins suivent d'autres idées et d'autres habitudes. Partout où l'influence du génie romain s'est conservée, en Italie, en Espagne, et jusqu'à un certain point en France, les villes l'ont de bonne heure emporté sur les campagnes. Les campagnes romaines avaient été abandonnées aux esclaves ; tout ce qui aspirait à quelque distinction affluait vers la ville. Le nom seul de campagnard, *villanus*, était un terme de mépris, et le nom de la ville se confondait avec celui de l'élégance et de la politesse, *urbanitas*. Dans les sociétés néo-latines, ces préjugés ont survécu. De nos jours encore, la campagne est pour nous, et encore plus pour les Italiens et les Espagnols, une sorte d'exil. C'est à la ville que tous veulent vivre ; c'est là que sont les plaisirs de l'esprit, les belles manières, la vie en commun, les moyens de faire fortune. Chez les peuples germains, et surtout en Angleterre, ce sont les mœurs contraires qui règnent : l'Anglais est moins sociable que le Français ; il a toujours en lui quelque chose des sauvages dont il est descendu : il répugne à s'enfermer dans les murs des villes, et le grand air est son élément naturel.

.

Un homme d'esprit disait en parcourant l'Angleterre, il y a quarante ans : « Je ne conseille pas aux chaumières de s'insurger ici contre les châteaux, elles seraient bien vite écrasées, car les châteaux sont vingt contre un. » Il le dirait bien plus encore aujourd'hui, car le nombre des habitations aisées s'est toujours accru. Le même observateur remarquait qu'en Angleterre « on balaye les pauvres comme des ordures, pour les mettre en tas dans un coin. » Ce mot, d'un pittoresque brutal, mais vrai, peint parfaitement l'aspect des campagnes anglaises, où la pauvreté ne paraît à peu près nulle part. On l'a balayée

vers la ville, qui est le coin où on la dépose. Comme on soigne partout ailleurs les beaux quartiers des grandes cités, ainsi on soigne la campagne en Angleterre ; on la nettoie de tout ce qui peut blesser l'œil et l'âme, on ne veut y trouver que des tableaux de paix et de contentement.‡

Quand on voyage dans l'intérieur, on est frappé à chaque pas de ce contraste entre la ville et la campagne, si opposé à celui que présentent la France et le continent en général. Les plus grandes villes, comme Birmingham, Manchester, Sheffield ou Leeds, ne sont habitées que par des ouvriers et des commerçants : leurs immenses quartiers ont un aspect pauvre et triste. Peu on point de monuments, peu ou point de luxe ; on n'entend que le bruit des métiers, on ne voit que des gens affairés. L'étranger comme l'habitant a hâte de sortir de cette fumée et de cette boue, pour respirer au dehors un air plus pur et pour échapper au spectacle de ce travail incessant qui ne conjure pas toujours la misère. Même à Londres, on songe plus à travailler qu'à jouir, et c'est ce qui dépayse si fort nos bons Parisiens quand ils y vont : ils n'y retrouvent plus leurs habitudes.

Je n'ai jamais si bien senti cette différence que le jour où je quittai Chatsworth pour me rendre à Sheffield. Chatsworth est la plus belle de ces fastueuses résidences, où les chefs de l'aristocratie anglaise déploient un luxe de roi. Un parc immense, de plusieurs lieues de tour, peuplé de cerfs, de daims, de moutons et de vaches qui paissent pêle-mêle, entoure de ses pelouses et de ses ombrages un palais magnifique. Des eaux jaillissantes, des cascades artificielles, des bassins ornés de statues, qui rivalisent avec les décorations célèbres de Versailles et de Saint-Cloud : une serre immense en fer et en verre qui a servi de modèle pour le palais de l'Exposition universelle, et où les arbres des tropiques forment une haute forêt ;

un village entier construit par le maître pour loger ses ouvriers, et composé d'élégants cottages pittoresquement groupés; une véritable rivière, la Derwent, traversant le parc avec des contours gracieux qu'on dirait dessinés par l'art; et, autour de ce tableau déjà si grand, les montagnes du Derbyshire, formant comme à souhait une ceinture de merveilleux horizons: tout dans ce lieu respire le loisir opulent et la puissance satisfaite. Vous franchissez le faite aride qui vous sépare du comté d'York, et vous arrivez à la ville voisine; tout change: ce ne sont que fourneaux allumés, marteaux frappant sur l'enclume, cheminées vomissant des flots épais; un peuple de forgerons, noirs et ruisselants, s'agitent comme des spectres au milieu de ces flammes: on dirait l'enfer à la porte du paradis.

Ce que le château du duc de Devonshire est en grand, toutes les résidences des gentilshommes campagnards le sont en petit. Il n'est pas de propriétaire un peu aisé qui ne veuille avoir son parc; le parc, diminutif de l'ancienne *forêt*, est le signe de la possession féodale, l'accessoire obligé de l'habitation. Le nombre en est énorme en Angleterre, depuis ceux qui embrassent plusieurs milliers d'hectares jusqu'à ceux qui n'en comprennent que quelques-uns. Les plus grands, les plus anciens, ceux qui méritent seuls légalement le nom de *parcs*, sont indiqués sur toutes les cartes. Dans ces enceintes closes, même les plus modestes, on entretient du gibier de toute espèce, on nourrit des animaux au pâturage. De sa fenêtre et de son perron, l'heureux propriétaire a sous les yeux une scène pastorale; il peut, quand il lui plaît, galoper dans ses allées ou se donner le plaisir de la chasse à quelques pas de son manoir. C'est là qu'il aime à vivre avec sa famille, loin des agitations vulgaires, imitant l'existence du grand seigneur, comme le fermier imite à son tour celle du gentilhomme.

On connaît la passion des Anglais pour les exercices qui s'allient naturellement à la vie rurale, et qu'on appelle le *sport*, l'élégance suprême. Ceux des *country-gentlemen*, qui ne peuvent pas avoir de meute à eux, se réunissent pour en entretenir une par souscription. Le jour où doit avoir lieu la chasse à courre est annoncé d'avance dans les journaux ; les souscripteurs arrivent à cheval au rendez-vous. A des époques précises de l'année, la mode appelle, sur certains points de l'Angleterre ou de l'Écosse, des milliers de chasseurs en habit rouge qui courent de véritables dangers pour se livrer à cet amusement. Tantôt c'est le renard qu'on va poursuivre à Melton-Mowbray dans le comté de Leicester ; tantôt ce sont les *grouses* qu'on va chercher sur les sommets les plus inaccessibles des *highlands*. Toute l'Angleterre s'en occupe, les journaux insèrent les noms des plus adroits tireurs et des plus habiles cavaliers, ainsi que le nombre des pièces tuées. Quand vient le temps des grandes chasses, le parlement vaque. Les femmes elles-mêmes préfèrent ces plaisirs à tous les autres ; donnez à une jeune fille anglaise le choix entre une promenade à cheval et une soirée au bal, son choix n'est pas douteux ; elle aussi aime à franchir les haies et à courir comme le vent.

Quand on a le malheur de n'avoir pas de campagne à soi, on veut au moins en avoir l'apparence. Toutes les villes ont des parcs publics, qui sont tout simplement de grandes prairies avec de beaux arbres. On voit à Londres des vaches et des moutons pâturer librement sur les pelouses de Green-Park et de Hyde-Park, au bruit incessant des voitures qui roulent dans Piccadilly. Celui que ses affaires entraînent sans relâche, peut au moins apercevoir, en passant, un coin de l'Éden. Chacun cherche à se loger le plus loin possible du centre de la ville pour être plus près des champs. L'été, on s'échappe dès qu'on peut pour visiter un ami dans sa ferme, ou pour passer quelques jours

en voyage dans une contrée renommée pour ses beautés naturelles. Tous les sites un peu pittoresques du pays sont parcourus, tous les ans, par une foule qui en jouit avec cette joie sereine et silencieuse particulière aux Anglais. Le grand bonheur est d'aller jusqu'en Écosse, pour respirer à l'aise la senteur des bruyères et rêver de la vie vagabonde des catérans de Walter Scott.

Les monarques anglais donnent, les premiers, l'exemple de cette prédilection universelle ; ils n'habitent la ville que lorsqu'ils ne peuvent pas faire autrement. Ce qui ne fut qu'un jeu gracieux et court pour Louis XVI et Marie-Antoinette, dans la ferme artificielle de Trianon, est une douce réalité pour la reine Victoria et le prince Albert. Le prince dirige à Windsor une vraie ferme, où naît et s'engraisse le plus beau bétail des trois royaumes. Ses produits gagnent ordinairement les premiers prix dans les concours. A Osborne, où elle passe la plus grande partie de l'année, la reine surveille elle-même une basse-cour dont elle est fière, et tous les journaux ont annoncé dernièrement qu'elle venait de découvrir un remède à la maladie des dindonneaux, quand ils prennent le rouge. Ce qui chez nous prêterait au ridicule est pris très au sérieux par nos voisins, et ils ont cent fois raison. Heureuse et sage entre toutes, la nation qui aime à voir ses princes se livrer à ces utiles délassements !

On devine sans peine ce que peut avoir d'effets, pour la richesse des campagnes, ce séjour habituel des premières familles du pays. Tandis qu'en France le travail des champs sert à payer le luxe des villes, en Angleterre, le travail des villes sert à payer le luxe des champs. Là se dépensent presque tous les trésors que le plus industrieux des peuples sait produire. Il en revient une bonne partie à la culture. Plus le propriétaire touche de près sa terre, plus il est disposé à l'entretenir en bon état. L'amour-propre, ce grand stimulant, est en jeu. On ne veut pas montrer à ses

voisins des bâtiments en ruine, des chemins impraticables, des attelages défectueux, des animaux chétifs, des champs négligés ; on met son orgueil à des dépenses productives, comme ailleurs à des dépenses frivoles, par la contagion de l'exemple. On a une terre bien tenue, comme à Paris un bel hôtel et un riche mobilier.

L'impôt lui-même, qui est en France une machine à épuisements pour les campagnes, n'a pas en Angleterre le même caractère. Tout l'impôt direct se dépense sur les lieux où il se paye. La taxe des pauvres, la dîme de l'Église, sont à peine sorties des mains du cultivateur, qu'elles y rentrent par l'achat de ses denrées. Les autres taxes servent uniquement à des travaux d'intérêt local. La moitié des impôts indirects étant absorbée par le paiement de la dette publique, qui appartient en grande partie aux propriétaires du sol, il en revient encore beaucoup à la vie rurale. Quand un tiers au moins du budget français se condense à Paris et un autre tiers dans les grandes villes de province, les trois quarts des dépenses publiques se répandent, en Angleterre, sur les campagnes et contribuent, avec les revenus des propriétaires et fermiers, à y répandre l'abondance et la vie.

Nous sommes, hélas ! bien loin de ces mœurs ; espérons que nous nous en rapprocherons peu à peu. Depuis quelques années, tout semble y conspirer. L'encombrement de la classe aisée dans les villes, l'incertitude des carrières qu'on venait y chercher, l'air fiévreux qu'on y respire, tendent à rejeter vers la vie rurale les ambitions déçues et les imaginations lassées. Quiconque a de quoi vivre honorablement à la campagne est bien près de comprendre que le plus sûr, comme le plus digne, est d'y rester, ceux qui ne le comprennent pas sont bien près d'y être contraints par la difficulté toujours croissante de trouver à la ville un débouché. Une circonstance nouvelle vient changer complètement les conditions de la vie champêtre : le perfec-

tionnement continu des communications, et surtout l'extension des chemins de fer, en rapprochant les distances les plus éloignées, font que le séjour habituel des champs devient conciliable avec les plaisirs de la société, l'importance politique, la culture de l'esprit et tous les agréments de la civilisation. Là est le principe d'une révolution salutaire pour nos campagnes délaissées. Nous ne serons probablement jamais aussi ruraux que les Anglais, nos villes ne deviendront jamais autant que les leurs de simples ateliers de commerce et d'industrie ; mais, pourvu qu'une portion toujours plus grande de la société aisée vienne repeupler nos manoirs déserts, ce sera toujours un bienfait.

Quant à l'impôt, il ne sera pas moins difficile de détourner le courant qui le porte vers Paris et les grandes villes ; mais si quelque chose peut atténuer cette perpétuelle aspiration, c'est la résidence à la campagne des propriétaires influents, qui défendraient un peu plus leurs intérêts, s'ils les voyaient habituellement de plus près.....

Le véritable lest du corps politique, l'arome qui pénètre la société tout entière et la préserve de toute convulsion, c'est l'esprit rural ; cet esprit est sans doute très favorable à l'aristocratie, mais il n'est pas l'aristocratie elle-même ; la domination aristocratique peut exister sans lui. L'aristocratie britannique a fait cause commune avec l'esprit rural, et c'est ce qui a fait sa force ; l'aristocratie française s'en est séparée, et c'est ce qui a fait sa faiblesse. En Angleterre, la vie rurale des classes supérieures a produit d'abord les mœurs énergiques et fières d'où est sortie la constitution ; elle a ensuite, par ces mêmes mœurs, préservé la liberté de tout excès. En France, cet élément à la fois libéral et conservateur nous a manqué. De nos jours, comme autrefois, l'abandon des campagnes par les propriétaires a fait, même en politique, presque tout le

mal, et voilà comment ces deux causes de prospérité, distinctes en apparence, la liberté sans révolutions et l'esprit rural, n'en font qu'une en réalité.

L'AGRICULTURE ET LES DÉBOUCHÉS — COMPARAISON DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE — LES VRAIS ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE (1).

(Léonce de Lavergne.)

Quelques esprits, plus frappés des apparences que du fond des choses, ont cru voir dans le commerce et l'industrie des ennemis et des rivaux pour l'agriculture. Cette erreur fatale est notamment répandue en France : on ne saurait trop la combattre, car il n'en est pas de plus nuisible aux intérêts agricoles. En réalité, la distinction entre l'agriculture et l'industrie est fautive : c'est aussi une industrie que la mise en valeur du sol ; c'est aussi un commerce que le transport, la vente et l'achat des produits ruraux. Seulement cette industrie et ce commerce, étant tout à fait de première nécessité, peuvent un peu plus se passer d'habileté et de capital que les autres, mais alors ils restent dans l'enfance et, quand ces deux puissants secours ne leur manquent pas, ils deviennent cent fois plus féconds. Même en admettant la distinction que l'usage établit entre les termes, il ne peut y avoir de riche agriculture sans riche industrie. C'est une vérité en quelque sorte mathématique ; car le commerce et l'industrie peuvent seuls fournir avec abondance à l'agriculture les deux plus puissants agents de production qui existent : des débouchés et des capitaux.

Dès le règne de la reine Anne, l'Angleterre prend visiblement le pas sur la France pour l'industrie et le commerce. Après la guerre d'Amérique, quand la nation,

(1) *Économie rurale de l'Angleterre.*

affligée d'avoir perdu sa principale colonie, se replie sur elle-même pour chercher dans son propre sein des dédommagements, son essor devient tout à fait sans rival ; alors paraît Adam Smith, qui scrute dans un livre immortel les causes de la richesse et de la grandeur des nations ; alors paraissent les grands inventeurs, comme Arkwright et Watt, qui semblent les instruments d'Adam Smith pour réaliser ses théories dans la pratique industrielle ; alors paraît William Pitt, qui porte le même esprit dans l'administration des affaires publiques ; alors enfin paraissent Arthur Young et Bakewell, qui ne font à leur tour qu'appliquer à l'agriculture les idées nouvelles.

Le système d'Arthur Young est fort simple, il se résume dans un seul mot dont Adam Smith venait de fixer le sens, *le marché*. Jusque-là, les cultivateurs anglais avaient, comme tous ceux du continent, peu travaillé en vue du marché. La plupart des denrées agricoles se consumaient sur place par les producteurs eux-mêmes, et quoiqu'il s'en vendît plus en Angleterre qu'ailleurs, ce n'était pas l'idée des débouchés qui dominait la production. Arthur Young est le premier qui ait fait comprendre aux agriculteurs anglais l'importance naissante du marché, c'est-à-dire de la vente des denrées agricoles à une population qui ne contribue pas à les produire. Cette population non agricole, peu considérable jusqu'alors, commençait à se développer, et, depuis, sa multiplication est devenue immense, grâce à l'expansion de l'industrie et du commerce.

Tout le monde sait quels progrès énormes l'emploi de la vapeur comme moteur a fait faire depuis cinquante ans à l'industrie et au commerce britanniques. Le siège principal de cette activité prodigieuse est, dans le nord-ouest de l'Angleterre, le comté de Lancastre et son voisin le West-Riding du comté d'York ; là Manchester met en œuvre le coton, Leeds la laine, Sheffield le fer, et le port de Liverpool alimente, par un courant continu d'exporta-

tions et d'importations, une production infatigable ; là se fouille sans relâche ce monde souterrain que les Anglais ont si justement nommé leurs *Indes noires*, immense réservoir de charbon qui couvre de ses ramifications plusieurs comtés et vomit de toutes parts d'inépuisables trésors. On estime à 40 millions de tonnes, valant, à 40 shillings la tonne, 500 millions de francs, l'extraction annuelle du charbon, ce qui fait supposer une production industrielle gigantesque, puisque le charbon est la matière première de toutes les industries.

Sous cette impulsion, la population de la Grande-Bretagne s'est élevée, de 1801 à 1851, de 10 millions d'âmes à 21 ; celle du comté de Lancastre et du West-Riding a triplé ; il n'y a peut-être pas dans le monde entier de population plus condensée. La France n'offre nulle part un spectacle pareil : dans le même laps de temps, sa population totale n'a augmenté que d'un quart ; elle a passé de 27 millions à 36, et ses départements les plus peuplés, ceux du Rhône et du Nord, après celui de la Seine, qui fait exception ainsi que Londres, ne comptent que deux têtes humaines par hectare.

Plus le pays est peuplé, plus le rapport de la population agricole à la population totale descend. Vers la fin du siècle dernier, le rapport du nombre des agriculteurs au chiffre total devait être à peu près le même qu'aujourd'hui chez nous, c'est-à-dire d'environ 60 p. 100. Depuis, à mesure que la foule des hommes a grossi, on a vu cette proportion baisser, non que la population rurale ait diminué, elle s'est au contraire un peu accrue, mais parce que la population industrielle a monté avec une bien autre rapidité. On comptait en 1800, dans la Grande-Bretagne, environ 900,000 familles agricoles ; on en compte peut-être aujourd'hui un million. En 1811, le nombre des familles non agricoles était déjà de 1,600,000, en 1821 de 2 millions, en 1841 de 2 millions et demi ; elle doit être aujourd'hui

d'hui de 3 millions. En général, la population rurale forme le quart de l'ensemble ; mais sur certains points elle est fort au-dessous. Dans le comté de Middlesex, il y a 2 cultivateurs pour 100 habitants ; dans le Lancashire, 6 ; dans le West-Riding, 10 ; dans les comtés de Warwick et de Stafford, 14.

Une foule de villes manufacturières se groupent autour de Liverpool et de Manchester, et forment ensemble une agglomération de 3 millions d'âmes. Le tiers de la nation anglaise est rassemblé dans ces deux centres : Londres au sud, les villes manufacturières du Lancashire et du West-Riding au nord.

Ces fourmilières humaines sont aussi riches que nombreuses. Beaucoup d'ouvriers d'industrie gagnent en Angleterre de 5 à 10 fr. par jour ; la moyenne de leurs salaires peut être évaluée à 3 fr. Où vont les deux ou trois milliards de salaires que reçoit tous les ans cette masse de travailleurs ? Ils servent avant tout à payer le pain, la viande, la bière, le lait, le beurre, le fromage, que fournit directement l'agriculture, et les vêtements de laine et de chanvre qu'elle fournit indirectement. De là une demande constante de produits que l'agriculture a peine à satisfaire, de là pour elle une source en quelque sorte indéfinie de bénéfices. La puissance de ces débouchés se fait sentir sur tous les points du territoire ; quand ce n'est pas une ville manufacturière que le cultivateur a près de lui pour écouler ses produits, c'est un port, et quand il n'est près ni de l'un ni de l'autre de ces marchés, il est mis en rapport avec eux par un canal ou une ligne de chemin de fer, souvent même par plusieurs à la fois.

Ces voies perfectionnées ne servent pas seulement à emporter rapidement et à bon marché ce que vend le cultivateur, elles lui apportent aussi aux mêmes conditions ce dont il a besoin. De ce nombre sont les engrais et amendements, comme le guano, les os, les chiffons, la chaux,

le plâtre, la suie, les tourteaux, etc., toutes marchandises lourdes, encombrantes, qui ne peuvent circuler aisément qu'avec de pareils moyens, et dont l'abondance suppose un développement industriel très actif. De ce nombre encore sont le fer et le charbon, dont l'agriculture se sert tous les jours de plus en plus, et qui représentent en quelque sorte l'industrie elle-même. Quelque chose de plus productif que le charbon et les autres matières animales ou minérales, l'esprit de spéculation, voyage avec elles, des centres industriels où il est né, dans les campagnes où il trouve de nouveaux aliments, et y entraîne à sa suite les capitaux, échange fécond qui enrichit l'industrie par l'agriculture et l'agriculture par l'industrie.

Malgré l'extrême facilité des transports par les bateaux à vapeur et les chemins de fer, une différence sensible se fait remarquer, pour le produit brut et le produit net agricoles, entre les comtés qui sont agricoles exclusivement et ceux qui sont en même temps manufacturiers.

On croit assez généralement que le paupérisme se développe dans les cantons manufacturiers plus que dans les autres. C'est une erreur complète. Il résulte d'un tableau publié par M. Caird, dans ses excellentes Lettres sur l'agriculture anglaise, que dans le West-Riding, les comtés de Lancaster, de Chester, de Stafford, et de Warwick, la taxe des pauvres est d'environ 1 shilling par livre ou de 3 à 4 shillings par tête, et le nombre des pauvres de 3 à 4 p. 100 de la population, tandis que dans les comtés agricoles de Norfolk, Suffolk, Bucks, Bedford, Berks, Sussex, Hants, Wilts, Dorset, etc., elle dépasse 2 shillings par livre ou 10 shillings par tête, et le nombre des pauvres atteint 13, 14, 15 et même 16 p. 100 de la population. La cause de cette différence se comprend aisément ; le nombre des pauvres est d'autant plus grand et la taxe des pauvres d'autant plus forte que le taux moyen des salaires est plus bas. Bien que la popu-

lation ouvrière soit trois ou quatre fois plus pressée dans les districts manufacturiers que dans les autres, elle y jouit d'une condition meilleure parce qu'elle produit davantage.

Ce qui nous a frappés jusqu'ici comme une série de problèmes se trouve maintenant, si je ne me trompe, parfaitement expliqué.

L'organisation de la culture d'abord. Ce qui caractérise, on le sait, l'économie rurale anglaise, c'est moins la grande culture proprement dite que l'érection de la culture en industrie spéciale et la quantité de capital dont disposent les cultivateurs de profession. Ces deux caractères dérivent l'un et l'autre de l'immense débouché de la population non agricole.

Si nous nous transportons en France, dans les départements les plus arriérés du Centre et du Midi où règne le métayage, qu'y trouvons-nous? Une population clairsemée, égale tout au plus en moyenne au tiers de la population anglaise, une tête humaine seulement au lieu de 3 pour 2 hectares, et cette population est agricole à peu près exclusivement; peu ou point de villes, peu ou point d'industrie, le commerce strictement nécessaire pour suffire aux besoins bornés des habitants; les centres de consommation étant éloignés, les moyens de communication coûteux et difficiles, les frais de transport absorberaient la valeur entière des produits. Le cultivateur ne peut trouver rien ou presque rien à vendre. Pourquoi travaille-t-il? Pour se nourrir, lui et son maître, avec ses produits. Le maître partage avec lui en nature et consume sa part: si c'est du froment ou du vin, maître et métayer mangent du froment et boivent du vin; si c'est du seigle, du sarrasin, des pommes de terre, maître et métayer mangent du seigle, des pommes de terre et du sarrasin. La laine et le chanvre se partagent de même et servent à faire les étoffes grossières dont s'habillent éga-

lement les deux associés. S'il reste quelques moutons mal engraisés dans les chaumes, quelques cochons nourris de débris, quelques veaux élevés à grand'peine par des vaches exténuées de travail et dont on leur dispute le lait, on les vend pour payer l'impôt.

On a beaucoup blâmé ce système ; c'est le seul possible là où manquent les débouchés. Dans un tel pays, l'agriculture ne peut pas être une profession, une spéculation, une industrie ; pour spéculer, il faut vendre, et on ne peut pas vendre quand personne ne se rencontre pour acheter. Quand je dis personne, c'est pour forcer l'hypothèse, car ce cas extrême se présente rarement ; il y a toujours en France, même dans les cantons les plus reculés, quelques acheteurs en petit nombre ; c'est tantôt un dixième, tantôt un cinquième, tantôt un quart de la population qui vit d'autre chose que de l'agriculture, et à mesure que le nombre de ces consommateurs s'accroît, la condition du cultivateur s'améliore, à moins qu'il ne paye lui-même les revenus de ces consommateurs sous forme de frais de justice ou d'intérêts usuraires, ce qui arrive au moins pour quelques-uns ; mais le dixième, le cinquième, même le quart, ce n'est pas assez pour fournir un débouché suffisant, surtout si cette population n'est pas elle-même composée de producteurs, c'est-à-dire de commerçants ou d'industriels.

Dans cet état de choses, comme il n'y a pas d'échanges, le cultivateur est forcé de produire les denrées les plus nécessaires à la vie, c'est-à-dire des céréales ; si le sol s'y prête peu, tant pis pour lui, il n'a pas le choix, il faut faire des céréales ou mourir de faim. Or, il n'est pas de culture plus chère que celle-là dans les mauvais terrains ; même dans les bons, elle ne tarde pas à devenir onéreuse, si l'on n'y prend garde ; mais dans cette organisation agricole, personne n'a jamais pu songer à se rendre compte des frais de culture : on ne travaille pas

pour le profit, on travaille pour vivre ; coûte que coûte, il faut du blé, ou tout au moins du seigle. Tant que la population est rare, le mal n'est pas trop grand, parce que la terre ne manque pas : grâce aux longues jachères, on peut s'en tirer, mais dès que la population s'accroît un peu, le sol ne suffit plus, et il arrive un moment où la population souffre profondément faute de subsistances.

Passons maintenant dans la partie de la France la plus peuplée et la plus industrielle, celle du Nord occidental ; nous n'y trouvons pas encore tout à fait l'analogue de la population anglaise, une tête par hectare seulement au lieu d'une tête et demie ; mais c'est déjà le double de ce que nous avons vu ailleurs, et la moitié de la population s'adonne au commerce, à l'industrie, aux professions libérales ; les champs proprement dits ne sont pas plus peuplés que dans le Centre et le Midi, mais il s'y trouve en sus des villes nombreuses, riches, manufacturières, et parmi elles la plus grande et la plus opulente de toutes, Paris. Il s'y fait un grand commerce de denrées agricoles ; de toutes parts, les blés, les vins, les bestiaux, les laines, les volailles, les œufs, le lait, se dirigent des campagnes vers les villes, qui les payent avec le produit de leur industrie. Dès lors le bail à ferme est possible, et, en effet, il se produit. Voilà la vraie cause du bail à ferme ; son existence est l'indice infallible d'une situation économique où la vente des denrées est la règle, et où conséquemment la culture peut devenir l'objet d'une industrie.

Cette industrie commence dès que s'ouvre le débouché régulier, c'est-à-dire dès que la population industrielle et commerciale excède une certaine proportion, soit qu'elle se trouve immédiatement sur les lieux, soit que la distance soit assez faible et le moyen de communication assez perfectionné pour que les frais de transport n'absorbent pas les bénéfices : elle devient de plus en plus florissante à mesure que le débouché devient plus large

et plus rapproché, c'est-à-dire dans les environs immédiats des grandes villes ou des grands centres de fabrication. Là le débouché suffit pour donner naissance à des bénéfices qui accroissent rapidement les capitaux, la culture devient de plus en plus riche, elle tend vers son *maximum* : tels sont les départements les plus voisins de Paris. La moitié de la France à peu près est plus ou moins dans ces conditions, l'autre moitié n'a que des débouchés incertains ; rien n'est plus facile que de les reconnaître au premier coup d'œil : dans l'une domine le bail à ferme, dans l'autre le métayage.

En Angleterre, la moitié sans débouchés n'existe plus depuis longtemps, partout la population rurale se trouve près d'une autre population, partout le débouché est aussi large que dans les meilleures portions de la France, et dans quelques-unes il va bien au delà, de là la différence entre les deux agricultures. Prenez les parties de la France où le débouché est égal et aussi ancien, car il faut faire entrer le temps dans la comparaison ; vous trouverez à coup sûr le même développement agricole, quelles que soient d'ailleurs les conditions de la propriété et de la culture. Toute autre considération est accessoire devant celle-là.

Dès que la vente des denrées devient possible sur une grande échelle, l'attention du producteur se trouve appelée sur des questions tout à fait indifférentes jusque-là. Quel est le produit qui se vend le plus cher, relativement à son prix de revient ? quels sont les moyens de réduire le prix de revient pour augmenter le profit net ? Toute la révolution agricole est là. La première conséquence est l'abandon des cultures qui, dans une situation donnée, ne paient pas leurs frais, et la concentration des efforts du producteur sur celles qui les paient le mieux ; la seconde est la recherche des méthodes qui peuvent abrégé, simplifier le travail, en le rendant plus productif.

Pourquoi, par exemple, le cultivateur anglais s'attache-t-il à produire avant tout de la viande ? Ce n'est pas seulement parce que les animaux entretiennent par leur fumier la fertilité de la terre, c'est encore parce que la viande est un produit très demandé et qui se vend dans toute l'Angleterre avec la plus grande facilité. Si nos producteurs français pouvaient fournir tout d'un coup autant de viande, le prix tomberait au-dessous des frais de revient, parce que la demande n'est pas suffisante. Notre population n'est pas dès à présent assez riche pour payer la viande ce qu'elle vaut. Il faut attendre que l'industrie et le commerce aient fait des progrès suffisants pour fournir des moyens d'échange. A mesure que ces progrès se feront, la demande augmentera, et nos producteurs se mettront en devoir d'y satisfaire ; il serait insensé de l'exiger d'eux plus tôt. Sans Arkwright et Watt, Bakewell eût été impossible ; il est arrivé juste au moment où l'élan donné à la production industrielle augmentait rapidement la demande de viande. Nous n'avons pas besoin d'aller jusqu'en Angleterre pour voir la production de cet aliment devenir abondante dès que le débouché est suffisant. Les pays où il s'en produit le plus chez nous sont ceux où elle est le plus chère, c'est-à-dire le plus demandée ; elle est à bon marché dans le Midi, et le Midi n'en produit presque pas.

En 1770, la viande se vendait en Angleterre 3 deniers ou 30 centimes la livre anglaise ; elle s'est vendue dans ces derniers temps, même après tout ce qui a été fait pour augmenter le rendement de toute espèce de bétail, 6 deniers ou 60 centimes, c'est-à-dire le double : ces chiffres disent tout.

Pour le laitage, est-il étonnant qu'on ait multiplié les vaches laitières, quand le lait se vend couramment, dans la plus grande partie de l'Angleterre, de 20 à 30 centimes le litre ? Les ouvriers anglais consomment beaucoup de

lait ; près des villes manufacturières, le produit moyen d'une vache laitière est évalué à 20 livres sterling ou 500 francs ; il n'est pas rare d'en trouver qui rapportent jusqu'à 1,000. Le beurre, qui se vendait en 1770 6 deniers ou 60 centimes la livre anglaise, se vend aujourd'hui un shilling ou 1 franc 25 centimes. Lui aussi a doublé. Mettez tous nos cultivateurs dans des conditions pareilles, vous verrez s'ils ne sauront pas avoir de bonnes vaches et les bien soigner. On voit déjà ce que la proximité du marché de Paris a fait faire aux producteurs de Gournay et d'Isigny.

La suppression du seigle, son remplacement par le froment, sont d'autres conséquences du même principe. La suppression du seigle est tout simplement impossible dans les cantons français les plus éloignés des marchés. Avant tout, la subsistance du métayer. Il faut être près d'un marché pour faire autre chose, même quand la terre se prête le moins aux céréales et le plus à d'autres cultures, car il faut pouvoir vendre le nouveau produit et acheter du blé. Le remplacement du seigle par le froment présente les mêmes difficultés. Cette substitution exige des avances pour chaulages et autres frais. A quoi bon les faire, si le froment n'est que peu ou point demandé ? Partout où la demande de froment s'accroît, c'est-à-dire où se trouve une population qui peut payer son pain assez cher, la transformation s'opère, même en France. Elle s'est opérée partout en Angleterre, parce que les ouvriers des manufactures gagnent tous assez pour avoir du pain blanc.

L'emploi des chevaux au lieu de bœufs pour le travail, l'usage des machines pour économiser les bras, tout vient de là. Le grand principe économique de la division du travail est mis en pratique sous toutes les formes. Le cultivateur sans débouchés s'applique à ne pas dépenser d'argent, parce qu'il n'a aucun moyen de s'en procurer ;

le cultivateur qui est sûr de bien vendre ne recule pas devant les dépenses utiles.

Ce qui arrive pour l'organisation de la culture arrive aussi pour l'état de la propriété. La petite propriété, là où elle n'est point avantageuse, a pour cause principale l'absence de débouchés. Le petit capitaliste n'a aucun intérêt à devenir fermier, quand le profit est faible et incertain. Lui aussi se préoccupe avant tout de se nourrir sans bourse délier, et quel meilleur moyen d'assurer sa subsistance, quand les échanges n'offrent aucune ressource, que de placer son petit avoir dans un morceau de terre qu'on travaille soi-même ? Il en a été ainsi en Angleterre tant que les grands débouchés ne se sont pas ouverts. Les *yeomen* n'ont trouvé leur bénéfice à devenir fermiers que quand le mouvement industriel s'est prononcé. Arthur Young a été le théoricien de cette révolution, il n'en a pas été le véritable promoteur. C'est encore Watt et Arkwright qui l'ont faite.

Enfin les mêmes causes qui font monter le profit font monter la rente. Nous avons vu la rente naître en quelque sorte en France, sous Louis XVI, quand le commerce des denrées agricoles est devenu libre ; nous l'avons vue s'élever progressivement de 3 francs l'hectare à 30 francs, à mesure que la richesse industrielle et commerciale a fait des progrès ; nous la voyons aujourd'hui atteindre 100 francs et au delà dans les départements où la population non agricole abonde, et tomber à dix dans ceux où elle manque. Si nous avons partout les mêmes débouchés qu'en Angleterre, nul doute que la rente moyenne ne devînt bien vite ce qu'elle est chez nos voisins, c'est-à-dire le double de son taux actuel. Or, doublez la rente, et, même sans rien changer à la constitution actuelle de la propriété, beaucoup de nos propriétaires malaisés deviennent par ce seul fait de riches propriétaires ; l'équivalent complet de la *gentry* anglaise se trouve constitué immédiatement !

Il y a d'ailleurs deux espèces de propriétés : l'immobilière qu'on appelle en Angleterre la propriété réelle, *real property*, et la mobilière, qu'on appelle la propriété personnelle, *personal property*. On évalue le revenu de la propriété réelle, pour les trois royaumes, à 120 millions sterling ou 3 milliards de francs. La terre proprement dite n'y figure que pour la moitié : le reste est représenté par les propriétés bâties, les mines, les carrières, les canaux, les *rails-ways*, les pêcheries, etc. Les maisons seules valent presque autant que la terre elle-même. Dans la Grande-Bretagne, le revenu de la terre étant de 46 millions sterling, celui des maisons est de 40. Le revenu de la propriété mobilière peut être en même temps évalué à 80 millions sterling ou 2 milliards de francs, déduction faite du revenu des créances hypothécaires, qui fait double emploi avec celui des propriétés hypothéquées. Il s'ensuit que la rente de la terre, si élevée relativement, ne forme cependant pas le tiers du revenu des propriétaires anglais.

On voit maintenant pourquoi ils sont en moyenne plus riches que les nôtres. D'abord ils sont beaucoup moins nombreux proportionnellement, et il y a quelque chose de vrai, quoique fort exagéré, dans les idées répandues à cet égard ; ensuite, et c'est là la plus forte raison, ils ont à se partager une masse de revenus beaucoup plus grande. Chez nous la rente de la terre, déjà moindre proportionnellement que la rente de la terre anglaise, n'est guère moins de la moitié du revenu total des capitaux, tant mobiliers qu'immobiliers ; pour peu que les autres valeurs se distribuent dans d'autres mains, il en reste très peu pour les propriétaires du sol. En Angleterre, au contraire, il y a peu de propriétaires ruraux qui ne joignent à leur revenu en terre un autre revenu souvent égal, souvent supérieur, en maisons, actions de chemins de fer, rentes sur l'État, etc. Beaucoup d'entre eux possédaient des

houillères; l'extraction du charbon leur a rapporté et leur rapporte tous les jours des sommes immenses. D'autres avaient des terrains où l'on a construit des usines, des quartiers de villes, des canaux, des chemins de fer; ils ont profité de la plus-value.

Tout le monde sait que lord Westminster, le duc de Bedford et quelques autres, possèdent une grande partie du sol de Londres, loué par bail emphytéotique. Il en est de même dans presque toutes les villes anglaises. Depuis 1800, 1,500,000 maisons nouvelles ont été construites dans la seule Angleterre, 10,000 kilomètres de chemins de fer ont été ouverts, un nombre énorme de mines de charbon et autres ont été mises en exploitation. Voilà bien des milliards dont la meilleure partie est revenue aux propriétaires du sol; et ce ne sont pas seulement les grands propriétaires qui se sont partagé cette bonne aubaine, moyens et petits ont eu leur part.

Il est une dernière voie qui fait refluer vers la propriété du sol une grande partie des capitaux créés par l'industrie : c'est l'acquisition de propriétés rurales par des commerçants enrichis. Ces acquisitions, plus nombreuses qu'on ne paraît le croire en France, ajoutent beaucoup à la richesse moyenne de la propriété, et contribuent à la rendre plus libérale envers le sol. Les nouveaux propriétaires portent dans l'administration de leurs biens ruraux une largeur de ressources et une hardiesse de spéculation qui se rencontrent rarement au même degré chez les autres. En voici un exemple entre mille. Le fils d'un riche manufacturier de Leeds, M. Marshall, a acheté, il y a quelques années, une terre de 2,000 acres ou 400 hectares à Padington, près de l'embouchure de l'Hum-ber, dans l'East-Riding du comté d'York. Les énormes dépenses qu'il y a faites aussitôt en reconstruction de bâtiments, établissements de machines à vapeur, drainages, chaulage, etc., sont célèbres dans toute l'Angleterre.

Des phénomènes analogues se produisent en France tous les jours, avec moins d'intensité sans doute, parce que l'industrie est moins productive, mais avec les mêmes caractères et dans les mêmes conditions. Que de fortunes faites depuis cinquante ans dans les terrains de Paris et autres villes de France ! Que de riches indemnités déjà payées pour des chemins de fer, des canaux, des mines, des usines ! Que de rentes doublées par l'ouverture de nouveaux moyens de communication ou le développement dans le voisinage de grands ateliers industriels ! Enfin que de terres qui passent tous les jours des mains de propriétaires obérés et pauvres aux mains d'acquéreurs plus riches ! Tel est le mouvement naturel d'une société en progrès, mouvement qui s'accélère par lui-même quand aucune catastrophe politique ne vient l'arrêter.

Réduite à ces termes, la question agricole n'est plus qu'une question de prospérité générale. Si la société française, retardée dans son essor par tous les obstacles qu'elle a elle-même suscités, pouvait jamais avoir devant elle cinquante années semblables à celles qui se sont écoulées de 1815 à 1848, nul doute qu'elle ne regagnât, en agriculture comme en tout, la distance qui la sépare de sa rivale. Le plus difficile est fait. Nous disposons, aussi bien que les Anglais, de ces moyens puissants qui multiplient aujourd'hui l'action du travail, et qui, appliqués à une terre presque neuve, peuvent précipiter à l'infini le progrès de la richesse. Nulle part les chemins de fer ne sont appelés à produire une révolution plus profonde et plus lucrative que chez nous. En Angleterre, ces voies merveilleuses ne rapprochent que des pays déjà rapprochés par d'autres moyens de communication, et dont les produits se ressemblent. Chez nous, elles auront pour effet de réunir des régions toutes différentes de climats et de produits, et qui n'ont encore entre elles que des communications

imparfaites. Nul ne peut dire d'avance ce qui doit sortir d'une transformation aussi radicale.

Il importe donc que nos propriétaires et cultivateurs se rendent bien compte des seuls moyens qui peuvent les enrichir, afin qu'ils n'apportent pas eux-mêmes des entraves à leur prospérité. Leur opposition n'empêcherait pas le cours des choses, mais elle pourrait le rendre lent et pénible. Toute jalousie des intérêts industriels et commerciaux ne peut faire que du mal aux uns comme aux autres. Voulez-vous encourager l'agriculture, développez l'industrie et le commerce qui multiplient les consommateurs, perfectionnez surtout les moyens de communication qui rapprochent les consommateurs des producteurs; le reste suivra nécessairement. Il en est du commerce et de l'industrie à l'égard de l'agriculture, comme de la culture des plantes fourragères et de la multiplication des animaux à l'égard de la production céréale; il semble d'abord qu'il y ait opposition, et au fond il y a un tel enchaînement que l'un ne peut faire de progrès sérieux sans l'autre.

Les débouchés, voilà le plus grand, le plus pressant intérêt de notre agriculture; les procédés à suivre pour augmenter la production ne viennent qu'après. J'ai indiqué les principaux procédés suivis en Angleterre, j'en indiquerai bientôt d'autres. L'agriculture nationale peut y trouver des exemples utiles, mais je suis loin de les donner comme des modèles à imiter partout. Chaque sol et chaque climat a ses exigences et ses ressources; le midi de la France, par exemple, n'a presque rien à emprunter aux méthodes anglaises; son avenir agricole est pourtant magnifique. Il n'y a qu'une loi qui ne souffre pas d'exception et qui porte partout les mêmes conséquences, la loi du débouché.

DE L'INFLUENCE DES LOIS CIVILES SUR LES MODES DE CULTURE ET DE L'ÉTAT DES CULTURES EN FRANCE (1).

(Hippolyte Passy)

Hippolyte Passy, né à Garches-Villeneuve, près Saint-Cloud, le 16 octobre 1793, mort en 1880, eut surtout pour spécialité la politique et les finances, comme député et comme ministre, avant et après 1848, mais ses vastes connaissances en économie politique, et la haute position qu'il occupait dans la section consacrée à cette science à l'Institut, ses nombreux rapports, l'autorité de sa parole dans les discussions engagées soit à l'Académie des sciences morales, soit à la Société d'économie politique, lui confèrent une place importante parmi les économistes de son temps. Il porte dans ses écrits un esprit investigateur et sagace, et une étendue de savoir à laquelle ajoutait sans cesse une lecture que rien n'interrompt durant sa longue existence. Si cette partie de la valeur et de l'autorité qui tenait chez Hippolyte Passy à sa personne et à sa parole a disparu avec lui, on lit toujours avec fruit son ouvrage sur les *Systèmes de culture*, qui a une grande portée par ses vues générales, comme par la connaissance spéciale du sujet. Son livre sur les *Formes de gouvernement*, où il mêle les vues de l'économiste et celles du publiciste et du politique, mérite aussi à un haut degré de fixer l'attention.

De toutes les causes qui peuvent contribuer à différencier l'état des cultures, celle qui passe pour la plus efficace, c'est la répartition des richesses et des propriétés. Beaucoup d'écrivains lui ont attribué une influence décisive ; et quelques-uns même ont porté l'erreur jusqu'à ne

(1) Tiré du livre : *Des systèmes de culture*.

voir dans la constitution agricole des divers pays que le résultat forcé des lois qui y régissent les héritages et la circulation des terres. Rien de moins fondé cependant que cette opinion, et quiconque examine attentivement les faits ne tarde pas à reconnaître combien rares sont les cas où les formes de la propriété déterminent celles de la culture.

Il est évident, d'abord, que la grande propriété ne constitue pas nécessairement la grande culture. Dans la vieille Europe, les domaines seigneuriaux, les possessions du clergé étaient immenses, et partout les exploitations, remises à de pauvres tenanciers, restaient médiocres ou petites. Pareils contrastes subsistent encore de nos jours. Si l'Angleterre contient de vastes fermes, l'Irlande, où les lois ne concentrent pas moins les fortunes territoriales, n'a sur beaucoup de points que des cottages auxquels se rattachent à peine deux ou trois hectares de terre. De même en Italie et en Espagne, les possessions les plus étendues et les plus riches comptent souvent des multitudes de petits tenanciers. Il n'en est pas autrement dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Là aussi des seigneuries indivisibles et substituées renferment parfois jusqu'à cinquante et soixante petites fermes, amodiées à tout autant de familles rurales.

Au reste, il n'est pas besoin de chercher hors de France la preuve qu'entre les dimensions des propriétés et celles des cultures n'existe aucune similitude nécessaire. Tout ce qui distingue, dans notre pays, les plus vastes domaines des autres, c'est qu'ils se composent d'un plus grand nombre d'exploitations contiguës, mais d'exploitations qui, remises à des fermiers divers, n'ont chacune que la contenance en usage dans les lieux où elles existent. Cela est vrai dans les départements du Centre et de l'Ouest, où les métairies et les locatures des grandes terres ne diffèrent en rien de celles qui se trouvent dans leur voisinage ;

cela est vrai encore dans le riche département du Nord, où les propriétaires se garderaient bien de réunir en une seule des fermes dont le produit considérable atteste la parfaite appropriation aux exigences de la consommation locale; cela, en un mot, est vrai partout, parce que partout il est pour les cultures des proportions d'étendue qui dépendent de causes tout autres que le degré d'opulence de ceux dont les revenus en proviennent.

Au fond, les exploitations rurales ne sont que des fabriques de denrées, et, comme toutes les fabriques possibles, elles tendent naturellement à revêtir ou à garder les formes qui, suivant les lieux, assurent le meilleur emploi des capitaux et du travail. En quelque nombre de mains qu'en soit répartie la propriété, rien ne saurait prévaloir contre la nécessité de les approprier aux convenances de la production, et tout propriétaire qui, n'importe dans quel but, voudrait imposer aux siennes des dimensions autres que celles dont l'expérience locale atteste la supériorité, en serait puni par l'affaiblissement de ses revenus.

Mais si la grande propriété ne suffit pas pour créer les grandes fermes, la liberté des aliénations et le partage des successions n'ont-elles pas pour effet, en morcelant le sol, de réduire progressivement la contenance des exploitations? Cette croyance est fort répandue; et comme les progrès faits en France par les moyennes et petites cultures semblent la justifier, il importe d'examiner la question avec beaucoup d'attention.

Et d'abord écartons une préoccupation dénuée de tout fondement. Ni l'égalité des droits en matière d'héritage, ni la libre accession de tous aux avantages de la propriété, ne conduisent, comme tant de personnes l'ont supposé, au nivellement des conditions et des existences. Si ce régime appelle plus de mobilité dans les situations, il n'en laisse pas moins se former et subsister toutes les diversi-

tés sans lesquelles l'ordre social cesserait d'être progressif. Voici plus d'un demi-siècle que la France lui a confié ses destinées, et les classes ouvrières n'ont cessé de croître et multiplier, et les hautes classes, loin de s'appauvrir, ont gagné en opulence et comptent dans leurs rangs de plus grandes fortunes qu'aux époques antérieures. Bien plus : malgré le morcellement continu des fractions du sol, le nombre des propriétaires n'a pas même augmenté avec autant de rapidité que la population totale ; car, tandis que celle-ci avançait à raison de 14 pour 100 en vingt années, c'est de 8 seulement que, dans le même laps de temps, s'est accrue la quantité des cotes foncières (1). Ces faits, faciles à constater, attestent combien sont puissantes les lois qui, dans tous les siècles et sous les conditions les plus diverses, ont semé l'inégalité au sein des sociétés, et dans quelle méprise tombent ceux qui appréhendent que la France ne soit plus un jour qu'un vaste échiquier où chaque famille, réduite à sa petite case, sera tenue, pour subsister, de la cultiver de ses propres mains (2).

Ce qu'a produit en France la législation qui a dégagé la propriété des entraves du droit d'aînesse et des substitutions, ce n'est pas l'atténuation graduelle des fortunes privées, c'est le fractionnement des immeubles dont ces fortunes se composent. Deux causes surtout y ont concouru à briser plus d'unités territoriales qu'elles n'ont permis d'en reconstituer ; l'une, ce sont les partages

(1) Ainsi, de 1845 à 1835, la population s'est élevée de 29,152,743 âmes à 33,326,573, et les cotes foncières n'ont monté que de 10,083,751 à 10,893,528. Il ne faut pas, au surplus, s'imaginer qu'il y ait autant de propriétaires que de cotes foncières. Les cotes foncières ne représentent pas la totalité des biens appartenant à la même personne, mais seulement la totalité de ceux qui sont situés dans le même lieu de perception. Beaucoup de propriétaires en payent plusieurs. (Note H. Passy.)

(2) Il faudra néanmoins se demander si la loi d'égal partage telle qu'elle existe chez nous ne pousse pas en certain nombre de cas à l'excès des parcelles, et s'il est toujours facile aux héritiers d'y remédier avec nos lois fiscales et autres. (H. B.)

effectués entre les héritiers de domaines appartenant antérieurement à une seule personne ; l'autre, infiniment plus active, c'est l'avantage qui s'est attaché jusqu'ici aux ventes en détail. Les petits capitaux sont les plus nombreux ; ils affluent vers tous les placements à leur portée, et moins les portions de terres offertes ont d'étendue, plus la concurrence des acheteurs en élève le prix. De là l'usage de diviser en plusieurs lots les biens qui n'en formaient qu'un seul ; de là des morcellements qui, dans la plupart des départements, se renouvellent et se multiplient rapidement.

Mais, quelque avantage que puisse assurer aux vendeurs le morcellement de leurs biens, on se tromperait en imaginant que les aliénations partielles altèrent ou modifient nécessairement le système de culture établi. La propriété et l'exploitation ne résident que rarement dans les mêmes mains ; l'une et l'autre ont leurs causes distinctes d'organisation, et, loin de suivre la propriété dans toutes ses mutations, la culture a ses exigences propres qui imposent aux changements des règles et des limites.

En effet, tout propriétaire qui se défait de son bien n'a qu'un but, c'est d'en tirer la plus grosse somme possible. Aussi, du moment où une pièce de terre ou un domaine ne peut être divisé sans perdre une partie de sa valeur locative, s'abstient-il de la démembrer. Agir autrement, ce serait renoncer au bénéfice assuré que produirait la vente en un seul morceau : autant vaudrait démolir une maison dans l'espoir de trouver plus haut prix des matériaux que de la construction même. De tels actes sont trop insensés pour être à redouter ; et l'on n'aliène ni ne partage des terres qu'après avoir consulté les nécessités de l'industrie qui en paye l'usage.

Quelque animée, quelque active que puisse être la concurrence des petits placements, elle ne saurait néanmoins aller jusqu'à commander l'oubli d'intérêts toujours

présents, toujours faciles à discerner. Les moindres capitalistes cherchent à tirer bon parti de leur argent, et si on leur proposait des parcelles trop réduites pour que le revenu qu'elles donnent n'en souffrit pas, ils sauraient bien attendre que l'accumulation de leurs épargnes leur permit d'en acheter de plus considérables.

Rien dans les mouvements, dans les subdivisions de la propriété, ne saurait empêcher la terre d'aller aux mains des fermiers qui savent en tirer le meilleur parti : ce sont eux qui en offrent le prix de location le plus considérable, et avec les hommes les plus capables triomphe naturellement le mode de culture auquel ils doivent leur supériorité.

S'il n'en était pas ainsi ; si le morcellement du sol substituait aux régimes industriels appelés par les exigences de la production locale, des régimes fondés sur des bases différentes, les fermages, au lieu de monter autant que depuis un demi-siècle ils l'ont fait en France dans les départements où l'industrie s'est répandue, auraient baissé ou seraient demeurés stationnaires.

Dans leur hausse rapide et continue (1) gît la preuve la plus formelle que nul obstacle n'est venu gêner, affaiblir, altérer le développement progressif de l'art et de la richesse agricoles.

Il est, au surplus, bien évident que les formes de la propriété ont changé parmi nous bien plus que les formes de la culture.

Partout le partage des successions et les ventes en détail ont accru la dispersion, le morcellement des terres, et dans la plupart des provinces subsistent encore des modes d'exploitation bien antérieurs à la promulgation des lois qui nous régissent.

Ainsi, les métairies et les locatures de la plupart des

(1) Vrai pendant longtemps et au moment où écrivait l'auteur. (H. B.)

régions de l'Ouest et du Centre ont gardé leurs anciennes dimensions : de même, les moyennes fermes de la Flandre française, et d'une partie des contrées du Nord et de l'Est, n'ont que sur peu de points perdu en étendue ; de même encore les grandes fermes qui approvisionnent Paris de céréales ne sont pas tombées pour faire place à de plus nombreux et moins vastes centres de production.

Cen'est pas, pourtant, que beaucoup de ces fermes n'aient été vendues en détail. Dans la Beauce, les morcellements ont été nombreux ; ils ne l'ont pas été moins dans les plaines de la Normandie, où de tout temps avaient existé des lots de terre détachés ; mais là rien, dans les mutations qui se sont accomplies, n'a porté atteinte au régime établi. La culture est restée dans ses cadres ou les a agrandis. Les fermiers ont loué les terres provenant des fermes démembrées ; ils les ont annexées à des faire-valoir dont l'extension leur était profitable, et il en est qui ont maintenant à compter avec plusieurs propriétaires.

Il n'est pas douteux cependant que les moyennes et les petites cultures soient celles qui ont conquis et continuent à conquérir le plus de terrain. Est-ce à la division des héritages, au morcellement des terres, qu'il faut l'attribuer ? Il est, nous le croyons, un cas spécial, celui dans lequel le sol appartient aux hommes mêmes qui le cultivent, où il a pu en être ainsi ; dans tous les autres, le changement est venu de causes purement agricoles, de causes dont l'activité eût été la même sous tous les régimes qui n'eussent pas comprimé trop violemment l'essor de l'ordre social.

Depuis trente ans surtout (1), la France a réalisé des progrès d'une admirable rapidité. Sur tous les points de son territoire la population s'est accrue ; les villes ont grandi, et partout se sont répandus l'activité et le bien-

(1) Il faut dire aujourd'hui soixante. (H. B.)

être. Qu'en est-il résulté ? C'est que de nouveaux besoins, en sollicitant les efforts du travail agricole, sont venus en modifier la direction et les formes. Ce ne sont pas seulement les racines et les plantes légumineuses ou potagères qu'il a fallu multiplier, afin de satisfaire aux exigences croissantes de la consommation ; les produits destinés aux usages industriels ont rencontré des demandes plus nombreuses et plus soutenues.

C'est là ce qui a tant accru la sphère de la petite culture.

Plus les plantes sarclées, plus les végétaux dont la délicatesse et le prix élevé imposent beaucoup de soins et de main-d'œuvre ont pris place à côté des anciennes productions, plus la petite culture a reçu d'encouragements, plus elle a enrichi ceux qui en subsistaient, et il est vrai de dire qu'elle a marché du même pas que l'aisance et les créations des arts manufacturiers.

Une autre cause n'a pas peu contribué à l'étendre. C'est elle qui s'est emparée de la majeure partie des terres maigres et arides qui demeuraient à peu près incultes dans les siècles passés. La grande culture ne pouvait lui disputer avec avantage des fonds dont l'exploitation laborieuse exigeait l'accumulation de nombreux travaux sur les mêmes points. Ces sortes de fonds lui sont restés, parce que seule elle avait le pouvoir d'en tirer des produits assez chers pour en solder la mise en rapport, et de là encore l'agrandissement progressif de son domaine.

Venons maintenant au seul genre de culture que puissent atteindre dans ses formes quelques-uns des résultats de la liberté complète des aliénations et des partages. Nous voulons parler des cultures exercées par les propriétaires eux-mêmes. Déjà des plaintes fréquentes se sont élevées à cet égard : on a cité des exemples de champs trop morcelés pour admettre des soins féconds, de cultivateurs s'obstinant à confiner leurs labeurs sur des pièces trop éparses, sur des patrimoines trop réduits, et se laissant

saisir par l'indigence. C'est là un mal qui, en effet, s'est produit sur quelques points; mais le mal est-il bien redoutable? Nous ne le pensons pas, car il tient à des causes évidemment passagères; et d'ailleurs, quand il dure et s'aggrave, vient un moment où il cesse de lui-même (1).

Les classes rurales, peut-être parce qu'elles ne leur sont devenues accessibles que récemment, ambitionnent avec une ardeur parfois excessive les jouissances de la propriété territoriale. Posséder des terres, c'est pour elles une satisfaction dont la vivacité ne leur permet pas toujours de calculer sagement ce qu'elle coûte. Ce n'est pas seulement comme au gage, à la source de leur fortune, comme aux lieux que fécondent leurs propres labeurs, que des paysans propriétaires s'attachent aux champs qu'ils possèdent; c'est aussi comme à un titre à la considération de leurs égaux, et rien ne leur est plus pénible que d'en abandonner la moindre portion. Moins ils sont éclairés, plus ce sentiment a d'empire, et rarement des enfants qui ont aidé leur père dans ses travaux, qui ont concouru aux améliorations qu'il a réalisées, se décident à vendre l'héritage qui leur advient. Chacun d'eux veut en avoir sa part, et de là des fractionnements qui séparent et divisent les diverses portions des exploitations. D'un autre côté, parmi ceux dont les possessions ne suffisent pas à l'emploi de toutes les journées, il en est qui croiraient déchoir en travaillant au compte d'autrui; il y a du temps et des forces perdus; il y a des éléments de bien-être délaissés, et conséquemment des souffrances qui devraient ne pas exister. Ces inconvénients assurément ont leur gravité, et il serait à souhaiter qu'ils ne se produisissent pas; mais quoi qu'on en ait dit, s'ils sont assez communs, ils ne sauraient être de longue

(1) L'auteur ne nous paraît pas tenir assez compte ici encore des difficultés que nos lois et les exigences fiscales opposent à ceux qui veulent remédier à ces excès de morcellement. (H. B.)

durée, et l'amour de la propriété, dont l'excès peut parfois les propager, ne saurait perpétuer des formes de production dont l'imperfection croissante ne permettrait pas aux cultivateurs propriétaires de soutenir la concurrence des autres producteurs.

Il est en France un certain nombre de communes où la terre a passé presque tout entière aux mains des laboureurs. Eh bien ! avec la propriété ne se sont pas éteintes, chez le paysan, les qualités industrielles qui l'en ont rendu maître ; l'intelligence de ses intérêts n'a pas disparu parce qu'il a des champs à lui : loin de là, il n'en a déployé que plus d'énergie et d'activité ; et s'il est vrai que le morcellement de ses biens soit une gêne, et qu'il aurait à gagner souvent à leur concentration sur un même point du territoire, du moins est-il certain que l'inconvénient est amplement compensé par l'ardeur et l'habileté des soins qu'il leur prodigue (1).

Supposez qu'il n'en soit pas ainsi ; supposez que la mauvaise répartition ou l'exiguïté des possessions de chacun vienne à réduire, à affaiblir la quantité et la valeur des récoltes : ce qui arriverait est fort simple. La population s'appauvrirait graduellement, et des biens dont elle n'aurait pas pu se servir assez habilement finiraient par lui échapper.

Un tel résultat serait inévitable.

(1) Au nombre des causes qui empêchent beaucoup de petits cultivateurs d'opérer, soit par voie d'échange, soit par tout autre moyen, la réunion des morceaux de terre qu'ils possèdent et cultivent, il en est une fort simple et dont on n'apprécie pas suffisamment la juste influence. Les petits cultivateurs demandent au sol des produits fort divers, afin d'avoir de l'occupation dans toutes les saisons propres au travail ; or, il est bien peu de communes, si peu étendues qu'elles soient, dont le sol n'ait des parties plus favorables à tel genre de production qu'à tel autre, et de là l'avantage attaché à la séparation des lots dont se compose le faire-valoir de chacun. Tous veulent avoir leur quartier de vigne, leur quartier de pré, leur terrain à céréales, leur terrain à légumes, et ne peuvent les avoir contigus ou renfermés dans la même pièce. (Note H. Passy.)

Vainement des propriétaires cultivateurs voudraient-ils conserver des champs trop disséminés ou trop amoindris pour rétribuer suffisamment leur labour ; vainement redoubleraient-ils d'assiduité, d'efforts et de patience : ils succomberaient à la longue, comme succombent tous les industriels dont les usines ou les procédés de fabrication ne peuvent plus soutenir la concurrence ; et leurs terres, écrasées de charges auxquelles il leur deviendrait impossible de faire face, iraient à de nouveaux maîtres qui ne manqueraient pas d'en changer et d'en améliorer l'usage.

On voit parfois des populations en possession des champs qu'elles cultivent courbées sous le poids d'une détresse contre laquelle tous leurs efforts demeurent impuissants. On en accuse l'excès du morcellement territorial, comme si, dans la presque totalité des cas, le mal ne venait pas principalement de la fragilité même du genre d'industrie que la plupart de ces populations exercent. Ce qui leur a donné à la fois la petite propriété et la petite culture, c'est la nature des travaux dont elles s'occupent. Elles ne travaillent que peu pour la grosse consommation ; les denrées qu'elles s'attachent à obtenir sont surtout celles qui, appelant beaucoup de main-d'œuvre sur peu de terrain, se vendent le plus cher, mais qui, par cela même, ont les débouchés les moins assurés, et sont le plus sujettes aux accidents. Une gelée qui détruit les arbres à fruit, une concurrence inattendue qui vient faire baisser les prix, un changement dans les demandes, en voilà assez pour frapper de ruine des hommes dont toute la fortune consiste en quelques pièces de terre dont le produit a perdu une partie de sa valeur. Des fermiers s'en vont quand leurs capitaux cessent de rapporter les profits accoutumés ; des propriétaires n'en peuvent faire autant. Cloués au sol qui leur appartient, ils persistent à lui demander leur subsistance ; leurs ressources s'épuisent peu à peu ; avec leur détresse s'accroît la désorgani-

sation du travail, et la misère s'appesantit par degrés sur des familles dignes d'un meilleur sort (1).

Tels sont les périls qui menacent et atteignent parfois la plupart des cultures que leur délicatesse même confine sur d'étroites surfaces. Tout ce qui resserre le marché ou y amène de nouvelles offres suffit pour en modifier douloureusement les conditions d'existence. Elles sont dans l'ordre agricole ce que sont, dans l'ordre manufacturier, les petites industries qui pourvoient aux besoins d'une consommation raffinée; elles succombent devant des méventes et des accidents auxquels échappe le travail consacré aux productions communes, et la population résiste d'autant moins au choc, qu'elle n'a pour se soutenir que de petits capitaux engagés dans le sol, et dont elle ne peut retirer la moindre partie sans réduire le champ même où se déploie son activité.

Comme tous les sentiments à l'énergie desquels est confié le développement de l'ordre et de la puissance sociale, l'amour de la propriété suscite des passions qui ont leurs excès et leurs mécomptes. Mais, pour quelques abus et quelques méprises qu'il enfante, combien d'avantages en sont le résultat! Voyez quelle industrielle activité il entretient dans toutes les campagnes dont les cultures mixtes approvisionnent Paris de fruits, de légumes, de denrées délicates et chères. Là, des hommes qui dans l'origine n'étaient que de pauvres journaliers, ont conquis pied à pied le terrain qu'ils occupent; et à peine en sont-ils devenus les maîtres, que de toutes parts s'y sont réalisées des améliorations dont leurs prédécesseurs propriétaires et fermiers ne soupçonnaient pas même

(1) En définitive, et tout en reconnaissant que certains excès de morcellement ont plus survécu que M. H. Passy ne le croyait, la petite propriété reste la plus prospère comme elle est la plus étendue, et l'économie des frais de main-d'œuvre ainsi que la parcimonie du cultivateur lui ont permis de mieux tenir tête aux crises agricoles.

(H. B.)

la possibilité. Plantations, amendements, fumures, nivellements et défoncements du sol, irrigations et dessèchements, rien de ce qui promettait des bénéfices n'a coûté à des cultivateurs libres de compter avec l'avenir et sûrs de recueillir eux-mêmes les fruits de leurs œuvres. Nulle part tant d'épargnes lentement amassées n'ont été confiées à la terre, nulle part elle n'a reçu de soins plus ingénieux et plus assidus, et nulle part non plus les riches récoltes qu'elle donne ne répandent une aisance plus générale et mieux méritée.

Et ce n'est pas seulement dans le voisinage de grandes villes, dont les consommations facilitent et rétribuent largement des genres particuliers de travail, qu'on voit l'union dans les mêmes mains de la propriété et de la culture si féconde en excellents résultats. D'autres points de la France, la plupart des cantons de la Suisse, l'Eydersted et quelques parties du Wurtemberg offrent de pareils exemples. Et puis, s'il est vrai que l'attachement trop passionné des cultivateurs pour les champs dont ils ont hérité puisse, dans certains cas, réduire les cultures à des dimensions trop étroites pour assurer le bien-être de ceux qui l'exercent, n'est-il pas avéré que le même fait se reproduit dans des pays où la classe rurale ne jouit pas des avantages de la propriété? Ne voit-on pas les métayers de la Terre de Labour, de plusieurs points de la Marche d'Ancône et des autres États de l'Italie, dans une indigence dont leur infatigable activité aurait dû les préserver? Et les plus vastes domaines de l'Irlande ne sont-ils pas couverts de multitudes de pauvres cottagers, écrasés sous le poids des rentes énormes qu'ils consentent témérairement à payer pour des parcelles dont l'étendue insuffisante les condamne à végéter dans la misère la plus désolante?

Il y a plus : nulle part au monde les crises agricoles ne sont plus rudes et plus fréquentes que dans les comtés

de l'Angleterre. La concurrence y tient constamment les baux au plus haut point d'élévation, et il suffit d'une baisse quelque peu durable dans le prix des denrées qu'ils produisent, pour mettre un grand nombre de fermiers hors d'état de remplir leurs engagements (1).

C'est donc à tort qu'on imagine que les petits propriétaires cultivateurs sont seuls exposés à des maux qui se retrouvent les mêmes, ou plus graves encore, dans beaucoup de contrées où le sol, cultivé par des fermiers de divers ordres, n'appartient qu'à des possesseurs riches et étrangers aux soins de l'exploitation.

Il ne résulte pas toutefois de ceci que nous contestions aux régimes adoptés en matière d'héritage et d'aliénation territoriale toute espèce d'action sur l'état des campagnes. Ici, il n'est question que des dimensions de la culture, et si nous maintenons que ces dimensions ne dépendent que dans peu de cas des formes de la propriété, là s'arrêtent le sens et la portée de nos assertions. Les lois civiles, nous le savons, affectent toutes les parties de l'économie sociale, et l'agriculture n'échappe pas à leur influence. S'il ne leur est pas donné de la confiner dans tel ou tel cadre, de lui tracer des modes d'application invariables, du moins ont-elles prise sur son développement et peuvent-elles, en facilitant ou en entravant l'essor des richesses et de l'industrie, hâter ou retarder les transformations qui en accroissent la prospérité.

(1) Il est à présumer au surplus que la réforme de la législation en matière de produits agricoles, au nombre des bons effets qu'elle ne peut manquer de produire, aura celui d'assurer des bases plus fermes, moins sujettes à varier, aux spéculations et aux combinaisons des fermiers de l'Angleterre. Les prix seront plus fixes et plus réguliers, et chacun calculera plus sûrement avec les chances de l'avenir. C'est l'opinion de la partie la plus éclairée des fermiers, et déjà beaucoup d'entre eux ont opéré dans leurs modes d'exploitation, ainsi que dans leurs genres de production, des changements d'un bénéfice certain. (Note de l'auteur.) — Ce résultat a été en effet obtenu en grande partie depuis la réforme de la législation des céréales. (H. B.)

A cet égard, des lois qui ne mettent aucun obstacle à la circulation et à la diffusion de la propriété, et des lois qui la réservent au petit nombre ou tendent à lui fixer des proportions artificielles, n'ont pas les mêmes effets. Les unes, en laissant la terre accessible à tous, placent la société tout entière sous l'impulsion des mobiles les plus essentiels à ses progrès; les autres, suivant la mesure des restrictions qu'elles imposent, nuisent à la formation des habitudes d'ordre, d'économie et d'activité dont les classes laborieuses ont besoin pour déployer toute leur capacité productive; mais, nous le répétons, ce n'est pas sur les formes de la culture, c'est sur sa fécondité que de telles lois influent. Que ceux des États de l'Allemagne qui frappent d'indivisibilité les parcelles territoriales dont ils jugent l'amointrissement incompatible avec l'intérêt agricole, y réfléchissent; ils reconnaîtront combien leurs prescriptions vont peu au but : car ces mêmes champs dont elles n'autorisent la vente qu'à un seul acquéreur, elles ne sauraient empêcher les propriétaires, s'ils y trouvaient quelque avantage, de les diviser entre plusieurs locataires. Quand on prétend en régler les procédés d'exploitation, c'est à la culture même, et non à la propriété, qu'il faudrait s'adresser; mais alors que d'entraves et de gênes pèseraient sur une industrie qui ne fleurit qu'à la condition de suivre la consommation dans ses variations successives! Que d'embarras, de difficultés, d'impossibilités ne tarderaient pas à révéler l'erreur de la tentative! Les faits agricoles sont de ceux dont la sagesse gouvernementale n'est jamais assez sûre de démêler les complications ou de saisir l'ensemble, pour qu'il lui soit permis d'en régler le cours; et toutes les fois qu'elle l'essaye, c'est sous peine d'évoquer des inconvénients plus graves que ceux-là mêmes qu'elle se propose de supprimer.

LA RENTE FONCIÈRE.

(David Ricardo)

David Ricardo, né à Londres, en 1772, mort à Gatcom-Park, dans le comté de Gloucester, en 1823, est un des plus célèbres économistes depuis Adam Smith dont il est un des continuateurs les plus originaux. Ses écrits, pleins de force et d'une nature sévère, roulent presque tous sur les *Principes* de l'économie politique en général, auxquels il consacre un livre, mais on remarque surtout ses écrits sur les banques, la monnaie, l'impôt. Il touche aux questions pratiques, notamment en ce qui concerne la banque d'Angleterre, et la liberté commerciale dont il fut un des promoteurs. Il professe avec la plupart des théoriciens de la même école, que les salaires ne haussent pas, tandis que le prix des denrées s'élève : vue heureusement très contestable et même, selon nous, tout à fait erronée que d'autres économistes ont combattue avec succès. Cette vue de Ricardo n'est pas sans lien avec le système de son compatriote et contemporain Malthus, qui cherche à établir que la population tend à dépasser le niveau des subsistances. La théorie la plus célèbre de Ricardo est celle qu'on a appelée la théorie de la *rente du sol*. Il entend par *rente*, ce qui excède les avances du capital dans le prix des produits agricoles. Bien que certains côtés de cette théorie, et notamment l'ordre de culture qui commencerait toujours par les terres les meilleures, aient pu être critiqués, le fond de la théorie si controversée reste vrai selon nous. Ce morceau méritait d'être reproduit dans un recueil comme celui-ci.

La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paye au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives impérissables du sol (1). Cepen-

(1) Cette définition est très contestable, et la théorie de Ricardo, qui a le mérite de bien établir ce fait de la rente, a prêté à de fortes

dant on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paye annuellement au propriétaire.

Supposons deux fermes contiguës, ayant une même étendue, et un sol d'une égale fertilité, mais dont l'une, pourvue de tous les bâtiments et instruments utiles à l'agriculture, est de plus bien entretenue, bien fumée et convenablement entourée de haies, de clôtures et de murs, tandis que tout cela manque à l'autre. Il est clair que l'une s'affermira plus cher que l'autre; mais, dans les deux cas, on appellera rente la rémunération payée au propriétaire. Il est cependant évident qu'une portion seulement de l'argent serait payée pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol, le reste représenterait l'intérêt du capital consacré à amender le terrain et à ériger les constructions nécessaires pour assurer et conserver le produit. Adam Smith donne parfois au mot rente le sens rigoureux dans lequel je cherche à le restreindre, mais le plus souvent il l'emploie dans le sens vulgairement usité.... Quand je parlerai de la rente, je ne désignerai sous ce mot que ce que le fermier paye au propriétaire pour le droit d'exploiter les facultés primitives et indestructibles du sol.

Lorsque les hommes font un premier établissement dans une contrée riche et fertile, dont il suffit de cultiver une très petite étendue pour nourrir la population, ou dont la culture n'exige pas plus de capital que n'en possèdent les colons, il n'y a point de rente; car qui songerait à acheter le droit de cultiver le terrain, alors que tant de terres restent sans maître et sont par conséquent à la disposition de quiconque voudrait les cultiver?

Par les principes ordinaires de l'offre et de la demande, on peut objecter sous plus d'un rapport. Mais ce morceau étant d'une importance considérable, nous croyons devoir le reproduire en entier. (H. B.)

mande, il ne pourrait être payé de rente pour la terre, pour la même raison que l'on n'achète point le droit de jouir de l'air, de l'eau, ou de tous les autres biens qui existent dans la nature en quantités illimitées. Moyennant quelques matériaux et à l'aide de la pression de l'atmosphère et de l'élasticité de la vapeur, on peut mettre en mouvement des machines qui abrègent considérablement le travail de l'homme; mais personne n'achète le droit de jouir de ces agents naturels, qui sont inépuisables, et que tout le monde peut employer. De même le brasseur, le distillateur, le teinturier, emploient continuellement l'air et l'eau dans la fabrication de leurs produits; mais, comme la source de ces agents est inépuisable, ils n'ont point de prix. Si la terre jouissait partout des mêmes propriétés, si son étendue était sans bornes et sa qualité uniforme, *on ne pourrait rien exiger pour le droit de la cultiver*, à moins que ce ne fût là où elle devrait à sa situation quelques avantages particuliers. C'est donc uniquement parce que la terre varie dans sa force productive, et parce que, dans le progrès de la population, les terrains d'une qualité inférieure ou moins bien situés sont défrichés, qu'on en vient à payer une rente pour avoir la faculté de les exploiter. Dès que, par suite des progrès de la société, on se livre à la culture des terrains de fertilité secondaire, la rente commence par ceux des premiers, et le taux de cette rente dépend de la différence dans la qualité respective des deux espèces de terre.

Dès que l'on commence à cultiver des terrains de troisième qualité, la rente s'établit aussitôt pour ceux de la seconde, et est réglée de même par la différence dans leurs facultés productives. La rente des terrains de première qualité hausse en même temps, car elle doit se maintenir toujours au-dessus de celle de la seconde qualité, et cela en raison de la différence de produits que rendent ces terrains avec une quantité donnée de travail

et de capital. A chaque accroissement de population qui force un peuple à cultiver des terrains d'une qualité inférieure pour en tirer des subsistances, le loyer des terrains supérieurs haussera.

Supposons que les terrains n° 1, 2, 3, rendent, moyennant l'emploi d'un même capital, un produit net de 100, 90 et 80 quarters de blé. Dans un pays neuf où il y a quantité de terrains fertiles, par rapport à la population, et où, par conséquent, il suffit de cultiver le n° 1, tout le produit net restera au cultivateur, et sera le profit du capital qu'il a avancé. Aussitôt que l'augmentation sera devenue telle qu'on soit obligé de cultiver le n° 2, qui ne rend que 90 quarters, les salaires des laboureurs déduits, la rente commencera pour les terres n° 1; car il faut, ou qu'il y ait deux taux de profits du capital agricole ou que l'on enlève 10 quarters de blé ou leur équivalent, du produit n° 1 pour les consacrer à un autre emploi. Que ce soit le propriétaire ou une autre personne qui cultive le terrain n° 1, ces 10 quarters en constitueront toujours la rente, puisque le cultivateur du n° 2 obtiendrait le même résultat avec son capital, soit qu'il cultivât le n° 1, en payant 10 quarters de blé de rente, soit qu'il continuât à cultiver le n° 2 sans payer de loyer. De même, il est clair que, lorsqu'on aura commencé à défricher les terrains n° 3, la rente du n° 2 devra être de 10 quarters de blé ou de leur valeur, tandis que la rente du n° 1 devra atteindre 20 quarters, le cultivateur du n° 3 ayant le même profit, soit qu'il cultive le terrain n° 1 en payant 20 quarters de rente, soit qu'il cultive le n° 2 en en payant 10, soit enfin qu'il cultive le n° 3 sans payer de rente.

Il arrive assez souvent qu'avant de défricher les n° 2, 3, 4, ou les terrains de qualité inférieure, on peut employer les capitaux d'une manière plus productive dans les terres déjà cultivées. Il peut arriver qu'en doublant le capital primitif employé dans le n° 1, le produit, quoiqu'il

ne soit pas doublé ou augmenté de 100 quarters, augmente cependant de 85 quarters, quantité qui surpasse ce que pourrait rendre ce capital additionnel, si on le consacrait à la culture du terrain n° 3.

Dans ce cas, le capital sera employé de préférence sur le vieux terrain, et constituera également une rente : la rente étant toujours la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail. Si avec un capital de 1,000 liv. sterl. un fermier retirait de sa terre 100 quarters de blé, et que, par l'emploi d'un second capital de 1,000 liv. sterl., il eût un surcroît de produits de 85 quarters, son propriétaire serait en droit, à l'expiration du bail, d'exiger de lui 15 quarters ou une valeur équivalente, à titre d'augmentation de rente ; car il ne peut y avoir deux taux différents pour les profits. Si le fermier consent à payer 15 quarters de blé en raison de l'augmentation de produits obtenue par l'addition de 1,000 liv. sterl. de capital, c'est parce qu'il ne saurait en faire un emploi plus profitable. Ce serait là le taux courant proportionnel des profits ; et si l'ancien fermier n'acceptait pas la condition, un autre se présentait bientôt, prêt à payer au propriétaire un excédent de rente proportionné au profit additionnel qu'il pourrait retirer de sa terre.

Dans ce cas, comme dans le précédent, le dernier capital employé ne donne pas de rente. Le fermier paye, à la vérité, 15 quarters de rente, eu égard à l'augmentation du pouvoir productif des premières 1,000 liv. sterl. ; mais pour l'emploi des secondes 1,000 liv. sterl., il ne paye pas de rente. S'il venait à employer sur la même terre un troisième capital de 1,000 liv. sterl., produisant en retour 75 quarters de plus, il payerait alors pour le second capital de 1,000 liv. sterl. une rente qui serait égale à la différence entre le produit des deux capitaux, c'est-à-dire à 10 quarters ; la rente des premières 1,000 liv. sterl. haus-

serait de 15 à 25 quarters, et les dernières 1,000 liv. sterl. ne payeraient point de rente.

S'il y avait donc beaucoup plus de terres fertiles qu'il n'en faut pour fournir les substances nécessaires à une population croissante, ou s'il était possible d'augmenter le capital employé à la culture des vieux terrains sans qu'il y eût aucune diminution de produits, la hausse des rentes deviendrait impossible, la rente étant l'effet constant de l'emploi d'une plus grande quantité de travail donnant moins de produits.

Les terres les plus fertiles et les mieux situées seraient les premières cultivées, et la valeur échangeable de leurs produits serait réglée, comme celle des autres denrées, par la somme de travail nécessaire à leur production et à leur transport jusqu'au lieu de la vente.

La valeur échangeable d'une denrée quelconque, qu'elle soit le produit d'une manufacture, d'une usine ou de la terre, n'est jamais réglée par la plus petite somme de travail nécessaire pour sa production dans des circonstances extrêmement favorables, et qui constituent une sorte de privilège. Cette valeur dépend, au contraire, de la plus grande quantité de travail industriel que sont forcés d'employer ceux qui n'ont point de pareilles facilités, et ceux qui, pour produire, ont à lutter contre les circonstances les plus défavorables, celles sous l'influence desquelles il est plus difficile d'obtenir la quantité nécessaire de produits.

C'est ainsi que, dans un établissement de bienfaisance où l'on fait travailler les pauvres au moyen de dotations, le prix des objets qui y sont fabriqués sera, en général, réglé, non d'après les avantages particuliers accordés à cette sorte d'ouvriers, mais d'après les difficultés ordinaires et naturelles que tout autre ouvrier aura à surmonter. Le fabricant, qui ne jouirait d'aucun de ces avantages, pourrait, à la vérité, n'être plus en état de

soutenir la concurrence si ces ouvriers favorisés pouvaient suppléer à tous les besoins de la société ; mais s'il se décidait à continuer son industrie, ce ne serait qu'autant qu'il retirerait toujours de son capital les profits ordinaires, ce qui ne pourrait arriver s'il ne vendait ses articles à un prix proportionné à la quantité de travail industriel consacré à leur production.

..... Ce qui fait donc hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédent de travail consacré aux dernières cultures, et non la rente qu'on paye au propriétaire. La valeur du blé se règle d'après la quantité de travail employée à le produire sur les dernières qualités de terrains ou d'après cette portion de capital qui ne paye pas de rente. Le blé ne renchérit pas parce qu'on paye une rente ; et l'on a remarqué, avec raison, que le blé ne baisserait pas, lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leurs rentes. Cela n'aurait d'autre effet que de mettre quelques fermiers dans le cas de vivre en seigneurs, mais ne diminuerait nullement la quantité de travail nécessaire pour faire venir des produits bruts sur les terrains cultivés les moins productifs.

Rien n'est plus commun que d'entendre parler des avantages que possède la terre sur toute autre source de production utile, et cela, en raison du surplus qu'on en retire sous la forme de rente. Et cependant, à l'époque où les terrains sont le plus fertiles, le plus abondants, le plus productifs, ils ne donnent point de rente ; et ce n'est qu'au moment où ils s'appauvrissent — le travail donnant moins de profit — qu'on détache une partie du produit primitif des terrains de premier ordre pour le payement de la rente. Il est assez singulier que cette qualité de la terre, qui aurait dû être regardée comme un désavantage, si on la compare aux agents naturels qui secondent le manufacturier, ait été considérée, au contraire, comme ce qui lui donnait une prééminence marquée. Si l'air, l'eau, l'é-

lasticité de la vapeur et la pression de l'atmosphère pouvaient avoir des qualités variables et limitées; si l'on pouvait, de plus, se les approprier, tous ces agents donneraient une rente qui se développerait à mesure qu'on utiliserait leurs différentes qualités. Plus on descendrait dans l'échelle des qualités, et plus hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents, parce que des quantités égales du travail industriel donneraient moins de produits. L'homme travaillerait plus de son corps, la nature ferait moins, et la terre ne jouirait plus d'une prééminence fondée sur la limitation de ses forces.

Si l'excédent de produit qui forme la rente des terres est réellement un avantage, il est à désirer alors que, tous les ans, les machines récemment construites deviennent moins productives que les anciennes. Cela donnerait, en effet, plus de valeur aux marchandises fabriquées, non seulement avec ces machines, mais avec toutes celles du pays; et l'on payerait alors une rente à ceux qui posséderaient les machines les plus productives.

La hausse des rentes est toujours l'effet de l'accroissement de la richesse nationale, et de la difficulté de se procurer des subsistances pour le surcroît de population; *c'est un signe*, mais ce n'est jamais une cause de la richesse; car la richesse s'accroît souvent très rapidement pendant que la rente reste stationnaire, ou *même pendant qu'elle baisse*. La rente hausse d'autant plus rapidement que les terrains disponibles diminuent de facultés productives. Là où la richesse augmente avec plus de vitesse, c'est dans les pays où les terres disponibles sont les plus fertiles, où, par des améliorations dans l'agriculture, on peut multiplier les produits, sans aucune augmentation proportionnelle dans la quantité de travail et où, par conséquent, l'accroissement des rentes est lent. (*Principes de l'Économie politique*, chap. II.)

LE PRIX DU BLÉ ET LES SECOURS DONNÉS AUX PAUVRES (1).

(Benjamin Franklin)

Benjamin Franklin, né à Boston en 1706, mort à Philadelphie en 1798, a laissé une grande réputation de sagesse par ses écrits et par sa vie. Vertueux et habile à se rendre heureux, il a consigné son secret dans des maximes et des conseils devenus populaires. Il joua, dans son pays, un grand rôle comme politique et comme diplomate au moment où les colonies américaines s'élevaient de la domination anglaise. Imprimeur par profession, physicien connu par ses découvertes, il a laissé des mémoires, des lettres, des écrits d'utilité publique et de science; mais c'est à un petit nombre de morceaux, qu'on relira toujours comme des modèles accomplis de sagesse pratique et de fine et spirituelle bonhomie, qu'il doit sa célébrité dans le monde entier. Sa *Science du bonhomme Richard*, qui n'a que quelques pages, son *Plan de vie*, où il explique par quelles maximes et par quels procédés ingénieux de conduite il est arrivé à s'affermir dans la pratique du bien, sont encore dans toutes les mains. Les ouvriers surtout y trouvent les conseils les plus propres à les éloigner des folles utopies et à les faire persévérer dans les voies du travail et de l'économie. Franklin n'est pas un économiste à proprement parler par l'étendue et le caractère scientifique des ouvrages, mais il a traité plus d'un point d'économie politique d'une façon originale, piquante, et toujours guidé par une raison sûre.

(1) « Cet excellent morceau a été publié à Londres, dans le *London-Chronicle*, en 1760, neuf ans avant qu'Adam Smith publiât *la Richesse des Nations*. Franklin doit être considéré comme un des fondateurs de l'économie politique; nul n'a défendu et répandu de plus saines idées. » (Note de M. Edouard Laboulaye dans son édition des *Essais de morale et d'économie politique* de B. Franklin).

A Messieurs du public.

J'appartiens à cette classe du peuple qui vous nourrit tous et qu'en ce moment vous écrasez tous ; en un mot, je suis *fermier*.

Vos journaux nous apprennent que Dieu a envoyé une mauvaise récolte à quelques pays de l'Europe. Je pensais que cela profiterait à la vieille Angleterre, et que nous obtiendrions un bon prix de notre grain, ce qui apporterait des millions chez nous, et nous ferait nager dans l'argent, chose peu commune, assurément.

Mais la sagesse du gouvernement a défendu l'exportation.

« Bon, ai-je dit, nous nous contenterons du prix du marché, chez nous.

— Non, ont répondu messeigneurs de l'émeute ; ce prix, vous ne l'aurez pas. Apportez votre blé au marché, si vous l'osez ; nous le vendrons pour vous et pas cher, si même nous ne le prenons pour rien. »

Attaqué par les deux bouts de la *Constitution*, par la tête et la queue du *Gouvernement*, que faire ?

Faut-il garder mon blé au grenier pour nourrir et augmenter le peuple des rats ? Soit ! ils ne seront pas plus ingrats que ceux que j'ai l'habitude de nourrir.

Nous autres fermiers, sommes-nous donc les seuls à qui l'on envie les profits d'un honnête labeur ? Et pourquoi ? Un de ces écrivailleurs qui nous déchirent, publie la carte du dîner que j'ai donné pour les épousailles de ma fille, et proclame à la face du monde entier que nous avons eu l'insolence de manger du bœuf et du pouding ! N'a-t-il donc pas lu dans le saint livre ce précepte : *Tu ne musèleras pas le bœuf qui foule le grain*, ou pense-t-il que nous soyons moins dignes de bien vivre que nos bœufs ?

Oui, mais les manufacturiers ! les manufacturiers ! Il

faut les favoriser, il leur faut du pain à bon marché !

Écoutez un peu, monsieur Lourdaud. Vous dites que les fermiers vivent splendidement. Aimerez-vous mieux les voir entasser l'argent qu'ils gagnent ? Leurs beaux habits, leurs beaux meubles, les font-ils eux-mêmes pour eux ou leurs confrères, de façon à garder chez eux leur argent ? Ou, au contraire, emploient-ils vos chers manufacturiers, et par là répandent-ils leur argent dans tout le pays ?

La laine me produirait un meilleur prix, si on lui permettait d'aller sur les marchés étrangers ; mais cela, Messieurs du public, vos lois ne le souffrent pas. Il faut que notre laine reste au pays pour que vos *chers* manufacturiers l'aient au plus bas prix possible. Et puis, après nous avoir ainsi découragés d'élever des troupeaux, vous nous maudissez parce que le mouton est rare (1) !

J'ai entendu dire à mon grand-père que les fermiers s'étaient résignés à la défense d'exporter la laine, parce qu'on leur fait espérer et croire que, lorsque le manufacturier achèterait la laine meilleur marché, le drap serait moins cher. Mais, du diable s'il en est ainsi ! Le drap est devenu de plus cher en plus cher. Pourquoi ? C'est tout simple : le drap est exporté ; cela maintient les prix.

Maintenant, si c'est un bon principe qu'il faut empêcher l'exportation d'un article afin qu'à l'intérieur on l'ait à meilleur marché, tenez-vous à ce principe, et marchez droit devant vous. Défendez l'exportation de vos draps, de vos cuirs, de votre quincaillerie, en un mot, de vos fabrications de toute espèce, afin qu'au pays elles soient meilleur marché. Et je vous réponds qu'elles seront si bon marché, qu'on finira par n'en plus fabriquer du tout.

Il y a des gens qui ont l'air de s'imaginer qu'ils ne

(1) On se reportera utilement aux traités d'économie politique pour voir, plus complètement motivés, les inconvénients des entraves à l'exportation, indiqués ici d'une manière si judicieuse.

seront jamais à leur aise tant que l'Angleterre ne sera pas devenue un autre pays de Cocagne, beau pays où, dit-on, les pavés des rues sont de brioches, les tuiles de galettes, et où les poulets, tout rôtis, vous crient : « Venez me manger. »

Moi, je dis : Quand vous êtes sûrs que vous tenez un bon principe, attachez-vous-y et poussez-le jusqu'au bout. On dit que pour le ministère, c'était chose *nécessaire et juste* de faire prohiber l'exportation des blés, quoique ce fût *contraire à la loi*; on ajoute que pour l'émeute c'était chose *contraire à la loi* que d'arrêter les voitures de grains, quoique ce fût *nécessaire et juste*. C'est la même chose point pour point. Maintenant on me dit qu'il faut voter un bill d'indemnité en faveur du ministère, afin qu'on ne puisse l'inquiéter pour un acte illégal. S'il en est ainsi, amnistiez l'émeute. D'autres personnes prétendent qu'il faut pendre quelques émeutiers, pour l'exemple. S'il en est ainsi... mais je n'en dirai pas plus que je n'en ai dit : *Quand vous êtes sûr que vous tenez un bon principe, allez jusqu'au bout.*

Vous dites que les pauvres ouvriers ne peuvent payer le pain à un prix élevé, à moins qu'on n'augmente leur salaire. C'est possible. Mais, nous autres fermiers, comment ferons-nous pour payer plus cher nos ouvriers, si vous ne nous permettez pas de vendre notre grain plus cher, quand la chose est possible ?

D'après tout ce que j'apprends, si l'exportation avait été permise, nous aurions eu une guinée de plus par *quarter*. Et cet argent, l'Angleterre l'aurait gagné sur l'étranger.

Mais il semble que nous autres fermiers, nous devons perdre sur le prix du pain, pour que le pauvre l'ait d'autant meilleur marché.

La prohibition d'exporter équivaut donc à une taxe pour l'entretien des pauvres. — Très bonne chose, direz-

vous. — Mais, je vous le demande, pourquoi une taxe partielle? Pourquoi ne pèse-t-elle que sur nous autres fermiers seulement? Si c'est une bonne chose, de grâce, Messieurs du public, prenez-en votre part, en nous indemnisant un peu sur votre trésor public. A faire une bonne chose, il y a tout à la fois honneur et plaisir; nous ne vous marchandons pas votre part.

Pour moi, je ne suis pas convaincu de la bonté de cette chose. Faire du bien aux pauvres, j'en suis; mais sur les moyens à employer, je ne partage pas votre avis. Le meilleur moyen de faire du bien aux pauvres, ce n'est pas de les mettre à l'aise *dans* leur pauvreté, c'est de les tirer ou de les pousser *hors* de leur misère. Dans ma jeunesse, j'ai beaucoup voyagé, et j'ai remarqué en différents pays que plus on organise des secours publics pour prendre soin des pauvres, moins ils prennent soin d'eux-mêmes, et naturellement ils deviennent encore plus misérables. Et, au contraire, moins on fait pour eux, plus ils font pour eux-mêmes, et mieux ils se tirent d'affaire. Il n'y a pas de pays au monde où il y ait autant d'établissements charitables que chez nous : tant d'hôpitaux fondés ou maintenus par la charité privée pour les pauvres malades ou estropiés, tant d'hospices pour les vieillards des deux sexes, sans parler d'une loi solennelle et générale que les riches ont faite pour soumettre leurs domaines à une lourde taxe au profit des pauvres. Sous le poids de toutes ces obligations, le pauvre est-il chez nous modeste, humble, reconnaissant? Fait-il tous ses efforts pour se suffire à lui-même et décharger de ce fardeau nos épaules? Au contraire; j'affirme qu'il n'y a pas de pays au monde où le pauvre soit plus fainéant, plus dissolu, plus ivrogne, plus insolent. Le jour où vous avez voté la loi des pauvres, vous leur avez ôté de devant les yeux le plus grand de tous les encouragements au travail, à la frugalité, à la sobriété; car, pour le soutien de l'âge ou

de la maladie, vous leur avez appris à compter sur autre chose que sur l'économie durant la jeunesse et la santé (1).

En deux mots, vous avez donné un prix d'encouragement à la paresse; ne vous étonnez donc pas si cette prime a eu pour effet d'augmenter la misère. Révoquez votre loi, vous verrez bientôt un changement dans les mœurs du pauvre. *Saint lundi* et *saint mardi* ne seront plus des jours fériés. *Tu travailleras durant six jours* : cet antique commandement, depuis longtemps dédaigné comme une vieillerie, sera de nouveau regardé comme un précepte respectable. Le travail augmentera, et à sa suite viendra l'abondance chez les pauvres gens; leur condition s'améliorera. En leur apprenant à songer à l'avenir et à prendre soin d'eux-mêmes, on aura fait plus pour leur bonheur que si demain on leur partageait toutes nos fortunes.

Excusez-moi, Messieurs du public, si, sur ce sujet *intéressant*, je vous donne la peine de lire un peu de *mes* sottises. Je suis sûr d'avoir lu, il n'y a pas bien longtemps, une grande quantité des *vôtres*; j'ai donc quelque droit à votre indulgence (c'est à messieurs les écrivains que je m'adresse).

Je suis, etc.

ARATOR.

(1) Ces remarques sévères sur les effets de la taxe des pauvres en Angleterre et de l'assistance publique en général, par lesquelles Franklin précède les critiques qu'allait faire entendre Malthus, sont en grande partie fondées, mais ces inconvénients de l'assistance peuvent être adoucis par le mode intelligent de présenter ces secours, et il serait très excessif d'en conclure qu'il ne faut pas d'assistance publique (H. B.).

SUR LES PAUVRES OUVRIERS (1).

1768.

(**Benjamin Franklin**)

MONSIEUR (2),

Depuis deux ans je vois dans les journaux beaucoup d'invectives contre la dureté du riche, beaucoup de plaintes sur l'oppression dont souffrent les pauvres ouvriers, en ce pays. Voulez-vous me permettre un mot, ou deux, sur l'autre côté de la question? Je n'ai pas l'intention de me faire l'avocat de l'oppression ni des oppresseurs. Mais quand je vois qu'on anime le pauvre contre le riche, qu'on le pousse à des insurrections qui font beaucoup de mal, et où plus d'un perd la vie, je voudrais qu'on comprît mieux le véritable état des choses, que des écrivains remuants ne rendissent pas le pauvre plus malheureux que ne le comporte sa situation, et qu'on ne déshonorât pas la nation aux yeux de l'étranger par des accusations publiques qui n'ont pas de fondement, comme s'il était vrai qu'en Angleterre le riche n'a point de pitié pour le pauvre, et que les Anglais manquent d'humanité.

En bonne justice, laissez-moi remarquer que la condition du pauvre est meilleure ici que dans tout le reste de l'Europe. Car si l'on excepte l'Angleterre et ses colonies

(1) Malgré le caractère un peu américain de ce morceau, il renferme tant de vérités utiles et opportunes à l'adresse des ouvriers de tous les pays que je le crois tout à fait à sa place dans un Recueil comme celui-ci (H. B.).

(2) Cette lettre a été adressée à l'éditeur d'un journal (on ne dit pas lequel), en avril 1768.

américaines, il n'y a aucun pays au monde, non pas même l'Écosse et l'Irlande, où la loi s'occupe de soutenir le pauvre. Partout ailleurs la nécessité réduit à la mendicité. Cette loi n'a pas été faite par le pauvre. Les législateurs étaient des gens riches. Par cette loi ils ont volontairement soumis leurs biens et ceux d'autrui au paiement d'une taxe destinée à l'entretien du pauvre; à cet effet ils ont chargé leurs propriétés d'une espèce de rente foncière, et le pauvre se trouve avoir une part d'héritage dans tous les biens des riches. Je voudrais que cette généreuse disposition fût aussi bonne pour le pauvre que l'était l'intention qui l'a dictée et qui la maintient. Mais je crains qu'assurer aux hommes, dans l'âge ou la maladie, un secours qui vienne d'autre chose que de l'industrie ou de l'économie pendant la jeunesse et la santé, ce soit flatter notre indolence naturelle, encourager notre paresse et notre prodigalité, et par cela même favoriser et accroître la pauvreté. On irrite ainsi le mal même qu'on veut guérir; au lieu de diminuer les mendiants, on les multiplie.

En outre de cette taxe, à laquelle les riches se sont soumis en faveur des pauvres, et qui en certains endroits monte à cinq ou six shillings sur chaque livre sterling de revenu annuel, les riches ont, au moyen des donations et des souscriptions, élevé de nombreuses écoles en divers points du royaume; là les enfants des pauvres apprennent gratis à lire et écrire; et dans beaucoup de ces écoles les enfants sont nourris et habillés. Les riches ont encore élevé avec des frais immenses des hôpitaux où l'on reçoit et l'on soigne les malades, les estropiés, les blessés, les fous, les femmes en couche, les enfants abandonnés. Nous voyons des souscriptions continuelles pour réparer les pertes occasionnées par l'incendie, l'orage, le naufrage, et pour aider le pauvre en temps de disette ou de froid. En fait de charité aucune nation ne nous surpasse. Tant

d'exemples de bonté méritent bien quelque reconnaissance.

Ajoutez à cela toutes les lois faites pour décourager les manufactures étrangères, lois qui imposent des droits très lourds sur les produits étrangers, on même qui les prohibent de façon absolue, ce qui oblige le riche à payer ce qu'il porte ou ce qu'il consomme beaucoup plus cher que si le commerce était libre. Ce sont autant de lois pour secourir les pauvres, qui ont été faites par le riche et qui sont maintenues à ses frais. Toute la différence de prix qui existe entre nos articles et ceux de l'étranger, est autant de donné au pauvre par le riche (1). Grâce à cet avantage, les pauvres pourraient s'élever peu à peu au-dessus de la pauvreté, s'ils n'avaient pas en général la mauvaise habitude de considérer tout accroissement de salaire comme un moyen de boire plus et de travailler moins, si bien que leur misère, en cas de maladie, de vieillesse ou de disette, est tout aussi grande que si on n'avait jamais fait de lois en leur faveur.

Des écrivains blâment de la façon la plus amère le luxe du riche, et ce faste coûteux auquel il s'abandonne tandis que le pauvre meurt de faim, etc., ils ne voient pas que le pauvre reçoit en paiement de son travail tout ce que le riche dépense. On criera au paradoxe, si j'affirme que nos pauvres ouvriers touchent chaque année *tout le revenu de la nation*, et j'entends par là non seulement le revenu public, mais le revenu, ou clair produit, de toutes les

(1) « Économiquement parlant, cela est contestable. En forçant le travail à se jeter de préférence dans certains canaux, il n'est pas prouvé qu'on relève la main-d'œuvre. L'étranger se défend chez lui par des prohibitions semblables à celles qui l'excluent de l'Angleterre, et le résultat le plus net des prohibitions est une réduction du travail en tous pays. Laissez pleine liberté, les échanges se multiplieront, la multiplication des échanges encouragera en chaque pays le travail, et y accroîtra le prix de la main-d'œuvre. C'est ce que Franklin lui-même a démontré ailleurs. » (Note de M. Édouard Laboulaye.)

fortunes privées. Qu'on me permette de justifier cette assertion.

Les riches ne travaillent pas les uns pour les autres. Leurs maisons, leurs meubles, leurs habits, leurs voitures, leur nourriture, leurs bijoux, en un mot tout ce qu'eux ou leurs familles consomment, est produit par le travail du pauvre, travail payé au fur et à mesure de sa production. Ce paiement absorbe le revenu des fortunes particulières, car la plupart des gens dépensent tout ce qu'ils touchent. Une grande partie du revenu public est employée à habiller et nourrir les troupes, à payer des armes, des munitions, des vaisseaux, des tentes, des équipages, etc., etc., toutes choses qui sont le produit du travail. La paye des fonctionnaires publics, celle des officiers, des soldats et des marins, absorbe le reste du revenu public; et cet argent sert également à payer ce que produit l'ouvrier.

J'accorde que certaines fortunes s'accroissent parce que le propriétaire dépense moins que son revenu; mais combien de gens dépensent-ils plus qu'ils ne reçoivent! Si ceux qui s'enrichissent veulent acheter de la terre pour s'arrondir, ceux qui s'appauvrissent sont tout prêts à vendre, par nécessité; il y a ainsi parfaite compensation. J'accorde également que le riche fait une certaine dépense pour acheter des articles importés, produits par le travail d'ouvriers étrangers, mais comment obtient-on ces articles? Par l'échange de nos propres articles, ou avec de l'argent. Si c'est par l'échange, nous payons nos ouvriers pour la production que nous donnons en retour de celle que nous recevons; si c'est avec de l'argent, l'argent n'est pas le produit naturel de notre pays; il faut l'acheter au dehors, et comment l'acheter, sinon en envoyant au loin des produits de nos manufactures pour une somme équivalente, et en ce cas nous avons payé nos ouvriers qui ont fabriqué ces produits. Si nous n'exportions pas plus que

nous n'importons, nous n'aurions pas d'argent. J'accorde enfin qu'il y a des intermédiaires qui font des profits et même qui font fortune en achetant le travail du pauvre et en le vendant au riche avec bénéfice; mais ces entrepreneurs ne peuvent jouir de leur fortune qu'en la dépensant, qu'en achetant sous une forme ou sous une autre le travail du pauvre. Les mendiants, les invalides, les pensionnaires des hôpitaux, tous ceux enfin qui sont soutenus par la charité dépensent leur revenu de la même façon. Il est donc clair, comme je l'ai dit en commençant, que *nos pauvres ouvriers reçoivent annuellement tout le revenu de la nation*, et de nous ils ne peuvent rien tirer de plus.

On dit que les salaires sont trop bas et que les ouvriers devraient être mieux payés pour leur travail; je souhaite de tout cœur qu'on puisse trouver quelque moyen de le faire, qui s'accorde avec leur intérêt et leur bonheur; mais de même que le bon marché des choses tient à leur abondance, de même le bon marché du travail tient à la foule des ouvriers, et à ce que chacun offre de travailler à plus bas prix que son concurrent, afin d'être employé. Comment remédier à cela? On pourrait faire une loi pour élever les salaires; mais si notre production est trop chère, nos produits ne se vendront pas au dehors, et toute cette fabrication s'anéantira, à moins que nous ne combattons pour forcer les autres nations à acheter nos articles, bon gré, mal gré, ce que certaines gens ont eu quelquefois la folie de proposer.

Chez nous, à moins de donner moins d'occupation à nos ouvriers, comment pourrions-nous leur donner un salaire plus élevé? Sur quel fonds prendrons-nous cette augmentation du prix du travail, puisque tous nos revenus leur sont en quelque façon hypothéqués? S'ils avaient un salaire plus fort, seraient-ils moins pauvres, lorsqu'en conséquence de cette augmentation ils ne pourraient

plus travailler qu'un nombre moindre de jours dans la semaine? J'ai dit qu'une loi pourrait élever les salaires, mais je doute fort qu'on pût l'exécuter, à moins qu'on ne fit revivre une loi depuis longtemps tombée en désuétude, une loi qu'on cite souvent, mais que peu de gens ont étudiée de près : *Tu travailleras six jours*. C'est un commandement aussi positif que la seconde partie de la loi : *et tu te reposeras* LE SEPTIÈME. Nous savons très bien comment observer cette disposition agréable, mais nous ne pensons jamais à l'autre. SAINT LUNDI est aussi souvent fêté que DIMANCHE par nos ouvriers; la seule différence c'est qu'au lieu d'employer économiquement leur temps à l'église, ils le gaspillent chèrement au cabaret.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

MEDIUS.

DE L'ÉMIGRATION (1).

Écrit vers 1774.

(Benjamin Franklin)

A l'éditeur du PUBLIC ADVERTISER.

MONSIEUR,

Dans votre numéro du mardi 16 novembre, vous nous donnez « un projet de loi à présenter au prochain parlement pour prévenir l'émigration de notre peuple. » Je ne sais pas ce qu'il y a de sérieux dans ce projet, mais comme le plan est fort détaillé, je suppose qu'il y a quelque chose sous jeu, et qu'on lance cette idée pour tâter le pouls au public. Avec votre permission, je dirai à vos lecteurs ce que je pense de ce projet.

Depuis un siècle et demi que les Anglais ont eu pleine liberté d'aller s'établir en Amérique, on n'a jamais fait de loi pour restreindre cette liberté, et confiner les Anglais dans leur île comme des prisonniers. On ne voit pas davantage que cette émigration ait produit de mauvais effets. Nos propriétés, loin de diminuer de valeur faute de bras, ont plus que doublé, les terres sont en général mieux cultivées, leurs produits, qui ont augmenté, se vendent aisément à des prix supérieurs, et si l'on s'est plaint depuis quelque temps, ce n'est pas qu'il manque de bouches pour consommer notre viande, c'est au contraire qu'il manque de viande pour nourrir toutes nos bouches.

Pourquoi donc cette loi restrictive est-elle *aujourd'hui*

(1) Ce morceau a aussi, comme la plupart de ceux qu'a écrits Franklin, une couleur particulièrement américaine. Mais on ne tardera pas à voir combien il s'applique à tous les peuples (H. B.).

nécessaire? Un paragraphe, que votre journal emprunte à l'*Edinburgh Courant*, jettera peut-être quelque lumière sur cette question. Il y est dit que, depuis deux ans, quinze cents personnes ont quitté le comté de Sutherland pour émigrer en Amérique, qu'elles ont emporté avec elles sept mille cinq cents livres sterling, ce qui dépasse le revenu annuel de tout le comté, que, sans parler de la perte d'hommes et d'argent que souffre la métropole, la seule pensée de la *misère* que la plupart de ces émigrants *auront à souffrir* en Amérique, devrait éveiller l'attention non seulement des *grands propriétaires*, mais aussi de l'*administration*.

L'écrivain, plein d'humanité, qui a rédigé ce paragraphe, peut, j'imagine, se consoler par la réflexion que les souffrances qu'il redoute pour les émigrants n'auront jamais lieu ; car il est probable que ce qui a décidé ces pauvres gens à se rendre en Amérique, ce sont les récits authentiques qu'ils ont reçus de leurs parents et amis là-bas ; ils ont pu comparer le bonheur dont on jouit en Amérique avec la misère qu'ils ne connaissent que trop au logis. Et, comme politique, l'écrivain peut encore se consoler en se disant que, si les émigrants trouvent une plus grande misère en Amérique, les lettres où ils nous la peindront auront plus de crédit que l'*Edinburgh Courant*, et arrêteront l'émigration effectivement et sans qu'il soit besoin d'une loi.

Quelques-uns des chefs écossais n'aiment plus, dit-on, à vivre sur leurs domaines, au milieu de leurs tenanciers dévoués, et dans l'honorable indépendance où ils sont nés ; ils préfèrent une vie de luxe et la dépendance d'un courtisan ; ils ont dernièrement élevé leurs fermages de façon fort lourde, pour faire face à leurs dépenses. Le prix de ces fermages se mange à Londres, au grand préjudice du pauvre comté de Sutherland ; cependant nul journal d'Édimbourg ne s'en plaint ; mais aujourd'hui que le tenancier opprimé s'enfuit, et emporte avec lui ce qu'il aurait pu

fournir à la magnificence de son seigneur à Londres, voilà le journaliste qui commence à *s'attendrir* pour la MÈRE PATRIE, sur l'énorme *perte* de sept mille cinq cents livres sterling portées aux colonies! On invoque l'administration afin qu'elle porte remède au mal par quelque nouvel affaiblissement de la LIBERTÉ ANGLAISE. Et certes l'administration doit faire quelque chose pour ces gentilshommes qui font tout pour l'administration.

N'y a-t-il pas un remède plus facile? Qu'ils retournent à leur manoir de famille, qu'ils vivent parmi leur peuple, et, au lieu de le tondre et de l'écorcher, qu'ils le protègent et l'aiment, qu'ils favorisent l'intérêt de leurs tenanciers, qu'ils en encouragent le travail, qu'ils en améliorent la situation. Si ces pauvres gens sont plus heureux au pays qu'ils ne pourraient l'être au dehors, on ne les décidera pas aisément à traverser l'Océan. Mais le seigneur peut-il les blâmer de quitter leurs foyers pour chercher une vie plus aisée, quand lui-même il en donne l'exemple (1)?

J'examinerai le projet de la loi,

1° Au point de vue de la NÉCESSITÉ ;

2° De la POSSIBILITÉ ;

3° De la POLITIQUE ;

4° De la JUSTICE.

Permettez-moi quelques mots sur chacun de ces chapitres.

1° Nécessité.

Si un pays a plus d'habitants qu'il n'en peut nourrir dans l'aisance, ceux qui sont gênés se décideront peut-être à émigrer. Aussi longtemps que la nouvelle situation sera de *beaucoup* préférable à l'ancienne, il est possible que l'émigration continue. Mais quand peu à peu sont partis ceux

(1) Le même reproche a été fait à la noblesse française (H. B.).

qui, au pays, disputaient aux autres les fermes, les boutiques, les affaires, les fonctions et autres moyens de subsistance, les inconvénients de la concurrence cessent ; les gens qui restent ne s'affament plus mutuellement. Ils trouvent qu'ils peuvent vivre à l'aise, moins bien peut-être que ceux qui ont émigré, mais l'attachement au sol natal est suffisant pour contrebalancer cette légère différence ; et alors l'émigration cesse naturellement. Les eaux de l'Océan forment des courants d'un point du globe à l'autre, en grossissant d'un côté, en diminuant de l'autre ; mais aucune loi, hormis la loi de gravité, n'est nécessaire pour empêcher ces eaux d'abandonner entièrement leurs rivages. De même façon, les différents degrés du bonheur en différents pays et différentes situations trouvent, ou plutôt font eux-mêmes leur niveau, par le flux et le reflux des peuples ; une fois le niveau trouvé, l'émigration s'arrête.

Ajoutez à cela qu'une véritable diminution de population, causée par la guerre ou l'épidémie, est bientôt réparée par des mariages contractés plus tôt et plus féconds, mariages qu'encourage une plus grande facilité d'obtenir des moyens d'existence. Un pays à demi dépeuplé sera bientôt repeuplé, jusqu'à ce que la population soit au niveau des moyens d'existence. Tout ce qui dépasse ce point, doit mourir, ou chercher une situation plus favorable. Ces débordements de population, l'humanité en a vu dans tous les siècles ; autrement nous n'aurions pas tant de nations. Mais craindre que l'émigration amène une complète dépopulation, et implorer une loi pour l'arrêter, c'est implorer une loi pour qu'on arrête la Tamise, de peur que les eaux qu'elle laisse chaque jour à Gravesend ne l'aient bientôt épuisée. Une pareille loi n'est donc pas NÉCESSAIRE.

2° Possibilité.

Quand je considère les essais qu'on a faits pour empê-

cher l'émigration, d'abord au temps de l'archevêque Laud, par des ordres du conseil, afin d'arrêter les puritains qui fuyaient devant la persécution jusque dans la Nouvelle-Angleterre, et plus tard quand Louis XIV voulut garder dans son royaume les huguenots persécutés ; quand je vois combien fut inefficace tout le pouvoir de la couronne dont s'armait l'archevêque, et toute la puissance absolue du grand monarque de France ; quand enfin je considère l'étendue des côtes à garder, la multitude de croiseurs nécessaire pour faire de cette île une prison, et y retenir de libres Anglais, qui naturellement aiment la liberté, et que probablement la contrainte ne ferait qu'exciter, je ne puis m'empêcher de croire que la loi est IMPRATICABLE. Les bureaux ne délivreraient pas de permis d'embarquer, les ports seraient fermés à l'émigration, et cependant les gens résolus à partir émigreraient par pleins vaisseaux, comme firent les puritains.

3° *Politique.*

J'ai montré que la Grande-Bretagne ne court aucun danger d'être dépeuplée, et que la place de ceux qui partent sera bientôt remplie jusqu'au niveau des moyens de subsistance ; voyons maintenant s'il n'y a pas quelques *avantages* généraux à attendre de l'émigration actuelle. Les nouveaux colons qui s'établissent en Amérique ne tardent guère à se marier. La vie étant facile, et la terre, qui leur permet d'établir leurs enfants, étant à bon marché, ils n'ont pas peur de la pauvreté. Leur accroissement naturel est donc beaucoup plus considérable que s'ils étaient restés au pays. Chaque jour de nouvelles fermes s'établissent dans ces immenses forêts ; de nouvelles villes et de nouveaux villages s'élèvent ; de là accroissement de demandes pour nos marchandises, plus de travail pour nos fabricants, plus de richesse pour nos marchands. Par cet

accroissement naturel de la population, la force de l'empire augmente; il y a une foule d'hommes pour former, à l'occasion, de nouvelles armées ou recruter les anciennes. Les longues côtes de ce vaste pays, le grand commerce de ses ports entre eux, ses nombreuses rivières et ses lacs navigables, ses abondantes pêcheries, nourrissent une multitude de marins, sans parler de ceux qu'ont fait naître et qu'emploient les communications avec l'Europe. Il y a là une pépinière toujours croissante pour fournir des hommes à nos flottes en temps de guerre, et pour maintenir notre rang parmi les nations, grâce à cette marine, qui est aussi notre meilleure garantie contre les invasions de l'ennemi. Une extension d'empire qu'on obtient par la conquête de pays habités, n'est pas si facile à acquérir; elle n'est pas aussi sûre, elle inquiète les voisins; la révolte y est plus à craindre, et c'est bien plus une occasion de nouvelles guerres.

Au contraire, quand un empire grandit par des colonies sorties de son sein, par la croissance naturelle de son peuple, les voisins ne peuvent s'en plaindre comme d'un dommage; personne n'a le droit d'en être blessé. Vos nouvelles possessions sont donc plus sûres, elles sont acquises à meilleur marché, elles sont attachées à votre nation par une alliance et une affection naturelles; c'est ainsi qu'elles vous apportent un accroissement de force, sur quoi vous pouvez compter plus certainement que sur des conquêtes faites au prix d'immenses sacrifices de sang et d'argent. Voilà, ce me semble, des avantages nationaux qui font plus que balancer les désagréments que souffrent quelques grands propriétaires d'Écosse ou d'Irlande; tout leur malheur sera de diminuer un peu leur luxe, ou de baisser un peu le taux du fermage qu'ils demandent avec tant de dureté.

De ces considérations, je crois que je puis conclure qu'une loi qui défend l'émigration est une loi IMPOLITIQUE.

4° *Justice.*

Je maintiens que tout Breton qui est malheureux dans son pays a le droit d'émigrer des domaines de Sa Majesté sur le territoire de tout autre prince, et d'aller là où il peut être plus heureux. Si l'on me nie ce droit, au moins m'accordera-t-on que tout Breton a le droit de s'établir dans une partie quelconque de l'empire. C'est en vertu de ce droit que tant d'Écossais émigrent en Angleterre, soulageant ainsi leur pays natal, et par leur travail servant le nôtre. Il en est de même pour ceux qui vont en Amérique. Pour contenter ces lairds écossais, faudra-t-il une loi pour attacher leurs tenanciers à la glèbe où ils sont nés, pour les vendre et les acheter avec elle ? Dieu a donné aux bêtes des forêts, aux oiseaux de l'air le droit d'émigrer dans des contrées plus favorables quand la nourriture leur manque en un canton. Pour gratifier l'avarice de quelques grands propriétaires, refusera-t-on à l'homme un privilège dont jouissent les brutes ? Faut-il que la misère soit rendue *permanente*, et qu'elle soit soufferte par *beaucoup d'hommes*, pour l'avantage d'un *seul* ? faut-il que l'accroissement soit empêché, et que des milliers d'enfants soient pour ainsi dire écrasés dans l'œuf, afin qu'un petit Pharaon puisse jouir d'un excès d'opulence ? Dieu a commandé à l'homme de croître et de remplir la terre ; la loi proposée prohiberait l'accroissement, et réduirait les Bretons à leur chiffre actuel en en condamnant la moitié à la misère. Par les taxes qu'ils ont payées, et le sang qu'ils ont versé, le peuple de Bretagne et celui d'Irlande ont contribué au succès de cette guerre qui a mis dans nos mains les vastes déserts de l'Amérique du Nord, pays à qui le ciel dans sa faveur a donné tous les avantages du climat et du sol. Les Allemands y débordent pour en prendre possession et l'emplir de leur race ; Bretons, Irlandais, vous qui avez un titre

bien plus fort, vous ôtera-t-on votre part? Au lieu de jouir de l'abondance et du bonheur qui, là-bas, récompenseraient votre travail, vous forcera-t-on à rester ici dans la misère et la pauvreté?

Ces considérations me prouvent que la loi proposée serait **INJUSTE** et **INHUMAINE**.

Si cette loi n'est *ni nécessaire, ni praticable, ni politique, ni juste*, j'espère que le parlement n'accueillera jamais ce bill; il laissera les grands propriétaires chercher eux-mêmes un remède dans l'abaissement du fermage ou dans l'économie, et il laissera les libertés des Bretons et des Irlandais aussi étendues au moins qu'il les a trouvées.

Je suis, Monsieur, etc.

UN AMI DU PAUVRE.

DES VOYAGES ET DE L'EXPATRIATION PAR RAPPORT A LA RICHESSE NATIONALE.

(J.-B. Say)

Lorsqu'un voyageur étranger arrive en France et qu'il y dépense dix mille francs, il ne faut pas croire que la France gagne dix mille francs. Elle donne à l'étranger des produits pour la somme qu'elle reçoit de lui. Elle fait avec lui un échange qui peut être avantageux pour elle ; c'est un commerce où elle est payée comptant, où elle rentre plus promptement peut-être dans ses avances que de toute autre manière ; mais ce n'est rien autre chose qu'un commerce, même lorsqu'on lui donne de l'or.

On n'a pas jusqu'à présent considéré la chose sous ce point de vue. Partant toujours de ce principe que la seule valeur réelle est celle qui se montre sous la forme d'un métal, on voyait à l'arrivée d'un voyageur une valeur de dix mille francs apportée en or ou en argent, et l'on appelait cela un gain de dix mille francs ; comme si le tailleur qui habillait l'étranger, le bijoutier qui le décorait, le traiteur qui le nourrissait, ne lui fournissaient aucune valeur en échange de son argent, et faisaient un profit égal au montant de leurs mémoires (1).

(1) Le pays où l'étranger voyage est, relativement à lui, dans une situation favorable, et ce genre de commerce peut être regardé comme lucratif, parce que l'étranger, peu au fait de la langue et des valeurs, et souvent dominé par la vanité, paye, dans beaucoup de cas, les objets au delà de ce qu'ils valent ; parce que les spectacles, les curiosités dont il achète la vue, sont des frais déjà faits sans lui, et que n'augmente pas sa présence ; mais ces avantages, très réels, sont bornés ; il ne faut pas s'exagérer leur importance. (Note de J.-B. Say.)

L'avantage qu'un étranger procure est celui qu'on retire de toute espèce d'échange, c'est-à-dire de produire les valeurs qu'on reçoit en retour, par des procédés plus avantageux que si on les produisait directement. Il n'est point à dédaigner ; mais il est bon de le réduire à sa juste valeur, pour se préserver des folles profusions au prix desquelles on s'est imaginé qu'on devait l'acheter. Un des auteurs les plus vantés pour les matières commerciales dit que « les spectacles ne sauraient être trop « grands, trop magnifiques et trop multipliés ; que c'est « un commerce où la France reçoit toujours sans don- « ner » : ce qui est à peu près le contraire de la vérité ; car la France donne, c'est-à-dire perd la totalité des frais de spectacle, qui n'ont d'autre avantage que le plaisir qu'ils procurent, et qui ne fournissent, en remplacement des valeurs qu'ils consomment, aucune autre valeur. Ils peuvent être des choses fort agréables comme amusements, mais ce sont assurément des combinaisons fort ridicules comme calcul. Que penserait-on d'un marchand qui ouvrirait un bal dans sa boutique, payerait des bateleurs, et distribuerait des rafraîchissements, pour faire aller son commerce ?

D'ailleurs, est-il bien sûr qu'une fête, un spectacle, quelque magnifiques qu'on les suppose, amènent beaucoup d'étrangers du dehors ? Les étrangers ne sont-ils pas plutôt attirés, ou par le commerce, ou par de riches trésors d'antiquités, ou par de nombreux chefs-d'œuvre des arts qui ne se trouvent nulle part ailleurs, ou par un climat, des eaux singulièrement favorables à la santé, ou bien encore par le désir de visiter des lieux illustrés par de grands événements, et d'apprendre une langue fort répandue (1) ? Je serais assez tenté de croire que la

(1) De tels passages montrent ou plutôt achèvent de montrer combien il est faux que l'économie politique soit une science matérielle qui ne tienne aucun compte des valeurs morales (H. B.).

jouissance de quelques plaisirs futiles n'a jamais attiré de bien loin beaucoup de monde. Un spectacle, une fête, font faire quelques lieues, mais rarement font entreprendre un voyage. Il n'est pas vraisemblable que l'envie de voir l'Opéra de Paris soit le motif pour lequel tant d'Allemands, de Russes, d'Anglais, d'Italiens, viennent visiter en temps de paix cette grande capitale, qui, heureusement, a bien plus de justes droits à la curiosité générale. Les Espagnols regardent leurs combats de taureaux comme excessivement curieux ; cependant je ne pense pas que beaucoup de Français aient fait le voyage de Madrid pour en avoir le divertissement. Ces sortes de jeux sont fréquentés par les étrangers qui sont attirés dans le pays pour d'autres causes, mais ce n'est pas celle-là qui détermine leur déplacement.

Les fêtes si vantées de Louis XIV avaient un effet encore plus fâcheux. Ce n'était pas l'argent des étrangers qu'elles faisaient dépenser, c'était celui des Français qui arrivaient des provinces pour dissiper, en quelques jours, ce qui aurait pu faire subsister leur famille pendant une année. De sorte que les Français y perdaient ce qui y était dépensé par les mains du roi, et dont la valeur avait été levée par la voie des contributions, et ce qui y était dépensé par les mains des particuliers. On y perdait le *principal* des choses consommées, pour faire gagner à quelques marchands leurs *profits* sur ce principal ; profits qu'ils auraient faits tout de même, en donnant un cours plus utile à leurs capitaux et à leur industrie.

Une acquisition vraiment profitable pour une nation, c'est celle d'un étranger qui vient s'y fixer en apportant avec lui sa fortune. Il lui procure à la fois deux sources de richesses : de l'industrie et des capitaux. Cela vaut des champs ajoutés à son territoire ; sans parler d'un accroissement de population précieux quand il apporte en même temps de l'affection et des vertus. « A l'avène-

« ment de Frédéric-Guillaume à la régence, dit le roi
 « de Prusse dans son *Histoire de Brandebourg* (1), on ne
 « faisait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni
 « aucune étoffe de laine. L'industrie des Français nous
 « enrichit de toutes ces manufactures. Ils établirent des
 « fabriques de draps, d'étamines, de petites étoffes, de
 « bonnets, de bas tissés au métier ; des chapeaux de cas-
 « tor, de poil de lapin et de lièvre ; des teintures de toute
 « espèce. Quelques-uns de ces réfugiés se firent mar-
 « chands, et débitèrent en détail l'industrie des autres.
 « Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers,
 « des sculpteurs ; et les Français qui s'établirent dans le
 « pays y cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits
 « excellents dans des contrées sablonneuses, qui, par
 « leurs soins, devinrent des potagers admirables. »

Mais si l'expatriation accompagnée d'industrie, de capi-
 taux et d'affection, est un pur gain pour la patrie adop-
 tive, nulle perte n'est plus fâcheuse pour la patrie aban-
 donnée. La reine Christine de Suède avait bien raison
 de dire, à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes,
 que Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec son bras
 droit.

Et qu'on ne croie pas que des lois coercitives puissent
 prévenir ce malheur. On ne retient point un concitoyen
 par force, à moins de le mettre en prison, ni sa fortune,
 à moins de la confisquer. Sans parler de la fraude qu'il
 est souvent impossible d'empêcher, ne peut-il pas conver-
 tir ses propriétés en marchandises dont la sortie est tolé-
 rée, encouragée, et les adresser ou les faire adresser au
 dehors ? Cette exportation n'est-elle pas une perte réelle
 de valeur ? Quel moyen un gouvernement a-t-il pour de-
 viner qu'elle n'entraînera point de retour (2) ?

(1) Tome II, page 311.

(2) Lorsqu'en 1790, on rembourssa en papier-monnaie les titulaires de
 tous les offices supprimés par le nouveau gouvernement de France,

La meilleure manière de retenir les hommes et de les attirer, c'est d'être juste et bon envers eux, et d'assurer à tous la jouissance des droits qu'ils regardent comme les plus précieux : la libre disposition de leurs personnes et de leurs biens, la faculté d'exercer leur industrie, d'aller, de venir, de rester, de parler, de lire et d'écrire avec une entière sûreté (1).

presque tous ces titulaires échangèrent leurs assignats contre des métaux précieux, ou d'autres marchandises d'une valeur réelle, qu'ils emportèrent ou firent passer à l'étranger. La perte qui en résulta pour la France fut presque aussi grande que si on les eût remboursés en valeurs effectives, parce que le signe n'avait pas encore subi une grande dépréciation. Il est impossible, même lorsqu'un citoyen n'émigre pas, d'empêcher l'extraction de sa fortune, s'il est bien décidé à la passer à l'étranger. (Note de J.-B. Say.)

(1) Toutes ces réflexions sont marquées au coin d'un parfait bon sens. Les raisonnements de J.-B. Say sur les fêtes sont *économiquement* irréfutables. Mais on peut justifier les fêtes, quand elles ne sont pas portées jusqu'à l'abus, par d'autres motifs qui ne sont pas sans rapport indirect avec la richesse d'un pays. Voir sur toutes ces questions envisagées théoriquement et historiquement notre *Histoire du luxe privé et public*. (Librairie Hachette.) (H. B.).

DES CONSOMMATIONS PRIVÉES, DE LEURS MOTIFS ET DE LEURS RÉSULTATS (1).

(J.-B. Say)

Les consommations privées, par opposition aux consommations publiques, sont celles qui se font pour satisfaire aux besoins des particuliers et des familles. Ces besoins ont principalement rapport à leur nourriture, à leur vêtement, à leur logement, à leurs plaisirs. Les revenus de chacun, soit qu'ils viennent de ses talents industriels, ou de ses capitaux, ou de ses terres, pourvoient aux diverses consommations qu'exige la satisfaction de ces besoins. La famille accroît ses richesses, ou les perd, ou reste stationnaire, suivant que ses consommations restent en arrière de ses revenus, ou les surpassent, ou les égalent. La somme de toutes les consommations privées, jointe à celles que fait le gouvernement pour le service de l'État, forme la consommation générale de la nation.

De ce que chaque famille, de même que la nation prise en masse, peut, sans s'appauvrir, consommer la totalité de ses revenus, il ne s'ensuit pas qu'elle doive le faire. La prévoyance prescrit de faire la part des événements. Qui peut répondre de conserver toujours sa fortune tout entière? Quelle est la fortune qui ne dépende en rien de l'injustice, de la mauvaise foi ou de la violence des hommes? N'y a-t-il jamais eu de terres confis-

(1) Ce morceau de J.-B. Say forme à lui seul un véritable *traité* sur un des sujets les plus importants de l'économie politique et *domestique* et ne saurait être trop médité et mis à profit (H. B.).

quées? Aucun vaisseau n'a-t-il jamais fait naufrage? Peut-on répondre de n'avoir point de procès, ou peut-on répondre de les gagner toujours? Aucun riche négociant n'a-t-il jamais été victime d'une faillite ou d'une fausse spéculation? Si chaque année on dépense tout son revenu, le fonds peut décroître sans cesse; il le doit même, suivant toutes les probabilités.

Mais, dût-il rester toujours le même, suffit-il de l'entretenir? Une fortune, fût-elle considérable, demeure-t-elle considérable, lorsqu'elle vient à être partagée entre plusieurs enfants? Et quand même elle ne devrait pas être partagée, quel mal y a-t-il à l'augmenter, pourvu que ce soit par de bonnes voies? N'est-ce pas le désir qu'ont les particuliers d'ajouter à leur bien-être, qui, en augmentant les capitaux par l'épargne, favorise l'industrie, rend les nations opulentes et civilisées? Si nos pères n'avaient pas eu ce désir, nous serions sauvages. Nous ne savons pas encore bien à quel point on peut être civilisé par les progrès de l'opulence. Il ne me semble pas du tout prouvé qu'il faille nécessairement que les neuf dixièmes des habitants de la plupart des pays de l'Europe croupissent dans un état voisin de la barbarie, ainsi qu'il est de fait encore à présent.

L'économie privée nous enseigne à régler convenablement les consommations de la famille, c'est-à-dire à comparer judicieusement, en toute occasion, le sacrifice de la valeur consommée avec la satisfaction qu'en retire la famille. Chaque homme en particulier est seul capable d'apprécier ce sacrifice et cette satisfaction avec justesse; car tout est relatif à sa fortune, au rang qu'il occupe dans la société, à ses besoins, à ceux de sa famille, et même à ses goûts personnels. Une consommation trop réservée le prive des douceurs dont la fortune lui permet de jouir; une consommation déréglée le prive des ressources que la prudence lui conseille de se ménager.

Les consommations des particuliers sont perpétuelle-

ment en rapport avec le caractère et les passions des hommes. Les plus nobles, les plus vils penchants y influent tour à tour ; elles sont excitées par l'amour des plaisirs sensuels, par la vanité, la générosité, la vengeance, la cupidité elle-même. Elles sont réprimées par une sage prévoyance, par des craintes chimériques, par la défiance, par l'égoïsme. De ces affections différentes, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui prédominent et qui dirigent les particuliers dans l'usage qu'ils font des richesses. La ligne tracée par la sagesse est ici, comme dans tout le reste, la plus difficile à suivre. Leur faiblesse dévie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et les précipite trop souvent dans l'excès.

Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en épuisant ses moyens ; l'avarice en se défendant d'y toucher. La prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs ; toutefois elle est, plus que l'avarice, fatale à la société ; elle dissipe, elle ôte à l'industrie les capitaux qui la maintiennent ; en détruisant un des grands agents de la production, elle met les autres dans l'impossibilité de se développer. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent beaucoup, s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à nous procurer des plaisirs. L'argent est bon encore à être occupé reproductivement ; il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très grand bien ; et toutes les fois qu'un fonds placé se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui mange une partie de son fonds prive en même temps un homme industriel de ses profits.

L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de l'exposer, à la vérité ne favorise pas l'industrie, mais du moins il ne lui ravit aucun de ses moyens; ce trésor amassé l'a été aux dépens de ses propres jouissances, et non, comme le vulgaire est porté à l'imaginer, aux dépens du public; il n'a pas été retiré d'un emploi productif; et à la mort de l'avare, du moins, il se place et court animer l'industrie, s'il n'est pas dissipé par ses successeurs, ou s'il n'a pas été tellement caché qu'on ne puisse le découvrir.

Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les lésineries de l'avare. Il n'y a aucun mérite à consommer tout ce qu'on peut, et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes, et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. Ce qui doit caractériser les procédés de toute créature douée de prévoyance et de raison, c'est, dans chaque circonstance, de ne faire aucune consommation sans un but raisonnable : tel est le conseil que donne l'économie.

L'économie est le jugement appliqué aux consommations. Elle connaît ses ressources et le meilleur emploi qu'on en peut faire. L'économie n'a point de principes absolus : elle est toujours relative à la fortune, à la situation, aux besoins du consommateur. Telle dépense conseillée par une sage économie dans une fortune médiocre, serait une mesquinerie pour un riche et une prodigalité pour un ménage indigent. Il faut, dans la maladie, s'accorder des douceurs qu'on se refuserait en état de santé. Un bienfait qui mérite la plus haute louange, lorsqu'il est pris sur les jouissances personnelles du bienfaiteur, est digne de mépris, s'il n'est accordé qu'aux dépens de la subsistance de ses enfants.

L'économie s'éloigne autant de l'avarice que de la pro-

digalité. L'avarice entasse, non pour consommer, non pour reproduire, mais pour entasser; c'est un instinct, un besoin machinal et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire, tandis que l'avarice se refuse le nécessaire, afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter de l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore; l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présents, avec ses besoins futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis; à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. L'économie ne veut rien consommer en vain; l'avarice ne veut rien consommer du tout. La première est l'effet d'un calcul louable, en ce qu'il offre seul les moyens de s'acquitter de ses devoirs et d'être généreux sans être injuste. L'avarice est une passion vile, par la raison qu'elle se considère exclusivement et sacrifie tout à elle.

On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison; elle suppose la force et l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en heureuses conséquences. C'est elle qui dans les familles prépare la bonne éducation physique et morale des enfants, de même que le soin des vieillards; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être longtemps, qu'on peut l'être avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement; à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent; à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. Sou-

vent on voit le prodigue obligé d'implorer le secours des gens qu'il a comblés de profusions ; il semble qu'il ne donne qu'à charge de revanche, tandis qu'une personne économe donne toujours gratuitement, parce qu'elle ne donne que des biens dont elle peut disposer sans se mettre dans la gêne. Elle est riche avec une fortune médiocre, au lieu que l'avare et le prodigue sont pauvres avec de grands biens.

Le désordre exclut l'économie. Il marche au hasard, un bandeau sur les yeux, au travers des richesses ; tantôt il a sous la main ce qu'il désire le plus, et s'en passe faute de l'apercevoir ; tantôt il saisit et dévore ce qui lui importe de conserver. Il est perpétuellement dominé par les événements ; ou il ne les prévoit pas, ou il n'est pas libre de s'y soustraire. Jamais il ne sait où il est, ni quel parti il faut prendre.

Une maison où l'ordre ne règne pas devient la proie de tout le monde ; elle se ruine, même avec des agents fidèles ; elle se ruine, même avec de la parcimonie. Elle est exposée à une foule de petites pertes qui se renouvellent à chaque instant sous toutes les formes, et pour les causes les plus méprisables (1).

(1) Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour qui donnait sur les champs se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte ; mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante ; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour, un jeune et beau porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne ; le jardinier, la cuisinière, la fille de basse-cour, sortirent chacun de leur côté en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et, en sautant un fossé pour lui barrer un passage, se fit une dangereuse foulure, qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher ; et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien vingt écus ; le

Parmi les motifs qui déterminent le plus de consommations privées, il faut ranger le luxe, qui a fourni matière à tant de déclamations, et dont je pourrais peut-être me dispenser de parler, si tout le monde voulait prendre la peine de faire l'application des principes établis dans cet ouvrage, et s'il n'était pas toujours utile de mettre des raisons à la place des déclamations.

On l'a défini l'*usage du superflu* (1). J'avoue que je sais pas distinguer le *superflu* du *nécessaire*. De même que les couleurs de l'arc-en-ciel, ils se lient et se fondent l'un dans l'autre par des nuances imperceptibles. Les goûts, l'éducation, les tempéraments, les santés, établissent des différences infinies entre tous les degrés d'utilité et de besoins, et il est impossible de se servir, dans un sens absolu, de deux mots qui ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative.

Le nécessaire et le superflu varient même selon les différents états où se trouve la société. Ainsi, quoiqu'à la rigueur un homme pût vivre en n'ayant que des racines pour se nourrir, une peau pour se vêtir et une hutte pour s'abriter, néanmoins, dans l'état actuel de nos sociétés, on ne peut pas, dans nos climats, considérer comme des superfluités du pain et de la viande, un habit d'étoffe de laine et le logement dans une maison. Par la même raison, le nécessaire et le superflu varient selon la fortune des

linge et le poulain en valaient bien autant : voilà donc, en peu d'instants, faute d'une fermeture de quelques sous, une perte de quarante écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler ni des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvénients étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes ; cependant, quand on saura que le défaut de soin renouvelait de pareils accidents tous les jours, et qu'il entraîna finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

(Note de J.-B. Say.)

(1) Stewart, *Économie politique*. Le même auteur dit, dans un autre endroit, que *les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre*. (Note de J.-B. Say.)

particuliers ; ce qui est nécessaire dans une ville et dans une certaine profession, serait du superflu à la campagne et dans une position différente. On ne peut donc pas tracer la ligne qui sépare le superflu du nécessaire. Smith, qui la place un peu plus haut que Stewart, puisqu'il appelle choses nécessaires (*necessities*), non seulement ce que la nature, mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple, Smith, dis-je, a eu tort de la fixer. Cette ligne est mobile de sa nature.

On peut dire en général que le luxe est l'usage des choses chères ; et ce mot *cher*, dont le sens est relatif, convient assez dans la définition d'un mot dont le sens est relatif aussi. Le mot *luxe* en français reveille en même temps plutôt l'idée de l'ostentation que celle de la sensualité (1) ; le *luxe des habits* n'indique pas que les habits sont plus commodes pour ceux qui les portent, mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent. Le *luxe de la table* rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas que les mets délicats d'un épicurien (2).

Sous ce point de vue, le luxe a principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale ; et les objets de luxe sont les choses qu'on n'emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur agrément, mais seulement pour éblouir les regards et pour agir sur l'opinion des autres hommes. Le luxe est de l'*ostentation*, mais l'os-

(1) Les Anglais n'ont qu'un seul mot (*luxury*) pour exprimer ce que nous appelons *luxe* et *luxure*. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'idée de sensualité qu'ils attachent plus que nous aux choses de luxe.

(2) Ces vues sur le luxe sont fort judicieuses et condamnent ce mauvais luxe qui trouve encore des apologistes. On voit néanmoins Franklin, dans un morceau que nous donnons, prendre cette expression dans un sens plus favorable. Nous renvoyons pour l'examen de ces points de vue à notre *Histoire du luxe privé et public* (H. B.).

tentation s'étend à tous les avantages dont on cherche à se parer ; on est vertueux par ostentation ; on ne l'est jamais par luxe. Le luxe suppose de la dépense, et si l'on dit le *luxe de l'esprit*, c'est par extension, et en supposant qu'on se met en dépense d'esprit quand on prodigue les traits que l'esprit fournit ordinairement, et que le goût veut qu'on ménage.

Quoique ce que nous entendons par luxe ait principalement l'ostentation pour motif, néanmoins les recherches d'une sensualité extrême peuvent lui être assimilées ; elles ne peuvent pas se mieux justifier, et l'effet en est exactement le même ; c'est une consommation considérable, propre à satisfaire de grands besoins, et consacrée à de vaines jouissances. Mais je ne saurais nommer objet de luxe ce qu'un homme éclairé et sage, habitant un pays policé, désirerait pour sa table, s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement, s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité bien entendue et convenable à sa fortune, mais ce n'est pas du luxe.

L'idée du luxe ainsi déterminée, on peut dès à présent découvrir quels sont ses effets sur l'économie des nations.

La consommation improductive embrasse la satisfaction de besoins très réels. Sous ce rapport, elle peut balancer le mal qui résulte toujours d'une destruction de valeurs ; mais qui balancera le mal d'une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel ? d'une dépense qui n'a pour objet que cette dépense même ? d'une destruction de valeur qui ne se propose d'autre but que cette destruction ?

Elle procure, dites-vous, des bénéfices aux producteurs des objets consommés.

Mais la dépense qui ne se fait pas pour de vaines consommations se fait toujours ; car l'argent qu'on refuse de répandre pour des objets de luxe, on ne le jette pas dans

la rivière. Il s'emploie, soit à des consommations mieux entendues, soit à la reproduction. De toutes manières, à moins de l'enfouir, on consomme ou l'on fait consommer tout son revenu ; de toutes manières, l'encouragement donné aux producteurs par la consommation est égal à la somme des revenus. D'où il suit :

1° Que l'encouragement donné à un genre de production par les dépenses fastueuses est nécessairement ravi à un autre genre de production ;

2° Que l'encouragement qui résulte de cette dépense ne peut s'accroître que dans le cas seulement où le revenu des consommateurs s'augmente ; or on sait qu'il ne s'augmente pas par des dépenses de luxe, mais par des dépenses reproductives.

Dans quelle erreur ne sont donc pas tombés ceux qui, voyant que la production égale toujours la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit), ont pris l'effet pour la cause, ont posé en principe que la seule consommation improductive provoquait la reproduction, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen était celui qui dépensait le plus !

Les partisans de deux systèmes opposés, celui des économistes et celui du commerce exclusif ou de la balance du commerce, ont fait de cette maxime un article fondamental de leur foi. Les manufacturiers, les marchands, qui n'ont en vue que la vente actuelle de leurs produits, sans rechercher les causes qui leur en auraient fait vendre davantage, ont appuyé une maxime en apparence si conforme à leurs intérêts ; les poètes, toujours un peu séduits par les apparences, et ne se croyant pas obligés d'être plus savants que les hommes d'État, ont célébré le luxe sur tous les tons (1), et les riches se sont empressés d'a-

(1) Tous les sujets ne sont pas également favorables aux effets de la poésie ; mais les erreurs n'ont, à cet égard, aucun privilège. Les vers

adopter un système qui représente leur ostentation comme une vertu, et leurs jouissances comme des bienfaits (1).

Mais les progrès de l'économie politique, en faisant connaître les véritables sources de la richesse, les moyens de la production et les résultats de la consommation, feront tomber pour jamais ce prestige. La vanité pourra se glorifier de ses vaines dépenses ; elle sera le mépris du sage à cause de ses conséquences, comme elle l'était déjà par ses motifs.

Ce que le raisonnement démontre est confirmé par l'expérience. La misère marche toujours à la suite du luxe. Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, en maîtresses, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtements chauds, des

où Voltaire parle du système du monde et des découvertes de Newton sur la lumière, sont d'une exactitude rigoureuse aux yeux des savants, et ne sont pas moins beaux que ceux de Lucrece sur les rêveries d'Épicure. Plus avancé en économie politique, Voltaire n'eût pas dit :

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand État, s'il en perd un petit.
Cette splendeur, cette pompe mondaine,
D'un règne heureux est la marque certaine.
Le riche est né pour beaucoup dépenser...

Défense du Mondain... 1737.

Plus les sciences se répandent, plus les littérateurs sont obligés de s'instruire au moins de leurs principes généraux ; et plus leurs pensées se rapprochent de la vérité, plus elles brillent d'un éclat durable.

(1)

La république a bien affaire
De gens qui ne dépensent rien !
Je ne sais d'homme nécessaire
Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.

LA FONTAINE, *l'Avantage de la Science*, fable XIX, liv. VIII.

J.-B. Say comment, en citant ces vers comme l'opinion de La Fontaine, une distraction que nombre d'économistes ont reproduite en se reportant à ce passage. Bien loin de là : La Fontaine cite en s'en moquant le dire d'un riche ignorant, dont il traite le propos d'*impertinent* (H. B.).

« Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim. » MONTESQUIEU, *Esprit des Loix*, liv. VII, ch. iv. (Note de J.-B. Say.)

mets nourrissants, des meubles commodes à une foule de gens laborieux condamnés par lui à demeurer oisifs et misérables. Alors le riche a des boucles d'or, et le pauvre manque de souliers ; le riche est habillé de velours, et le pauvre n'a pas de chemise.

Telle est la force des choses, que la magnificence a beau vouloir éloigner de ses regards la pauvreté, la pauvreté la suit opiniâtrément, comme pour lui reprocher ses excès. C'est ce qu'on observait à Versailles, à Rome, à Madrid, dans toutes les cours ; c'est ce dont la France a offert en dernier lieu un triste exemple, à la suite d'une administration dissipatrice et fastueuse, comme s'il avait fallu que des principes aussi incontestables dussent recevoir cette terrible confirmation (1).

(1) D'autres considérations encore concourent à expliquer l'atmosphère de misère qui environne les cours. C'est là que s'opère en grand la plus rapide des consommations, celle des services personnels, lesquels sont consommés aussitôt que produits. Sous cette dénomination, il faut comprendre le service des militaires, des domestiques, des fonctionnaires utiles ou inutiles, des commis, des gens de loi, des ecclésiastiques, gens de robe, acteurs, musiciens, bouffons de société, et de tout ce qui entoure le centre d'un grand pouvoir administratif ou judiciaire, militaire ou religieux. Les produits matériels eux-mêmes y semblent plus voués qu'ailleurs à la destruction. Les mets fins, les étoffes magnifiques, les ouvrages de mode, viennent à l'envi s'y engloutir ; rien, ou presque rien, n'en sort.

Encore si les valeurs considérables qui, nées sur toute la surface industrielle d'un vaste territoire, vont se consommer dans les cours, s'y répartissaient avec une sorte d'équité, elles pourraient suffire à l'aisance de tout ce qui les environne. De tels gouffres seraient toujours funestes, puisqu'ils absorbent les valeurs et n'en donnent point en retour ; néanmoins, dans le lieu même de la résidence, tout le monde pourrait être assez bien pourvu. Mais on sait que c'est là, moins que partout ailleurs, que les richesses se distribuent avec équité. Un prince ou bien un favori, ou une maîtresse, ou un grand déprédateur, en retirent la principale part ; les fainéants subalternes n'en reçoivent que ce que la générosité ou le caprice des grands daigne leur abandonner.

S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leurs terres, c'est en y faisant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses ; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de culture.

(Note de J.-B. Say.)

Les gens qui ne sont pas habitués à voir les réalités au travers des apparences, sont quelquefois séduits par l'attrait et le fracas d'un luxe brillant. Ils croient à la prospérité dès l'instant où ils voient de la dépense. Qu'ils ne s'y trompent pas ; un pays qui décline offre pendant quelque temps l'image de l'opulence ; ainsi fait la maison d'un dissipateur qui se ruine. Mais cet éclat factice n'est pas durable ; et comme il tarit les sources de la reproduction, il est infailliblement suivi d'un état de gêne, de marasme politique, dont on ne se guérit que par degrés et par des moyens contraires à ceux qui ont amené le dépérissement.

Il est fâcheux que les mœurs, que les habitudes funestes du pays auquel on est attaché par la naissance, par la fortune, par les affections, soumettent à leur influence jusqu'aux personnes les plus sages, les mieux en état d'en apprécier le danger et d'en prévoir les tristes conséquences. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez indépendante, pour pouvoir n'agir que d'après leurs principes, et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. La plupart suivent, malgré eux, la foule insensée qui, faute de réflexion, ne s'aperçoit pas qu'une fois que les besoins ordinaires de la vie sont satisfaits, le bonheur ne se rencontre pas dans les vaines jouissances du luxe, mais dans l'exercice modéré de nos facultés physiques et morales.

Les personnes qui, par un grand pouvoir ou de grands talents, cherchent à répandre le goût du luxe, conspirent donc contre le bonheur des nations. Si quelque habitude mérite d'être encouragée dans les monarchies comme dans les républiques, dans les grands États comme dans les petits, c'est uniquement l'économie. Mais a-t-elle besoin d'encouragement ? ne suffit-il pas de respecter inviolablement toutes les épargnes et leurs emplois, c'est-à-dire l'entier développement de toute industrie qui n'est pas

criminelle ? Quand on ne déprave pas les nations par de mauvais exemples et de mauvaises institutions, et quand on permet qu'elles s'éclaircissent sur leurs vrais intérêts, elles se conduisent bien. Les extravagances sont individuelles.

En excitant les hommes à dépenser, dit-on, on les excite à produire ; il faut bien qu'ils gagnent de quoi soutenir leurs dépenses. — Pour raisonner ainsi, il faut commencer par supposer qu'il dépend des hommes de produire comme de consommer, et qu'il est aussi facile d'augmenter ses revenus que de les manger. Mais quand cela serait, quand il serait vrai de plus que le besoin de la dépense donnât l'amour du travail (ce qui n'est guère conforme à l'expérience), on ne pourrait encore augmenter la production qu'au moyen d'une augmentation de capitaux, qui sont un des éléments nécessaires de la production ; or, les capitaux ne peuvent s'accroître que par l'épargne, et quelle épargne peut-on attendre de ceux qui ne sont excités à produire que par l'envie de jouir ?

D'ailleurs, quand l'amour du faste inspire le désir de gagner, les ressources lentes et bornées de la production véritable suffisent-elles à l'avidité de ses besoins ? Ne compte-t-il pas plutôt sur les profits rapides et honteux de l'intrigue, industrie ruineuse pour les nations, en ce qu'elle ne produit pas, mais seulement entre en partage des produits des autres ? Dès lors, le fripon développe toutes les ressources de son méprisable génie ; le chicaneur spéculé sur l'obscurité des lois, l'homme au pouvoir vend à la sottise et à l'improbité la protection qu'il doit gratuitement au mérite et au bon droit. « J'ai vu dans un « souper, dit Pline, Paulina, couverte d'un tissu de perles « et d'émeraudes qui valait quarante millions de ses- « terces, ce qu'elle pouvait prouver, disait-elle, par ses « registres ; elle le devait aux rapines de ses ancêtres. C'é- « tait, ajoute l'auteur romain, pour que sa petite-fille « parût dans un festin chargée de pierreries, que Lollius

« consentit à répandre la désolation dans plusieurs provinces, à être diffamé dans tout l'Orient, à perdre l'amitié du fils d'Auguste, et finalement à mourir par le poison. »

Telle est l'industrie qu'inspire le goût de la dépense.

Que si l'on prétendait que le système qui encourage les prodigalités, ne favorisant que celles des riches, a du moins le bon effet de diminuer l'inégalité des fortunes, il me serait facile de prouver que la profusion des gens riches entraîne celle des classes moyennes et des classes pauvres, et ce sont elles qui ont le plus promptement atteint les bornes de leur revenu ; de telle sorte que la profusion générale augmente plutôt qu'elle ne réduit l'inégalité des fortunes. De plus, la prodigalité des riches est toujours précédée ou suivie de celle des gouvernements, et celle des gouvernements ne sait puiser que dans les impôts, toujours plus pesants pour les petits revenus que pour les gros (1).

On a quelquefois tenté de réprimer par des lois somptuaires une vanité insultante et des dépenses ruineuses. Ces lois ont rarement atteint le but qu'elles se proposaient. Quand les mœurs étaient dépravées, on savait les éluder ; elles étaient inutiles dans le cas contraire, et de plus elles portaient atteinte à la propriété. Les fautes des particuliers portent leur châtement avec elles, et c'est

(1) J'ai entendu faire en faveur du luxe ce raisonnement, car quels raisonnements ne fait-on pas ? *Le luxe, en consommant des superfluités, ne détruit que des choses de peu d'utilité réelle et fait, par conséquent, peu de tort à la société.* Voici la réponse à ce paradoxe : La valeur de la chose consommée par luxe a dû être réduite par la concurrence des producteurs au niveau de ses frais de production, où sont compris les profits des producteurs. En consommant des objets de luxe, on consomme des loyers de terre, de capitaux, un travail industriel, des valeurs réelles, en un mot, qui auraient été consacrées à des produits d'une utilité réelle, si la demande s'était portée sur ces derniers. Les productions s'accoutument aux goûts des consommateurs.

(Note de J.-B. Say.)

folie que de vouloir opérer par les lois ce qu'on obtient infailliblement de la force des choses (1).

Après avoir fait l'apologie du luxe, on s'est quelquefois avisé de faire aussi celle de la misère; on a dit que si les indigents n'étaient pas poursuivis par le besoin, ils ne voudraient pas travailler; ce qui priverait les riches et la société en général de l'industrie du pauvre.

Cette maxime est heureusement aussi fausse dans son principe qu'elle est barbare dans ses conséquences. Si le dénuement était un motif pour être laborieux, le sauvage serait le plus laborieux des hommes, car il en est le plus dénué. On sait néanmoins quelle est son indolence, et qu'on a fait mourir de chagrin tous les sauvages qu'on a voulu occuper. Dans notre Europe, les ouvriers les plus paresseux sont ceux qui se rapprochent le plus des habitudes du sauvage; la quantité d'ouvrage exécuté par un manœuvre grossier d'un canton misérable n'est pas comparable à la quantité d'ouvrage exécuté par un ouvrier aisé de Paris ou de Londres. Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits. L'homme qui est vêtu d'une veste veut avoir un habit; celui qui a un habit veut avoir une redingote. L'ouvrier qui a une chambre pour se loger, en désire une seconde; celui qui a deux chemises ambitionne d'en avoir une douzaine, afin de pouvoir changer de linge plus souvent; celui qui n'en a jamais eu, ne songe seulement pas à s'en procurer. Ce n'est jamais

(1) Charles Comte, dans son *Traité de Législation* (tome I, p. 455), ouvrage qui décèle une profonde connaissance de l'économie des sociétés et des motifs qui agissent sur l'esprit des hommes, remarque que les règlements qui avaient pour objet de restreindre les dépenses des particuliers, sont abandonnés dans tous les États de l'Europe, et que nous n'avons aucun sujet de le regretter. « Aujourd'hui, dit-il, « chacun peut jouir et disposer de ses propriétés de la manière la plus absolue; et la faculté qu'a toute personne de dissiper sa fortune en folles dépenses n'a pas plus ruiné les nations européennes, que la faculté qu'ont les parents chinois d'exposer leurs enfants n'a dépeuplé la Chine. »

(Note de J.-B. Say.)

parce qu'on a gagné qu'on refuse de gagner encore.

L'aisance des classes inférieures n'est donc point incompatible, ainsi qu'on l'a trop répété, avec l'existence du corps social. Un cordonnier peut faire des souliers aussi bien dans une chambre chauffée, vêtu d'un bon habit, lorsqu'il est bien nourri et qu'il nourrit bien ses enfants, que lorsqu'il travaille transi de froid, dans une échoppe, au coin d'une rue. On ne travaille pas moins bien ni plus mal, quand on jouit des commodités raisonnables de la vie.

Que les riches quittent donc cette puérile crainte d'être moins bien servis, si le pauvre acquiert de l'aisance. L'expérience comme le raisonnement montre, au contraire, que c'est dans les pays les plus riches, les plus généralement riches, qu'on trouve plus facilement à satisfaire ses goûts les plus délicats.

ÉPARGNE ET LUXE.

(**Frédéric Bastiat**)

Ce n'est pas seulement en matière de dépenses publiques que *ce qu'on voit* éclipse *ce qu'on ne voit pas*. En laissant dans l'ombre la moitié de l'économie politique, ce phénomène induit à une fausse morale. Il porte les nations à considérer comme antagoniques leurs intérêts moraux et leurs intérêts matériels. Quoi de plus décourageant et de plus triste ? Voyez :

Il n'y a pas de père de famille qui ne se fasse un devoir d'enseigner à ses enfants l'ordre, l'arrangement, l'esprit de conservation, l'économie, la modération dans les dépenses.

Il n'y a pas de religion qui ne tonne contre le faste et le luxe. C'est fort bien ; mais, d'un autre côté, quoi de plus populaire que ces sentences :

« Thésauriser, c'est dessécher les veines du peuple ».

« Le Luxe des grands fait l'aisance des petits ».

« Les prodigues se ruinent, mais ils enrichissent l'État ».

« C'est sur le superflu du riche que germe le pain du pauvre ».

Voilà, certes, entre l'idée morale et l'idée sociale, une flagrante contradiction. Que d'esprits éminents, après avoir constaté le conflit, reposent en paix ! C'est ce que je n'ai jamais pu comprendre ; car il me semble qu'on ne peut rien éprouver de plus douloureux que d'apercevoir deux tendances opposées dans l'humanité. Quoi ! elle arrive à la dégradation par l'une comme par l'autre extrémité ! Économe, elle tombe dans la misère ; prodigue, elle s'abîme dans la déchéance morale !

Heureusement que les maximes vulgaires montrent sous un faux jour l'Épargne et le Luxe, ne tenant compte que de ces conséquences immédiates *qu'on voit*, et non des effets ultérieurs *qu'on ne voit pas*. Essayons de rectifier cette vue incomplète.

Mondor et son frère Ariste, ayant partagé l'héritage paternel, ont chacun cinquante mille francs de rente. Mondor pratique la philanthropie à la mode. C'est ce qu'on nomme un bourreau d'argent. Il renouvelle son mobilier plusieurs fois par an, change ses équipages tous les mois; on cite les ingénieux procédés auxquels il a recours pour en avoir plus tôt fini; bref, il fait pâlir les viveurs de Balzac et d'Alexandre Dumas.

Aussi, il faut entendre le concert d'éloges qui toujours l'environne! « Parlez-nous de Mondor! vive Mondor! C'est le bienfaiteur de l'ouvrier; c'est la Providence du peuple. A la vérité, il se vautre dans l'orgie, il éclabousse les passants; sa dignité et la dignité humaine en souffrent quelque peu... Mais, bah! s'il ne se rend pas utile par lui-même, il se rend utile par sa fortune. Il fait circuler l'argent; sa cour ne désemplit pas de fournisseurs qui se retirent toujours satisfaits. Ne dit-on pas que si l'or est rond, c'est pour qu'il roule? »

Ariste a adopté un plan de vie bien différent. S'il n'est pas un égoïste, il est au moins un *individualiste*, car il raisonne ses dépenses, ne recherche que des jouissances modérées et raisonnables, songe à l'avenir de ses enfants et, pour lâcher le mot, il *économise*.

Et il faut entendre ce que dit de lui le vulgaire!

« A quoi est bon ce mauvais riche, ce fesse-mathieu? Sans doute il y a quelque chose d'imposant et de touchant dans la simplicité de sa vie; il est d'ailleurs humain, bien-faisant, généreux, mais il *calcule*. Il ne mange pas tous ses revenus. Son hôtel n'est pas sans cesse resplendissant et tourbillonnant. Quelle reconnaissance s'acquiert-il parmi

les tapissiers, les carrossiers, les maquignons et les confiseurs? »

Ces jugements funestes à la morale sont fondés sur ce qu'il y a une chose qui frappe les yeux : la dépense du prodigue ; et une autre qui s'y dérobe : la dépense égale et même supérieure de l'économe.

Mais les choses ont été si admirablement arrangées par le divin inventeur de l'ordre social, qu'en ceci comme en tout, l'économie politique et la morale, loin de se heurter, concordent, et que la sagesse d'Ariste est non seulement plus digne, mais encore plus *profitable* que la folie de Mondor.

Et quand je dis plus profitable, je n'entends pas dire seulement profitable à Ariste, ou même à la société en général, mais plus profitable aux ouvriers actuels, à l'industrie du jour.

Pour le prouver, il suffit de mettre sous l'œil de l'esprit ces conséquences cachées des actions humaines que l'œil du corps ne voit pas.

Oui, la prodigalité de Mondor a des effets visibles à tous les regards : chacun peut voir ses berlines, ses landaus, ses phaétons, les mignardes peintures de ses plafonds, ses riches tapis, l'éclat qui jaillit de son hôtel. Chacun sait que ses *purs-sangs* courent sur le turf. Les dîners qu'il donne à l'hôtel de Paris arrêtent la foule sur le boulevard, et l'on se dit : Voilà un brave homme, qui, loin de rien réserver de ses revenus, ébrèche probablement son capital. — *C'est ce qu'on voit.*

Il n'est pas aussi aisé de voir, au point de vue de l'intérêt des travailleurs, ce que deviennent les revenus d'Ariste. Suivons-les à la trace, cependant, et nous nous assurerons que tous, *jusqu'à la dernière obole*, vont faire travailler des ouvriers, aussi certainement que les revenus de Mondor. Il n'y a que cette différence : la folle dépense de Mondor est condamnée à décroître sans cesse et à

rencontrer un terme nécessaire ; la sage dépense d'Ariste ira grossissant d'année en année.

Et s'il en est ainsi, certes, l'intérêt public se trouve d'accord avec la morale.

Ariste dépense, pour lui et sa maison, vingt mille francs par an. Si cela ne suffisait pas à son bonheur, il ne mériterait pas le nom de sage. — Il est touché des maux qui pèsent sur les classes pauvres ; il se croit, en conscience, tenu d'y apporter quelque soulagement et consacre dix mille francs à des actes de bienfaisance. — Parmi les négociants, les fabricants, les agriculteurs, il a des amis momentanément gênés. Il s'informe de leur situation, afin de leur venir en aide avec prudence et efficacité, et destine à cette œuvre encore dix mille francs. — Enfin, il n'oublie pas qu'il a des filles à doter, des fils auxquels il doit assurer un avenir, et, en conséquence, il s'impose le devoir d'épargner et placer tous les ans dix mille francs.

Voici donc l'emploi de ses revenus.

| | |
|-------------------------------|------------|
| 1° Dépenses personnelles..... | 20,000 fr. |
| 2° Bienfaisance..... | 10,000 |
| 3° Services d'amitié..... | 10,000 |
| 4° Épargne..... | 10,000 |

Reprenons chacun de ces chapitres, et nous verrons qu'une seule obole n'échappe pas au travail national.

1° Dépense personnelle. Celle-ci, quant aux ouvriers et fournisseurs, a des effets absolument identiques à une dépense égale faite par Mondor. Cela est évident de soi ; n'en parlons plus.

2° Bienfaisance. Les dix mille francs consacrés à cette destination vont également alimenter l'industrie ; ils parviennent au boulanger, au boucher, au marchand d'habits et de meubles. Seulement le pain, la viande, les vêtements ne servent pas directement à Ariste, mais à ceux qu'il s'est substitués. Or, cette simple substitution d'un

consommateur à un autre n'affecte en rien l'industrie générale. Qu'Ariste dépense cent sous ou qu'il prie un malheureux de les dépenser à sa place, c'est tout un.

3° Services d'amitié. L'ami à qui Ariste prête ou donne dix mille francs ne les reçoit pas pour les enfouir ; cela répugne à l'hypothèse. Il s'en sert pour payer des marchandises ou des dettes. Dans le premier cas, l'industrie est encouragée. Osera-t-on dire qu'elle ait plus à gagner à l'achat par Mondor d'un *pur-sang* de dix mille francs qu'à l'achat par Ariste ou son ami de dix mille francs d'étoffes ? Que si cette somme sert à payer une dette, tout ce qui en résulte, c'est qu'il apparaît un troisième personnage, le créancier, qui touchera les dix mille francs, mais qui certes les emploiera à quelque chose dans son commerce, son usine ou son exploitation. C'est un intermédiaire de plus entre Ariste et les ouvriers. Les noms propres changent, la dépense reste et l'encouragement à l'industrie aussi.

4° Épargne. Restent les dix mille francs *épargnés*, — et c'est ici qu'au point de vue de l'encouragement aux arts, à l'industrie, au travail, aux ouvriers, Mondor paraît très supérieur à Ariste, encore que, sous le rapport moral, Ariste se montre quelque peu supérieur à Mondor.

Ce n'est jamais sans un malaise physique qui va jusqu'à la souffrance, que je vois l'apparence de telles contradictions entre les grandes lois de la nature. Si l'humanité était réduite à opter entre deux partis, dont l'un blesse ses intérêts et l'autre sa conscience, il ne nous resterait qu'à désespérer de son avenir. Heureusement il n'en est pas ainsi. — Et pour voir Ariste reprendre sa supériorité économique, aussi bien que sa supériorité morale, il suffit de comprendre ce consolant axiome, qui n'en est pas moins vrai, pour avoir une physionomie paradoxale : *Épargner, c'est dépenser*.

Quel est le but d'Ariste, en économisant dix mille francs ? Est-ce d'enfouir deux mille pièces de cent sous

dans une cachette de son jardin ? Non, certes : il entend grossir son capital et son revenu. En conséquence, cet argent qu'il n'emploie pas à acheter des satisfactions personnelles, il s'en sert pour acheter des terres, une maison, des rentes sur l'État, des actions industrielles, ou bien il le place chez un négociant ou un banquier. Suivez les écus dans toutes ces hypothèses, et vous vous convaincrez que, par l'intermédiaire des vendeurs ou emprunteurs, ils vont alimenter du travail tout aussi sûrement que si Ariste, à l'exemple de son frère, les eût échangés contre des meubles, des bijoux et des chevaux.

Car, lorsque Ariste achète pour 10,000 francs de terres ou de rentes, il est déterminé par la considération qu'il n'a pas besoin de dépenser cette somme, puisque c'est ce dont vous lui faites un grief.

Mais, de même, celui qui lui vend la terre ou la rente est déterminé par cette considération qu'il a besoin de dépenser les dix mille francs d'une manière quelconque.

De telle sorte que la dépense se fait, dans tous les cas, ou par Ariste ou par ceux qui se substituent à lui.

Au point de vue de la classe ouvrière, de l'encouragement au travail, il n'y a donc, entre la conduite d'Ariste et celle de Mondor, qu'une différence. La dépense de Mondor étant directement accomplie par lui, et autour de lui, *on la voit*. Celle d'Ariste s'exécutant en partie par des intermédiaires et au loin, *on ne la voit pas*. Mais, en fait, et pour qui sait rattacher les effets aux causes, celle qu'on ne voit pas est aussi certaine que celle qu'on voit. Ce qui le prouve, c'est que dans les deux cas les écus *circulent*, et qu'il n'en reste pas plus dans le coffre-fort du sage que dans celui du dissipateur.

Il est donc faux de dire que l'épargne fait un tort actuel à l'industrie. Sous ce rapport, elle est tout aussi bien-faisante que le luxe.

Mais combien ne lui est-elle pas supérieure, si la pen-

sée, au lieu de se renfermer dans l'heure qui fuit, embrasse une longue période !

Dix ans se sont écoulés. Que sont devenus Mondor et sa fortune, et sa grande popularité ? Tout cela est évanoui, Mondor est ruiné ; loin de répandre soixante mille francs, tous les ans, dans le corps social, il lui est peut-être à charge. En tout cas, il ne fait plus la joie de ses fournisseurs, il ne compte plus comme promoteur des arts et de l'industrie, il n'est plus bon à rien pour les ouvriers, non plus que sa race, qu'il laisse dans la détresse.

Au bout des mêmes dix ans, non seulement Ariste continue à jeter tous ses revenus dans la circulation, mais il y jette des revenus croissants d'année en année. Il grossit le capital national, c'est-à-dire le fonds qui alimente le salaire, et comme c'est de l'importance de ce fonds que dépend la demande des bras, il contribue à accroître progressivement la rémunération de la classe ouvrière. Vient-il à mourir, il laisse des enfants qu'il a mis à même de le remplacer dans cette œuvre de progrès et de civilisation.

Sous le rapport moral, la supériorité de l'épargne sur le luxe est incontestable. Il est consolant de penser qu'il en est de même, sous le rapport économique, pour quiconque, ne s'arrêtant pas aux effets immédiats des phénomènes, sait pousser ses investigations jusqu'à leurs effets définitifs.

SUR LE LUXE, LA PARESSE ET LE TRAVAIL.

(Benjamin Franklin)

A Benjamin Vaughan (1).

Passy, 26 juin 1784.

Il est étonnant combien les affaires de ce monde sont conduites à contre-sens. Naturellement on croirait que l'intérêt d'un petit nombre d'individus devrait céder à l'intérêt général. Mais les individus ménagent leurs affaires avec infiniment plus d'application, d'activité et d'adresse que le public n'en met aux siennes; de sorte que l'intérêt général est le plus souvent sacrifié à l'intérêt particulier.

Nous assemblons des parlements et des conseils pour profiter de leur sagesse collective; mais en même temps nous avons nécessairement l'inconvénient de leurs passions, de leurs préjugés et de leur égoïsme réunis. Par ce moyen, des hommes artificieux triomphent de la sagesse et trompent ceux qui la possèdent. Si nous en jugeons par les actes, les *arrêts*, les édits, qui dans le monde entier règlent le commerce, une assemblée de grands hommes importants est le corps le plus fou qui existe sur la terre.

Certes, je n'ai encore rien trouvé pour remédier au luxe. Je ne suis même pas sûr qu'on puisse y réussir dans un grand État, ni que ce soit toujours un mal aussi dangereux qu'on le dit.

Supposons qu'on entende par le mot luxe, toute dépense qui n'est pas nécessaire. Examinons ensuite si, dans un grand pays, il est possible d'exécuter les lois qui

(1) Membre du parlement d'Angleterre, pour le bourg de Calne, en Wiltshire. Il était lié d'une intime amitié avec Franklin.

s'opposent à ces dépenses; et si, en les exécutant, le peuple en serait plus heureux, ou même plus riche. L'espoir de devenir un jour en état de se procurer les jouissances du luxe n'est-il pas un puissant aiguillon pour le travail et pour l'industrie? Le luxe ne peut-il pas, par conséquent, produire plus qu'il ne consomme, s'il est vrai que, sans cet aiguillon, les hommes seraient naturellement portés à vivre dans l'indolence et la paresse? Ceci me rappelle un trait que je vais vous citer.

Le patron d'une chaloupe, qui naviguait entre le cap May et Philadelphie, nous avait rendu quelque petit service, pour lequel il refusa toute espèce de paiement. Ma femme apprenant que cet homme avait une fille, lui envoya en présent un bonnet à la mode. Trois ans après, le patron se trouvant chez moi avec un vieux fermier des environs du cap May, qui avait passé dans sa chaloupe, il parla du bonnet envoyé par ma femme, et raconta combien sa fille en avait été flattée. « Mais, ajouta-t-il, ce bonnet a coûté bien cher à notre congrégation. — Comment cela? lui dis-je. — Oh! me répondit-il, quand ma fille parut à l'assemblée (1), le bonnet fut tellement admiré, que toutes les jeunes filles résolurent d'en faire venir de pareils de Philadelphie; et nous avons calculé, ma femme et moi, que le tout n'a pas dû coûter moins de cent livres sterling. — Cela est vrai, dit le fermier. Mais vous ne racontez pas toute l'histoire. Je pense que, malgré tout, le bonnet nous a été de quelque avantage. C'est la première chose qui a donné à nos filles l'idée de tricoter des mitaines afin de les vendre à Philadelphie, et de s'en acheter des bonnets et des rubans; et vous savez que cette industrie s'est maintenue, qu'elle est destinée à devenir considérable, et à servir à quelque chose de mieux. »

(1) C'est-à-dire au temple.

Cette histoire me réconcilia avec ce petit échantillon de luxe, puisque non seulement les filles du cap May devenaient plus heureuses en achetant de jolis bonnets, mais parce que cela procurait aux Philadelphiens une provision de chaudes mitaines.

Dans nos villes commerçantes de la côte, on fait fortune assez aisément. Quelques-uns de ceux qui s'enrichissent seront prudents, vivront avec économie, et conserveront ce qu'ils ont gagné pour le laisser à leurs enfants. Mais d'autres, flattés de faire parade de leur richesse, feront des extravagances et se ruineront. Les lois n'y peuvent rien; peut-être même n'est-ce pas toujours un mal pour le public. Un shilling gaspillé par un fou est ramassé par un sage, qui sait mieux ce qu'il faut en faire; il n'est donc point perdu.

Un homme vain et sot bâtit une belle maison, la meuble avec élégance, y vit de façon coûteuse, et se ruine en peu d'années; mais les maçons, les charpentiers, les serruriers et d'autres honnêtes ouvriers qu'il a fait travailler, ont pu, par ce moyen, entretenir et élever leur famille. Le fermier a été payé de sa peine et encouragé, la maison a passé en de meilleures mains.

Il est, à la vérité, certains genres de luxe qui peuvent devenir un mal public, ils sont déjà un mal particulier. Par exemple, si un pays exporte son bœuf et sa toile pour importer du vin de Bordeaux et du porter, tandis qu'une partie de ses habitants ne vit que de pommes de terre et n'a point de chemises, en quoi cela diffère-t-il de ce que fait un fou qui laisse sa famille souffrir de la faim et qui vend ses vêtements pour acheter de quoi s'enivrer? Notre commerce américain est, je l'avoue, un peu sur ce chemin. Nous vendons nos vivres aux Antilles, pour nous procurer du rhum et du sucre; c'est-à-dire, nous donnons le nécessaire pour le superflu. Comme nous avons abondance de produits naturels, ce commerce ne

nous empêche pas de bien vivre ; mais si nous étions plus sobres, nous pourrions être plus riches.

L'immense quantité de forêts que nous avons encore à défricher rendra longtemps notre nation laborieuse et frugale. Si l'on jugeait du caractère et des mœurs des Américains, par ce qu'on voit dans les ports, on se tromperait beaucoup. Les habitants des villes commerçantes peuvent être riches et adonnés au luxe, tandis que la campagne possède toutes les vertus qui contribuent au bonheur et à la prospérité publique. Les villes ne sont pas très considérées par les campagnards. Ils les regardent à peine comme une partie essentielle de l'État ; et l'expérience de la dernière guerre a prouvé que, quand elles étaient au pouvoir de l'ennemi, elles n'entraînaient pas nécessairement la sujétion des campagnes, qui continuaient vaillamment à défendre leur liberté et leur indépendance.

Quelques arithméticiens politiques ont compté que, si chaque homme et chaque femme voulait travailler quatre heures par jour à quelque chose d'utile, ce travail suffirait pour procurer à chacun toutes les nécessités et les agréments de la vie ; le besoin et la misère seraient bannis du monde, et le reste des vingt-quatre heures pourrait être donné au repos et au plaisir.

Qu'est-ce qui occasionne donc tant de besoins et tant de misère ? C'est qu'on emploie beaucoup d'hommes et de femmes à des travaux qui ne produisent ni ce qui est nécessaire ni ce qui est commode pour vivre ; ces personnes-là, ainsi que celles qui ne font rien, consomment les objets de première nécessité, produits par les gens laborieux. Je m'explique.

Le travail arrache du sein de la terre et des eaux les premiers éléments de la richesse. J'ai de la terre, et je produis du blé. Si avec ce blé je nourris une famille qui ne fasse rien, mon grain sera consommé, et à la fin

de l'année je ne serai pas plus riche que je ne l'étais au commencement. Mais si, en nourrissant ma famille, j'en occupe une partie à filer, l'autre à faire des briques et d'autres matériaux pour bâtir, le prix de mon blé me restera, et au bout de l'an nous serons tous mieux vêtus et mieux logés. Que si, au lieu de nourrir un homme à faire des briques, je le fais jouer du violon pour m'amuser, le blé qu'il consomme s'en va; rien de son travail ne reste pour augmenter la richesse et l'aisance de la famille. Je serai donc appauvri par mon joueur de violon, à moins que le reste de ma famille n'ait travaillé davantage ou mangé moins, pour combler ce déficit.

Considérez le monde, voyez ces millions d'hommes, employés à ne rien faire, ou du moins à faire des choses qui ne produisent rien, tandis qu'on est embarrassé pour se procurer les commodités de la vie, et même le nécessaire. Qu'est-ce, en général, que ce commerce pour lequel nous nous battons et nous nous égorgeons les uns les autres? Des millions d'hommes se fatiguent pour des superfluités, et perdent souvent la vie, en s'exposant aux dangers de la mer? Que de travail ne perd-on pas, en construisant et en équipant de grands vaisseaux, pour aller chercher du thé en Chine, du café en Arabie, du sucre aux Antilles, et du tabac dans l'Amérique. On ne peut pas dire que ce soient là des choses nécessaires à la vie; nos pères vivaient fort bien sans cela.

On peut faire une question. Tout ce peuple qui est maintenant employé à recueillir, à produire ou à charrier ces superfluités, pourrait-il subsister en cultivant des denrées de première nécessité? Je crois que oui. La terre est vaste, une grande partie est encore sans culture. En Asie, en Afrique, en Amérique, il y a des centaines de millions d'acres qui sont encore en forêts; il y en a même beaucoup en Europe. Un homme deviendrait un fermier d'importance en défrichant cent acres de ces forêts; et

cent mille hommes, occupés à défricher chacun cent acres, ne feraient pas une clairière assez grande pour être visible de la lune, à moins qu'on n'y eût le télescope d'Herschel ; tant sont vastes les pays que les bois couvrent encore !

Néanmoins on éprouve quelque consolation à songer que, parmi les hommes, il y a encore, à tout prendre, plus d'activité et de prudence que de paresse et de folie. De là cette augmentation de beaux édifices, de fermes bien cultivées, de villes riches et populeuses, qui couvrent toute l'Europe, et qu'on ne trouvait autrefois que sur les bords de la Méditerranée. Et tout cela, malgré des guerres insensées, dont la rage éternelle détruit souvent en un jour l'œuvre de plusieurs années de paix, Nous pouvons donc espérer que le luxe de quelques armateurs ne causera pas la ruine de l'Amérique.

Encore une réflexion, et je termine les divagations de cette longue lettre. Presque toutes les parties de notre corps nous obligent à quelque dépense. Nos pieds ont besoin de souliers, nos jambes de bas, le reste du corps exige des habillements, et le ventre une bonne quantité de nourriture. Quoique extrêmement utiles, nos yeux, quand nous sommes raisonnables, ne demandent que le secours peu coûteux de lunettes, cela ne peut pas déranger beaucoup nos finances. Ce sont les yeux d'autrui qui nous ruinent. Si tout le monde était aveugle, excepté moi, je n'aurais besoin ni de beaux habits, ni de belles maisons, ni de beaux meubles.

LES IMPÔTS SUR LES CONSOMMATIONS DE NÉCESSITÉ ET DE LUXE (1).

(Adam Smith)

Il paraît que c'est l'impossibilité d'imposer le peuple par une capitation proportionnée au revenu de chaque contribuable, qui a fait imaginer les impôts sur les objets de consommation. L'État, ne sachant comment faire pour imposer le revenu de ses sujets directement et dans de justes proportions, tâche de l'imposer indirectement en mettant un impôt sur les dépenses, parce qu'on suppose que ces dépenses pour chaque particulier seront le plus souvent, à très peu de chose près, proportionnées à son revenu. On impose les dépenses en imposant les objets de consommation qui font la matière de ces dépenses.

Les objets de consommation sont de nécessité, ou de luxe.

Par objets de nécessité, j'entends non seulement les denrées qui sont indispensablement nécessaires au soutien de la vie, mais encore toutes les choses dont les honnêtes gens, même de la dernière classe du peuple, ne sauraient décentement manquer, selon les usages du pays. Par exemple, une chemise, strictement parlant, n'est pas une chose nécessaire aux besoins de la vie. Les Grecs et les Romains vivaient, je pense, très commodément, quoiqu'ils n'eussent pas de linge. Mais aujourd'hui, dans presque toute l'Europe, un ouvrier à la journée, tant soit peu honnête, aurait honte de se montrer sans porter une chemise, et un tel dénûment annoncerait en lui cet état de

(1) *Richesse des nations*, liv. V, chap. II.

misère ignominieuse dans lequel on ne peut guère tomber que par la plus mauvaise conduite. D'après les usages reçus, les souliers sont devenus de même, en Angleterre, un des besoins nécessaires de la vie. La personne la plus pauvre de l'un et de l'autre sexe, pour peu qu'elle respecte les bienséances, rougirait de se montrer en public sans souliers. En Écosse, aussi d'après les usages, cette chaussure est un des premiers besoins de la vie pour la dernière classe, mais parmi les hommes seulement ; il n'en est pas de même, dans cette classe, pour les femmes, qui peuvent très bien aller nu-pieds sans qu'on en ait plus mauvaise opinion d'elles. En France, les souliers ne sont d'absolue nécessité (1) ni pour les hommes ni pour les femmes : les gens de la dernière classe du peuple, tant hommes que femmes, y paraissent publiquement, sans s'avilir, tantôt en sabots, tantôt pieds-nus. Ainsi, par les choses nécessaires à la vie, j'entends non seulement ce que la nature, mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple. Toutes les autres choses, je les appelle *luxes*, sans néanmoins vouloir, par cette dénomination, jeter le moindre degré de blâme sur l'usage modéré qu'on peut en faire. La bière et l'ale, par exemple, dans la Grande-Bretagne, et le vin, même dans les pays vignobles, je les appelle des choses de luxe. Un homme, de quelque classe qu'il soit, peut s'abstenir totalement de ces liqueurs, sans s'exposer pour cela au moindre reproche. La nature n'en a pas fait des choses nécessaires au soutien de la vie, et l'usage n'a établi nulle part qu'il fût contre la décence de s'en passer.

Comme partout le salaire du travail se règle en partie par la demande de travail et en partie par le prix moyen des choses nécessaires à la subsistance, tout ce qui fait

(1) Curieux jugement et qui atteste la réalité des progrès accomplis par nos populations !

(H. B.)

monter ce prix moyen doit nécessairement faire monter les salaires, de manière que l'ouvrier soit toujours à même d'acheter cette quantité de choses nécessaires que l'état de la demande de travail exige qu'il ait, quantité réglée par l'état croissant, stationnaire ou décroissant de cette demande. Un impôt sur les choses nécessaires ne peut manquer de faire monter leur prix quelque peu plus haut que le montant de l'impôt, parce que le marchand qui fait l'avance de l'impôt doit en général s'en faire rembourser avec un profit. Ainsi, il faut nécessairement qu'un pareil impôt amène dans le salaire du travail un surhaussement proportionné à celui qui arrive dans le prix de ces choses.

C'est ainsi qu'un impôt sur les choses nécessaires à la vie opère exactement de la même manière qu'un impôt direct sur les salaires du travail. Quand même l'ouvrier payerait cet impôt par ses mains, on ne pourrait pas dire proprement, au moins pour un temps considérable, qu'il en fait même l'avance. Il faut toujours, à la longue, que l'avance de cet impôt lui soit faite par celui qui le met immédiatement en ouvrage, au moyen d'une augmentation dans le taux de son salaire. Celui-ci, s'il est maître manufacturier, reportera cette élévation de salaire, et encore son profit avec, sur le prix de ses marchandises ; de manière que le paiement définitif de l'impôt, ensemble de cette surcharge, retombera sur le consommateur. Si le maître de l'ouvrier est un fermier, ce paiement définitif, y compris une pareille surcharge, retombera sur le fermage du propriétaire.

Il n'en est pas de même des impôts sur ce que j'appelle choses de luxe, même sur celles dont le pauvre fait le plus d'usage. Une hausse dans le prix des denrées imposées n'entraînera pas nécessairement une hausse dans le salaire du travail. Un impôt sur le tabac, par exemple, quoique ce soit une chose de luxe à l'usage du pauvre

aussi bien que du riche, ne fera pas hausser les salaires. Quoiqu'il soit imposé, en Angleterre, à trois fois son prix originaire, et en France à quinze fois ce prix, cependant il ne paraît pas que ces droits énormes aient produit aucun effet sur les salaires du travail. On en peut dire autant des impôts sur le thé et sur le sucre, qui sont devenus, en Angleterre et en Hollande, des choses de luxe à l'usage des dernières classes du peuple ; de ceux sur le chocolat, qui a acquis la même importance, à ce qu'on dit, en Espagne. Les différents impôts qu'on a établis en Grande-Bretagne, dans le cours de ce siècle, sur les liqueurs spiritueuses, ne passent pas pour avoir produit quelque effet sur les salaires du travail. La hausse occasionnée dans le prix du porter par un impôt additionnel de 3 sh. par baril de bière forte, n'a pas fait monter, à Londres, les salaires du travail de manœuvre.

Le haut prix des denrées de cette espèce ne fait pas nécessairement que les classes inférieures du peuple aient moins qu'auparavant le moyen d'élever leurs familles. A l'égard d'un homme pauvre qui est rangé et laborieux, des impôts sur ces sortes de denrées agissent comme des lois somptuaires, et le disposent ou à modérer ou à cesser tout à fait l'usage des choses superflues qu'il ne peut plus suffire à se procurer sans se gêner. Loin que ces impôts lui retranchent rien des moyens d'élever sa famille, souvent peut-être, par une suite de cette frugalité forcée, ils contribuent à y ajouter. Ce sont les pauvres laborieux et économes qui, en général, élèvent les plus nombreuses familles, et qui fournissent principalement à la demande qu'on fait de travail utile. Il est vrai que tous les pauvres ne sont pas rangés et laborieux, et que ceux qui sont sans ordre et sans conduite pourraient bien continuer à se permettre l'usage de ces sortes de denrées après l'élévation du prix tout comme auparavant, sans songer à la gêne que ces habitudes pourraient

mettre dans leurs ménages. Néanmoins, ces gens dérangés n'élèvent guère de familles nombreuses ; leurs enfants, en général, périssent par défaut de soins, par vice de régime et faute d'une nourriture ou saine ou assez abondante. Si la force de leur constitution l'emporte sur les risques auxquels les expose la mauvaise conduite de leurs parents, encore arrive-il que les mauvais exemples placés à tous moments sous leurs yeux corrompent ordinairement leurs mœurs, de manière que, au lieu d'être utiles à la société par leur industrie, ils deviennent des fléaux publics par leurs vices et leurs dérèglements. Ainsi, quand même l'élévation du prix dans les choses de luxe à l'usage des pauvres viendrait à augmenter de quelque chose la gêne et la misère de ces ménages dérangés, et à leur ôter en partie les moyens d'élever des enfants, il est probable qu'il n'en résulterait pas une grande diminution dans la population utile du pays.

Toute élévation dans le prix moyen des choses nécessaires à la vie, à moins qu'elle ne soit compensée par une augmentation proportionnée dans le taux des salaires du travail, doit nécessairement diminuer plus ou moins, parmi les gens pauvres, le moyen d'élever de nombreuses familles, et par conséquent de fournir à la demande qui s'y fait de travail utile, quel que puisse être l'état de cette demande, croissant, stationnaire ou décroissant, ou quel que soit le mouvement qu'il imprime à la population, soit qu'il le lui imprime progressif, ou stationnaire, ou rétrograde.

Les impôts sur les choses de luxe n'ont aucune tendance à faire monter le prix d'aucune autre marchandise que de celles qui sont imposées (1). Les impôts sur les choses de nécessité, en faisant monter les salaires du travail, tendent nécessairement à faire monter le prix de

(1) Il ne faudrait pas en conclure que les impôts sur le luxe puissent être fort multipliés sans atteindre le travail et l'ouvrier. (H. B.)

tous les objets manufacturés, et par conséquent à en diminuer la vente et la consommation. Les impôts sur les choses de luxe sont payés en définitive par les consommateurs de la chose imposée, sans aucune répétition de leur part. Ils tombent indistinctement sur toutes espèces de revenus, salaires de travail, profits de capitaux et rentes de terre. Les impôts sur les choses de nécessité, pour ce qui porte sur la classe pauvre et ouvrière, sont payés en définitive, partie par les propriétaires dans le déchet que souffrent leurs revenus fonciers, et partie par les riches consommateurs, propriétaires et autres, dans le surhaussement de prix des choses manufacturées, et toujours ils sont payés avec une surcharge considérable. L'élévation du prix de ces choses manufacturées, qui sont de véritables choses de nécessité, et qui sont destinées à la consommation du pauvre, des grosses étoffes de laine par exemple, doit nécessairement être compensée chez le pauvre par l'élévation de son salaire. Si les classes supérieures et moyennes entendaient bien leur intérêt, elles devraient toujours s'opposer à tous impôts sur les choses nécessaires à la vie, tout comme aux impôts directs sur les salaires du travail. Le paiement définitif des uns aussi bien que des autres retombe en entier sur elles, et toujours avec une surcharge considérable. Il retombe avec plus de poids surtout sur le propriétaire, qui paye toujours doublement ou à deux différents titres ; comme propriétaire, par la réduction de son revenu, et comme riche consommateur, par l'augmentation de sa dépense. L'observation faite par sir Matthieu Decker, qu'il y a des impôts qui sont quelquefois répétés et accumulés cinq ou six fois dans le prix de certaines marchandises, est parfaitement juste à l'égard des impôts sur les choses nécessaires à la vie. Par exemple, dans le prix du cuir, il faut que vous payiez non seulement l'impôt sur le cuir des souliers que vous portez, mais encore une partie de cet

impôt sur les souliers que portent le cordonnier et le tanneur (1). Il faut que vous payiez de plus pour l'impôt sur le sel, sur le savon et sur les chandelles que consomment ces ouvriers pendant le temps qu'ils emploient à travailler pour vous, et puis encore pour l'impôt sur le cuir qu'usent le faiseur de sel, le faiseur de savon et le faiseur de chandelles, pendant qu'ils travaillent pour ces mêmes ouvriers.

Dans la Grande-Bretagne, les principaux impôts sur les choses de nécessité sont ceux sur les quatre denrées que je viens de nommer : le sel, le cuir, le savon et la chandelle.

Le sel est un objet d'imposition très ancien et très universel. Il était imposé chez les Romains, et il l'est actuellement, je crois, dans tous les endroits de l'Europe. La quantité annuellement consommée par un individu est si petite et peut s'acheter si aisément à mesure du besoin, qu'on a pensé, à ce qu'il semble, qu'un impôt, même assez lourd sur cette denrée, ne serait guère sensible pour personne. Il est imposé, en Angleterre, à 3 shillings 4 deniers le boisseau, environ trois fois le prix original de cette denrée (2). En quelques autres pays, l'impôt est encore plus fort (3). Le cuir est vraiment une chose de

(1) Il est certain que la taxe sur une marchandise élèvera le prix de tous les articles dans la confection desquels elle entre. Une taxe sur le charbon et les chandelles, par exemple, fera hausser le prix des marchandises dans la production desquelles on en consomme. Mais on ne voit pas pourquoi, quand une taxe est mise sur le cuir, le consommateur payerait la part du cordonnier. Ceux qui font le commerce d'une marchandise imposée avancent d'abord le montant de cette taxe, qui leur rentre quand la marchandise est vendue. Mais la portion qu'ils consomment eux-mêmes reste naturellement à leur charge, car la circonstance qu'ils font le commerce de cette marchandise ne peut pas les placer dans une position exceptionnelle. (Note d'un commentateur).

(2) En 1798, le droit a été porté à 5 sh. par boisseau. M. Pitt évaluait à un demi-boisseau la consommation annuelle d'une famille pauvre.

(3) L'opinion d'Ad. Smith sur le caractère inoffensif d'un impôt même fort sur le sel a été vivement contestée. (H. B.)

nécessité. L'usage du linge a aussi rendu le savon indispensable. Dans des pays où les nuits d'hiver sont longues, la chandelle devient un véritable élément de travail. Le cuir et le savon sont imposés, dans la Grande-Bretagne, à 3 demi-pence la livre; les chandelles à 1 penny; impôts qui peuvent monter, sur le prix originaire du cuir, à environ 8 ou 10 pour 100; sur celui du savon, à environ 20 ou 25 pour 100, et sur celui de la chandelle, à environ 14 ou 15 pour 100, et qui ne laissent pas que d'être encore très lourds, quoique bien moins que celui sur le sel. Comme ces quatre denrées sont vraiment des choses de première nécessité, des impôts aussi lourds sur de tels articles doivent infailliblement augmenter de quelque chose la dépense du pauvre rangé et laborieux, et doivent par conséquent faire hausser plus ou moins les salaires de son travail (1).

(1) Quand la concurrence des ouvriers entre eux ne fait pas baisser ces salaires. (H. B.)

L'IMPOT SUR LE CAPITAL ET L'IMPOT SUR LE REVENU (1).

(Joseph Garnier)

Tantôt le législateur prend pour base de la taxation les capitaux ou les instruments de travail évalués, tantôt les revenus du contribuable déduits de certains indices et de certains renseignements, tels que la demeure et le mobilier, par exemple; tantôt le revenu général du contribuable, total de ses divers revenus et estimé d'après ses déclarations plus ou moins contrôlées par une enquête.

Ce dernier mode n'a guère été employé dans le passé, parce qu'on manquait des moyens pour l'asseoir. De nos jours il a repris faveur dans l'esprit de plusieurs théoriciens et de quelques financiers pratiques, qui le considèrent d'une part comme le plus proportionnel des impôts, et d'autre part comme susceptible d'une assiette satisfaisante.

Au fond, que l'impôt soit assis sur les capitaux productifs du revenu, ou sur le revenu en général, ou de toute autre manière, c'est toujours le revenu qu'il atteint, et seulement le revenu qu'il doit atteindre. Il faut encore remarquer que le capital ne vaut que par le revenu et ne se mesure que par le revenu; de sorte qu'à bien considérer les choses, tous les impôts sur les propriétés ne sont, à proprement parler, que des impôts sur le revenu.

Mais la loi doit-elle autoriser le fisc à taxer le contribuable d'après l'estimation du capital visible qu'il possède,

(1) *Traité des finances*, chap. vi.

ou bien d'après son revenu? Selon quelle base l'évaluation des *facultés* du contribuable et l'assiette de la taxe seront-elles plus sûres, plus équitables, plus faciles, moins fécondes en actes arbitraires, et moins gênantes pour le contribuable?

Pour résoudre cette question il faut considérer pareillement ce que peuvent apprendre la théorie et l'expérience relatives aux divers impôts assis sur les propriétés et les revenus de nature diverse.

Mais, d'autre part, il est nécessaire de formuler les qualités respectives de ces deux catégories générales d'impôts.

L'impôt sur le revenu nous paraît préférable, à divers égards, comme le plus juste, c'est-à-dire le plus universel et le mieux proportionné.

Il est le plus universel, parce qu'il atteint positivement, directement tous les revenus, soit les revenus des propriétés et des capitaux : les fermages, les loyers, les rentes, les intérêts, etc.; soit les revenus personnels, les profits, les salaires et autres rétributions obtenues dans une industrie quelconque, agricole, manufacturière, commerciale, artistique, savante, etc.

Il peut varier selon la nature de ces revenus, selon qu'ils sont plus stables, plus permanents comme les premiers, ou plus précaires et plus viagers comme les seconds. Il est donc le plus juste parce qu'il est susceptible de s'adapter aux variations de la richesse et des facultés des contribuables.

Il est à la fois réel et personnel, pour ainsi dire, et s'adresse au produit net.

Il est plus visible, plus direct, plus franc, plus simple ; il a plus que tout autre le caractère d'un prélèvement pour un service rendu, le caractère d'un sacrifice en échange de protection et de droits garantis, en échange de sécurité et de services rendus.

Il est le plus moral sous le rapport de l'assiette et de la

perception, et des effets produits soit sur les contribuables, soit sur les agents de l'État.

En théorie, l'impôt sur le revenu est celui qui se rapproche le plus de la perfection, en matière de taxes.

Les *impôts sur les capitaux* (terres comprises), ou par syncope, l'impôt sur le capital (comme on dit impôt sur le revenu de l'impôt sur le total des revenus), sont assis, il est vrai, sur une base d'une notoriété plus grande que le revenu, et ne donnent pas lieu aux exceptions et distinctions que nécessite l'impôt sur le revenu.

Mais ils sont plus divers que ce dernier à cause de la nature multiple des capitaux ou des signes de la richesse, sur lesquels on se base.

Ils ne sont pas susceptibles de se proportionner, aussi bien que l'impôt sur le revenu, aux facultés des contribuables, puisque ces mêmes bases ne donnent pas une mesure toujours exacte de ces facultés, c'est-à-dire des ressources des contribuables.

Ils ne sont pas susceptibles de se proportionner aussi bien aux facultés des contribuables; car ils frappent les capitaux productifs comme les capitaux improductifs; car ils frappent également des instruments de productivité différente.

Ils ne sont pas susceptibles de varier, sans de graves inconvénients, et de suivre, par conséquent, les fluctuations de la fortune des contribuables, de sorte qu'au bout d'un certain temps la péréquation devient impossible. Tel est le cas, par exemple, des impôts sur la terre.

Ils s'adressent au produit brut.

Par leur dénomination, ils tendent à donner de l'impôt l'idée inexacte et peu politique d'une atteinte portée au capital.

Enfin ils ont pour effet d'excepter de la taxe tous les gains qui proviennent du travail de l'homme, sans l'emploi des capitaux.

M. Émile de Girardin attribue une grande supériorité, comme stimulant à la production, à la contribution exclusivement assise sur la valeur du capital. « Pour base de l'impôt, dit-il, prenez le capital; aussitôt le capital qui ne circulait pas circule; le capital qui dormait se réveille; le capital qui travaillait redouble d'efforts et stimule le crédit. Le capital ne peut plus rester un seul instant oisif et improductif sous peine d'être entamé. Il est condamné à l'activité forcée. »

Cette activité, cette concurrence dans les placements avantageux auraient, selon le même auteur, pour effet de faire cesser l'excessive concurrence des acheteurs de terres, par exemple, d'établir une certaine équation par le concours des capitaux dans toutes les espèces de placements, et de mettre la production et la consommation dans une voie plus normale dont les ont écartées des impôts si aveuglément « grevés sur le hasard par la nécessité. »

Les avantages dont parle M. de Girardin sont assurément de premier ordre; mais résulteraient-ils bien de l'impôt uniquement assis sur le capital? Est-ce que le propriétaire d'un capital n'est pas vivement intéressé à le faire valoir par suite des frais que sa garde et son entretien nécessitent, et par suite de l'avantage qu'il a à obtenir un plus fort revenu? Si, d'autre part, le sol est recherché, cela ne tient-il pas à une passion qui s'explique par les avantages politiques et moraux attribués dans l'ancien régime aux possesseurs de la terre, par la nouveauté de la possibilité pour le paysan de pouvoir être propriétaire et seigneur à son tour d'un lambeau du pays?

Au fond, nous le répétons, l'impôt général sur le capital nous paraît se confondre, sauf exception, avec l'impôt sur le revenu; car le capital n'a de valeur réelle que par le revenu qu'il procure; car pour évaluer le capital, il faut connaître le revenu.

A cette objection, qui nous paraît décisive, M. de Girardin répond qu'on estime cependant un tableau de Raphaël à cent mille francs, bien qu'il ne produise pas de revenu. — C'est ici le cas de tous les capitaux productifs d'utilité ou d'agrément, qui sont une fraction dans la masse des capitaux, et dont le prix courant est basé sur l'utilité et l'agrément qu'ils sont susceptibles de donner. Or dans le système de l'impôt sur le revenu, on peut fort bien taxer ce genre de revenus, qu'on peut déduire du prix de vente.

Le débat sur l'impôt du capital et du revenu s'est ravivé de nos jours, après la Révolution de 1848, mais il n'est pas nouveau ; on retrouve dans les écrits antérieurs à peu près la même discussion à propos des impôts *réels* et des impôts *personnels*.

Il est assez curieux de constater que Sully indiquait les bénéfiques ou les revenus comme base des prélèvements de l'État, et qu'Adam Smith semblait voir dans le revenu l'assiette naturelle de l'impôt ; ce dernier disait, en effet, qu'il fallait le répartir « en proportion du revenu dont les sujets jouissent respectivement, sous la protection de l'État. »

A bien considérer les choses, tous les impôts sont des impôts sur le revenu, c'est-à-dire qu'ils absorbent une partie des revenus des citoyens. Mais nous ne devons considérer ici que des impôts particulièrement assis sur le revenu, dont on a beaucoup parlé dans ces derniers temps, mais qu'on aurait tort de considérer comme une nouveauté en finances.

La formule Impôt sur le revenu désigne cette espèce de taxe qui est directement et nominativement prélevée sur le revenu des citoyens. C'est une question de nomenclature, de classification, d'assiette ; mais il n'y a pas, à proprement parler, comme on a pu le croire, une nouvelle espèce d'impôt, une nouvelle source de

revenu pour le fisc différente de celles qu'il exploite déjà.

De tout temps le fisc a fait des efforts pour atteindre le revenu. L'impôt sur le revenu était usité à Athènes, on le demandait, dans les temps de lutte et de périls, aux douze cents plus riches citoyens sans doute en sus de l'impôt régulier du capital, d'après l'évaluation de l'avoir des citoyens.

Le projet développé dans la *dîme royale*, de Vauban, n'était qu'un plan général d'impôt sur tous les revenus.

Cet impôt est déjà ancien en Hollande, dans les Villes hanséatiques et dans d'autres États de l'Allemagne; en Autriche (1812), en Bavière (1815), en Prusse, etc. (1); mais l'application la plus considérable et la plus remarquée de notre temps est celle faite en Angleterre de 1798 à 1816 et depuis 1842 (2).

L'impôt général sur le revenu considéré en lui-même, au point de vue économique, paraît être le plus équitable des impôts : c'est celui qui se proportionne le mieux aux facultés réelles des contribuables; et il est moins onéreux à percevoir que les impôts indirects.

Mais il a jusqu'ici présenté divers inconvénients pour son assiette.

D'abord on ne peut constater le revenu exact que par les déclarations des contribuables ou par des enquêtes.

Dans le premier cas, le contribuable peut dissimuler la

(1) V. l'*Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu en Europe*, par M. Esquirou de Parieu (1855, un volume in-8), et l'ouvrage de M. Rau. Il existe depuis 1821 dans le grand duché de Weimar sur le pied de 3 p. 100. La Bavière l'a appliqué en 1848 à tous les revenus supérieurs à 250 florins partagés en 25 séries payant de 0,2 à 2 p. 100. (Note de Joseph Garnier.)

(2) A l'époque de la Révolution, Pitt l'avait obtenu du parlement, pour faire face aux frais de la guerre, sous le nom de *property tax*. Supprimé en 1816, il fut de nouveau rétabli, sur la proposition de Robert Peel et sous le nom d'*income tax*, pour faire face au déficit annuel et à celui qu'allait produire la suppression ou la diminution de divers droits, en attendant l'augmentation présumée et plus tard réalisée des revenus de la douane. (Note de l'auteur.)

vérité ; dans le second cas, il est exposé à des recherches inquisitoriales et dangereuses, surtout quand il s'agit des industriels et des commerçants, dont le crédit est si facile à atteindre.

D'autre part le revenu est chose incertaine et variable.

Ces difficultés ont empêché de mettre cet impôt en pratique dans les pays où il n'existe pas et ont commandé une grande réserve dans ceux qui sont parvenus à l'introduire (1).

(1) L'auteur ne croit pas pourtant ces difficultés invincibles. Il penche vers cet impôt. Encore faudrait-il qu'il ne vint pas tout simplement se surajouter aux autres.

(H. B.)

L'IMPOT. — LA DÉFENSE COMMUNE ET LA NÉCESSITÉ D'UNE ARMÉE RÉGULIÈRE (1).

(Adam Smith)

Le premier des devoirs du souverain, ou de l'État, celui de protéger la société contre la violence et l'invasion d'autres sociétés indépendantes, ne peut se remplir qu'à l'aide d'une force militaire ; mais dans les différents états de la société, dans ses différentes périodes d'avancement, la dépense à faire tant pour préparer cette force militaire en temps de paix, que pour l'employer en temps de guerre, se trouve être très différente.

Chez les peuples chasseurs, ce qui est le premier degré et le plus informe de l'état social, tel que nous le trouvons parmi les naturels de l'Amérique septentrionale, tout homme est guerrier aussi bien que chasseur. Quand il va à la guerre, ou pour défendre sa tribu, ou pour la venger des injures qu'elle a reçues de quelque autre tribu, il subsiste de son travail, comme quand il vit chez lui. Sa société, car dans cet état de choses il n'y a proprement ni souverain ni république, sa société n'a aucune dépense à faire soit pour le disposer à se rendre au champ de bataille, soit pour l'entretenir quand il y est.

Chez les peuples pasteurs, ce qui est un état de société plus avancé, tel que nous le voyons chez les Tartares et les

(1) Outre des vues importantes sur l'origine de l'impôt et sa nécessité, A. Smith établit l'existence d'une armée qui fasse sa profession du métier des armes au lieu d'être une simple milice, il se fonde sur les conditions de nos sociétés et sur la division du travail. Tâchons de réduire les armées permanentes, les supprimer n'est guère possible.

(H. B.)

Arabes, tout homme est de même guerrier. Ces nations, pour l'ordinaire, n'ont point d'habitations fixes, mais vivent sous des tentes et dans des espèces de chariots couverts qui se transportent aisément d'un lieu dans un autre. La tribu tout entière ou la nation change de situation selon les différentes saisons de l'année ou d'après d'autres circonstances. Quand ses troupeaux ont consommé le pâturage d'une partie du pays, elle les mène à une autre, et de là à une troisième. Dans le temps de la sécheresse, elle descend sur le bord des rivières; dans les temps humides, elle gagne les hauteurs. Quand une telle nation s'en va à la guerre, les guerriers ne laissent pas leurs troupeaux à la garde trop faible de leurs vieillards, de leurs femmes et de leurs enfants; et d'un autre côté, les vieillards, les femmes et les enfants ne voudraient pas rester en arrière sans défense ni moyen de subsister. D'ailleurs, toute la nation, habituée à une vie errante, même en temps de paix, se met aisément en campagne en temps de guerre. Soit qu'elle marche comme armée, soit qu'elle chemine comme troupe de pasteurs, le genre de vie est à peu près le même, quoique l'objet qu'elle se propose soit très différent. Ainsi ils vont tous ensemble à la guerre, et chacun fait du mieux qu'il peut. Chez les Tartares, on a vu souvent les femmes elles-mêmes se mêler à la bataille. S'ils sont victorieux, tout ce qui appartient à la tribu ennemie est le prix de la victoire; mais s'ils sont vaincus, tout est perdu; non seulement les troupeaux, mais même les femmes et les enfants deviennent la proie du vainqueur. La plus grande partie même de ceux qui survivent à leur défaite sont obligés de se soumettre à lui pour pouvoir subsister. Le reste, pour l'ordinaire, se dissipe et se disperse dans le désert.

La vie ordinaire d'un Tartare ou d'un Arabe, ses exercices accoutumés le préparent à la guerre. Les passe-temps habituels de gens qui vivent en plein air sont de

s'exercer à la course et à la lutte, de jouer du bâton, de lancer le javelot, de tirer de l'arc, et tous ces jeux sont des images de la guerre. Aujourd'hui, lorsqu'un Arabe ou un Tartare va en guerre, il subsiste de ses troupeaux qu'il mène avec lui, tout comme il fait en temps de paix. Son chef ou souverain, car ces nations ont toutes leur chef ou leur souverain, n'a aucune espèce de dépense à faire pour le disposer à se rendre au champ de bataille, et quand il y est rendu, l'espoir du pillage est la seule paye qu'il lui faut, et il n'en attend pas d'autre.

Une armée de chasseurs ne peut guère excéder deux ou trois cents hommes. La subsistance précaire qu'offre la chasse ne permettrait guère à un plus grand nombre de rester assemblés pendant un temps un peu long. Une armée de pasteurs, au contraire, peut quelquefois se monter à deux ou trois mille hommes. Tant que rien n'arrête leurs progrès, ils peuvent aller d'un canton dont ils ont consommé l'herbe à un autre qui se trouve intact. Il semble qu'il n'y ait presque pas de bornes au nombre d'hommes qui peuvent ainsi marcher ensemble. Une nation de chasseurs ne peut jamais être redoutable pour les nations civilisées de son voisinage. Une nation de pasteurs peut l'être. Il n'y a rien de plus misérable qu'une guerre contre les Indiens dans l'Amérique septentrionale ; il n'y a au contraire rien de plus terrible qu'une invasion de Tartares, telle qu'il en est souvent arrivé en Asie. L'expérience de tous les temps a vérifié l'opinion de Thucydide, que l'Europe et l'Asie ensemble ne pourraient résister aux Scythes réunis. Les habitants de ces plaines immenses, mais ouvertes de toutes parts, qui composent la Scythie ou la Tartarie, se sont souvent unis sous le commandement du chef de quelque horde ou tribu conquérante, et cette union a toujours été signalée par la ruine et la dévastation de l'Asie. Les naturels des déserts inhabitables de l'Arabie, cette autre grande nation de pasteurs, ne se sont jamais

réunis qu'une fois, sous Mahomet et ses successeurs immédiats. Leur union, qui fut plutôt l'effet de l'enthousiasme religieux que celui de la conquête, a été signalée de la même manière. Si les peuples chasseurs de l'Amérique deviennent jamais peuples pasteurs, leur voisinage sera beaucoup plus dangereux pour les colonies européennes qu'il ne l'est à présent.

Dans un état de société encore plus avancé, chez les nations agricoles, qui n'ont que peu de commerce étranger, et qui ont, pour tout produit de manufacture, ces ouvrages grossiers et ces ustensiles de ménage que chaque famille fait elle-même pour son usage particulier, tout homme est aussi ou guerrier, ou tout prêt à le devenir. Ceux qui vivent de la culture des terres passent en général tout le jour en plein air et exposés à toutes les injures du temps. La dureté de leur genre de vie habituel les dispose aux fatigues de la guerre, avec lesquelles quelques-uns de leurs travaux ont une grande analogie. Le travail journalier d'un homme qui creuse la terre le prépare à travailler à une tranchée, et il saura fortifier un camp, comme il sait enclore le champ qu'il cultive. Les passe-temps ordinaires de ces cultivateurs sont les mêmes que ceux des pasteurs, et sont pareillement des images de la guerre; mais comme les cultivateurs n'ont pas autant de loisir que les pasteurs, ils ne sont pas aussi souvent livrés à ces exercices. Ce sont bien des soldats, mais ce ne sont pas des soldats tout à fait aussi bien exercés. Tels qu'ils sont cependant, il est rare qu'ils coûtent aucune dépense au souverain ou à la république, quand il s'agit de les mettre en campagne.

L'agriculture, même dans son état le plus grossier et le plus informe, suppose un établissement, une sorte d'habitation fixe qu'on ne peut quitter sans essuyer une grande perte. Aussi, quand une nation de simples agriculteurs marche à la guerre, la totalité du peuple ne peut

se mettre en campagne à la fois ; au moins faut-il que les vieillards, les femmes et les enfants restent au pays pour garder la maison. Mais tous les hommes en âge de porter les armes peuvent partir pour l'armée, et c'est ainsi qu'en ont souvent usé de petites peuplades de ce genre. Dans toute nation, les hommes en âge de porter les armes sont supposés former environ le quart ou le cinquième de tout le peuple. D'ailleurs, si la campagne commence après le temps des semailles et finit avant la moisson, le laboureur et ses principaux ouvriers peuvent quitter la ferme sans beaucoup de dommage. Celui-ci partira dans la confiance que les vieillards, les femmes et les enfants pourront bien suffire aux travaux à faire dans l'intervalle. Il ne se refusera donc pas à servir sans paye pendant une courte campagne, et très souvent il n'en coûte pas plus au souverain ou à la république pour l'entretenir à l'armée que pour le préparer à s'y rendre. C'est de cette manière, à ce qu'il semble, que servirent les citoyens de tous les différents États de l'ancienne Grèce, jusqu'après la seconde guerre de Perse, et les Péloponnésiens jusqu'après la guerre du Péloponnèse. Thucydide observe qu'en général ces derniers quittaient la campagne pendant l'été, et retournaient chez eux pour faire la moisson. Le peuple romain, sous ses rois et pendant les premiers âges de la république, servit de la même manière. Ce ne fut qu'à l'époque du siège de Véies, que ceux qui restaient dans le pays commencèrent à contribuer à l'entretien de ceux qui étaient allés à la guerre. — Dans les monarchies de l'Europe, qui furent fondées sur les ruines de l'empire romain, tant avant l'époque de ce qui s'appelle proprement l'établissement du gouvernement féodal, que quelque temps après, les grands seigneurs, avec tous ceux qui étaient immédiatement sous leur dépendance, avaient coutume de servir la couronne à leurs propres frais. Au camp, tout comme chez eux, ils vivaient de leurs revenus personnels, et non

d'aucune paye ou solde qu'ils reçussent du roi pour cet objet.

Dans un état de société plus avancé, deux différentes causes ont contribué à rendre absolument impossible, pour ceux qui prenaient les armes, de s'entretenir à leurs frais. Ces deux causes sont le progrès des manufactures et les perfectionnements qui s'introduisirent dans l'art de la guerre.

Quand même ce serait un laboureur qui serait employé dans une expédition, pourvu qu'elle commence après les semailles et qu'elle finisse avant la moisson, l'interruption de ses occupations ne lui causera pas toujours une diminution considérable de revenu. La plus grande partie de l'ouvrage qui reste à faire s'achève par la nature seule, sans qu'il ait besoin d'y mettre la main. Mais du moment qu'un artisan, un forgeron, un charpentier, un tisserand, par exemple, quitte son atelier, la source unique de son revenu est totalement arrêtée. La nature ne travaille pas pour lui : il faut qu'il fasse tout par ses mains. Ainsi, quand il prend les armes pour la défense de l'État, n'ayant aucun revenu pour se soutenir, il faut bien qu'il soit entretenu aux frais de l'État. Or, dans un pays où une grande partie des habitants sont artisans et manufacturiers, c'est nécessairement de ces classes qu'est tirée une grande partie des gens qui portent les armes, et par conséquent, il est indispensable que l'État les entretienne pendant tout le temps qu'ils sont employés à son service.

D'un autre côté, quand l'art de la guerre est devenu, par degrés, une science difficile et compliquée; quand le sort des armes n'a plus été déterminé, comme dans les premiers temps, par une seule bataille ou plutôt une mêlée sans règle et sans ordre; mais quand une guerre vint à se prolonger pendant plusieurs campagnes, dont chacune durait la plus grande partie de l'année, alors

ce fut partout une nécessité absolue que l'État entretint ceux qui s'armaient pour sa défense, au moins pendant le temps qu'ils étaient employés à ce service. Quelle que pût être, en temps de paix, l'occupation de ceux qui faisaient la guerre, un service si long et si dispendieux eût été pour eux une charge infiniment trop lourde. Aussi, après la seconde guerre de Perse, les armées d'Athènes semblent avoir été composées en général de troupes mercenaires, dont partie, à la vérité, étaient des citoyens, mais partie aussi des étrangers, et tous également soldés et défrayés par l'État. Depuis l'époque du siège de Véies, les armées romaines reçurent une paye pour leur service pendant le temps qu'elles restaient sous les drapeaux. Dans les gouvernements soumis aux lois féodales, le service militaire, tant des grands seigneurs que de leurs vassaux immédiats, fut, après un certain espace de temps, changé partout en une contribution pécuniaire destinée à l'entretien de ceux qui servaient à leur place.

Le nombre de ceux qui peuvent aller à la guerre, relativement à la population totale, est nécessairement beaucoup moindre dans un État civilisé que dans une société encore informe. Dans une société civilisée, les soldats étant entretenus en entier par le travail de ceux qui ne sont pas soldats, le nombre des premiers ne peut jamais aller au delà de ce que les autres sont en état d'entretenir, en outre de ce qu'ils sont encore obligés de faire pour fournir tant à leur entretien qu'à celui des autres officiers civils, convenablement à ce qu'exige la condition de chacun d'eux. Dans les petits États agricoles de l'ancienne Grèce, un quart, dit-on, ou un cinquième de toute la nation se regardaient comme soldats, et prenaient les armes dans l'occasion. Chez les peuples civilisés de l'Europe moderne, on calcule généralement qu'on ne saurait employer comme soldats plus du centième des habitants,

sans ruiner le pays par la dépense qu'entraîne leur service (1).

Chez les peuples anciens, la dépense de préparer le soldat à faire la guerre ne paraît être devenue un objet considérable que longtemps après l'époque où la dépense de son entretien, pendant son service, fut tombée entièrement à la charge de l'État. Dans toutes les différentes républiques de l'ancienne Grèce, l'apprentissage des exercices militaires était une partie indispensable de cette éducation à laquelle était obligé tout citoyen libre. Il y avait, à ce qu'il semble, dans chaque ville un lieu public où, sous la protection des magistrats, différents maîtres enseignaient aux jeunes gens ces exercices. Toute la dépense qu'un État de la Grèce ait jamais eu à faire pour préparer ses citoyens à la guerre paraît avoir consisté dans cette simple institution. Les exercices du Champ-de-Mars remplissaient, à Rome, le même objet que ceux du Gymnase dans l'ancienne Grèce. Sous l'empire des lois féodales, le grand nombre d'ordonnances publiques portant que les habitants de chaque canton s'exerceront dans la pratique de tirer de l'arc, ainsi que dans plusieurs autres exercices militaires, eurent en vue le même avantage, mais ne paraissent pas avoir eu le même succès. Soit défaut d'intérêt de la part des officiers chargés de l'exécution de ces ordonnances, soit quelque autre cause, il semble qu'elles ont été partout négligées; et à mesure des progrès de ces gouvernements, on voit partout les exercices militaires tomber insensiblement en désuétude parmi le peuple.

Dans les anciennes républiques de la Grèce et de Rome,

(1) Depuis les guerres de la Révolution, l'Europe est devenue plus belliqueuse; et on calculait déjà, il y a quarante ans, que 1 sur 70 de la population de chaque pays est destiné au service militaire. De si grands efforts ne ruinent pas précisément, mais ils appauvrissent les pays qui les font.

(H. B.)

pendant toute la durée de leur existence, et sous les gouvernements féodaux, longtemps après leur premier établissement, le métier de soldat ne fut pas un métier distinct et séparé qui constituât la seule ou la principale occupation d'une classe particulière de citoyens. Tout sujet de l'État, quel que pût être le métier ou l'occupation ordinaire dont il tirait sa subsistance, se regardait aussi, en toutes circonstances, comme soldat et comme obligé à en faire le métier dans les occasions extraordinaires.

Cependant, l'art de la guerre devient naturellement, à mesure de l'avancement de la société, l'un des arts les plus compliqués. Les progrès de la mécanique, aussi bien que d'autres arts avec lesquels il a une liaison nécessaire, déterminent le degré de perfection auquel il est susceptible d'être porté à une époque quelconque ; mais, pour qu'il atteigne jusqu'à ce point, il est indispensable qu'il devienne la seule ou la principale occupation d'une classe particulière de citoyens, et la division du travail n'est pas moins nécessaire au perfectionnement de cet art qu'à celui de tout autre. Dans les autres arts, la division du travail est l'effet naturel de l'intelligence de chaque individu, qui lui montre plus d'avantages à se borner à un métier particulier qu'à en exercer plusieurs ; mais c'est la prudence de l'État qui seule peut faire du métier de soldat un métier particulier, distinct et séparé de tous les autres. Un simple citoyen qui, en temps de paix et sans recevoir de l'État aucun encouragement, passerait en exercices militaires la plus grande partie de sa journée, pourrait sans doute se perfectionner beaucoup en ce genre et se procurer un agréable divertissement ; mais à coup sûr ce ne serait pas un moyen de faire ses affaires. Si c'est pour lui une voie à l'avancement et à la fortune que de consacrer à cette occupation une grande partie de son temps, ce ne peut être que par l'effet de la sagesse de l'État ; et cette sagesse, les États ne l'ont pas toujours eue, même

quand ils se sont vus dans une situation où la conservation de leur existence exigeait qu'ils l'eussent (1).

Un pasteur de troupeaux a beaucoup de moments de loisir ; un cultivateur, dans l'état informe de la culture, en a quelques-uns ; un artisan ou ouvrier de manufacture n'en a pas du tout. Le premier peut, sans se faire tort, consacrer une grande partie de son temps à des exercices militaires ; le second peut y donner quelques heures ; mais le dernier ne peut pas employer ainsi un seul de ses moments sans éprouver quelque perte, et le soin de son intérêt personnel le conduit naturellement à abandonner tout à fait ces exercices. Les progrès de l'art du labourage, qui nécessairement viennent à la suite de ceux des autres arts et des manufactures, laissent bientôt au laboureur aussi peu de moments de loisir qu'à l'artisan. Les exercices militaires finissent par être tout aussi négligés par les habitants des campagnes que par ceux des villes, et la masse du peuple perd tout à fait le caractère guerrier. En même temps, cette richesse qui est toujours la suite du progrès des manufactures et de l'agriculture, et qui, dans la réalité, n'est autre chose que le produit accumulé de ces arts perfectionnés, appelle l'invasion des peuples voisins. Une nation industrielle, et par conséquent riche, est celle de toutes les nations qui doit le plus s'attendre à se voir attaquer ; et si l'État ne prend pas quelques mesures nouvelles pour la défense publique, les habitudes naturelles du peuple le rendent absolument incapable de se défendre lui-même.

Dans cet état de choses, il n'y a, à ce qu'il me semble, que deux méthodes pour que l'État puisse pourvoir, d'une manière convenable, à la défense publique.

Il peut, en premier lieu, au moyen d'une police très rigoureuse, malgré la pente de l'intérêt, du caractère et des

(1) Cette opinion est combattue par plusieurs des commentateurs d'Adam Smith. Nous n'entrons pas dans cette controverse. (H. B.)

inclinations du peuple, maintenir par force la pratique des exercices militaires, et obliger, ou tous les citoyens en âge de porter les armes, ou un nombre quelconque d'entre eux, à joindre à un certain point le métier de soldat à tout autre métier ou profession qu'ils se trouveront avoir embrassée.

Ou bien, en second lieu, en entretenant et occupant constamment à la pratique des exercices militaires un certain nombre, il peut faire du métier de soldat un métier particulier, séparé et distinct de tous les autres.

Si l'État a recours au premier de ces deux expédients, on dit que sa force militaire consiste dans ses milices ; s'il a recours au second, qu'elle consiste dans des troupes réglées. La pratique des exercices militaires est la seule ou la principale occupation des troupes réglées, et l'entretien ou la paye que leur fournit l'État est le fonds principal et ordinaire de leur subsistance. La pratique des exercices militaires n'est que l'occupation accidentelle des soldats de milices, et c'est d'une autre occupation qu'ils tirent le fonds principal et ordinaire de leur subsistance. Dans les milices, le caractère d'artisan, d'ouvrier ou de laboureur l'emporte sur celui de soldat ; dans les troupes réglées, le caractère de soldat l'emporte sur tout autre ; et c'est dans cette distinction que consiste, à ce qu'il semble, la différence essentielle de ces deux espèces de force militaire.

Il y a eu des milices de plusieurs sortes. Dans quelques pays, les citoyens destinés à la défense de l'État ont été seulement, à ce qu'il paraît, exercés, mais sans être, si je puis parler ainsi, enrégimentés, c'est-à-dire sans être divisés en corps de troupes distincts et séparés, ayant chacun ses propres officiers permanents, sous lesquels ils fissent leurs exercices. Dans les anciennes républiques de la Grèce et dans celle de Rome, à ce qu'il semble, tant que chaque citoyen restait dans ses foyers, il pratiquait

ses exercices ou séparément et indépendamment de personne, ou avec ceux de ses égaux auxquels il lui plaisait de se réunir; mais il n'était attaché à aucun corps particulier de troupes jusqu'au moment où on l'appelait pour se ranger sous les drapeaux. Dans d'autres pays, les milices ont été non seulement exercées, mais encore enrégimentées. En Angleterre, en Suisse et, je crois, dans tous les autres pays de l'Europe moderne où l'on a établi quelque force militaire imparfaite de ce genre, tout homme de milice est, même en temps de paix, attaché à un corps particulier de troupes qui a ses propres officiers permanents sous lesquels il remplit ses exercices.

Avant l'invention de l'arme à feu, la supériorité était du côté de l'armée dans laquelle chaque soldat individuellement avait le plus d'habileté et de dextérité dans l'usage de ses armes. La force et l'agilité du corps étaient de la plus grande importance, et décidaient ordinairement du sort des batailles; mais cette habileté et cette dextérité dans l'usage des armes ne pouvaient s'acquérir que comme on les acquiert aujourd'hui dans l'escrime, en pratiquant, non en grands corps de troupes, mais individuellement et séparément, dans une école particulière, sous un maître particulier, ou bien avec quelques égaux et quelques camarades. Depuis l'invention des armes à feu, la force et l'agilité du corps, et même une dextérité et une agilité extraordinaires dans l'usage des armes, sont d'une moindre utilité, quoiqu'il s'en faille de beaucoup cependant qu'on doive les compter pour rien. Par la nature de l'arme, si le maladroit n'est nullement au niveau de l'homme habile, il s'en trouve toutefois moins éloigné qu'il ne l'était jadis. On suppose que toute l'habileté et toute la dextérité nécessaire pour l'usage de cette arme peuvent s'acquérir assez bien en s'exerçant par grands corps de troupes.

La régularité, l'ordre et la prompte obéissance au com-

mandement sont, dans les armées modernes, des qualités d'une plus grande importance pour décider du sort des batailles, que l'habileté et la dextérité du soldat au maniement de ses armes. Mais le fracas et la fumée des armes à feu, cette mort invisible à laquelle tout homme se sent exposé aussitôt qu'il arrive à la portée du canon, et longtemps avant qu'on puisse bien dire que la bataille est engagée, doivent rendre extrêmement difficile de maintenir à un certain point, même dès le commencement de nos batailles modernes, cette régularité, cet ordre et cette prompte obéissance. Dans les batailles anciennes, il n'y avait pas d'autre grand bruit que les cris des combattants : il n'y avait pas de fumée, point de ces coups invisibles qui portent la mort et les blessures. Tout homme, jusqu'au moment où quelque arme mortelle venait à l'approcher, voyait clairement qu'il n'avait rien auprès de lui qui menaçât sa vie. Dans cet état de choses, et avec des troupes qui avaient quelque confiance dans leur habileté et leur adresse à manier leurs armes, il devait être infiniment moins difficile de maintenir un certain degré d'ordre et de régularité, non seulement dans le commencement, mais même dans tout le cours de ces batailles anciennes, et jusqu'à ce que l'une des deux armées fût en pleine déroute. Mais l'habitude de cette régularité, de cet ordre et de cette prompte obéissance au commandement est une chose qui ne peut s'acquérir que par des soldats exercés en grand corps de troupes.

Toutefois des milices, de quelque manière qu'elles soient exercées ou disciplinées, seront toujours très inférieures à des troupes réglées et bien disciplinées.

Des soldats qui ne sont exercés qu'une fois par semaine, ou une fois par mois, ne peuvent jamais être aussi experts au maniement des armes que ceux qui sont exercés tous les jours ou tous les deux jours ; et quoique cette circonstance ne soit pas, dans nos temps modernes, d'une aussi

grande importance qu'elle l'était dans les temps anciens, cependant la supériorité bien reconnue des troupes prussiennes (1), qui provient en très grande partie, dit-on, d'une habileté supérieure dans leurs exercices, est bien une preuve qu'aujourd'hui même ce point est d'une grande utilité.

Des soldats qui ne sont tenus d'obéir à leur officier qu'une fois par mois ou par semaine, et qui, dans tout le reste du temps, ont la liberté de faire ce qui leur convient sans avoir aucun compte à lui rendre, ne peuvent jamais être aussi contenus par sa présence, aussi bien disposés à une prompte obéissance, que ceux dont la conduite et la manière de vivre sont habituellement réglées par lui, et qui tous les jours de leur vie ne peuvent se lever ni se coucher, ou du moins se retirer dans leurs quartiers, que d'après ses ordres. Dans ce qui s'appelle la discipline ou l'habitude de la prompte obéissance, des milices doivent toujours être encore plus au-dessous des troupes réglées, qu'elles ne le seront dans ce qui s'appelle l'exercice ou l'usage et le maniement des armes. Or, dans la guerre moderne, l'habitude d'obéir au premier signal est d'une bien autre importance qu'une grande supériorité dans le maniement des armes.

Ces milices qui, comme celles des Arabes ou des Tartares, vont à la guerre sous les mêmes chefs auxquels elles sont accoutumées à obéir pendant la paix, sont sans comparaison les meilleures de toutes. Par leur respect envers leurs officiers, leur habitude d'obéir au premier mot, elles approchent le plus des troupes réglées. La milice des montagnards avait quelques avantages de la même espèce, quand elle servait sous ses propres chefs. Cependant, comme les montagnards n'étaient pas des

(1) Nous n'avons pas non plus à examiner cette appréciation spéciale d'Ad. Smith, nous la reproduisons sans la juger.

(H. B.)

pasteurs errants, mais des pasteurs stationnaires, qu'ils avaient des demeures fixes et n'étaient pas, en temps de paix, accoutumés à suivre leurs chefs d'un endroit à un autre, aussi dans les temps de guerre ils étaient moins disposés à les suivre à des distances considérables ou à rester pendant longtemps de suite sous les armes. Quand ils avaient fait quelque butin, ils étaient fort empressés de retourner chez eux, et l'autorité du chef était rarement suffisante pour les retenir. Sous le rapport de l'obéissance, ils ont toujours été fort inférieurs à ce qu'on nous rapporte des Tartares et des Arabes. De plus, comme les montagnards, au moyen de leur vie sédentaire, passent une moindre partie de leur temps en plein air, ils étaient aussi moins accoutumés aux exercices militaires et moins experts au maniement de leurs armes, que ne le sont, dit-on, les Arabes et les Tartares.

Il faut observer néanmoins que des milices, de quelque espèce qu'elles soient, qui ont servi sous les drapeaux pendant plusieurs campagnes successives, deviennent sous tous les rapports de vraies troupes réglées. Les soldats sont exercés chaque jour à l'usage des armes, et étant constamment sous le commandement de leurs officiers, ils sont habitués à cette prompte obéissance qui a lieu dans une armée toujours sur pied; peu importe ce qu'ils étaient avant de prendre les armes. Après avoir fait quelques campagnes, ils acquièrent nécessairement le caractère de troupes de ligne. Si la guerre d'Amérique venait à traîner (1) encore pendant une autre campagne, les milices américaines deviendraient, à tous égards, égales à ces troupes réglées qui, dans la dernière guerre, ne se montrèrent pas, pour le moins, inférieures en valeur aux vétérans les plus aguerris de la France et de l'Espagne.

(1) Ceci indique suffisamment la date à laquelle ces lignes étaient écrites.

(H. B.)

Cette distinction une fois bien entendue, on trouvera que l'histoire de tous les siècles atteste la supériorité irrésistible qu'une armée de troupes réglées bien disciplinées a sur des milices.

DES DÉPENSES PUBLIQUES (1).

(J.-B. Say)

Si les dépenses publiques affectent la somme des richesses précisément de la même manière que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doit résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre, mais qui, en se dissipant, a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'État, n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés; il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a consommés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin; mais si le besoin était réel, s'il a été satisfait aux meilleures conditions possibles, cette compensation suffit pour balancer, souvent même avec beaucoup d'avantage, le sacrifice qu'elle a coûté. Si le besoin n'existait pas, la consommation, la dépense, n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations de l'État : consommer pour

(1) *Traité d'économie politique*, liv. III, chap. vi.

consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement, comme d'un particulier, et n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne l'État que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme les produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire, il n'est qu'administrateur de la fortune publique (1).

Les saines idées d'économie politique étaient encore

(1) Il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. Charlemagne est un des princes qui ont le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche, repoussa les Sarrasins et dispersa les Saxons ; il obtint le titre superbe d'empereur, et néanmoins il a mérité que Montesquieu fit de lui cet éloge : « Un père de famille pourrait apprendre dans les lois de Charlemagne à gouverner sa maison. Il mit une règle admirable dans sa dépense, et fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie. On voit dans ses *Capitulaires* la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai qu'un mot, il ordonnait qu'on vendit les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins. » (*Esprit des lois*, liv. XXXI, chap. XVIII.)

J'appelle aussi l'attention sur cette note de Say, qui répond à tant d'illusions encore aujourd'hui communes : « Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agents : 1° la valeur des subsides payés par les sujets ; 2° la valeur des approvisionnements procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs, les contribuables, ne reçoivent point de compensation ; ceux qui fournissent la seconde, les fournisseurs, reçoivent une contre-valeur qui est leur payement ; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que les écrivains soient autorisés à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre, qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux ; ce qu'il a restitué est égal seulement à un. La perte de la seconde unité tombe sur le contribuable ; et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, la fortune nationale est diminuée de tout le montant des consommations faites par le gouvernement.

tellement étrangères aux meilleures têtes, même dans le dix-huitième siècle, que le roi de Prusse Frédéric II écrivait à d'Alembert pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées font circuler les espèces, et répandent dans les provinces les subsides que les peuples fournissent au gouvernement. » Non, encore une fois, les subsides fournis au gouvernement par les provinces n'y retournent pas. Soit que les subsides soient payés en argent ou en nature, ils sont changés en munitions de guerre ou de bouche, et sous cette forme, consommés, détruits par des gens qui ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| PRÉFACE..... | v |
| Avantages généraux de la Société. — La coopération et la division des travaux (Adam Smith)..... | 1 |
| Organisation naturelle de la Société (Frédéric Bastiat)..... | 8 |
| Édit proclamant la liberté du travail et l'abolition des corporations (Turgot)..... | 18 |
| De l'emploi du capital (Jean-Baptiste Say)..... | 25 |
| Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas (Frédéric Bastiat)..... | 38 |
| Le capital et l'intérêt (Frédéric Bastiat)..... | 43 |
| Nécessité d'accroître la production et le capital pour améliorer le sort des classes populaires (Michel Chevalier)..... | 52 |
| Origines et progrès de la propriété (Léon Faucher)..... | 60 |
| Du communisme et du socialisme (Léon Faucher)..... | 74 |
| Le droit au travail et le droit à l'assistance (Joseph Garnier)..... | 84 |
| La monnaie (Turgot)..... | 91 |
| Caractères et différences de la monnaie et du papier-monnaie (Michel Chevalier)..... | 95 |
| De l'altération de la monnaie (J.-B. Say)..... | 107 |
| L'or et l'argent et la monnaie universelle (Louis Wolowski)..... | 116 |
| Rôle et utilité du crédit (Charles Coquelin)..... | 128 |
| La théorie des débouchés et la liberté du commerce (Jean-Baptiste Say)..... | 137 |
| Les chemins de fer et la civilisation (Michel Chevalier)..... | 151 |
| Des progrès simultanés de la richesse. — Les villes et les campagnes (Adam Smith)..... | 164 |
| La vie rurale et ses avantages pour l'agriculture. — Comparaison de l'Angleterre et de la France (L. de Lavergne)..... | 171 |
| L'agriculture et ses débouchés. — Comparaison de l'Angleterre et de la France. — Les vrais encouragements à l'agriculture (L. de Lavergne)..... | 180 |

| | |
|---|-----|
| De l'influence des lois civiles sur les modes de culture et de l'état des cultures en France (Hippolyte Passy)..... | 196 |
| La rente foncière (David Ricardo)..... | 211 |
| Le prix du blé et les secours donnés aux pauvres (Benjamin Franklin)..... | 219 |
| Sur les pauvres ouvriers (Benjamin Franklin)..... | 225 |
| De l'émigration (Benjamin Franklin)..... | 231 |
| Des voyages et de l'expatriation par rapport à la richesse nationale (J.-B. Say)..... | 239 |
| Des consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats (J.-B. Say)..... | 244 |
| Épargne et luxe (Frédéric Bastiat)..... | 261 |
| Sur le luxe, la paresse et le travail (Benjamin Franklin)..... | 268 |
| Les impôts sur les consommations de nécessité et de luxe) (Adam Smith)..... | 274 |
| L'impôt sur le capital et l'impôt sur le revenu (Joseph Garnier)..... | 282 |
| L'impôt. — La défense commune et la nécessité d'une armée régulière (Adam Smith)..... | 289 |
| Des dépenses publiques (J.-B. Say)..... | 305 |

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

OUVRAGES ÉLÉMENTAIRES

- Premières notions d'économie politique, sociale ou industrielle**, suivies de *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, par Frédéric Bastiat; de la *Science du Bonhomme Richard*, par Benjamin Franklin, et d'un *Vocabulaire de la langue économique*, etc., par M. Joseph Garnier, de l'Institut, professeur à l'École des Ponts et Chaussées, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*. 5^e édit. 1 vol. in-18. Prix. 2 fr. 50
- Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas**, ou l'Économie politique en une leçon, par F. Bastiat. 5^e édition. Broch. in-16. Prix. 25 c.
- Petit manuel d'économie politique**, à l'usage spécial des écoles et des bibliothèques populaires, traduction libre de l'allemand d'Otto Hubner, par M. Le Hardy de Beaulieu. 4^e édition. 1 vol. in-18.
- Catéchisme d'économie politique**, ou Instruction familière qui montre de quelle façon les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société, par J.-B. Say, 6^e édition avec des notes de Ch. Comte et Joseph Garnier, membres de l'Institut. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- Précis élémentaire d'économie politique**, par Blanqui, de l'Institut, suivi du **Résumé de l'histoire du commerce**, par le même. 2^e édition. 1 vol. gr. in-18. Prix. 2 fr. 50
- Simple notions de l'ordre social**, à l'usage de tout le monde, par A.-E. Cherbuliez, professeur d'économie politique et de droit public. 2^e édition. 1 vol. gr. in-18. Prix. 75 c.
- Manuel d'économie politique**, par M. H. Baudrillart, membre de l'Institut, ex-professeur au Collège de France. 5^e édition. 1 fort vol. in-18. — Premier prix Montyon, décerné par l'Académie française. Prix. 4 fr.
- Traité sommaire d'économie politique**, par M. J.-G. Courcelle-Seneuil. 1 vol. in-12. Prix. 2 fr.
- Traité élémentaire d'économie politique**, par M. Pierret. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr.
- Traité élémentaire d'économie politique**, par M. H. Hozy. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr.
- Les bases naturelles de l'économie sociale**. Résumé d'un cours public fait à Lyon par M. H. Dameth, professeur d'économie politique à Genève. 1 vol. in-18. Prix. 1 fr. 50
- Cours d'économie industrielle à l'école municipale Turgot**. — **Instructions graduées**, par M. Paul Coq, maître de conférences. 1 vol. in-18. Prix : 4 fr. ; cartonné. 4 fr. 50
- Manuel populaire de morale et d'économie politique**, par M. J.-J. Rapet, inspecteur général de l'instruction primaire, à Paris. 4^e édition. 1 fort vol. gr. in-18. — Prix extraordinaire d

- 10,000 fr. proposé par l'Académie des sciences morales et politiques.
Prix. 3 fr. 50
- Entretiens d'un fabricant avec ses ouvriers**, sur l'*Economie politique et la morale*, par M. A. Rivier, juge au tribunal civil de Grenoble. 1 très joli volume gr. in-18. Prix. 3 fr.
- Tout par le travail**. Manuel de Morale et d'Économie politique, par A. Leymarie. 2^e édition. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr.
- Traité d'économie politique**, par J.-B. Say. 8^e édition. 1 seul et très beau vol. gr. in-18. Prix. 5 fr.
- Traité d'économie politique, sociale ou industrielle**. Exposé didactique des principes et des applications de cette science, avec des développements sur le crédit, les banques, le libre-échange, la protection, l'association, les salaires, par M. Joseph Garnier. membre de l'Institut, professeur à l'École des ponts et chaussées. Adopté dans plusieurs écoles ou universités. 8^e édition. 1 très fort vol. in-18 de 784 pages. Prix. 7 fr. 50
- Leçons élémentaires d'économie politique**, par M. J.-G. Courcelle-Seneuil. 1 vol. in-12. Prix. 2 fr.
- Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations**, par Adam Smith. — Nouvelle édition. 2 vol. in-8. Prix. 16 fr.
- Cours d'économie politique** fait au Collège de France par Rossi. 4^e édition. 4 vol. in-8. Prix. 30 fr.
- Précis de la science économique et de ses principales applications**, par M. A.-E. Cherbuliez, correspondant de l'Institut, professeur à l'École polytechnique fédérale de la Suisse. 2 vol. in-8. Prix. 15 fr.
- Cours d'économie politique**, par M. G. de Molinari, ancien professeur au Musée de l'Industrie belge. 2^e édit. 2 vol. in-8. Prix. 15 fr.
- Traité théorique et pratique de l'économie politique**, par J.-G. Courcelle-Seneuil. 2^e édit. 2 vol. in-8. Prix. 15 fr.
- Principes d'économie politique**, par John Stuart Mill. 2^e édit. 2 vol. in-8. Prix. 16 fr.
- Œuvres choisies** par Frédéric Bastiat, comprenant les **Sophismes économiques**, les **Petits Pamphlets** et les **Harmonies économiques**. 3 vol. in-18. Prix. 10 fr. 50
- Histoire de l'économie politique**, depuis les anciens jusqu'à nos jours, par Blanqui, membre de l'Institut. 5^e édition. 1 volume in-8. Prix. 6 fr.
- Introduction à l'Étude de l'économie politique**. Cours public professé à Lyon sous les auspices de la Chambre de commerce, par M. Dameth, professeur d'économie politique à l'Académie de Genève. 2^e édit. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50